Niveau(x) d'enseignement: 0 Numéro EDUQ : 8470563
Centre d'intérêt: 751

Douze essais sur l'avenir du français au Québec. -- Québec : Conseil de la langue française, Service des communications : Editeur officiel du Québec, c1984.
viii, 207 p. ; 22 cm. -- (Documentation du Conseil de la langue française du Québec ; 14)

Comprend des bibliogr. Dépouillement: L'avenir du français dans la presse écrite : un scénario inachevé / Louise Blanchard -- Le dilemme démolinguistique du Québec / Charles Castonguay -- Le plus complexe à venir / Andrée Ferretti -- Courts-circuits / Andrée Fortin -- Le Québec français, espace et durée / André Gaulin -- Plus qu'un outil.. une force historique instituante / Jacques Grand'Maison -- Le Québec et la micro-informatique : programmer ou être programmé / Louis-Philippe Hébert -- Fragments de lettres à un ami sur les rapports de la langue et la culture / Jean Marcel -- Le pas gagné / Jean Larose -- Le prix qu'il faut payer / Lise Noël -- Vivre son triangle : les nouveaux chemins de la communication / Madeleine Ouellette-Michalska -- Notre maître le passé? / Arthur Tremblay.

ISBN 2-551-06223-3

Descripteur(s): *Français (Langue) *Linguistique *Langue *Journalisme *Avenir *Prospective *Démographie *Micro-informatique *Culture *Communication

Malgré les préoccupations linguistiques des Québécois, la pensée relative à l'avenir du français au Québec est assez peu développée. Parallèlement à une étude prospective de type scientifique dont les résultats seront publiés séparément, le Conseil de la langue française a demandé à un certain nombre d'essayistes et de penseurs, qu'ils soient spécialistes ou non de la question, de soumettre des textes de réflexion personnelle sur l'avenir du français au Québec et les conditions de cet avenir. Le présent ouvrage regroupe ces essais tels quels, sans tenter d'en faire une synthèse.

Type de document: r

14 DOCUMENTATION DU CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

DOUZE ESSAIS SUR L'AVENIR DU FRANÇAIS AU QUÉBEC

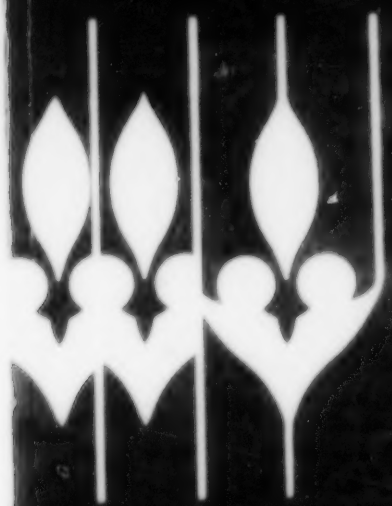

Québec

EDUQ 8470563

DOUZE ESSAIS SUR L'AVENIR DU FRANÇAIS AU QUÉBEC

Douze essais sur l'avenir du français au Québec

par

Louise Blanchard
Charles Castonguay
Andrée Ferretti
Andrée Fortin
André Gaulin
Jacques Grand'Maison
Louis-Philippe Hébert
Jean Marcel
Jean Larose
Lise Noël
Madeleine Ouellette-Michalska
Arthur Tremblay

Cet ouvrage a été publié
par le service des communications
sous la direction de Léo Gagné

Collaboration:

Line Bilodeau
Sylvie Dugas
Service des communications

© 1984 Éditeur officiel du Québec

Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie, réservés pour tous les pays. Toute reproduction pour fins commerciales, par procédé mécanique ou électronique, y compris la microreproduction, est interdite sans l'autorisation écrite de l'Éditeur officiel du Québec.

Dépôt légal - 2e trimestre 1984
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-06223-3

Table des matières

		Page
Avant-propos	Pierre VADEBONCOEUR	VII
L'avenir du français dans la presse écrite: un scénario inachevé	Louise BLANCHARD	1
Le dilemme démolinguistique du Québec	Charles CASTONGUAY	13
Le plus complexe à venir	Andrée FERRETTI	37
Courts-circuits	Andrée FORTIN	59
Le Québec français, espace et durée	André GAULIN	75
Plus qu'un outil... une force historique instituante	Jacques GRAND'MAISON	107
Le Québec et la micro-informatique: programmer ou être programmé	Louis-Philippe HÉBERT	125
Fragments de lettres à un ami sur les rapports de la langue et la culture	JEAN MARCEL	137
Le pas gagné	Jean LAROSE	149
Le prix qu'il faut payer	Lise NOËL	165
Vivre son triangle: Les nouveaux chemins de la communication	Madeleine OUELLETTE-MICHALSKA	179
Notre maître le passé?	Arthur TREMBLAY	191

Avant-propos

Pierre VADEBONCOEUR

La réflexion sur les conditions de l'avenir du français au Québec est beaucoup moins avancée qu'on ne le croit généralement. Sur ce point, les préoccupations de toujours des Québécois, plus marquées encore depuis vingt ans, peuvent faire illusion. On a beaucoup pensé à la langue, certes, et l'on a même adopté des lois pour mieux sauvegarder celle-ci, mais la pensée relative à l'avenir du français ici est restée malgré tout peu développée.

Le Conseil dispose déjà d'une impressionnante quantité de données et d'analyses sur la situation actuelle de la langue, grâce aux travaux de sa Direction des études et recherches ou encore à ceux de chercheurs extérieurs. Cependant, une dimension, celle de la prospective scientifique ou non, est demeurée jusqu'à maintenant peu explorée, si on excepte les recherches dans le domaine des prévisions démographiques.

Nous avons voulu commencer à nous interroger davantage sur l'avenir. À cette fin, nous avons conçu initialement deux projets. Le premier est relatif à une étude prospective de type scientifique. Il est présentement en voie de réalisation et ses résultats seront publiés bientôt. Le second projet, celui dont il s'agit dans ce volume, est tout différent. Il rassemble les textes d'un certain nombre d'essayistes, écrivains, écrivants, les uns plus ou moins spécialisés, les autres sans spécialité scientifique particulière, sur **l'avenir du français au Québec et les conditions de cet avenir.** Nous sollicitions une réflexion personnelle menée librement, non pas des démonstrations de type rigoureusement scientifique.

Cette dernière entreprise avait peut-être quelque chose d'original. Un organisme consultatif voulait obtenir de la part d'une vingtaine d'essayistes indépendants une réflexion de caractère non officiel sur le thème indiqué, et il annonçait aux intéressés qu'il publierait leurs textes tels qu'il les aurait reçus.

Le comité du Conseil chargé de mener à bien cette entreprise a procédé *grosso modo* comme on le fait dans la préparation d'un numéro de revue et donc sans excès d'esprit de système. Nous regrettons seulement qu'à cause principalement d'un certain nombre de refus et même d'omissions après acceptation, nous n'ayons réussi qu'imparfaitement à équilibrer un peu mieux ce recueil d'essais, tant du point de vue des tendances politiques (au sens large) que de celui de l'apport d'auteurs spécialisés, lesquels dans notre intention devaient compter pour environ la moitié du nombre total des collaborateurs.

Le Conseil est très heureux de présenter au public les remarquables essais de ce recueil. Nous ne ferons pas ici la synthèse de ce qu'ils contiennent, car ce serait risquer de les tirer à soi. Or, si nous avons promis quelque chose, c'est bien de respecter l'entière liberté des collaborateurs et d'assurer l'absence d'intervention de notre part.

Le Conseil remercie ces auteurs. C'est la première fois, à notre souvenir, qu'on réunit des textes aussi substantiels sur le sujet défini plus haut, qui est vital et sur lequel toute la lumière possible doit être faite.

Pierre VADEBONCOEUR
Président du Comité du statut de la langue
Conseil de la langue française

L'avenir du français dans la presse écrite: un scénario inachevé

Louise BLANCHARD

Issue de la dernière génération du cours classique, Louise Blanchard s'engage en 1970 dans des études en philosophie à l'Université du Québec à Montréal. En 1975, elle fait ses premières armes en journalisme dans deux journaux locaux de Montréal, collabore par la suite à la revue *Châtelaine* et travaille à la rédaction de scénarios pour le cinéma. En juin 1980, elle joint les rangs du *Journal de Montréal*. Elle est présidente de l'Association professionnelle des journalistes et photographes du *Journal de Montréal*, vice-présidente du conseil d'administration de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec et membre du comité de rédaction du journal *Le « 30 »*.

Qu'il s'exerce derrière le micro, devant les caméras ou à l'aide d'une machine à écrire, le métier de journaliste reste intimement lié à l'utilisation de la langue. Lors d'une entrevue, le journaliste tente de formuler ses questions le plus clairement possible. Quand il doit rendre compte de cette entrevue, il cherche le mot juste, la nuance, l'expression qui fera lever le sourcil du lecteur ou de l'auditeur et l'incitera à suivre attentivement son propos.

Mais si la vie quotidienne du journaliste s'abreuve de mots, de synonymes, de structures grammaticales, elle doit également se soumettre à des contraintes d'ordre pratique qui ont une influence directe sur la qualité de la langue. Ainsi, le journaliste qui travaille pour un quotidien vit une situation encore plus complexe que celle des participes passés ou des imparfaits du subjonctif: c'est l'enchevêtrement du travail à la chaîne, des heures de tombée fatidiques, des couvertures d'événements en soirée quand un article doit s'écrire sur les genoux en dix ou quinze minutes, des limites de la mise en page quand un article doit être coupé et recoupé pour se glisser dans le seul espace disponible.

Encore plus complexe et difficilement analysable est l'esprit qui règne dans les médias québécois face à la langue française. Soumis à des patrons qui disent vendre de l'information et non de la littérature ou de la rhétorique, pris dans des structures syndicales parfois contraignantes, le journaliste ne

reçoit aucune stimulation pour l'encourager à utiliser au maximum les ressources de la langue française. Nul, donc, ne se surprendra de le voir glisser peu à peu dans la petite routine du quotidien, sans couleur et sans saveur.

Un premier niveau d'analyse sur la question de l'avenir du français dans les quotidiens québécois aurait pu se baser essentiellement sur l'étude de données techniques: nombre de médias écrits francophones, pourcentage de pénétration chez la population francophone, anglophone et allophone, disparition ou création de nouveaux médias, etc. Mais un deuxième niveau nous préoccupe davantage: celui qui, acceptant le fait que les quotidiens francophones sont là pour rester, s'interroge sur la qualité et la force du français véhiculé dans leurs pages. Notre scénario sur l'avenir du français s'élabore ainsi sur la ligne de front des salles de rédaction, là où évoluent journalistes et patrons, là où se construit l'image de la langue que véhiculeront par la suite les journaux.

Cinéma-vérité, documentaire sociologique, drame mi-fiction, mi-réalité..., ce scénario n'a aucune prétention de cet ordre. Tout au plus se veut-il une incursion personnelle dans le monde des journalistes, les premiers artisans de la langue de l'information. Reste à souhaiter qu'il ne soit pas vu comme un film d'horreur alarmiste: l'acte final n'est pas encore joué et tout espoir est encore permis...

* * *

Première séquence

Salle de rédaction d'un quotidien, vers 18 heures. Va-et-vient des journalistes, martellement des doigts sur le clavier des écrans cathodiques, sonneries intempestives des téléphones, cliquetis des téléscripteurs en sourdine. Un cri:

— Un synonyme pour incendie?

Réponse venant du fond de la salle:

— Feu, sinistre, flamme, catastrophe.

Re-cri:

— Occurrence, ça prend un « r » ou deux « r »?

Intervention d'un chef de pupitre:

— As-tu fini ton article?... Non, pas besoin de le relire, j'en ai besoin tout de suite.

Gros plan d'un éventail de titres: Le Québec **s'est mérité** un prix à Cannes. Les anglophones peuvent **comprendre** les Acadiens. Le **dilemme** se poursuit à Québec. Elle perd ses deux enfants **adoptifs** dans un incendie.

* * *

Ouvrez un journal le matin — vraiment n'importe quel journal : un tabloïd comme *Le Journal de Montréal*, le sérieux *Le Devoir* ou un quotidien régional comme *La Tribune* — et cherchez l'erreur ! Oubliez le style flamboyant ou la description conventionnelle et ne vous attardez qu'à l'orthographe, aux structures grammaticales et aux incongruités sémantiques. Étonnant ce que vous trouverez sans même fournir d'efforts : les mères qui **recherche** leur enfant, un poignardé à mort qui repose dans un état critique, l'auteur d'un suicide pris en chasse par la police, un peintre qui accroche ses toiles aux **mortaises** de la galerie, un conflit d'intérêt, samedi **le** 31 mai, personne n'a été blessée, une **couple** de jours, rentrer **chez-soi**, il **sans** est sorti, la rumeur **à l'effet que**, **l'officier en charge**, la **cédule** des activités, des mesures **drastiques**, le congrès à la **chefferie**[1].

Les journalistes savent-ils encore écrire ? Savent-ils encore accorder les participes passés ? Plutôt, sont-ils sensibilisés à l'accord des participes passés ?

> « Nous ne sommes pas des grammairiens ni des écrivains, s'offusqueront certains journalistes. Notre rôle est avant tout d'informer. »

Bravo ! Belle réponse, bel idéal. La langue ne serait donc qu'un outil (négligeable ?) pour livrer l'information. Au diable l'Académie française et ses règles absurdes : priorité au message, quel qu'il soit !

> « Il n'est pas indispensable d'argumenter largement le poids et la signification de ces problèmes, car la structure actuelle de l'organisation présente un essai intéressant de vérifications des conditions financières[2]. »

Le message est passé, mais le public a-t-il compris ?

Au cours des dernières années, certains dossiers ont été propulsés au premier plan de l'actualité : l'économie, la bourse, la consommation, les femmes, la science, les syndicats, les affaires sociales.

Ces secteurs spécialisés ont provoqué l'émergence d'un discours précis et complexe que les journalistes ont repris, inconsciemment ou non, pour leur compte. Les journaux se gargarisent ainsi souvent de termes comme « le loyer de l'argent », les « mésadaptés socio-affectifs », les « intervenants du domaine politico-culturel », « le coefficient d'élasticité ».

Les spécialistes argumenteront qu'il faut suivre l'évolution de la société et transmettre au public l'information avec les « bons » termes. Ils auront raison dans une certaine mesure : il ne s'agit pas de traiter le public comme un enfant simplet et de se complaire dans un langage qui tient du « ba, be, bi, bo, bu ». Plusieurs journalistes choisiront cependant de se taire : les circonvolutions grammaticales et la spécialisation des termes est pour eux une excellente façon de cacher leur propre ignorance. Les obligerait-on à vulgariser leurs propos, à les expliquer avec les mots de tous les jours, qu'ils en perdraient… leur latin !

Il apparaît évident, aux yeux du public, que l'*homo journalisticus* a un intérêt marqué pour la langue française, voire un talent inné pour l'utiliser. Mais les évidences sont souvent trompeuses: un journaliste — être humain entre tous — n'est pas toujours conscient de la qualité de son écriture, et il est loin d'être prouvé que tous les journalistes possèdent la faculté de manier habilement la langue française. Nombreux sont ceux qui ont même carrément démissionné devant la tâche de communiquer adéquatement l'information au public et qui sont devenus des tâcherons à l'expression maladroite, farcie d'erreurs.

On peut se rabattre, bien sûr, sur une accusation facile: les institutions scolaires n'ayant pas fait leur boulot et ayant relégué le père Grévisse au vestiaire, la société n'a aujourd'hui que ce qu'elle mérite: des journalistes à la plume ébréchée qui s'embourbent dans les pluriels et qui chachent leur ignorance derrière un mur de termes savants. Selon ce raisonnement, les médias n'étant que le reflet de la réalité, améliorons la société: les journalistes suivront le courant. Et voilà la question reléguée sous le tapis: « c'est la faute aux autres! »

Il est vrai que beaucoup de jeunes journalistes s'amènent dans les entreprises de presse avec une formation boiteuse et très faible en langue française. Une insistance plus grande sur l'enseignement du français dans les cours de journalisme ne pourrait être que bienvenue. Par ailleurs, il nous semble que l'entreprise de presse devrait porter la plus grande part de responsabilité dans ce domaine.

Spontanément, naïvement, devrait-on dire, on est porté à croire que les directeurs et propriétaires d'entreprises sont fortement préoccupés de la qualité de la langue véhiculée dans les journaux. Erreur! Les journaux canadiens français se sont peut-être déjà donné une mission: celle de sauver la race. Mais aujourd'hui, c'est d'abord sauver leur peau qui importe.

Au cours des dernières années, dans le contexte hasardeux de la récession économique, les propriétaires d'entreprises de presse ont en effet adopté une politique bien précise vis-à-vis de leurs journaux: il ne s'agit plus de mener sa barque tel un missionnaire imbu d'une mission divine — celle d'informer le public — mais bien de diriger un journal comme on dirige n'importe quelle industrie et d'assurer sa rentabilité.

Cette préoccupation d'ordre économique est tout à leur honneur: à première vue, elle protège le droit du public à l'information... et les emplois des journalistes! Pourtant, la Commission royale sur les quotidiens, n'hésite pas à brandir le drapeau rouge: Danger!

> « En général, plus on est proche de l'industrie, moins on l'est de la profession et des idéaux ou des principes proprement journalistiques. Par conséquent, le propriétaire tend à considérer davantage le profit comme critère d'évaluation du journal que la conformité à des principes déontologiques intellectuels. Pour

Thompson, la première responsabilité d'un journal semble être de survivre. (...) Pour Péladeau, le grand but, c'est le profit: *the name of the game is profit*. Il considère la hausse des ventes comme la meilleure preuve qu'un journal plaît au public, donc qu'il est bon[3]. »

L'expansion industrielle de la presse écrite a ainsi déplacé le centre d'intérêt des propriétaires d'entreprises: le journal n'est plus vu d'abord comme un véhicule d'information, avec tout son aspect social et intellectuel, mais bien comme un véhicule publicitaire lucratif. La rédaction n'est ainsi, à leurs yeux, qu'un département non rentable dont on ne se préoccupe qu'en dernier lieu.

« La rentabilité établie des journaux et surtout la crainte de nuire le moindrement à cette rentabilité peuvent amener à donner une information de plus en plus anodine, insipide, et cette information conventionnelle, sclérosée, finit même par ne plus correspondre à la réalité », signale encore la Commission royale sur les quotidiens (La Commission Kent), à ce chapitre[4].

Comment s'étonner alors du manque d'intérêt, du désabusement, du cynisme même des journalistes face à leur profession? Comment se surprendre de la pauvreté de leur écriture et du manque d'imagination dont ils font preuve dans leurs articles? Aucunement incités à aller au bout de leurs ressources en ce qui a trait à l'information, ils ne peuvent que céder à la facilité dans l'expression.

« La prééminence des valeurs économiques finit par déteindre dans les salles de rédaction. Dans les grands centres, les journalistes se demandent de plus en plus s'il ne vaudrait pas mieux céder aux tendances du marché, qui favorisent l'essor des tabloïds populaires, et donner dans la nouvelle facile, sensationnelle, vite rédigée, au lieu de se casser la tête à extraire la « substantifique moëlle » des événements pour un public qui semble n'en pas vouloir[5] ».

Pourquoi, en effet, le journaliste produirait-il plus d'efforts? Les marchés des journaux sont pratiquement protégés, la compétition n'est plus que superficielle, et l'idéologie des patrons des entreprises de presse domine. Et si tout changement, même pour le mieux, nuisait à la rentabilité de l'entreprise? Autant rester dans les recettes déjà éprouvées et s'asseoir confortablement dans une information anodine, insipide, peu dérangeante.

Petit monde, d'ailleurs, que celui de l'information au Québec: les sources d'information et les agences de presse sont les mêmes pour tous. D'un quotidien à l'autre, d'un média à l'autre, chacun s'épie et se copie: le *Journal de Montréal* sort-il une nouvelle un matin qu'elle est reprise par *La Presse* le lendemain, et vice-versa. Les journalistes de la radio lisent les quotidiens pour alimenter leur bulletin de nouvelles (parfois en lisant mot à mot les articles) et les journalistes de la presse écrite écoutent les bulletins de nouvelles à la radio, le bloc-notes à la main. Dans les salles de nouvelles de Radio-Canada et de Télé-Métropole, les journaux circulent allègrement de bureau

en bureau, chacun cherchant l'inspiration de la journée dans les articles des confrères. Et rien n'est plus écouté attentivement que le téléjournal, le soir, dans les salles de rédaction des quotidiens.

Sans chercher à mettre fin carrément à cette pratique, somme toute très normale et souvent bénéfique, il s'agit de s'interroger sérieusement sur certains de ses résultats: n'en arrive-t-on pas, par l'effet du cercle qui tourne sur lui-même, à empêcher tout ressourcement et à provoquer un effet d'étouffement de l'expression?

> « L'homogénéité culturelle du Québec francophone et ses faibles ressources par rapport à l'ensemble de l'Amérique anglophone tendent donc à uniformiser l'information bien plus insidieusement et efficacement peut-être que ne pourrait le faire aucune concentration industrielle[6]. », rappelle la Commission Kent.

Uniformisation de l'information, oui, mais aussi de l'expression. Les néologismes se propagent d'un média à l'autre à la vitesse de l'éclair, d'étranges cautions morales appuient l'utilisation de certains termes: « c'est écrit dans *Le Devoir* » ou « j'ai entendu l'expression à Radio-Canada ». L'an dernier, dans le journal de la Fédération des journalistes du Québec, *Le « 30 »*, deux articles parlaient de « François Perreau », journaliste à CTV[7]. *Erratum* le mois suivant: le nom s'écrit « Perreault ». On s'était fié à l'orthographe du journaliste de *La Presse*, le meilleur journal alléguait-on, et non à celle du journaliste du *Journal de Montréal* qui, pourtant, avait la bonne épellation du nom.

Il ne s'agit pas ici de décider quel journal est le meilleur, mais simplement de démontrer comment les préjugés et les positions morales aveuglent l'imagination et entraînent une uniformisation de l'expression. Il aurait été plus simple et plus professionnel pour *Le « 30 »* de vérifier l'information à la source plutôt que de se fier à la réputation d'un journal ou de son journaliste.

Personne n'est plus vulnérable qu'un journaliste, en effet, en ce qui concerne la maîtrise de la langue. Sa formation universitaire a beau être de calibre supérieur, il a beau faire preuve d'un talent particulier pour l'écriture, une fois précipité dans la frénésie du quotidien, voilà ses fondations ébranlées jour après jour par les contraintes de temps (le « deadline », dit-on), d'espace, et par la limitation des ressources mises à sa disposition.

Fini le temps où, dans la bibliothèque de l'université, il potassait à loisir dans les livres de référence et les dictionnaires! Finie la belle époque où ce professeur, fort d'une longue expérience journalistique, agissait comme mentor et conseiller dans les travaux! Dans une salle de rédaction, le journaliste est livré entièrement à lui-même. Et en autant qu'il produira de la copie, tout sera pour le mieux dans le meilleur des mondes! Voudrait-il recourir à des outils de travail pour parfaire son français qu'il chercherait en vain le dictionnaire! Est-il chargé d'un domaine spécialisé qu'il découvre à son grand dam que le vocabulaire français adéquat n'est pas encore établi! A-t-il besoin d'un

conseil qu'il ne sait vers qui se tourner: les chefs de pupitre ont fort à faire pour monter le journal, les directeurs sont plus préoccupés de vendre de l'information que de la langue française, et les autres journalistes ont d'autres virgules à fouetter.

Par ailleurs, pourquoi se préoccuperait-il tant de la belle apparence de ses articles? Aucun patron ne lui a fait de remarques, pas plus qu'il ne lui a corrigé ses fautes ou refait son « lead », pourtant très faible. Et n'a-t-on pas engagé récemment un journaliste qui ne sait pratiquement pas écrire, sous prétexte qu'il était un « newsgetter » sensationnel? Pourquoi donc fournirait-il davantage d'efforts?...

Il y a quelques années, la présence de « coaches » de l'information était courante dans les salles de rédaction. Nantis d'une forte expérience journalistique et jouissant de la confiance de leurs collègues, ces mentors transmettaient leur savoir aux plus jeunes par le biais d'une surveillance quotidienne de leur travail, de cours pratiques ou simplement de conseils amicaux. Willie Chevalier, par exemple, a été l'un des maîtres à penser pour toute une génération de journalistes issus du *Petit Journal*.

Aujourd'hui, fraîchement sorti de l'université ou récupéré de l'industrie, le journaliste doit forger ses armes lui-même tant sur le plan de la langue que sur celui de l'information. Aucune institution n'offre systématiquement des cours de français ou de recyclage pour ses journalistes. Les conventions collectives contiennent des clauses concernant les congés sans solde, mais peu de journalistes peuvent se permettre une absence non payée pour des fins de perfectionnement. Le « coaching » a disparu des mœurs de la profession et les seuls efforts de promotion de la langue sont laissés à l'initiative des journalistes ou des cadres en place. Ainsi, à *La Presse*, un membre de la direction de l'information s'est donné comme tâche de relire le journal et de distribuer une liste de ses remarques aux journalistes. Au *Soleil*, un comité formé il y a quelques années a dressé une liste de mots et d'expressions sur lesquels les journalistes achoppent régulièrement: de temps à autre, la liste est rafraîchie et distribuée aux journalistes.

Dans les coulisses du journal, des correcteurs d'épreuves tentent de colmater les brèches. Leur travail, essentiellement technique, ne consiste cependant qu'à corriger les coquilles et les fautes évidentes dans les textes et les titres. Seul le *Journal de Montréal* retient les services de deux réviseurs de copies dont la tâche est précisément d'améliorer la qualité du français dans le journal. Neuf heures par jour, ils ont la tête penchée sur les copies, raturant, refaisant le « lead », les phrases boiteuses, et passant vite à l'autre article: le « deadline » approche, l'imprimerie attend les textes! Une partie de leur fonction doit être de sensibiliser les journalistes à la question de la langue, mais le temps manque... tout comme l'intérêt des journalistes.

Les mêmes fautes reviennent tous les jours sur les mêmes copies, les mêmes corrections sont faites et refaites... comme si, étonnamment, les journalistes ne lisaient jamais leurs textes publiés dans le journal du lendemain. À moins que, tout bonnement, ils aient relégué la responsabilité des corrections à d'autres épaules: à chacun son boulot, l'information d'un côté, l'expression de l'autre!

Dans les autres quotidiens, la révision des textes est effectuée directement au pupitre, là où les textes sont mis en page. Mais c'est avec une sage prudence que les chefs de pupitre abordent le problème des corrections: le syndicat veille! En effet, désireux de protéger l'intégrité des textes devant une éventuelle censure politique ou idéologique, les syndicats ont érigé dans les conventions collectives une batterie de clauses qui interdisent les changements dans un texte, quant au contenu. Or, modifier la forme peut transformer le sens d'un texte et trahir la pensée du journaliste. Placés devant cette possibilité, avec des menaces de griefs au-dessus de leur tête, les chefs de pupitre optent généralement pour la solution sans problème: ils évitent de toucher au texte, de quelque façon que ce soit.

Il faut dire que les journalistes, qui ne s'embarrassent pas toujours de subtilités pour critiquer la société, sont à prendre avec des gants blancs dans ce domaine. Considérant que leur écriture est une extension logique de leur personnalité, certains s'offusquent du moindre changement dans leur texte. L'expression « accoucher d'un papier » devient pour eux plus qu'une métaphore: c'est une relation presque filiale qu'ils entretiennent avec leurs articles! *Mamma mia*! Les salles de rédaction ont toutes une prima donna qui s'emporte constamment contre quiconque ose juger sa progéniture! Cette émotivité, qui tourne parfois à la paranoïa, supportée par les remparts légalistes des conventions collectives, n'aide guère la langue de communication à se donner des assises sérieuses dans les quotidiens!

S'il est de bonne guerre de féliciter un collègue pour son style imagé, son information pertinente ou sa critique acerbe, il est par ailleurs contre-indiqué de passer une remarque négative sur son texte, même avec diplomatie. Les susceptibilités des gens du métier sont redoutables pour qui s'y frotte... et quel est celui qui est à l'abri de toute critique dans le domaine mouvant de la langue?... Récemment, le journal *Le « 30 »* livrait à ses abonnés un numéro ponctué d'erreurs orthographiques et typographiques. Un journaliste se mit en frais d'écrire aux membres du comité de rédaction du *« 30 »* un mot réprobateur sur la qualité de leur français[8].

La réplique vint, mordante, du style: « Mais vous êtes-vous regardé, cher monsieur? Que penser de votre utilisation de telle expression dans tel paragraphe?... » La critique, dans ce métier, quand elle est dirigée vers ses pairs, se paie très cher.

* * *

Il ne faudrait pas croire, à la lecture de cet essai, que tous les journalistes ont battu en retraite et qu'ils se sont retranchés dans le petit confort de la paresse intellectuelle. Nombreux sont ceux qui ont laissé couler le navire et ne tentent même plus de le renflouer: « Qu'est-ce que ça donne de se battre? », disent-ils amèrement, du fond de ces salles de rédaction devenues des « ossuaires de rêves brisés[9] ». D'autres naviguent avec plus ou moins de succès dans ces eaux troubles: au départ, leur enthousiasme professionnel et leur connaissance de la langue française suffisent à maintenir le bateau à flot mais l'essoufflement vient vite, trop vite. Et une fois l'énergie professionnelle disparue, disparue aussi la qualité de la langue! Ne restent plus en lice que les clichés, les termes de bon aloi, les expressions bon chic, bon genre; bref, le fonctionnarisme et l'ennui au pouvoir!

Mais une autre faction, qui se recrute dans toutes les générations, tient encore la barre hardiment. Peut-être plie-t-elle parfois sous la pression des conditions de travail, mais régulièrement elle refait surface, plus décidée que jamais à ne pas se laisser abattre. Le congrès de 1982 de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec a pu mettre en lumière le fait que les journalistes sont devenus des informateurs désabusés, sans imagination, ni motivation: il a aussi révélé qu'une bonne partie des journalistes n'attendait que le signal d'un nouveau départ pour reprendre du collier activement. Sous leur direction, l'information pourrait prendre un nouveau tournant et la langue de communication retrouver ses lettres de noblesse.

L'avenir du français dans les journaux québécois ne se calculera en fait, à nos yeux, qu'à la lueur des énergies que les journalistes et propriétaires d'entreprises voudront bien investir dans le projet de remettre la langue française sur des bases solides, sérieuses. Les deux parties devront se pencher sérieusement sur les moyens d'incorporer aux structures de travail actuelles davantage d'éléments visant l'amélioration de la langue: formation professionnelle accrue sur les lieux de travail, cours de perfectionnement payés, création de postes de réviseurs de copies et de conseillers techniques à la rédaction, etc.

Les projets de convention collective contiennent toujours un grand nombre de ces demandes, mais bien peu d'entre elles survivent jusqu'à la conclusion de l'entente. Signe des temps, les membres des syndicats laissent rapidement tomber les clauses professionnelles au profit des clauses salariales. Misant sur le peu d'intérêt manifesté par une bonne partie des journalistes, les patrons se font ainsi un devoir de refuser systématiquement les demandes en ce sens. À leurs yeux, l'entreprise n'en retirerait aucun profit de toute façon. La création d'un comité d'information dans certains journaux (*Le Devoir* et, plus récemment, le *Journal de Montréal*) laisse toutefois entrevoir certains espoirs de ce côté: voilà un bon point de départ pour les discussions d'ordre professionnel...

À défaut de structures syndicales qui protégeraient adéquatement les valeurs professionnelles, les regroupements de journalistes dans des associations professionnelles sont une avenue à envisager: sans entrer en compétition avec les syndicats, ces associations pourraient seconder activement les luttes menées sur le plan professionnel. La Fédération professionnelle des journalistes du Québec pourrait être un terrain de rencontre stimulant pour les journalistes des divers médias, aux prises avec les mêmes problèmes.

Mais il faut réagir vite. Dans la situation d'ensemble de la profession, peu reluisante sur bien des aspects, un danger particulier est en train de faire surface: le fait que plusieurs journalistes francophones pourraient se diriger à courte échéance vers une carrière en anglais. Se sentant limités au Québec dans des médias qui ont perdu le sens de la compétition et le goût de l'innovation, ces journalistes sont tentés par des défis nouveaux: celui, entre autres, d'aborder le marché des journaux anglophones (canadiens et américains) qui leur apparaît plus stimulant professionnellement et plus ouvert à la créativité. Le travail qu'ils ne peuvent faire dans leur média, dans leur propre langue, pourrait être compensé par le travail d'apprentissage qu'ils auraient à effectuer dans une langue seconde. Cette hémorragie des talents locaux, que l'on peut déjà observer dans d'autres professions, pourrait bien prendre de l'ampleur dans les prochaines années, car les médias anglophones lorgnent de plus en plus les journalistes des médias francophones. Ces derniers possèdent en effet des atouts intéressants: la connaissance d'une langue et d'une culture différente, promesses d'une nouvelle approche dans l'information.

Mais le scénario de l'avenir du français dans les quotidiens n'est pas encore terminé: finira-t-on d'ailleurs un jour de l'écrire? Tous les jours, les scènes se font et se défont au rythme du pouls des salles de rédaction, elles s'entrelacent avec des scènes étrangement ressemblantes qui s'élaborent dans les médias électroniques, composant un film mouvant, à la fois pessimiste et transmetteur d'espoir. Dans ce contexte troublé où l'idéal professionnel se heurte aux exigences du profit, qui peut prédire ce que sera la grande finale?

* * *

Deuxième séquence

Salle de nouvelles d'une station de radio. Petites feuilles blanches qui jonchent les bureaux, débordent des poubelles; téléphone qui n'arrête pas de sonner, crépitement incessant des machines à écrire, éternel bruit des téléscripteurs qui se mêle à celui des conversations, musique en arrière-fond sonore, journaliste qui se hâte vers la cabine d'enregistrement tout en consultant ses notes. Écouteurs que l'on place sur la tête, micro qu'on déplace légèrement.

— Attention: cinq secondes, quatre, trois, deux, un.

— Mesdames et messieurs, bonsoir... Bonne nouvelle dans le monde du spectacle: le Québec s'est mérité trois prix à Cannes...

* * *

Troisième séquence

Studio d'enregistrement pour la télévision. Lumière crue des projecteurs, masses imposantes des caméras qui se déplacent en silence, dans l'ombre. Pas pressés sur le tapis, dernier échange de feuilles de notes autour du pupitre de l'animateur, dernière vérification du micro, télésouffleur qui se met en marche, régisseur qui donne le signal de départ...

Brève image du générique du téléjournal. Sourire froid de l'animateur.

— Bonsoir mesdames et messieurs... Le conflit perdure à la CTCUM alors que les syndicats et employeurs se livrent une guerre à finir. Au niveau du syndicat...

* * *

Quatrième séquence

Un main se tend vers un téléviseur, tourne le bouton. Le son emplit aussitôt la pièce pendant que l'image passe lentement du noir à la vie. « En Iran, un attentat »... En sourdine, on entend le commentateur de la radio défiler un résumé des actualités sportives. Sur une table, près du téléviseur, un journal affiche ses nouvelles en lettres rouges énormes. Deux revues chiffonnées se perdent dans les coussins du sofa.

Gros plan sur le câblosélecteur. Clic! Annonce: *The invasion of the body snatchers* à l'affiche à 19 heures ce soir. Clic! Autre poste, de télévision payante celui-là. Catherine Deneuve et Gérard Depardieu en pleine discussion amoureuse... en anglais: *The last Metro*... traduction de « Le dernier métro » de François Truffaut. Clic! Clic! Clic!

Fin des séquences du scénario de l'avenir du français dans les médias québécois.

Notes

1. La revue *Croc* a colligé un nombre imposant de ces perles du métier dans « La Presse en délire », Croc album, 1982.
2. Cette phrase est tirée du « code universel du discours », un gag d'étudiants polonais qui démonte les mécanismes de la langue de bois officielle. Il s'agit de mettre bout à bout des parties de discours pour constituer une phrase grammaticalement correcte, mais vide de sens réel.

3. *Rapport de la Commission royale sur les quotidiens*, Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et services Canada, Ottawa, 1981, page 29.
4. Idem, page 116.
5. Idem, page 118.
6. Idem, page 124.
7. *Le « 30 »*, volume 5, numéro 9, novembre 1981.
8. *Le « 30 »*, volume 7, numéro 4, avril 1983.
9. *Rapport de la Commission royale sur les quotidiens*, Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et services Canada, Ottawa 1981, page 241.

Le dilemme démolinguistique du Québec

Charles CASTONGUAY

Charles Castonguay est né à Ottawa en 1940. De langue maternelle anglaise, c'est à l'école franco-ontarienne qu'il apprend le français. Il est professeur agrégé de mathématiques à l'Université d'Ottawa. Au cours des années 70, les grands débats sociaux l'ont conduit vers des recherches en démographie et en politique des groupes linguistiques, ce qui est devenu depuis son principal champ d'études.

Introduction

Le rôle que joue le Québec en tant que foyer principal de la langue française en Amérique du Nord lui impose certains objectifs démographiques. Il serait plus facile de répondre à la pression culturelle anglo-américaine si la population franco-québécoise progressait à un rythme comparable à celui des populations environnantes. Les études démolinguistiques montrent en effet que plus la proportion de francophones au sein d'une population donnée est forte, mieux elle résiste à l'assimilation linguistique. Pour mieux contrer l'anglicisation, donc, il serait préférable que la population franco-québécoise maintienne son poids relatif, tant à l'intérieur du Canada qu'à l'intérieur du Québec.

Et voilà posé le dilemme démolinguistique du Québec. Comment réaliser une progression assez rapide de sa population sans affaiblir sa proportion francophone? Nous nous proposons d'examiner ici à quel point les politiques poursuivies par les gouvernements fédéral et québécois sont susceptibles d'apporter à ce dilemme une solution heureuse pour l'avenir du fait français.

Les facteurs déterminants de l'avenir démolinguistique

En cherchant une réponse au dilemme québécois, on peut d'abord identifier assez facilement les facteurs démographiques qui influent sur la croissance et la composition linguistique d'une population. Ce sont d'une part la natalité, la mortalité et le bilan migratoire de ses divers sous-groupes linguistiques, et d'autre part l'assimilation ou le transfert linguistique, qui porte certaines personnes d'une langue maternelle donnée à adopter une langue différente comme langue d'usage au foyer. Le jeu de ces quatre facteurs règle la composition linguistique future de la population.

Ainsi, par le passé, la surnatalité proverbiale des francophones compensait leurs pertes dues à l'anglicisation, c'est-à-dire aux transferts en faveur de l'usage de l'anglais au foyer. Ce qui permettait au groupe français de maintenir son poids relatif au Canada, même face à une immigration internationale massivement non francophone.

Mais il ne subsiste guère plus de différence entre la natalité et la mortalité des francophones et celles du reste de la population canadienne ou québécoise. La migration, tant internationale qu'interprovinciale, et les transferts linguistiques demeurent donc les principaux déterminants de l'avenir des groupes linguistiques au Canada et au Québec.

Ces derniers facteurs répondent à leur tour aux conditions économiques et sociolinguistiques de l'heure. Le rapport entre les conditions sociolinguistiques, c'est-à-dire entre le prestige et l'utilité qu'une société reconnaît à l'usage d'une langue donnée, et le pouvoir d'attraction ou d'assimilation de cette langue, paraît évident.

Quant à l'influence des conditions économiques, une situation économique relativement médiocre au Québec conduirait, par une émigration relativement plus forte de la population anglophone, plus instruite et culturellement plus proche du reste du Canada et des États-Unis, donc plus mobile, à une augmentation du poids relatif du groupe français au Québec. Par contre, une conjoncture économique relativement bonne au Québec entraînerait, par l'immigration en surnombre d'anglophones et d'allophones anglicisants — de beaucoup les plus nombreux dans le réservoir canadien et mondial d'immigrants potentiels — une baisse dans la fraction francophone au Québec.

La nature et l'influence de ces facteurs déterminants de l'avenir démolinguistique du Québec sont bien connues. Mais la situation sociopolitique actuelle du Québec rend beaucoup plus difficile de savoir où et comment intervenir, de façon à y assurer au français un avenir sans nuages.

Les interventions des gouvernements

Il n'y aurait pas de dilemme démolinguistique québécois si le gouvernement du Québec pouvait contrôler l'état de l'économie ainsi que les conditions sociolinguistiques sur son territoire. Pour assurer la situation du français, il suffirait alors de poursuivre un développement économique soutenu et de voir en même temps à ce que les conditions sociolinguistiques entraînent un bilan des transferts linguistiques suffisamment favorable au français.

Évidemment, la réalité n'est pas si simple. L'état de son économie relativement au reste du Canada ne dépend pas de la seule volonté du Québec. Par conséquent les chercheurs de la Commission Gendron ont recommandé au gouvernement québécois de tenter plutôt d'agir sur les transferts linguisti-

ques, en légiférant sur la position du français notamment dans les domaines du travail et de l'éducation (Charbonneau et Maheu 1973, pp. 303-304).

Or, une législation linguistique pro-française augmente les coûts d'adaptation des éventuels immigrants non francophones à la société québécoise. À défaut de bonnes conditions économiques relativement au reste du Canada, cela risque d'affaiblir le bilan migratoire du Québec et, du même coup, la progression démographique de la société québécoise. Les gouvernements québécois des années 70 ont néanmoins adopté les lois 22 et 101 visant toutes deux à faire du français la langue véhiculaire de la société québécoise.

Ces lois ont ultimement pour but de rendre le français plus attrayant que l'anglais dans les comportements linguistiques intimes du foyer, ou du moins d'améliorer le bilan du français dans le domaine démographiquement primordial des transferts linguistiques. Implicitement aussi la Loi 22, et encore plus la Loi 101 avec sa « clause Québec » qui oblige une partie des migrants originaires des autres provinces canadiennes à inscrire leurs enfants éventuels à l'école française, agissent de façon similaire sur la composition linguistique de l'immigration québécoise, de façon à mettre le poids relatif du groupe français au Québec à l'abri des aléas des conjonctures économiques futures.

Mais entre-temps le gouvernement fédéral n'a pas adopté de politique économique complémentaire qui aurait aidé le Québec à réaliser ce réajustement sociolinguistique sans risquer une détérioration accrue de son déficit migratoire avec le reste du Canada, et par là une chute trop marquée de son poids démographique dans l'ensemble canadien.

En fait les politiques linguistiques et économiques poursuivies par Ottawa se fondent sur une analyse de la situation fort différente de celle du Québec. Les décisions du gouvernement fédéral en ces matières s'inspirent du « mappisme », c'est-à-dire du souci de garantir l'intégrité territoriale canadienne d'un océan à l'autre, et manifestement pas de celui de faire progresser, ou même de maintenir constante, la fraction des francophones au sein de la population canadienne. Ainsi la nouvelle charte des droits constitutionnels vise davantage à assurer la libre circulation des Canadiens d'une province à l'autre, à un coût de déplacement culturel symétrique en ce qui concerne l'accès aux écoles et aux services fédéraux (ce qui implique l'abolition de la « clause Québec »), qu'à stopper la réduction de la fraction francophone du Canada causée par l'assimilation à l'anglais.

En agissant de la sorte, Ottawa nie que le territoire québécois soit le lieu privilégié d'épanouissement démographique du fait français au Canada, et prétend en particulier que les migrants francophones qui devront éventuellement quitter le Québec pour améliorer leur situation économique ne connaîtront pas l'assimilation en Ontario ou dans les provinces de l'ouest canadien. En somme, le refus d'accorder au Québec un rôle culturel particulier et les

moyens économiques de jouer ce rôle avec succès démontre la profonde indifférence d'Ottawa devant la chute libre dans laquelle la fraction francophone du Canada se trouve déjà bien engagée. Au point d'ailleurs, de rendre plausible, pour un avenir pas trop lointain, l'avènement d'une situation de croissance nulle pour la francophonie canadienne, voire pour la francophonie québécoise.

L'effondrement de l'ancien équilibre linguistique canadien

Une connaissance approchée de l'avenir démographique du français au Québec se fonde nécessairement sur l'investigation du passé et du présent. Vu que les autres provinces canadiennes constituent le bassin le plus immédiat d'immigrants potentiels pour le Québec, en même temps que la source la plus proche d'éventuels appuis culturels en vertu de leurs populations francophones, l'avenir démolinguistique de ces provinces importe également à notre propos. Nous examinerons donc ce que les derniers recensements nous apprennent sur l'évolution récente des groupes français au Québec aussi bien qu'au Canada.

À cause du phénomène d'assimilation linguistique, il convient au préalable de mettre de l'ordre dans notre terminologie. Par **groupe français** nous désignerons une population de langue maternelle française, réservant strictement le qualificatif **francophone** pour désigner toute population ou personne dont le français est l'actuelle langue d'usage à la maison[1]. Semblablement, les termes **groupe anglais** et **groupe autre** (ou **tiers groupe**) renvoient à la langue maternelle, et **anglophone** et **allophone** se rapportent strictement à la langue d'usage.

Nous traiterons, dans les très grandes lignes, de l'évolution au cours des trente dernières années, réservant un examen plus attentif à la dernière décennie.

De 1951 à 1981, le poids relatif du groupe français au Canada a diminué régulièrement de 29,0 pour cent à 25,7 pour cent, perdant à peu près un pour cent par décennie. Une immigration internationale surtout anglophone ou anglicisante, la banalisation de la fécondité du groupe français, et la domination de l'anglais sur le français dans le domaine des transferts linguistiques expliquent cette dégringolade contemporaine, qui survient après un siècle d'équilibre relatif, pendant lequel le groupe français représentait, bon an mal an, quelque 30 pour cent de la population canadienne.

La position démographique du Québec dans l'ensemble canadien se détériore de façon semblable, passant de 28,9 pour cent en 1951 à 26,4 pour cent en 1981. Cependant la baisse dans l'importance du Québec s'est accélérée au cours de la dernière décennie, qui a vu le poids du Québec tomber de un et demi pour cent.

L'accroissement du déficit migratoire interprovincial du Québec entre 1976 et 1981 explique en grande partie cet affaiblissement subit. Cependant, la composition linguistique de la migration interprovinciale au cours de la dernière décennie, et notamment en 1976-1981, suggère que c'est davantage la situation économique du Québec relativement à celle du reste du Canada, et non les lois 22 et 101, qui sous-tend cette détérioration récente.

L'effet des législations linguistiques québécoises sur la migration interprovinciale

On voit en effet au Tableau 1 que le poids relatif du groupe anglais parmi les migrants sortant du Québec à destination des autres provinces a augmenté légèrement de 61,8 à 64,6 pour cent entre les deux premières périodes 1966-1971 et 1971-1976, puis est demeuré pratiquement stable, plafonnant à 64,8 pour cent en 1976-1981.

Tableau 1
Évolution des échanges migratoires entre le Québec et le reste du Canada, par langue maternelle, 1966-1971, 1971-1976 et 1976-1981

Mouvement migratoire	Total	Langue maternelle		
		Anglais	Français	Autre
1966-1971:				
Sortants (du Québec)	160 400	99 100	46 900	14 400
	(100,0)	*(61,8)*	*(29,2)*	*(9,0)*
Entrants (au Québec)	84 900	46 900	33 400	4 600
	(100,0)	*(55,2)*	*(39,3)*	*(5,5)*
Solde	– 75 500	– 52 200	– 13 500	– 9 800
	(100,0)	*(69,1)*	*(17,9)*	*(13,0)*
1971-1976:				
Sortants	145 800	94 100	41 300	10 400
	(100,0)	*(64,6)*	*(28,3)*	*(7,1)*
Entrants	83 800	41 900	37 200	4 700
	(100,0)	*(50,0)*	*(44,4)*	*(5,6)*
Solde	– 62 000	– 52 200	– 4 100	– 5 700
	(100,0)	*(84,2)*	*(6,6)*	*(9,2)*
1976-1981:				
Sortants	203 000	131 500	49 900	21 600
	(100,0)	*(64,8)*	*(24,6)*	*(10,6)*
Entrants	61 300	25 200	31 900	4 200
	(100,0)	*(41,1)*	*(52,0)*	*(6,9)*
Solde	– 141 800	– 106 300	– 18 100	– 17 400
	(100,0)	*(75,0)*	*(12,7)*	*(12,2)*

Sources: Recensement du Canada, 1981 et Lachapelle et Henripin 1980, Tableau 6.8.

Si les législations linguistiques québécoises avaient causé un « exode anglophone » spécifique à la période 1976-1981, pendant laquelle les lois 22 et 101 étaient en vigueur de façon continue, la fraction de langue maternelle anglaise parmi les sortants aurait clairement excédé le niveau habituel de surreprésentation de ce groupe observé au cours des périodes précédentes. Or il n'en est rien. C'est plutôt le volume des départs, dans leur ensemble, qui a nettement augmenté, ce qui appelle une explication davantage économique du phénomène[2].

Le Tableau 1 révèle, par contre, une évolution marquée vers la hausse de la proportion de personnes de langue maternelle française parmi les migrants entrant au Québec, en provenance des autres provinces. De 39,3 pour cent en 1966-1971, cette proportion passe à 44,4 pour cent pendant la période suivante, puis atteint 52,0 pour cent pendant 1976-1981. Entretemps, la proportion des entrants de langue maternelle anglaise baisse régulièrement et de façon significative.

Alors que la situation économique paraît le principal, sinon l'unique facteur réglant l'évolution de la population sortant du Québec, il semble donc possible que les lois 22 et 101, ou du moins la perception qu'en ont donné les médias d'information à l'extérieur du Québec, expliquent en partie l'évolution marquée vers une francisation de la composition linguistique des migrants interprovinciaux entrant au Québec de 1971-1976 à 1976-1981.

Mais là aussi il convient de ne rien exagérer. Comme pour les départs, les entrées ont surtout marqué une évolution nouvelle en **volume**, dans le sens d'une baisse très nette du nombre total d'entrants en 1976-1981. Si bien que le nombre absolu de migrants interprovinciaux de langue maternelle française entrant au Québec a baissé aussi en 1976-1981 en regard des deux périodes précédentes. Encore là une explication de nature économique paraît la plus appropriée. Ainsi les lois 22 et 101 n'ont pas créé non plus de « ruée francophone » du Canada anglais au profit du Québec.

Enfin, quant au solde migratoire du Québec avec le reste du Canada, on note d'abord au Tableau 1 une légère baisse du déficit habituel au cours des deux premières périodes, suivie d'une forte hausse, résultant en une perte de plus de 140 000 Québécois au profit des autres provinces en 1976-1981. La part du groupe anglais dans ce solde migratoire, qui tient compte à la fois de la baisse dans le volume des entrées et de l'augmentation dans celui des sorties, progresse d'abord très nettement de 69,1 pour cent en 1966-1971 à 84,2 pour cent en 1971-1976, puis retombe au niveau intermédiaire de 75,0 pour cent en 1976-1981.

En somme, la composition linguistique du solde migratoire interprovincial ne s'est pas montrée particulièrement sensible à la législation linguistique québécoise du milieu des années 1970. C'est plutôt l'augmentation en volume de ce solde qui s'avère le fait marquant pour la période 1976-1981.

ce qui s'explique mieux en termes de situation économique que par les lois 22 et 101[1].

Il demeure que, comme prévu dans l'analyse des facteurs démographiques déterminants de la composition linguistique québécoise établie ci-dessus, la récente augmentation de volume du déficit migratoire interprovincial a eu comme effet, à cause de la surreprésentation habituelle du groupe anglais au sein de ce déficit, de redresser le poids relatif du groupe français à l'intérieur du Québec. De fait, alors que de 1951 à 1971 ce poids avait baissé régulièrement de 82,5 à 80,7 pour cent, l'importance du groupe français au Québec a remonté à 82,4 pour cent en 1981.

Le dilemme québécois reste néanmoins entier, puisque ce rétablissement de l'importance proportionnelle du groupe français au Québec s'est réalisé au prix d'un affaiblissement marqué dans la position démographique du Québec dans l'ensemble canadien. Soulignons qu'au cours des années 1970, le Tableau 1 indique un déficit migratoire interprovincial de plus de 22 000 personnes de langue maternelle française pour le Québec au profit des autres provinces, dont un peu plus de 18 000 au cours de la dernière période quinquennale.

On pourrait s'attendre qu'à défaut d'influencer sensiblement la composition linguistique des mouvements migratoires, les lois québécoises aient eu un impact plus direct et, partant, plus tangible sur les transferts linguistiques déclarés au Québec en 1981. Or, elles ne se montrent pour le moment pas plus efficaces dans ce domaine que la loi fédérale des langues officielles ne l'a été devant l'assimilation des populations de langue maternelle française à l'extérieur du Québec. Examinons d'abord ce que le recensement de 1981 nous apprend sur ce dernier phénomène.

L'effet de la loi fédérale des langues officielles sur l'assimilation linguistique à l'extérieur du Québec

Regardons d'abord l'évolution des transferts linguistiques chez les diverses minorités de langue maternelle française, qui demeurent pour le Québec un appui culturel certain en même temps que son plus proche réservoir d'éventuels immigrants francophones. Puisque Statistique Canada n'a posé les questions nécessaires à l'observation de l'assimilation linguistique qu'aux deux derniers recensements décennaux, nous comparerons seulement la situation en 1971 à celle relevée en 1981.

Il y avait en 1971 à l'extérieur du Québec quelque 926 000 Canadiens de langue maternelle française. Grâce au déficit migratoire québécois, entre autres, cette population a augmenté pour atteindre 942 000 en 1981. Cependant, la population francophone (langue d'usage) à l'extérieur du Québec

a légèrement décru, passant de 676 000 en 1971 à environ 666 000 en 1981[4].

Le **taux net d'anglicisation** de la population de langue maternelle française à l'extérieur du Québec a donc augmenté, passant de 27,0 pour cent en 1971 à plus de 28 pour cent en 1981. Pour 1971, par exemple, ce taux mesure l'importance de la perte nette de 250 000 personnes de langue maternelle française anglicisées (soit 926 000 personnes de langue *maternelle* française moins 676 000 de langue *d'usage* française) relativement aux 926 000 personnes de langue maternelle française[5].

L'application de la loi fédérale des langues officielles et l'entrée en vigueur de certaines mesures provinciales au cours de la période 1971-1981 n'a donc aucunement freiné la progression de l'assimilation de la population de langue maternelle française à l'extérieur du Québec. Même des facteurs démographiques favorables au groupe français hors du Québec, tel que le gain net de plus de 22 000 migrants québécois de langue maternelle française, ne compensent pas l'effet défavorable de l'assimilation linguistique, vu que la population francophone (langue d'usage) à l'extérieur du Québec a baissé en nombre absolu.

À cause d'une lacune conceptuelle dans la définition de la notion de langue maternelle employée par Statistique Canada, la comparaison ci-dessus sous-estime la progression véritable du taux d'anglicisation des groupes français hors du Québec.

En effet le recensement exige que l'on **comprenne encore** sa langue maternelle. Par conséquent, d'un recensement à l'autre, des personnes qui s'anglicisent au point de ne plus comprendre leur langue maternelle doivent éventuellement se déclarer non seulement de langue d'usage anglaise, mais également de langue *maternelle* anglaise. De telles « disparitions » de personnes profondément anglicisées du groupe français produisent une sous-estimation systématique du taux véritable d'anglicisation.

On peut se faire une idée de l'importance de ces cas d'assimilation volatilisés en faisant appel à des observations indirectes. Par exemple, en 1971 on comptait quelque 102 000 Canadiens de langue maternelle italienne, âgés de 0 à 9 ans. Dix ans plus tard, soit au recensement de 1981, il restait seulement 74 000 personnes de cette cohorte, âgées maintenant de 10 à 19 ans. La plus grande partie de cette baisse provient assurément ni de la mortalité, ni d'un quelconque « exode italophone », mais de jeunes Italo-Canadiens qui, ne comprenant plus leur langue maternelle véritable, sont tenus par la question fautive posée aux recensements de se déclarer de langue maternelle anglaise.

Accompagné d'un gonflement concomitant de la population de langue maternelle anglaise, un phénomène de disparition semblable s'observe chez

les jeunes cohortes des autres groupes non anglais, y compris, mais de façon moins marquée, le groupe français. Pour ce groupe, la sous-estimation systématique du taux d'anglicisation concernerait surtout les populations de langue maternelle française à l'extérieur du Québec, puisqu'il serait très rare qu'une personne de langue maternelle française au Québec devienne anglicisée au point de ne plus comprendre le français.

Le dernier recensement offre un autre type d'observation indirecte indiquant que la sous-estimation de l'anglicisation serait assez importante. Plus de 44 000 Canadiens de langue maternelle française, dont plus de 40 000 vivant à l'extérieur du Québec, se sont déclarés en 1981 incapables de parler français. Au prochain recensement, combien de ceux-ci auront perdu également la capacité de **comprendre** le français, devenant de ce fait de langue maternelle anglaise selon le concept fautif de Statistique Canada? Ces dernières données nous montrent, par ailleurs, à quel point il faut éviter de confondre les concepts de **francophone** et de **langue maternelle française**, au péril de rencontrer des francophones unilingues anglais!

Puisque le transfert linguistique s'opère le plus souvent lors du passage de l'univers linguistique de l'enfance (foyer maternel, petite école, quartier natal) à celui de l'âge adulte (choix de travail, de conjoint, de lieu de résidence), nous suggérons d'employer le groupe de personnes âgées de 35 à 44 ans à un recensement donné comme **groupe-repère** pour saisir le taux de transfert linguistique propre à la période décennale précédant le recensement (voir Castonguay 1976). En fait les personnes plus jeunes, et en particulier les enfants, n'ont pas encore passé par la période de vie soumise au risque du transfert, alors que les transferts déclarés par les personnes plus âgées témoignent plutôt de l'attraction qu'exerçait sur eux une langue autre que leur langue maternelle à une époque plus lointaine que la décennie précédant immédiatement le recensement.

Pour suivre l'évolution démographique des différentes minorités provinciales de langue maternelle française à l'extérieur du Québec face à l'anglicisation au cours des années 1970, nous présentons par conséquent au Tableau 2 non seulement les populations francophones et le taux net d'anglicisation (tous âges) de ces groupes aux recensements de 1971 et 1981, mais aussi le taux net d'anglicisation de leurs groupes-repères à ces deux moments dans le temps.

Tableau 2
Taux net d'anglicisation (tous âges et groupe-repère) des minorités de langue maternelle française hors-Québec et populations francophones, recensements de 1971 et 1981[1]

	Taux net d'anglicisation, tous âges (pour cent)		Taux net d'anglicisation du groupe-repère (pour cent)		Population francophone	
	1971	1981	1971	1981	1971	1981
Terre-Neuve	36,4	32,4	34,6	49,5	2 300	1 800
Île-du-Prince-Édouard	40,1	36,9	50,3	47,9	4 400	3 700
Nouvelle-Écosse	31,2	31,5	42,0	42,6	27 200	24 400
Nouveau-Brunswick	7,3	6,6	11,8	11,1	199 100	216 600
Ontario	26,9	28,8	38,1	39,3	352 500	332 900
Manitoba	34,5	40,3	44,7	54,7	39 600	31 000
Saskatchewan	49,9	60,1	59,9	70,5	15 900	10 100
Alberta	51,5	51,5	64,1	64,8	22 700	29 600
Colombie-Britannique	69,8	65,4	76,8	72,4	11 500	15 100
Yukon et T.-N.-O.	55,3	50,9	68,8	58,5	700	900
Total Hors-Québec	**27,0**	**28,2**	**38,7**	**39,2**	**675 900**	**666 200**

1. Population hors-institution en 1981.

Sources: Recensements du Canada, 1971 et 1981.

On y voit que la tendance générale est à la hausse des taux d'anglicisation, qu'il s'agisse de celui de l'ensemble du groupe minoritaire ou de celui de son groupe-repère, et à la baisse en nombre absolu de la population demeurée francophone (langue d'usage). La seule minorité provinciale qui fait vraiment exception se trouve au Nouveau-Brunswick, où le dernier recensement enregistre à la fois une croissance en nombre des francophones et un léger recul des taux d'anglicisation.

On remarquera que pour une population donnée, le taux d'anglicisation du groupe-repère est généralement plus élevé que celui de la population minoritaire tous-âges. La raison en est fort simple. Les jeunes enfants n'ont pas encore eu l'occasion de faire un choix linguistique autonome, et le taux d'assimilation des vieillards est aussi relativement faible puisqu'au moment de leur choix linguistique, dans leur jeunesse, l'attrait de l'anglais était moins fort que maintenant.

Le taux d'anglicisation de 39,3 pour cent du groupe-repère de langue maternelle française donné au Tableau 2 pour l'Ontario en 1981, par exemple, signifie que cette cohorte, dont les membres sont parvenus à leur entière maturité au cours des années 1970, a perdu à l'anglicisation au moins 39,3 pour cent de son effectif[6]. La progéniture éventuelle des membres anglicisés étant presque toujours de langue maternelle anglaise, un tel taux d'anglicisation du groupe-repère implique que pour le groupe français en Ontario, environ 40 pour cent de la relève naturelle de sa génération en âge de procréer en 1981 était perdue à l'anglicisation. Cela fait beaucoup de francogènes[7] pour l'avenir — en supposant que ceux-ci acceptent de se déclarer comme tels aux recensements futurs, ce qui n'est pas toujours le cas (voir Castonguay 1977).

Ces taux d'anglicisation des groupes-repères n'ont rien de superficiel. Le phénomène d'assimilation linguistique n'est qu'une manifestation d'un mouvement d'acculturation très profond, qui se traduit également par un relâchement croissant de la pratique de l'endogamie essentielle à la survie de tout groupe culturel minoritaire. Nous avons vérifié d'une part que les taux d'exogamie, ou de mariage mixte, des jeunes adultes de langue maternelle française ont augmenté de 1971 à 1976 dans chaque province au Canada anglais, à l'exception du Nouveau-Brunswick (augmentation qui s'est poursuivie, d'ailleurs, selon le recensement de 1981) et, d'autre part, que ces taux sont pratiquement identiques aux taux d'anglicisation observés auprès des groupes-repères respectifs (Castonguay 1982).

Ainsi, en 1981 près de 45 pour cent des jeunes marié(e)s de langue maternelle française en Ontario ont déclaré avoir choisi un conjoint de langue maternelle anglaise ou autre. Le même taux était de 15 pour cent au Nouveau-Brunswick, de plus de 50 pour cent dans les autres provinces maritimes et au Manitoba, et de plus de 60 pour cent dans les autres provinces de l'Ouest (Castonguay 1983 a). À l'exception toujours des Acadiens du Nouveau-Brunswick, aucune des minorités en cause ne peut maintenir ses effectifs par ses propres moyens face à des défections de cet ordre.

Quant à prétendre découvrir dans les francogènes l'avenir du fait français hors du Québec, nous avons observé qu'au Canada anglais les mariages entre francophones et francogènes se soldent dans la grande majorité des cas par l'anglicisation du conjoint francophone (Castonguay 1981). **Ainsi la fraction déjà anglicisée des minorités hors du Québec, c'est-à-dire les francogènes, deviennent-ils à leur tour d'efficaces agents d'anglicisation de la population francophone restante.**

L'Alberta et la Colombie-Britannique sont, au Tableau 2, les seules provinces autres que le Nouveau-Brunswick dont la population francophone ait progressé entre 1971 et 1981. Avec des taux d'anglicisation de leur groupes-

repères frôlant les deux tiers et les trois quarts respectivement, il s'agit nécessairement de gains dus à un solde migratoire francophone positif.

Le résultat en sera éphémère, en ce qu'il n'existe manifestement plus dans ces provinces de communauté francophone suffisamment résistante à l'anglicisation pour que les nouveaux arrivants soient tentés de s'y greffer. Ainsi des quelque 8 000 migrants de langue maternelle française qui ont quitté le Québec pour élire résidence en Alberta entre 1976 et 1981, déjà presque 30 pour cent ont déclaré l'anglais comme langue d'usage en 1981, alors qu'en Colombie-Britannique le taux d'anglicisation des quelque 5 000 migrants du même type était déjà de 40 pour cent. De l'ensemble des 49 900 migrants interprovinciaux de langue maternelle française qui ont quitté le Québec pour une autre province entre 1976 et 1981, comptés au Tableau 1, quelque 13 700, soit plus de 27 pour cent, se déclaraient déjà anglophones (langue d'usage) en 1981.

À la lumière de ce que le recensement de 1981 nous apprend sur l'évolution linguistique des minorités hors du Québec au cours de la dernière décennie, la politique linguistique fédérale, qui cherche entre autres à promouvoir l'épanouissement du fait français au Canada par le truchement d'une mobilité géographique maximale des Canadiens de langue maternelle française d'un bout du pays à l'autre, paraît fort mal inspirée. L'avenir du français au Canada serait sûrement mieux assuré si le gouvernement fédéral rajustait la politique économique canadienne de façon à éliminer l'habituel déficit migratoire interprovincial du Québec, et s'il accordait au Québec le pouvoir nécessaire dans le domaine culturel pour en faire une province aussi française, sur le plan des transferts linguistiques, que les autres sont anglaises en matière d'assimilation. Car nonobstant les lois 22 et 101, le dernier recensement montre aussi que la réalité sociolinguistique actuelle du Québec est encore plus loin qu'en 1971 d'un tel rééquilibrage des transferts.

L'effet des interventions fédérales et provinciales sur les transferts linguistiques au Québec

Habitué au fait de l'anglicisation des minorités hors du Québec, on demeure surpris de constater que l'anglais continue à dominer sur le français dans les transferts linguistiques au Québec même, et ce malgré les récentes lois québécoises en matière linguistique. Le Tableau 3 met en évidence la poursuite de cette domination.

Tableau 3
Population selon la langue maternelle et la langue d'usage et solde des transferts linguistiques, Québec, 1971 et 1981[1]

Langue maternelle	1971			
	Langue d'usage			Total
	Anglais	Français	Autre	
Anglais	729 920	49 060	9 850	788 830
Français	73 515	4 786 465	6 425	4 866 410
Autre	84 440	34 580	253 510	372 525
Total	**887 875**	**4 870 105**	**269 785**	**6 027 765**
Solde des transferts	**+ 99 045**	**+ 3 695**	**– 102 740**	**–**

Langue maternelle	1981			
	Langue d'usage			Total
	Anglais	Français	Autre	
Anglais	601 160	82 130	11 625	694 915
Français	106 365	5 128 135	13 935	5 248 440
Autre	101 620	46 560	277 530	425 710
Total	**809 145**	**5 256 825**	**303 090**	**6 369 070**
Solde des transferts	**+ 114 230**	**+ 8 385**	**– 122 620**	**–**

1. Population hors-institution en 1981.

Source: Recensements de 1971 et 1981.

Le Tableau 3 montre, par exemple, que du total de 788 830 Québécois de langue maternelle anglaise recensés en 1971, quelque 729 920 ont déclaré avoir conservé l'anglais comme langue d'usage, alors que 49 060 et 9 850 respectivement ont déclaré avoir effectué un transfert linguistique au français et à une tierce langue. Cependant, au même moment 73 515 et 84 440 personnes de langue maternelle française et autre, respectivement, déclaraient avoir adopté l'anglais comme langue d'usage, ce qui donne un total de 887 875 anglophones (langue d'usage) au Québec en 1971. Ce dernier total, en regard des 788 830 Québécois de langue maternelle anglaise, représente pour la langue anglaise un gain net (ou solde positif) de 99 045 nouveaux anglophones par le truchement des transferts linguistiques en 1971.

La première moitié du Tableau 3 établit ainsi qu'en 1971, l'anglais jouissait d'un tel rayonnement linguistique au Québec que le groupe anglais d'environ 800 000 personnes recrutait, en chiffres nets, à peu près 100 000 nouveaux anglophones. Par contraste le pouvoir d'attraction du français s'avérait

pratiquement nul, puisqu'à la même époque le groupe français de près de 5 millions de personnes réalisait un recrutement net de seulement 4 000 nouveaux francophones.

Ces résultats étaient connus dès la fin de 1973. La Loi 22 avait pour but de réajuster le solde des transferts de façon à ce que le groupe français en tire un gain démographique mieux proportionné à son poids relatif au Québec. La Loi 101 cherche encore plus vigoureusement à engager la société québécoise dans cette direction.

La seconde moitié du Tableau 3 révèle qu'au cours des années 1970 les transferts n'ont aucunement évolué dans le sens souhaité par les gouvernements Bourassa et Lévesque. Décimé par l'important déficit migratoire québécois de la période 1971-1981, au recensement de 1981 le groupe anglais de quelque 700 000 personnes réussissait néanmoins un recrutement net de près de 115 000 nouveaux anglophones, améliorant sa performance par 15 000 recrues de plus qu'au recensement précédent. En même temps le groupe français, qui comptait en 1981 plus de 5 millions de personnes, grâce à sa croissance naturelle, attirait seulement quelque 8 000 nouveaux francophones, soit environ 4 700 de plus qu'en 1971.

À tout le moins, la supériorité démographique de l'anglais sur le français sur le plan de l'assimilation linguistique au Québec demeure en 1981 aussi entière qu'en 1971.

On remarquera au Tableau 3 que le volume de chaque type de transfert linguistique est plus élevé en 1981 qu'en 1971. Cela provient sans doute en partie d'une hausse réelle de la mobilité culturelle des individus, qui se manifeste également par la multiplication des mariages mixtes, occasion classique d'un transfert linguistique de la part d'au moins un des conjoints. Mais une partie de cette augmentation en volume des transferts nous paraît artificielle, en ce qu'elle proviendrait de changements survenus dans la formulation des questions posées aux recensements de 1971 et 1981 et dans la modification des réponses effectuée par Statistique Canada avant leur publication.

La question sur la langue maternelle en particulier a reçu une reformulation substantielle en 1981[8]. D'autre part, les instruments qui servent à mesurer les mutations linguistiques ou culturelles sont naturellement émoussés par les zones grises propres à ces phénomènes. Par exemple, il peut s'avérer impossible d'attribuer une langue maternelle unique à un enfant issu d'un mariage mixte. Aussi plus de 100 000 Québécois se sont-ils déclarés de langue maternelle anglaise *et* française au recensement de 1981. Par ailleurs, plus de 30 000 Québécois n'ont tout simplement pas répondu à la question sur la langue maternelle en 1981. Statistique Canada modifie ces réponses problématiques de façon à publier une langue maternelle et une langue d'usage uniques pour chaque personne recensée[9]. Le procédé utilisé pour ce faire crée un nombre plus ou moins élevé de transferts linguistiques fictifs. Des

modifications dans le mode de traitement des réponses problématiques contribuent aussi à faire varier le volume des transferts d'un recensement à l'autre.

Afin d'apprécier l'ampleur des zones grises qui troublent notre perception des transferts linguistiques, c'est-à-dire de tester la signification réelle des données publiées, examinons au Tableau 4 l'origine ethnique des personnes ayant supposément effectué les transferts publiés pour 1971. Une ventilation semblable des données de 1981 conduit aux mêmes constatations (Castonguay 1983 b).

Tableau 4
Transferts linguistiques selon l'origine ethnique, Québec, 1971

Type de transfert	Groupe ethnique			Total
	Britannique	Français	Autre	
Français à l'anglais	9 815 (*13,4*)	56 925 (*77,4*)	6 775 (*9,2*)	73 515 (*100,0*)
Anglais au français	15 960 (*32,5*)	28 545 (*58,2*)	4 555 (*9,3*)	49 060 (*100,0*)
Autre à l'anglais	3 630 (*4,3*)	975 (*1,2*)	79 835 (*94,5*)	84 440 (*100,0*)
Anglais à autre	630 (*6,4*)	125 (*1,3*)	9 105 (*92,4*)	9 850 (*100,0*)
Autre au français	545 (*1,6*)	6 830 (*19,8*)	27 195 (*78,7*)	34 580 (*100,0*)
Français à autre	100 (*1,6*)	1 570 (*24,4*)	4 760 (*74,1*)	6 425 (*100,0*)

Source: Recensement de 1971.

On voit d'abord que la nette majorité des 73 515 transferts du français à l'anglais paraissent d'authentiques cas d'anglicisation, en ce que plus des trois quarts (77,4 pour cent) de ces transferts proviennent de personnes d'ascendance française, du côté paternel[10]. Par contre les transferts de l'anglais au français n'ont pas ce même caractère d'authenticité, puisque la majorité (58,2 pour cent) de ceux-ci sont des cas réels ou fictifs de refrancisation de personnes déjà d'ascendance française. Des cas fictifs de transfert de ce type proviendraient en particulier du traitement des réponses « bilingues » issues de la zone grise par laquelle s'articule la mutation de francophone en anglophone. Qu'ils soient réels ou fictifs, ces **retours linguistiques** font figure d'un contre-courant d'importance secondaire dans le sillage d'un authentique mouvement d'anglicisation du groupe français.

Une majorité encore plus forte des 82 000 transferts de l'anglais au français inscrits pour 1981 au Tableau 3 sont également des cas réels ou fictifs de retours linguistiques à un groupe français en voie d'anglicisation. La présence d'un aussi grand nombre de cas authentiques de francisation d'Anglo-Québécois

aurait autrement attiré l'attention des nombreux observateurs de la société québécoise[11].

Il ressort encore plus nettement du Tableau 4 que le nombre surprenant de presque 10 000 cas d'allophonisation de personnes de langue maternelle anglaise inscrits pour 1971 au Tableau 3 ne témoigne pareillement que d'un flottement linguistique naturel du tiers groupe québécois sur le chemin de l'anglicisation, puisque plus de 92 pour cent de ces transferts sont le fait de personnes d'origine ethnique tierce. Une évaluation semblable s'applique aux transferts du français à une tierce langue. Par contraste, les transferts d'une langue maternelle tierce, soit à l'anglais, soit au français, se rattachent très majoritairement à des personnes d'origine tierce.

Tant par leur authenticité que par leur ampleur, donc, trois vecteurs majeurs de mutation linguistique ressortent du chassé-croisé des transferts présentés au Tableau 3, soit l'anglicisation du groupe français, l'anglicisation du tiers groupe et la francisation du tiers groupe. On peut situer notre réflexion au-delà des zones grises et des transferts fictifs de toutes sortes qui accompagnent ces trois grands mouvements, en considérant au Tableau 5 les transferts linguistiques **nets** entre les trois groupes en présence. Ainsi les 24 455 cas nets d'anglicisation de personnes de langue maternelle française indiqués au Tableau 5, par exemple, représentent l'excédent des 73 515 transferts (bruts) du français à l'anglais sur les 49 060 transferts (bruts) de l'anglais au français donnés au Tableau 3.

Tableau 5
Transferts linguistiques nets entre les groupes anglais, français et autre, Québec, 1971 et 1981

Type de transfert net	1971	1981[1]
Français à l'anglais	24 455	24 235
Autre à l'anglais	74 590	89 995
Autre au français	28 155	32 625

1. Population hors-institution en 1981.

Source: Recensements de 1971 et 1981.

D'une part, ce mode d'appréciation met clairement en relief la double nature de la domination de l'anglais sur le français dans le domaine de l'assimilation linguistique au Québec. On voit en effet qu'à chaque recensement, le groupe anglais non seulement réalise un gain net dans ses échanges linguistiques avec le groupe français, mais aussi réalise auprès du tiers groupe un gain net de près de trois fois supérieur à celui qu'en retire le groupe français.

D'autre part, la consolidation de la domination de l'anglais dans le domaine des transferts réalisée au cours des années 1970 ressort aussi, clairement, du Tableau 5. Malgré son affaiblissement en nombre absolu et en poids rela-

tif survenu au cours de la dernière décennie, le groupe anglais a maintenu en 1981 son gain net de 24 000 nouveaux anglophones aux dépens du groupe français, et a attiré en 1981 une proportion légèrement plus élevée qu'en 1971 des transferts nets émanant du tiers groupe: les 74 590 transferts net d'une langue maternelle autre à l'anglais, déclarés en 1971, comptaient en effet pour 72,6 pour cent de tous les transferts nets du tiers groupe québécois, soit à l'anglais, soit au français, alors que les 89 995 transferts nets du même type déclarés en 1981 comptaient pour 73,4 pour cent du total correspondant.

Si donc le poids démographique du groupe anglais au Québec s'est affaibli à cause de l'augmentation du déficit migratoire québécois au cours de la dernière décennie, il n'en va pas de même du rayonnement sociolinguistique de l'anglais mesuré en termes de transferts linguistiques au foyer. Compte tenu justement de la réduction de l'importance du groupe anglais entre 1971 et 1981, il convient de lui reconnaître, face au nouveau bilan des transferts, un pouvoir assimilateur encore plus grand en 1981 qu'en 1971[12]. Sur ce plan-là les lois 22 et 101 n'ont encore apporté au français aucun fruit tangible.

Des signes d'une évolution encore plus défavorable au français dans les choix linguistiques du tiers groupe québécois ressortaient déjà de l'analyse par groupes d'âges des transferts linguistiques au recensement de 1971. À cette époque, près de la moitié des transferts déclarés par le tiers groupe en faveur du français provenaient de la population de langue maternelle italienne. On comptait à cette date 17 040 transferts de l'italien au français contre 14 555 de l'italien à l'anglais. Parmi les jeunes de langue maternelle italienne, on observait cependant un renversement frappant de la préférence de leurs aînés pour le français comme langue d'adoption. À Montréal, en particulier, 63 pour cent des membres du groupe italien âgés de moins de 25 ans préféraient l'anglais au français comme langue d'usage (Castonguay 1974). Une accentuation semblable du pouvoir d'attraction de l'anglais se manifestait par ailleurs chez les jeunes groupes d'âges du reste du tiers groupe au Québec.

Or ce que ces observations laissaient prévoir s'est effectivement produit. Le recensement de 1981 confirme que le groupe italien a tourné le dos au français comme langue d'usage, en faveur de l'adoption massive de l'anglais au foyer. On ne comptait plus que 15 135 transferts de l'italien au français au Québec en 1981, soit 2 000 de moins qu'en 1971 en raison de la mortalité chez les cohortes plus francisées mais plus âgées, en regard de 24 550 transferts de l'italien à l'anglais, soit 10 000 de plus qu'en 1971. La confirmation aussi massive d'une préférence pour l'anglais de la part de la collectivité italienne prend l'allure d'un réalignement culturel définitif que les lois 22 et 101 sont arrivées trop tard pour arrêter.

Une semblable analyse par groupes d'âges des transferts déclarés en 1981 a de quoi dégriser ceux qui estiment que le rayonnement sociolinguistique

du français au Québec s'accorde désormais avec son statut démographique de langue majoritaire, voire qu'il faut assouplir la Loi 101 pour protéger les chances de survie du groupe anglais.

Grâce au recrutement d'un nombre suffisant de nouveaux francophones auprès du tiers groupe, nous avons vu au Tableau 3 que le groupe français au Québec a pu compenser ses quelque 24 000 pertes par voie d'anglicisation en 1971 et en 1981. Or si ce mécanisme de compensation fonctionnait à peu près adéquatement pour tous les groupes d'âges au recensement de 1971, il n'en était plus ainsi en 1981.

Tableau 6
Ventilation par groupes d'âges des transferts nets entre le groupe français et les groupes anglais et autre, Québec, 1981

Groupe d'âges	Transferts linguistiques nets		Solde des transferts pour le groupe français
	français à l'anglais	autre au français	
0 à 4 ans	1 625	– 40[1]	– 1 660
5-9	1 585	835	– 750
10-14	1 560	825	– 735
15-19	3 055	1 125	– 1 930
20-24	2 865	1 600	– 1 265
25-34	4 145	6 785	+ 2 640
35-44	3 765	6 275	+ 2 510
45-54	2 935	6 970	+ 4 035
55-64	1 735	4 620	+ 2 885
65 ans et plus	945	3 610	+ 2 665
Total	**24 235**	**32 625**	**+ 8 385**

1. Il s'agit de 40 transferts nets... du français à une tierce langue.

Source: Recensement de 1981.

Le Tableau 6 signale en effet une anglicisation nette soutenue parmi les plus jeunes cohortes du groupe français en 1981. Le recrutement de nouveaux francophones auprès des jeunes membres du tiers groupe a été trop faible au cours de la dernière décennie pour compenser le nombre de jeunes anglicisés du groupe français. En supposant, comme cela fut le cas pour le groupe italien en 1971, que cette nouvelle tendance chez la jeune population laisse correctement entrevoir une situation à venir, il y a lieu de prendre au sérieux non seulement les choix linguistiques du tiers groupe, mais aussi la poursuite de l'anglicisation du groupe français lui-même. Cela a au moins le mérite de centrer la responsabilité de la faiblesse du français au Québec sur l'interaction sociolinguistique entre francophones et anglophones, au lieu de la centrer sur le tiers groupe.

Il n'est pas impossible que les effets cumulatifs des lois 22 et 101 mettent un terme dans les prochaines décennies à cette détérioration de la position du français dans le domaine des transferts linguistiques au Québec, et même réussissent à insuffler au français un pouvoir d'attraction accru. Mais pour l'avenir immédiat il importe de comprendre pourquoi ces interventions québécoises n'ont pas encore amorcé de mouvement des transferts dans le sens souhaité.

Au moins deux sources d'explication, de nature en partie externe à la société québécoise, viennent assez rapidement à l'esprit. D'une part, la réalité linguistique est constamment en mouvement, et si l'usage du français a marqué certains progrès dans quelques aires d'activité publique au Québec au cours des années 1970, en même temps l'emploi de l'anglais n'a pas stagné pour autant sur le continent nord-américain. On peut fort bien fonctionner en français ou de façon bilingue dans sa vie publique au Québec sans que cela influe sensiblement sur la langue qu'on préfère parler dans la vie intime du foyer, et il se peut que l'extension de l'anglais entraînée, par exemple, par la multiplication des moyens de diffusion culturelle (câblovision, walkman, vidéo) ou le développement technologique (micro-ordinateurs) s'avère toujours aussi déterminante sur ce plan si personnel.

D'autre part, les interventions du gouvernement fédéral dans le domaine linguistique depuis l'adoption des lois 22 et 101 ont peut-être neutralisé l'efficacité de celles-ci sur le plan des transferts linguistiques, en dévalorisant les changements d'attitude et de comportement que la législation québécoise a cherché à provoquer. Ces interventions visent en bonne partie à rétablir le caractère bilingue de la société québécoise, ce qui à court terme peut amener la population à percevoir la législation linguistique québécoise actuelle comme injuste ou du moins inappropriée, et à long terme risque de compromettre définitivement les chances d'une évolution des transferts linguistiques moins défavorable au français qu'à l'heure actuelle.

À la recherche d'une solution au dilemme québécois

L'anglicisation des minorités hors du Québec et l'inaptitude virtuellement totale du groupe français à bénéficier d'une part raisonnable des transferts linguistiques au Québec même ont entraîné une baisse sensible dans le poids relatif de la population francophone au Canada. De 1971 à 1981, son importance relative est passée de 25,7 à 24,6 pour cent.

Par ailleurs, on trouvait au Québec 87,8 pour cent des Canadiens francophones recensés en 1971. La baisse des effectifs francophones hors du Québec causée par l'assimilation, et la croissance de la population francophone au Québec due essentiellement à sa structure par groupes d'âges favorable aux naissances, ont porté à 88,8 pour cent la part québécoise de la population

francophone au Canada en 1981. Encore plus nettement qu'en 1971, l'avenir démographique de la composante francophone du Canada dépend aujourd'hui de la vigueur économique et culturelle du Québec.

En retour, la vitalité économique et culturelle du Québec dépend en bonne partie de décisions prises par le gouvernement du Canada. Or si, par exemple, la politique économique poursuivie par Ottawa ne vise pas à abaisser le taux de chômage au Québec au niveau de celui des autres grandes provinces, un important déficit migratoire interprovincial continuera à miner la population québécoise dans son ensemble, tant francophone qu'anglophone. Les Anglo-Québécois qui se retrouvent en Ontario ou en Alberta ne risquent rien culturellement, mais l'anglicisation rapide de leurs co-migrants francophones contribuera à maintenir la baisse de la fraction francophone de la population canadienne.

D'autre part, si en guise de politique culturelle Ottawa continue sa guerre contre la Loi 101, son sabotage de la transformation psychosociale souhaitée par les gouvernements Bourassa et Lévesque contribuera à priver la fraction francophone du Québec, et par conséquent la fraction francophone du Canada, d'un apport normal de nouveaux francophones par le truchement des transferts linguistiques.

En vertu de quelle justice le gouvernement fédéral s'acharne-t-il ainsi contre les aspirations démolinguistiques du groupe français au Québec, alors que pour l'ensemble du Canada, le groupe anglais recrutait en 1981 plus de **un million et demi** de nouveaux anglophones par voie d'assimilation linguistique, dont 115 000 recrutés au Québec même, et que le groupe français au Canada subissait par la même voie la perte nette de plus **d'un quart de million** d'anglicisés? L'analyse par groupes d'âges des données du dernier recensement laisse déjà prévoir, advenant un certain retour à un Québec bilingue, un solde négatif pour le groupe français dans le domaine des transferts linguistiques au Québec, même dans l'avenir.

En somme, le dilemme démolinguistique québécois est directement lié à un problème démolinguistique canadien, pour autant que le gouvernement fédéral et le Canada anglais veuillent bien le reconnaître comme tel: comment rétablir l'équilibre démolinguistique séculaire, rompu depuis déjà trente ans? Comment arrêter l'érosion de la fraction francophone de la population canadienne?

Les gouvernements québécois successifs ont déjà formulé et cherché à mettre en application une solution convenable au problème démolinguistique canadien qui, somme toute, se confond au dilemme québécois. D'une part, il s'agit évidemment d'assurer le développement économique soutenu du Québec. D'autre part, il faut réaliser en même temps le dégagement suffisamment net du français comme langue véhiculaire de la société québécoise — suffisamment net, c'est-à-dire pour apporter au groupe français une progression

démographique raisonnable au moyen des transferts linguistiques. Ainsi la population du Québec pourra-t-elle croître assez rapidement tout en maintenant sa proportion francophone, mettant du même coup un frein à la chute libre que connaît à l'heure actuelle la fraction francophone du Canada.

Le Canada est-il prêt, afin d'éviter que se noie lentement dans l'insignifiance démographique et le folklore une des dimensions majeures de son identité culturelle, à payer le prix qu'exige la remise sur pied d'une économie québécoise vigoureuse et francophone? Est-il prêt également à faire enfin acte de réalisme, à reconnaître l'ampleur et le caractère irréversible de l'assimilation de la plupart des minorités francophones hors du Québec, et à abandonner sa dialectique débilitante de majorités et minorités provinciales, dont l'application au Québec ruine les chances de la seule minorité linguistique officielle véritable, soit celle des francophones canadiens, à se hisser quelque part sur le territoire du Canada au rang d'une majorité culturelle authentique, par la réorientation des transferts linguistiques au Québec dans un sens moins défavorable au français?

Alors que le nombre de leurs effectifs diminue déjà, les minorités francophones hors du Québec, dans une sorte de fuite en avant, réclament du gouvernement fédéral un « plan global de développement ». Pour résoudre la crise démolinguistique canadienne il faut avant tout un plan global de développement d'un Québec français, comportant un appui économique adéquat et la reconnaissance au Québec d'une juridiction entière en matière linguistique et culturelle sur son territoire.

Sans un tel appui actif du Canada au projet d'une société québécoise prospère et incontestablement francophone, une fois passée l'actuelle vague de naissances provenant des enfants du « baby boom » de l'après-guerre, aujourd'hui en âge de procréer, la population francophone du Québec, quel que soit son poids relatif à l'intérieur de ses frontières provinciales, risque fort d'entrer à la fin du siècle dans une situation de croissance nulle, voire de déclin démographique. La population francophone de l'ensemble du Canada connaîtrait alors, très probablement, le même sort.

Devant une telle échéance, l'actuelle politique linguistique fédérale, tant par ses objectifs que dans ses applications, paraît viser simplement à adoucir la transition vers une société homogène anglophone non seulement de la population vivant à l'extérieur du Québec, mais aussi de la société canadienne dans son ensemble. L'ancienne surnatalité du groupe français était un puissant mécanisme de compensation d'une immigration et d'une situation sociolinguistique défavorables. Il faudrait des politiques linguistiques et économiques canadiennes beaucoup plus interventionnistes pour le remplacer efficacement.

Pour le moment, donc, les conditions de l'avenir démographique du français au Québec échappent pour l'essentiel au contrôle de la société québécoise.

Rien n'indique par ailleurs que la majorité canadienne soit disposée à rajuster les règles du jeu de façon à assurer l'épanouissement démographique d'un Québec français.

Notes

1. La **langue maternelle** d'une personne est la langue qu'elle parlait habituellement à la maison dans son enfance. Sa **langue d'usage** actuelle au foyer est celle qu'elle parle habituellement à la maison à l'époque du recensement. Un individu dont la langue d'usage (au moment du recensement) diffère de sa langue maternelle a accompli ce qu'on appelle un **transfert linguistique**. Au recensement de 1981, environ 11 pour cent des Canadiens de langue maternelle française qui ont déclaré avoir adopté l'anglais comme langue d'usage se sont également déclarés unilingues anglais, c'est-à-dire incapables de converser en français. Ces nombreux cas d'assimilation profonde démontrent qu'il est tout à fait incorrect de confondre « francophone » et « de langue maternelle française ». Cette dernière locution se rapproche parfois mieux du néologisme « francogène » lancé récemment par le secrétaire d'État du Canada.
2. Notre comparaison porte uniquement sur la composition selon la langue maternelle des migrants interprovinciaux, puisqu'une série statistique semblable n'existe pas pour la langue d'usage, le gouvernement fédéral ayant décidé de ne pas poser cette dernière question au recensement de 1976.
3. Nous considérons que l'effet éventuel de la Loi 22 sur les migrations s'est fait sentir autant, sinon davantage, pendant la période 1976-1981 que pendant le lustre 1971-1976. Cette loi fut adoptée en juin 1974. Théoriquement, elle n'a pu affecter que les deux dernières années de la période quinquennale juin 1971-juin 1976 couverte par les données migratoires du recensement de 1976. En pratique, son influence sur cette période a été encore plus réduite, puisqu'un déplacement interprovincial exige habituellement d'importants arrangements économiques et sociaux préalables.
4. À ce dernier chiffre il faudrait ajouter quelques milliers de francophones qui résidaient dans des institutions (foyers pour personnes âgées, orphelinats, pénitenciers, etc.). Le recensement de 1981 n'offre aucune information sur la langue d'usage de ces personnes. De toute façon ce nombre additionnel ne comblerait pas la différence entre les populations francophones hors du Québec comme l'indiquent les données publiées en 1971 et 1981.
5. Pour 1981, en s'en tenant aux personnes vivant « hors-institution », il y avait 666 000 francophones (langue d'usage) hors du Québec, en regard de 928 000 personnes de langue maternelle française. Donc, un total net de 262 000 personnes de langue maternelle française ont déclaré l'anglais comme leur langue d'usage au foyer en 1981. Divisé par le total de 928 000 personnes de langue maternelle française, cela donne un taux net d'anglicisation de 28,2 pour cent pour la population de langue maternelle française hors du Québec vivant hors-institution. Vraisemblablement, le taux net d'anglicisation des quelque 14 000 personnes de langue maternelle française à l'extérieur du Québec vivant dans des institutions serait du même ordre, voire encore plus élevé, l'anglais étant la langue d'usage à l'intérieur de la majorité de ces institutions.
6. Il s'agit d'une sous-estimation, tel qu'expliqué ci-dessus.
7. En rendant public les résultats d'une récente enquête, le secrétaire d'État du Canada a employé ce néologisme pour désigner des personnes de langue maternelle anglaise, mais dont au moins un des parents était de langue maternelle française.
8. La question telle que posée en 1971 : « **LANGUE MATERNELLE : La PREMIÈRE** langue parlée et **ENCORE COMPRISE** ». En 1981 : « Quelle est la langue que vous avez **apprise en premier lieu** dans votre enfance et que vous comprenez **encore** ? »
9. Statistique Canada est en quelque sorte tenu de ce faire, parce que la loi fédérale des langues officielles exige que les populations minoritaires de langue officielle soient comptées après chaque recensement, en vue de la désignation éventuelle de districts bilingues.
10. En 1971, l'origine ethnique se retraçait uniquement selon l'ascendance paternelle.
11. Statistique Canada a publié tout récemment des précisions sur son traitement par ordinateur des réponses « problématiques » aux questions linguistiques en 1981. Seulement 39 875 des 82 130 transferts « officiels » de l'anglais au français publiés pour 1981 avaient effectivement été déclarés comme tels par des répondants. Le reste des transferts « officiels », soit 42 255, sont des fabrications d'ordinateur (voir Castonguay 1983 b, Annexe 2).

12. La déformation des réponses jugées « problématiques » par Statistique Canada a produit pas moins de 34 pour cent des transferts linguistiques « officiels » publiés pour le Québec en 1981, et sur lesquels nous avons fondé ce bilan. Ces nombreux transferts fictifs, créés par l'ordinateur de Statistique Canada, se soldent davantage en faveur du français que de l'anglais. Si on considère seulement les transferts réels, c'est-à-dire ceux qui ont été effectivement déclarés par des répondants, le groupe français subit, en 1981, une légère anglicisation nette au profit de l'anglais. L'addition des transferts fictifs aux transferts réels a pour résultat de cacher, au niveau des transferts « officiels », cette anglicisation nette du groupe français (Castonguay 1983 b, Annexe 2).

Références bibliographiques

CASTONGUAY, Charles

1974 « Dimensions des transferts linguistiques entre groupes anglophone, francophone et autres d'après le recensement de 1971 », *Annales de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences*, vol. 41, n° 2, pp. 125-131. Voir aussi « Le groupe italien et l'assimilation », *Le Droit*, 30 mars 1974 ou « L'anglicisation des francophones de Montréal », *La Presse*, 7 avril 1974.

1976 « Les transferts linguistiques au foyer », *Recherches sociographiques*, vol. 17, no. 3, pp. 341-351.

1977 « La mobilité ethnique au Canada », *Recherches sociographiques*, vol. 18, n° 3, pp. 431-450.

1981 *Exogamie et anglicisation dans les régions de Montréal, Hull, Ottawa et Sudbury*, Presses de l'Université Laval, Québec.

1982 « Intermarriage and Language Shift in Canada, 1971 and 1976 », *Canadian Journal of Sociology*, vol. 7, n° 3, pp. 263-277.

1983 a « Évolution de l'exogamie et de ses incidences sur les transferts linguistiques chez les populations provinciales de langue maternelle française au Canada entre 1971 et 1981 », dans *L'état de la langue française au Québec: Bilan et prospective*, Conseil de la langue française, Québec (édition provisoire).

1983 b « Évolution des transferts linguistiques au Québec selon les recensements de 1971 et 1981 », dans *L'état de la langue française au Québec: Bilan et prospective*, Conseil de la langue française, Québec (édition provisoire).

CHARBONNEAU, Hubert et MAHEU, Robert

1973 « Les aspects démographiques de la question linguistique », Synthèse S-3, Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, Éditeur officiel du Québec, Québec.

LACHAPELLE, Réjean et HENRIPIN, Jacques

1980 « La situation démolinguistique au Canada », Institut de recherches politiques, Montréal.

Le plus complexe à venir

Andrée FERRETTI

Andrée Ferretti est née en 1935 dans une famille francophone et modeste. Elle milite depuis 1963 pour l'indépendance du Québec; en 1967, elle est élue vice-présidente nationale du RIN et choisie par la SSJBM en 1979 « Patriote de l'année ». Au milieu des années 70, elle fait des études de philosophie et elle publie de nombreux articles politiques dans *Parti pris*, *Le Devoir*, la revue *Possibles*, l'*Impasse*, etc. Elle a collaboré au cahier « Culture et société » du journal *Le Devoir*. Présentement, elle est critique des essais québécois dans *La Presse Plus*.

Liminaire

« Que Dieu nous garde d'un monde qui ne serait plus peuplé que par l'*homo cocucolens*. »

Joseph Ki Zerbo,
historien voltaïque.

L'inaptitude de l'esprit à évaluer le futur est inhérente à la condition humaine. Surtout lorsqu'il s'agit de considérer une question vitale. Jamais je n'ai vérifié avec autant de force la difficulté de cette expérience commune qu'en essayant de réfléchir aux conditions d'avenir de la langue française au Québec. Selon les jours, mon humeur ou mon angle de vue, j'était tentée d'annoncer l'Apocalypse ou la Parousie. Mais, toujours, heureusement, m'apparaissait bientôt la prodigieuse complexité du phénomène, m'interdisant de me faire une représentation ordinatique aussi simple des problèmes et des solutions qui s'y rapportent. Même si la découverte, au fil de mon analyse, des nouvelles formes d'aliénation qui nous guettent et qui proviennent toutes de la production d'une culture programmée par un système reposant sur le dressage des esprits et des conduites, m'a amenée à un pessimisme philosophique auquel mon caractère enthousiaste ne me prédispose pourtant pas. Mais le peu de lucidité et de courage que nous avons manifesté lors du référendum sur la question nationale m'incline à douter de notre sagesse et de notre volonté et à craindre que nous ne sachions, ni ne pouvions, faire les choix extrêmement exigeants que suppose de plus en plus la possibilité de vivre en français en terre d'Amérique.

D'autant plus que face à la civilisation mondiale qui tente d'envahir la planète en minant sur son passage, non seulement les cultures nationales, mais aussi tous les particularismes, force est de constater qu'à la multitude des déterminations profondes et durables, d'ordre politique, économique et juridique qui, dans les différents cadres constitutionnels canadiens, ont marqué le destin québécois de la langue française d'une constante fragilité depuis 1760, s'ajoutent les multiples nouvelles contraintes nées de la domination internationale de l'anglais, de la situation périphérique du Québec par rapport aux métropoles du monde hautement industrialisé, technologisé et informatisé d'une part, et, beaucoup plus lourd de conséquences, du bouleversement universel des structures traditionnelles de la communication. Bouleversement qui est de nature à influencer lourdement le devenir de tous les peuples, mais surtout des plus dépendants.

Penser les conditions de l'avenir de la langue française au Québec relève donc d'une problématique qui dépasse largement les données propres à la société québécoise tout en leur demeurant néanmoins spécifiquement liées.

Faire abstraction du fait qu'avec la révolution technologique et l'avènement des sociétés décisionnelles nous assistons à une transformation à l'échelle internationale du mode de production et de distribution des biens qui change la nature des rapports sociaux de domination aurait été un raccourci trompeur dans lequel j'ai refusé de m'engager. J'ai plutôt cherché à repérer la logique du développement actuel des sociétés occidentales et à en déceler les enjeux fondamentaux pour tâcher de voir quelles orientations majeures nous devrions donner à nos luttes afin d'élaborer des stratégies efficaces qui nous soient à la fois particulières et inscrites dans les mouvements contemporains de pensée et d'action critiques du nouvel ordre mondial. Puisqu'aussi bien, la question de l'avenir de la langue française au Québec est passée du domaine strictement politique à celui plus vaste et plus complexe de l'anthropologie. Elle s'inscrit dans la question immense du devenir des langues naturelles.

Je propose donc ce texte comme une interpellation éperdue à tous ceux et à toutes celles qui prennent conscience de l'urgence d'affirmer la valeur absolue de chaque type d'organisation sociale, de chaque culture, de chaque langue, de chaque différence pour échapper à l'oeuvre de totale déshumanisation du système uniformisant en voie de s'instaurer. Je propose ce texte comme un appel à la solidarité à tous ceux et à toutes celles qui ont choisi la société québécoise comme lieu humain d'expression de leur identité collective, qu'elle soit ancienne ou nouvelle. Car, comme l'écrit Hannah Arendt dans *La condition de l'homme moderne*, « Le monde humain est un monde collectif qu'il faut distinguer du domaine privé appartenant à chacun personnellement. ».

Même si elle n'en a pas vraiment guidé le développement, la lecture de « Transformation de la société et mutation de la *culture* », texte paru en deux

épisodes dans les numéros 2 et 3 de la revue *Conjoncture* publiée par les éditions coopératives Albert Saint-Martin, a été à la source profonde de ma réflexion. J'en remercie infiniment son auteur, Michel Freitag. Je dois aussi au dernier ouvrage de Claude Lévi-Strauss, *Le regard éloigné*, d'avoir conforté mon intuition de l'exigence plus vitale que jamais de favoriser le raffermissement de toutes les souverainetés, et l'accession du peuple québécois à l'indépendance nationale.

Introduction

« On ne consomme pas la culture, on en jouit. »
Hélène Cixous.

Je me souviens avec nostalgie des après-midi dominicaux de mon enfance où mon père, tout analphabète qu'il fut, nous imposait silence à mes sœurs et à moi pour écouter dans le recueillement la musique des Bach, Vivaldi, Beethoven et autres grands compositeurs classiques dont il ignorait les noms, mais dont il aimait les œuvres. Je me souviens l'avoir une fois entendu dire en refermant la radio: « Il doit falloir avoir toute une tête pour créer de la musique comme çà. » Car tout le monde savait qu'une œuvre était une **création**. D'où vient qu'aujourd'hui elle soit devenue un **produit culturel**?

C'est la question qui me revenait sans cesse à l'esprit, quel qu'en soit le cheminement, lorsque j'ai tenté de saisir ce qui, actuellement, pouvait bien marquer de signes favorables ou menaçants l'avenir de la langue française au Québec. Puisqu'il m'apparaît évident et irréfutable que sa plus ou moins grande viabilité est inextricablement liée à la vitalité de notre culture qui est elle-même indissociable de la puissance de notre société à orienter et contrôler tous ses outils de développement. Même si, dans un temps donné, leur évolution respective peut connaître certaines distorsions, l'une ou l'autre manifestant plus ou moins de vigueur que les deux autres, la moindre analyse oblige à les considérer comme des réalités consubstantielles.

Pour répondre à ma question et, ainsi, en arriver peut-être à ébaucher d'une manière non passéiste quelques-unes des solutions aux problèmes d'avenir de notre langue, je me suis donc imposée de chercher à comprendre la nature actuelle de la dynamique québécoise des relations entre société, culture et langue. J'ai vite constaté qu'elle s'inscrit dans celle plus vaste qui, à l'échelle mondiale, est en train de restructurer complètement les rapports sociaux de domination, à l'intérieur des États et entre les États. Car, comme nous le verrons, même si sa situation est tout à fait singulière par rapport aux autres zones de dépendance, du fait de sa totale appartenance à la culture occidentale dominante, la société québécoise, comme toutes les autres sociétés dominées, subit entièrement, plutôt qu'elle ne les contrôle, les effets de la révolution technologique. Principalement, parce que dans l'actuel cadre constitu-

tionnel, le gouvernement québécois ne dispose pas d'une compétence politique exclusive en matière de communication.

Or, ce sont les transformations majeures qu'opère la révolution technologique dans les domaines de l'informatique et des communications et leurs profondes répercussions sur tous les aspects de la vie humaine et sociale, qui fondent aujourd'hui la puissance de domination — portée à un degré encore jamais atteint — des pays déjà dominants et qui, à l'inverse, décuplent la dépendance des autres. De plus, il est d'emblée observable que dans les sociétés qui génèrent et qui gèrent l'essor de l'informatique et des technologies de la communication, il y a renversement dans les rapports entre économie et culture. En fait, après la politique qui jusqu'à l'avènement de la révolution industrielle où l'économie l'a remplacée comme pouvoir fondateur de tous les autres pouvoirs, c'est aujourd'hui la culture qui remplit cette fonction.

Par conséquent, bien que ces faits soient fort connus et leurs conséquences facilement analysables, j'ai cru utile d'en tenter une brève synthèse avant d'en arriver à proposer une nouvelle compréhension des déterminations qui pèsent sur la société québécoise, mais aussi des libertés qui la traversent.

Je me suis donc d'abord essayée à montrer comment, après les échecs répétés et coûteux des solutions économistes aux problèmes structurels d'un développement capitaliste traditionnel dans des sociétés postindustrialisées, ce sont les investissements dans la production culturelle qui sont devenus le nouveau système nerveux du développement économique et de l'organisation sociale. Comme, par ailleurs, il est de plus en plus apparent que la condition absolument nécessaire d'un rendement profitable de cette industrie culturelle repose entièrement sur ses capacités d'expansion mondiale, j'ai voulu montrer comment elle devait, pour vendre ses produits, procéder à l'atomisation des individus et des sociétés, à l'uniformisation de leurs besoins et à la limitation maximale du degré d'imprévisibilité de l'action sociale. D'où le caractère obligatoirement programmatique et programmé de la culture qu'elle produit.

Ce qui m'a obligée à consacrer quelques pages à l'étude de la nature de cette culture et des graves menaces d'aliénation culturelle et, même, de mutation anthropologique qu'elle fait planer sur tous les individus et, par conséquent, sur toutes les sociétés, y compris sur celles d'où elle émerge et sur lesquelles elle s'appuie. Basée sur l'ordinateur et ses codes informatiques, improprement appelés langages — ainsi que nous le verrons — comme organisateur et ordonnateur omniprésents et omnipotents de toutes les activités humaines à l'œuvre dans la société, cette culture tend à opérer un changement très profond dans la fonction sociale du langage tel qu'articulé par les langues naturelles. Un changement qui a déjà, entre autres conséquences, entraîné un appauvrissement généralisé du pouvoir créateur de toutes les cultures en remplaçant les médiations symboliques de la communication par ses

seules médiations techniques, d'ordre exclusivement instrumental et syntaxique. Or, comme le démontre magistralement Michel Freitag, toute véritable communication tient à la multiplicité de ses fonctions, à la subtilité de ses occurences, à la spontanéité de l'échange et « se fonde toujours sur l'exigence du **sens** qui ne peut naître que d'une expérience partagée, médiatisée par un renvoi à des références culturelles communes et spécifiques ». Dans cette optique, j'ai soutenu pour ma part que toute vraie culture, c'est-à-dire dotée d'un pouvoir de fécondité, celui de créer des œuvres et des objects dont on jouit plutôt que des produits qu'on consomme, est mobile, contradictoire, complexe et héritière, et qu'elle tient à la riche ambiguité de sens des langues naturelles.

En ce qui nous concerne plus spécifiquement, il m'a été facile de démontrer que la langue française a constitué tout au long de notre histoire l'ossature et la chair de notre identité culturelle et le seul rempart invincible contre sa déperdition, qu'elle a toujours fondé notre exigence d'autonomie et qu'elle demeure la voie royale qui nous permettra de prendre le tournant décisif de la révolution technologique en transformant en force culturelle de développement de notre société ses prodigieuses réalisations, plutôt que de nous soumettre au risque d'une assimilation irréversible.

Mais elle ne pourra jouer ce rôle de barrière à l'envahissement du modèle dominant de la culture que tentent d'imposer quelques grandes firmes transnationales qu'à la condition *sine qua non* que le peuple québécois relève enfin le défi de l'indépendance nationale. Puisque de l'accession du Québec à l'indépendance nationale dépend désormais non seulement sa vitalité, mais sa viabilité même. C'est ce qu'en dernier lieu j'ai soutenu en montrant l'importance **capitale** du pouvoir d'exercer une pleine et exclusive juridiction en matière de communication. Puisqu'en effet dans le contexte actuel de développement des sociétés, les relations entre culture et communications et entre communications et tous les types de pouvoir sont devenues inextricables. Or, seule l'indépendance nationale peut nous conférer ce pouvoir d'une manière incontestable et irréversible.

Néanmoins, toute fondamentale qu'elle s'avère pour favoriser l'avenir de la langue française au Québec, l'indépendance nationale n'est pas une condition suffisante. Elle ne constitue que le support indispensable à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet de société original. L'avenir de la langue française au Québec repose entièrement sur notre détermination à nous approprier les progrès de la révolution technologique en les enracinant dans nos traditions historiques, nos valeurs culturelles, nos besoins sociaux et nos moyens économiques spécifiques, plutôt que de déployer de perpétuels, coûteux et vains efforts de rattrapage.

J'ai donc montré l'importance primordiale pour **nous** d'opter pour la création plutôt que pour l'imitation. Pour nous, mais aussi pour les autres. Parce

que l'affirmation de chaque différence est une victoire sur la tendance uniformisante de la civilisation actuelle. Parce que la variété et le particularisme des cultures sont les conditions normales et permanentes de l'existence de l'humanité.

Société atomisée et culture programmée

« Les guerres sont devenues actuellement des guerres de communication pour des territoires du subconscient ».
Hans Jürgen Syberberg.

On peut lire dans *Le Courrier de l'Unesco* du mois de mars 1983, consacré à l'informatique et aux communications, qu'aux États-Unis, déjà près de la moitié de la population active travaille directement ou indirectement à la production, au traitement, à l'emmagasinage et à la distribution d'informations. On peut également y apprendre que 75 pour cent du marché international de l'informatique et des télécommunications est contrôlé par quelques 80 firmes transnationales qui proviennent toutes des pays hautement industrialisés et technologisés et largement dominés par les États-Unis. Enfin, et c'est ce que ce bulletin de l'Unesco révèle de plus instructif pour une meilleure compréhension de la logique actuelle des rapports sociaux de domination, ces firmes fabriquent non seulement les matériels et les logiciels, mais également le **contenu** des messages diffusés à travers le monde entier.

Ce qu'il faut bien saisir, en effet, c'est que la révolution technologique, tout en ne faisant pas disparaître le capital et le travail comme forces productives importantes, les a toutefois remplacés par les sciences et les techniques comme moteur principal du développement économique et de l'organisation sociale. Ce qui a pour conséquences profondes de modifier la nature des rapports sociaux et les moyens d'assurer leur efficacité et leur cohésion.

Dans les sociétés capitalistes nées de la révolution industrielle et basées sur la division du travail et sur l'appropriation privée des moyens de production, c'est le Droit et l'idéologie juridique qu'il sécrète qui a pour tâche de rendre efficaces, dans chaque État national et entre eux, les rapports sociaux de production. Non seulement le Droit impose, par la contrainte des divers appareils de l'État, des lois qui subordonnent l'ordre public à la propriété privée, mais il sanctionne l'illusion de l'égalité des rapports en laissant croire à chaque citoyen qu'il est un sujet de droit égal à tout autre parce qu'il est propriétaire (de quelque chose) en puissance. Quand elle fonctionne bien, cette idéologie juridique permet l'accumulation sans heurts du capital dans les mains de quelques-uns. Quand elle n'arrive pas à occulter l'inégalité réelle des rapports sociaux, surgissent des conflits que les lois en vigueur sont impuissantes à régler et qui dégénèrent en luttes ouvertes de toutes sortes dont l'issue

dépend alors du rapport réel des forces en présence. Ce qui, au cours des cent dernières années, a rendu possibles, à l'intérieur du système, quelques grandes victoires des organisations ouvrières, telles que la reconnaissance du droit des travailleurs à se syndiquer, des mouvements féministes et du droit des femmes à voter, du mouvement de décolonisation et du droit des peuples à s'autodéterminer, etc. Chaque victoire arrachée de haute lutte se transforme alors en droit acquis, bientôt sanctionné par une nouvelle loi. Ainsi se rétablit pour un temps donné le consensus social que postule la démocratie capitaliste.

Dans les sociétés décisionnelles de moins en moins fondées sur la propriété privée des moyens de production, mais sur leur contrôle exercé conjointement par les gestionnaires de l'État, du marché et du savoir, c'est désormais, grâce à l'implantation généralisée des technologies de l'information et des communications, un contrôle social strict et permanent de chaque individu qui assure la cohésion sociale.

Nous assistons ainsi à la mise en place de structures propres à l'exercice d'une démocratie de plus en plus restreinte dans laquelle l'ultime pouvoir de décision appartient aux gestionnaires du savoir, c'est-à-dire à ceux qui maîtrisent les sciences et les techniques de manière à contribuer à un développement toujours plus poussé et plus rapide de l'informatique et des télécommunications, puisque ce sont ces technologies qui permettent de prévoir les situations, d'une part, et, d'autre part, de conditionner les mentalités et les comportements. C'est en effet devenu vérité de La Palice que les élus du peuple n'orientent plus les politiques qui gouvernent les sociétés nationales. Les dirigeants politiques ne servent plus que d'écrans publics sur lesquels sont projetées les seules situations problématiques dont les solutions techniques ont déjà été pensées par les véritables « décideurs », en fonction d'objectifs définis au sein des conseils d'administration des grandes entreprises transnationales. Il arrive même que des problèmes soient créés de toutes pièces et présentés aux populations comme inévitables afin que puissent être appliquées des solutions qui favorisent la réalisation des objectifs poursuivis par ces entreprises. Dans ce système, les conflits qui subsistent entre travailleurs et patrons, entre secteurs privés et secteurs publics, entre intérêts nationaux et intérêts internationaux trouvent de plus en plus rarement leurs solutions au terme d'affrontements ou de négociations entre les parties directement impliquées. Le plus souvent, ils se règlent plutôt par concertation transversale entre les gestionnaires de l'État, du marché et du savoir, et leurs solutions visent toujours à adapter le fonctionnement des sociétés nationales aux besoins prioritaires du nouvel ordre économique mondial.

D'où l'actuelle diffusion dans le monde entier, par les puissances qui contrôlent les télécommunications, d'une prolifération de discours contre l'interventionnisme de l'État dans l'économie nationale, contre la politique et

pour la promotion des « révolutions » individuelles. La critique négative du rôle des États et la valorisation de l'efficacité de l'entreprise privée, loin d'avoir pour objectif de rétablir le pouvoir capitaliste classique et la reprise des économies nationales, ne visent, au contraire, qu'à lever les obstacles à la *performativité* internationale des industries « oligopolistiques ». De même, et leur faisant pendant, les discours contre la politique dissimulent l'intention de détruire les réseaux traditionnels de solidarité sociale (partis politiques, organisations syndicales, mouvements populaires, mouvements coopératifs, etc.) qui, dans la défense de leurs intérêts collectifs, entravent l'implantation rapide du nouveau système qui exige l'atomisation des groupes et des individus. C'est même là que réside tout le sens des discours qui promeuvent la libération personnelle contre les idéaux des mouvements sociaux, principalement des mouvements de libération ou d'affirmation nationale, puisque la nation demeure la plus puissante force d'intégration de toutes les formes et de toutes les fonctions de la vie sociale. Ces discours favorisent au contraire l'expression des intérêts particuliers et leur multiplication. Puisqu'il s'agit en effet d'opposer les individus jusqu'à amener chacun à considérer tout autre comme un ennemi potentiel sur le marché de plus en plus restreint du travail et, même, dans certains pays, dans l'appropriation d'un espace vital.

Liée à la transformation du mode de production opérée par la révolution technologique, particulièrement dans les domaines de l'informatique et des communications, l'efficacité du nouvel ordre économique repose donc entièrement sur l'atomisation de la société et sur l'instauration à l'échelle mondiale d'une nouvelle civilisation basée sur une uniformisation générale des modes de vie, des savoirs et des savoir-faire. Ce qui explique le rôle prépondérant que, dans leur stratégie, les gestionnaires accordent à la production culturelle. Il s'agit pour eux, par le biais d'une programmation et d'une diffusion massive des mêmes informations et des mêmes messages, de provoquer, partout et en même temps, les mêmes besoins, d'inculquer les mêmes goûts, de développer les mêmes compétences, de répandre les mêmes idées et de promouvoir les mêmes valeurs. Il s'agit de détruire le potentiel productif de chaque société qui tient à l'originalité de sa culture, à sa manière spécifique d'attribuer utilité et signification aux objets. Mais puisque la rentabilité du nouvel ordre économique dépend essentiellement de ses possibilités d'expansion mondiale, il s'agit dès lors de pulvériser toutes les différences culturelles afin de transformer les sociétés en consommatrices passives de tout ce qui dérive des innovations technologiques produites par les firmes transnationales. La culture se voit ainsi investie par la nouvelle classe des gestionnaires de deux fonctions primordiales: une fonction économique qui consiste à établir de vastes marchés porteurs des nouvelles technologies, et une fonction politique qui vise à implanter de nouvelles méthodes de contrôle social

par la substitution des normes de l'information à celles de la connaissance qui opère une modification substantielle des modes de communication.

C'est en effet devenu une autre vérité de La Palice que la civilisation actuelle, basée sur un déploiement sans précédent des moyens de communication les plus divers et les plus puissants, se caractérise par l'absence de communication qu'elle engendre. Et c'est voulu, c'est pensé, c'est organisé, c'est **programmé**.

Basée sur la production et la transmission d'une multitude d'informations disparates qui actualisent constamment tous les faits et tous les événements sans établir de rapports conséquents entre eux, sans les inscrire dans une temporalité qui en ferait comprendre la genèse et la destination, qui, autrement dit, leur donnerait sens, la culture technologique, par la diffusion d'un savoir extrêmement dispersé, vise systématiquement l'éclatement de toutes les structures d'une communication qui serait créatrice de lien social et d'identité pour les remplacer par une structure d'atomes interchangeables et anonymes. Plus productive qu'imaginative, cette culture vise à remplacer la création par l'adaptation. Elle ne peut donc pas s'accommoder de l'unité entre l'expérience et la conscience, entre le savoir et l'action qui caractérise la connaissance. Car c'est la connaissance qui, seule, met en circulation des énoncés qui produisent du sens et qui motivent l'action en ce qu'ils correspondent toujours aux traditions propres à une culture, c'est-à-dire à un mode spécifique de communication qui permet la participation active, inventive et intégrée des individus à divers modes collectifs de vie socioculturelle. Il ne peut, en effet, y avoir de communication possible si ce qui est dit ne l'est pas à partir d'un déjà dit. Toute information qui n'est pas inscrite dans une structure de pensée forgée par une appartenance culturelle et linguistique déterminée ne pénètre pas la conscience et ne permet pas à celui qui la reçoit d'établir une relation entre ses éléments constitutifs et le phénomène auquel elle se rapporte. Elle ne peut, par conséquent, ne donner lieu à aucun acte communicationnel. Une accumulation de telles informations suscite au contraire un profond sentiment d'impuissance.

Or, c'est exactement le but poursuivi par la culture des gestionnaires. Basée sur des codes informatiques, elle vise la limitation de l'action sociale et son contrôle en la réduisant à des éléments formalisables et programmables pouvant être traités par l'ordinateur. Absolument incapable de créer et d'assumer les règles d'une communication sensée, elle élimine tout le jeu des interrelations et fait passer tous les échanges par les médiations techniques de ses machines à produire, à empaqueter, à traiter et à distribuer des informations.

Société informatisée et culture programmée vont de pair. Elles constituent le dispositif matériel et idéologique de manipulation qui, par le biais

de l'emprise technologique, huile les rouages du nouvel ordre économique et impose, comme allant de soi, les actuels rapports sociaux de domination.

Pour imposer sa domination, la nouvelle classe des gestionnaires s'appuie en effet sur la fascination qu'exerce depuis toujours sur l'esprit humain le savoir scientifique. Aujourd'hui qu'il connaît des développements prodigieux et, surtout, qu'il donne lieu à des applications techniques qui envahissent tous les domaines de la vie, du plus quotidien au plus spectaculaire, il est devenu le point de référence ultime qui confère leur légitimité à toutes les entreprises. Il divise le monde entre ceux qui le détiennent et ceux qui y aspirent, soumettant entièrement les seconds aux premiers. L'idéologie scientiste a ainsi remplacé l'idéologie juridique dans l'institution des actuels rapports sociaux de domination, mais sans qu'elle ait même besoin de les justifier, tant apparaît objective la nature du pouvoir scientifique, et progressistes ses réalisations technologiques. Ainsi peut s'étendre sur la totalité du réel l'hégémonie des technologies de la communication et de l'information.

Cette emprise conduit à un renforcement sans précédent du pouvoir de domination des quelques pays hautement industrialisés, où et d'où opèrent les firmes transnationnales qui détiennent le monopole de ces technologies et, par conséquent, à une aggravation de la dépendance des pays moyennement ou peu développés qui, souvent, ne sont même pas en mesure d'absorber et de maîtriser les choix technologiques qui leur sont imposés en fonction des intérêts des firmes productrices. Je décrirai quelques-uns des problèmes pratiques d'ordre politique, économique et social que soulève ce déséquilibre grandissant quand j'analyserai les conséquences particulières sur l'évolution de la société québécoise d'un développement des moyens de communication et des systèmes d'information sur une base internationale.

Auparavant, je veux insister sur les risques d'érosion des patrimoines culturels auxquels sont soumises toutes les sociétés et sur les risques de mutation anthropologique qu'encourent tous les individus au moment où s'efface l'usage des langues naturelles devant l'utilisation des codes informatiques dans la production et la reproduction de toutes les connaissances.

Codes informatiques et langues naturelles

> « Le langage n'est jamais qu'en tant que langue d'un peuple (...). Il est un universel, quelque chose qui est en soi reconnu, qui résonne de la même façon dans la conscience de tous; toute conscience qui parle devient immédiatement une autre conscience dans le langage. De même au niveau du contenu, ce n'est qu'au sein d'un peuple que le langage devient langage véritable, c'est-à-dire l'expression de ce que chacun pense. »
>
> HEGEL

« La fonction du langage implique la pensée, parce qu'elle implique la compréhension des significations associées à leurs supports matériels dans une langue donnée. (...) il est impossible de penser et d'agir d'après les modes d'action conditionnés par cette pensée si, à l'issue de l'éducation donnée à une époque requise de la vie dans une société humaine, on ne nous a pas appris à nous servir d'une langue ; la pensée consiste donc toujours à penser dans une certaine langue. »

Adam SCHAFF

Entre toutes les mythologies que fait naître la civilisation technologique, même dans les publics cultivés, la plus répandue et la moins fondée est que les systèmes de signes à l'œuvre dans la démarche informatique sont des langages, alors qu'ils ne sont que des codes.

Or, si nous n'y prenons pas garde, cette erreur épistémologique peut s'avérer bientôt source d'une profonde mutation des aptitudes de l'être humain à connaître, en ce qu'elle occulte l'unité organique de la pensée et du langage et la fonction créatrice de celui-ci dans les processus de la connaissance. L'attribution du statut de langage à ces systèmes de signes « désémantisés » que sont les codes informatiques tend en effet à faire oublier que le langage est la faculté de l'être humain de **symboliser**, c'est-à-dire d'établir des rapports de signification entre toutes les existences, entre elles et lui-même.

Les hommes et les femmes, en effet, ne sont pas dans le monde des existences parmi d'autres existences, ils sont présents au monde parce que pouvant le dire, ils le pensent ; pouvant le penser, ils l'agissent ; pouvant le penser et l'agir, ils le connaissent. Et si le langage remplit cette fonction créatrice, c'est parce qu'il est la forme particulière de cette matière première qu'est le corps sensible. C'est parce que nous sommes indissociablement chair et langage que nous pouvons connaître, c'est-à-dire transformer toutes les existences et la nôtre en occasions et en objets de sensations et de perceptions **créatrices** de représentations et de pensée. Le corps sensible est la potentialité de la pensée, le langage son effectivité. Cette indissociabilité de la chair et du langage est en effet l'origine du penser, et la pensée est le mode d'actualisation du connaître qui est le mode humain d'être.

Nous connaissons parce que nous jouissons de la possibilité, **en les nommant**, de prêter forme aux choses que nous sentons et percevons, d'expérimenter notre capacité de les placer en face de nous pensant. D'où le caractère inéluctablement objectif et subjectif de la connaissance. La connaissance implique nécessairement une interraction entre un objet et un sujet, et c'est le langage qui rend possible cette mise en présence parce que la connaissance implique également une activité communicationnelle intersubjective entre des individus sociaux déterminés par l'usage commun des symboles linguistiques et culturels, propres à la société dans laquelle ils évoluent.

Les représentations qui organisent notre univers de pensée montrent en effet que le langage est un produit social et, comme le soutenait déjà Sapir, le système linguistique défini dans lequel les individus sont élevés et pensent depuis l'enfance déterminent leur vision du monde. Ainsi, nous sommes les produits d'un langage que nous avons toujours déjà inventé en tant que sujets intégrés dans un système cohérent de socialités, grâce aux médiations symboliques d'une langue maternelle. Le langage tel qu'actualisé dans une langue naturelle est un système de règles sémantiques qui permet au sujet socialisé d'appliquer correctement l'ensemble des critères d'évaluation des phénomènes, processus et facteurs propres à sa culture et, par là, de donner du **sens** à ses paroles et à ses actes. C'est même cette puissance polysémique des langues naturelles qui confère au langage sa puissance heuristique et, par conséquent, son pouvoir créateur. C'est parce que le sujet de la connaissance est un sujet social forgé par son appartenance linguistique et culturelle que les multiples interractions à l'œuvre dans une société s'enracinent dans sa mémoire sensible, y jetant les bases de toutes futures créations, y engendrant son pouvoir de produire des outils et des œuvres d'art, des théories et diverses méthodes instrumentales, y compris les codes informatiques, aptes à lui faire saisir et transformer le monde.

Les codes informatiques, il ne faudrait en effet pas l'oublier, sont une création du langage en ce qu'ils sont, à l'instar de toutes les autres manifestations de l'esprit humain, le résultat de l'usage des symboles linguistiques, c'est-à-dire qu'ils apparaissent dans un réseau d'interractions qui dépendent d'une activité sociale, donc, d'une activité d'ordre communicationnel effectuée dans le cadre d'une culture donnée, en l'occurrence d'une culture scientifique et technicienne. Toutefois, si les codes informatiques n'ont pu être élaborés que dans les conditions de la communication linguistique, ils ne sauraient, eux, donner lieu à aucune nouvelle règle de cette communication puisqu'ils ne fonctionnent que comme signes inaptes à la création symbolique. D'où l'incommensurabilité des langues naturelles et des codes informatiques et le danger de les présenter comme étant de nature identique.

C'est même parce qu'elle tend à remplacer les langues naturelles par des codes informatiques que la culture des gestionnaires abolit toute possibilité de communication. En substituant les médiations techniques de la machinerie technologique aux médiations symboliques des relations intersubjectives de l'activité communicationnelle, elle réduit à zéro le degré de sociabilité et modifie substantiellement les processus cognitifs. **La culture des gestionnaires se caractérise en effet par une désobjectivation et une désubjectivation de la connaissance.** Sous un amoncellement d'informations disparates, elle isole les divers aspects de la réalité et les présente comme en étant la totalité. Elle dépouille ainsi l'intelligence humaine de ses objets de pensée.

Dans la démarche informatique, en effet, la compréhension d'un problème à étudier ne vient pas d'une analyse théorique et d'un raisonnement déductif exclusifs à l'esprit humain, mais d'un recours à la puissance de calcul de l'ordinateur qui peut étudier un nombre considérable, quoique fini, de configurations en un temps très bref. Or, justement parce qu'il tire toute sa fonctionnalité de sa rapidité à explorer le plus grand nombre de voies possibles, on lui soumet des programmes munis de règles très simples destinées à choisir les solutions les plus conformes à un objectif précis et limité, déterminé en vue d'une efficacité immédiate sans considération de la multidimensionnalité de tout phénomène, particulièrement de ses aspects sociaux. Le fonctionnement de l'ordinateur détermine ce caractère exclusivement instrumental de la démarche informatique puisqu'il ne peut traiter un problème qu'après qu'il ait été réduit à un ensemble de signes susceptibles d'être inscrits dans les systèmes de bitisation et de binarisation que sont les codes informatiques. C'est ainsi que toute réalité se voit dépouillée de son objectivité pour être réduite aux conséquences du choix d'un système.

Également caractéristique de la démarche informatique et plus conséquente encore que cette déréalisation de l'objet, est la déperdition du pouvoir créateur du sujet, non seulement de l'utilisateur d'un programme déjà fabriqué, mais même de son concepteur. Programmer un ordinateur est une opération qui contraint le sujet à passer de l'activité sémantique, propre à l'acte langagier, à une activité purement syntaxique, c'est-à-dire à exclure le sens. Le sens est en effet le grand absent de la démarche informatique. Ce que reconnaît d'ailleurs le rapport Nora et Minc sur l'informatisation de la société, publié en 1977, en France, lorsque les auteurs affirment, non sans une certaine ironie, que: « l'efficacité du langage informatique est acquise au prix d'une perte de contenu plus sensible aux intellectuels qu'aux gestionnaires. »

Le moins que l'on puisse dire, en effet, c'est que les gestionnaires ne sont pas des accoucheurs de sens. Et pour cause. Pour exercer en exclusivité tout le pouvoir de décision, ils doivent faire en sorte que tout existe dans la pure indifférence. Abolir les contradictions, aplanir les oppositions, banaliser les particularismes, faire qu'on ne fasse pas. Tel est le nécessaire objectif de la société décisionnelle, et l'instauration actuelle d'un empire des signes est l'expression et l'effet de sa réalisation. En réduisant la communication à un simple échange d'informations, c'est-à-dire à un simple échange de signes, comme moyen efficace mais frustre d'organisation sociale, la société décisionnelle préside à une raréfaction du sens à laquelle correspond une impuissance des individus et des communautés à l'action.

Prise dans la structure dominante d'un ordre productif et d'une culture sociale basés sur la manipulation de codes et de machines informatiques, devenus médiateurs de tous les échanges, l'action perd en effet sa nécessité. À quelles fins sociales et culturelles les sujets sociaux se mobiliseraient-ils quand

ils perçoivent bien que, dépouillées de tout but autre que performatif, leurs actions ne peuvent exercer aucune emprise directe sur la réalité tant matérielle qu'intellectuelle. Ayant perdu leur réalité propre, elles n'existent plus elles-mêmes que comme signe à produire des informations. Puisque aujourd'hui, plutôt que de résoudre des problèmes, on met au point des programmes qui les résoudront, plutôt que d'apprendre les connaissances elles-mêmes, on apprend la manière d'y accéder.

Or, comme nous l'apprend depuis toujours l'histoire des civilisations et, maintenant, la psychologie et la neurophysiologie, l'apprentissage est la condition même de toute création. Ce n'est qu'une longue pratique d'un art, d'un métier, d'une science qui donne naissance aux œuvres, aux choses, aux théories. C'est une illusion de penser que la facilité de l'ordinateur favorisera le développement intellectuel de ses utilisateurs en leur donnant accès à une somme considérable de savoirs à manipuler plutôt qu'à maîtriser. Apprendre, c'est, au contraire, se soumettre à des contraintes dont la première consiste précisément à développer notre mémoire comme support de compréhension du monde. C'est à partir de l'expérience acquise et accumulée grâce à notre mémoire individuelle et collective que nous pouvons trier, ordonner, interpréter les informations pour les transformer en connaissances. Que sera l'intelligence humaine privée de mémoire? Or, l'usage de l'ordinateur par des individus qui ne possèdent pas une vaste et profonde culture générale, implique la perte de la mémoire. Non seulement parce qu'il rend inutiles les efforts de mémorisation, mais aussi parce qu'il nous fait entrer en des rapports qui ne sont plus que de pure rationalité avec le monde environnant (nature, culture). Il risque ainsi d'émousser complètement notre sensibilité qui est le fondement de la mémoire.

Nous encourons d'autant plus gravement ce risque de mutation anthropologique que l'atteinte portée à la fonction sociale du langage entraîne la déperdition des patrimoines culturels.

La profonde complexité des relations qui existent dans chaque société entre société, culture et langue a depuis toujours déterminé les différentes pratiques sociales des peuples et des nations, fournissant à l'imagination collective les solutions appropriées aux problèmes à affronter. C'est ainsi que dans l'histoire, un même niveau de développement technique n'entraîne pas nécessairement une uniformisation des modes de vie et d'organisation sociale, ni ne donne lieu au même type de systèmes politique, moral et philosophique. L'existence d'un fond commun à toutes les sociétés également développées n'a jusqu'à maintenant jamais empêché l'émergence de toutes sortes de productions particulières. La spécificité des rapports entre société, culture et langue, propre à chaque peuple, à chaque nation, favorisait des choix différents dans une combinatoire dont les règles pouvaient être communes, mais non les réalisations.

Or, c'est depuis toujours la fonction sociale du langage qui rend possible cette activité créatrice des individus et des peuples, puisque la propriété du langage tel qu'il s'actualise dans les langues naturelles est de permettre l'expression des variations les plus fines de la correspondance infiniment complexe entre la pensée et le monde nommé — variations qui naissent du désir du locuteur de modeler le message selon ses intentions, selon sa vision du monde. Créativité et richesse polysémique des langues naturelles vont de pair.

En remplaçant les langues naturelles par des codes informatiques comme intermédiaire entre l'intelligence humaine et le monde à connaître, les gestionnaires des sociétés contemporaines voués à la défense des intérêts des grandes firmes transnationales visent un affaiblissement général de ce pouvoir créateur des sociétés. Selon *Le Courrier de l'Unesco*, on observe déjà dans tous les pays qui importent la révolution technologique une perte de confiance dans les valeurs esthétiques et intellectuelles propres à chaque pays, face aux formes d'expression qui proviennent des pays dominants. Par exemple, dans un pays comme l'Italie qui possède une tradition culturelle d'une richesse remarquable, la culture-évasion fondée sur l'inaction et le refus du réel exerce déjà une emprise redoutable. Le cinéaste italien, Ettore Scola confiait récemment au journal *Le Monde* que dans son pays 80 pour cent des programmes télévisés proviennent des États-Unis. Les enfants italiens, ajoutait-il, en le déplorant vivement, ne connaissent plus l'histoire de l'Italie, ni celle de l'Europe.

Et pourtant le rôle croissant de la science et de la technologie dans le fonctionnement des sociétés pourrait constituer un moyen extraordinaire de développement économique, social et culturel s'il devenait un élément organique de la culture nationale de chaque peuple. Nous allons maintenant voir comment la société québécoise peut résoudre à son avantage les problèmes que pose la révolution technologique et quelle contribution elle peut apporter à l'évolution de l'humanité aux prises avec les mêmes problèmes.

« Je me souviens. »

Sans conscience de son identité, il n'est pas de création possible, ni pour un individu, ni pour un peuple. Sans création, il n'est pas de vie humaine. Tenir à sa différence, c'est tenir à son existence et l'assurer. La différence et l'opposition entre les cultures, soutient Claude Lévi-Strauss dans *Le regard éloigné*, loin de manifester quelque relent de racisme que ce soit, exprime au contraire les conditions essentielles et constantes de l'autodéveloppement de l'humanité. Sans la volonté farouche de tous les peuples de la terre de ne pas laisser contaminer leur culture par une autre, l'humanité n'existerait pas, va jusqu'à affirmer le savant ethnologue: « Que chaque peuple ait tenu à ses racines et ait pris conscience de leur prix a été la manière spécifique à chacun d'assurer son existence et la survie de l'humanité. » Il ne peut exis-

ter de société qui ait refusé systématiquement de voir les dangers qui la menaçaient sans prendre les mesures de protection nécessaires. Une société qui en arriverait à une telle démission serait déjà trop malade pour survivre. Il faut être aliénés comme le sont certains politiciens et éditorialistes du Québec, pour détecter du racisme ou, même, de la xénophobie dans les mesures, telle que la Loi 101, édictée par l'Assemblée nationale du Québec, non pour tenter d'asservir quelqu'autre culture, mais pour seulement laisser s'épanouir la culture québécoise. Il s'agit en fait de la plus banale des exigences.

Entre toutes les politiques adoptées par les diverses instances dirigeantes de la société québécoise depuis 1760, à la suite des luttes menées par des fractions plus ou moins importantes du peuple pour affirmer notre identité, j'ai choisi à dessein l'exemple de la Loi 101. Non parce qu'il faut examiner ici les conditions d'avenir de la langue française au Québec, mais, beaucoup plus fondamentalement, parce que la langue française constitue dans notre histoire l'élément primordial de la vitalité de notre culture et de la viabilité de notre société. La langue française a été de façon permanente le seul lieu inattaquable de notre identité culturelle parce que c'est le seul domaine de notre vie nationale où la majorité des Québécois n'a jamais accepté qu'un pouvoir étranger porte atteinte à notre droit inaliénable de la parler. Nous avons toujours vécu comme une oppression toutes les menaces directes ou sournoises qui la mettaient en péril. Alors qu'au contraire, nous subissons sans révolte, au moins depuis 1867, la domination politique, économique et sociale qui s'exerce sur nous. C'est là la manifestation de notre aliénation nationale. L'échec du référendum a en effet révélé qu'une majorité de Québécois a complètement perdu le sens de notre identité nationale dans son unité et son indivisibilité, qu'une majorité de Québécois accepte le fractionnement de notre être et de nos pouvoirs et l'intériorise comme un phénomène normal. J'ai montré dans une analyse des causes de cet échec, publiée dans *L'Impasse*, que notre aliénation réside dans notre impuissance à nous expérimenter comme peuple maître de sa vie nationale, non pas tant parce que nous n'avons jamais été à l'origine des régimes constitutionnels et des systèmes sociaux dans lesquels nous survivons depuis la Conquête, mais parce que nous avons toujours consenti à légitimer ces régimes et ces systèmes réalisés selon les modèles d'une culture étrangère, en vue des besoins d'une société étrangère, la culture et la société canadiennes-anglaises. C'est parce que nous nous soumettons de plein gré à une volonté extérieure que la domination qui s'exerce sur nous ne fonctionne pas comme oppression. Car autrement nous nous révolterions. L'oppression en effet est intolérable et elle entraîne toujours la subversion qui empêche la domination non pas de se produire, ni de s'exercer parfois longtemps, mais d'opérer légitimement. Le peuple québécois n'est pas un peuple opprimé, c'est un peuple aliéné. Il est devenu si étranger à lui-même qu'il ne reconnaît même plus les figures de son asservis-

sement. Sauf, précisément, au chapitre de la langue où il n'a jamais cessé de se défendre contre tout danger d'assimilation. Par conséquent, toute tentative légale ou toute situation de fait qui a pour effet de diminuer nos droits en cette matière fonctionne comme oppression et nous amène à élargir nos revendications, à radicaliser nos luttes, à renforcer nos mesures de protection. C'est ce qui s'est passé avec les lois 63, 22 et 101.

Dans nos perpétuels va-et-vient entre la résignation et la volonté d'affirmation, c'est la langue française qui nous a enracinés dans une culture qui, toute fragmentée qu'elle soit, nous confère une identité spécifique. Et c'est parce que nous sommes conscients qu'une langue coupée de l'action, c'est-à-dire dont l'usage ne s'étendrait pas à tous les domaines de l'activité sociale, nous condamnerait à des pratiques de plus en plus aliénantes et, peu à peu, à une perte totale de notre identité que nous avons forcé nos gouvernements à légiférer pour étendre l'usage de la langue française aux sphères d'activité devenues soudainement plus importantes. C'est l'évolution socio-économique extrêmement rapide qu'a connue la société québécoise dans les deux dernières décennies qui a rendu nécessaires les lois 63, 22 et 101. Sans la loi 101 qui universalise l'usage de la langue française, nous étions à très court terme condamnés à ne plus la parler que « dans nos campagnes et dans nos églises ». Ainsi l'application rigoureuse de la Loi 101 et, même, son renforcement par quelques nouvelles règles plus exigeantes, constituent la condition la plus immédiate à remplir pour assurer au moins le proche avenir d'un usage normal, en tant que langue nationale du peuple québécois, de la langue française au Québec, et, de cette manière, protéger une fois encore le fondement de notre culture qui seule peut garantir notre existence qui est elle-même, de toute évidence, la condition *sine qua non* de l'avenir de la langue française en terre d'Amérique. Car, au Québec, comme partout ailleurs au monde et depuis toujours, société, langue et culture sont des réalités consubstantielles.

Il suffit de comprendre ce fait élémentaire pour voir d'emblée que, bien qu'il demeure manifestement nécessaire de l'appliquer sévèrement, la Loi 101 constitue une mesure de protection spéciale qui ne peut indéfiniment, à elle seule, garantir l'avenir de la langue française au Québec. Encore faut-il que la culture et la société québécoises s'épanouissent pleinement en réussissant à concilier les exigences de la révolution technologique et de l'affirmation de l'identité nationale du peuple québécois.

Or, dans une civilisation où les micro-ordinateurs et les satellites de communication enserrent tous les aspects de la vie des sociétés, autant de celles qui sont les moins développées sur le plan économique et scientifique et qui se voient imposer leur modèle de développement, que de celles qui sont engagées dans une course de plus en plus effrénée à l'innovation pour s'assurer le contrôle des marchés nationaux et internationaux, il semble évident que seul un plein exercice de tous les pouvoirs nécessaires à l'élaboration et à

l'application de politiques nationales en matière de communication et d'information, est devenu le moyen vital pour le peuple québécois d'orienter sa vie collective dans le sens d'une affirmation de son identité, dans le sens de ses intérêts spécifiques. On aura beau dire et beau faire, nous ne relèverons pas à notre avantage le défi de la révolution technologique, pas plus que nous n'avons relevé celui de la révolution industrielle, sans d'abord relever le défi majeur de l'indépendance nationale. Puisque la souveraineté politique est la condition préalable à toute mise en œuvre d'un projet original de société.

Et nous n'avons pas le choix. Ou nous refusons de nous laisser imposer les orientations du virage technologique prises par les puissances industrielles, financières, politiques et militaires qui nous dominent et nous condamnent à d'incessantes politiques de rattrapage, pour créer notre propre modèle de développement, ou nous adoptons les objectifs, les moyens et les valeurs des sociétés canadienne et américaine et, telle la grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf, nous risquons l'éclatement de notre identité et, par conséquent, à plus ou moins brève échéance, la disparition en tant que société nationale distincte.

Aussi radicale qu'elle paraisse, cette perspective n'est pourtant pas l'effet de mon imagination apeurée. Il suffit de lire le numéro, plusieurs fois cité du *Courrier de l'Unesco* pour prendre une conscience aiguë des dangers d'assimilation irréversible que représente pour les sociétés dépendantes leur incapacité de contrôler les transformations technologiques, particulièrement dans les domaines de la communication et de l'information. Les nombreux exemples donnés, puisés dans ces domaines, montrent que l'emprise technologique exercée par des entreprises étrangères, tant publiques que privées, sur une société nationale déjà dépendante sur le plan économique, politique ou culturel, ou sur tous ces plans à la fois, accentue sa dépendance de manière telle qu'elle entraîne infailliblement le déséquilibre de la structure sociale, le fractionnement de la culture commune et, par conséquent, la rapide inadéquation de ses formes particulières de régulation sociale — dégradation qui contribue au déclin de la socialité dans la nation et à l'absence d'une communication sensée qui en arrive à miner l'identité et la cohésion du peuple. Dans *Le Courrier de l'Unesco*, ces analyses s'appliquent surtout aux pays du Tiers-Monde. Les auteurs ne manquent cependant pas de souligner que les problèmes soulevés concernent également, et souvent d'une manière encore plus pernicieuse, les pays plus développés, mais tout aussi soumis à l'influence des produits culturels étrangers qui, via les satellites de communication et autres puissants moyens audiovisuels, véhiculent implicitement dans la fiction, les arts commerciaux et les messages publicitaires, et explicitement dans les informations, les documentaires, les programmes éducatifs, les logiciels pour l'enseignement assisté par l'ordinateur (EOA), etc., des stéréotypes et

des modèles, des normes et des valeurs coupés des réalités concrètement vécues qui dépouillent les individus et les groupes de leur identité et de leur pouvoir créateur. Même le gouvernement canadien est conscient de cette menace. Il prend d'ailleurs ce prétexte pour s'approprier en exclusivité toutes les juridictions en matière de communication et d'information. Dans une entrevue accordée à la revue *Forces* et publiée dans son numéro 62, le ministre canadien des Communications, Francis Fox, déclare que lorsque le Canada lance un satellite de communication à 36 000 kilomètres de la terre, « il est essentiel qu'il y ait une autorité à l'intérieur du pays qui ait compétence en la matière. » Et il prend bien soin de préciser qu'il importe peu de « savoir si ce que ce satellite distribue au pays est une question d'intérêt purement provincial ou local. » Je ne pourrais que donner raison à M. Fox de vouloir défendre l'identité canadienne, au-delà des intérêts particuliers des populations provinciales, s'il n'oubliait pas que le peuple québécois forme une nation distincte qui ne saurait être confondue avec aucune autre. Malheureusement, toute notre histoire témoigne de cet oubli permanent des gouvernements canadiens. Elle témoigne en outre que la promotion des intérêts canadiens s'est toujours faite au détriment de la nation québécoise. Et cela s'avère encore plus vrai aujourd'hui, au moment où le Parlement canadien centralise nécessairement tous les pouvoirs en matière de communication et d'information puisque leurs développements constituent le système nerveux des sociétés contemporaines. Qu'il s'agisse des politiques relatives au transport, aux échanges internationaux en matière d'éducation et de culture, à la radio-télédiffusion, au développement de la recherche scientifique, à l'aide à la création, le gouvernement fédéral ne cesse d'étendre sa toile d'araignée sur toutes les institutions et les juridictions québécoises. Il nous impose ainsi des solutions qui, non seulement ne répondent pas à nos besoins réels, mais qui entravent la recherche de nos propres solutions et l'expression de nos propres conceptions du monde, détruisant peu à peu notre personnalité.

Néanmoins, tant que nous sommes vivants, nous avons mieux à faire que de hurler à la mort. Nous possédons suffisamment de ressources matérielles et intellectuelles, nous dirigeons encore suffisamment d'institutions politiques, économiques, sociales et culturelles et, surtout, en dehors de quelques cercles restreints d'individus et de groupes irrémédiablement voués à des intérêts particuliers, nous jouissons d'un vouloir-vivre collectif suffisamment sain pour résister victorieusement à la vague d'assujettissement qui, une fois de plus, à l'occasion d'une profonde modification des principes et des mécanismes de l'organisation sociale, déferle sur nous. Si nous en avons la lucidité et la volonté politique, nous pourrons même transformer en forces culturelles favorables à notre épanouissement, les nouvelles et multiples possibilités de développement humain et social que recèle la révolution technologique. À la condition expresse de la maîtriser et de la charger de sens.

Car il ne s'agit pas, bien entendu, de refuser les changements qu'implique la révolution technologique. En cette époque de complet et irréversible bouleversement des rapports entre société, culture et langue qu'elle entraîne inévitablement, qu'on la subisse ou qu'on la domine, il s'agit, au contraire, de la harnacher. Il s'agit de mobiliser notre imagination pour concevoir un projet de société qui engagerait notre vision du Québec dans une vision du monde englobante de son infinie complexité, capable de connecter toutes ses dimensions aussi bien aux universaux qu'aux différences. Il s'agit donc, avant tout, d'avoir le courage d'opter pour la création plutôt que pour l'imitation.

Globalement, cela signifie que la société québécoise ne saurait prendre le virage technologique en se soumettant aveuglément aux impératifs des gestionnaires de l'État, du marché et du savoir, qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs, pas plus qu'à leurs objectifs strictement utilitaires ni à leur rythme d'implantation. Elle doit, au contraire, s'imposer ses propres limites de vitesse, quitte à paraître marquer le pas pendant quelques années, pour s'orienter, dès le départ, dans des voies qui nous permettront d'en maîtriser, à terme, les effets sur notre organisation sociale et sur nos systèmes de valeurs. Il s'agit, par exemple, d'introduire en même temps que les micro-ordinateurs dans les écoles de nouvelles formes d'intégration sociale, en nous dotant d'un système d'éducation qui alliera d'une manière inséparable l'enseignement des sciences et des techniques à un enseignement plus rigoureux que jamais de l'histoire nationale et mondiale, de la philosophie et des arts, en un mot, à une solide formation culturelle, qui alliera d'une manière inséparable l'enseignement des langages formels et des codes informatiques à un enseignement exigeant de la langue française et des autres langues internationales de la communication industrielle, scientifique et culturelle. En même temps qu'elle formera la main-d'œuvre hautement spécialisée, susceptible d'accomplir les tâches et de remplir les fonctions instrumentales nécessaires au fonctionnement efficace de notre société dans le monde contemporain, la société québécoise doit favoriser, à travers l'école et toutes ses institutions sociales et culturelles, l'éducation de sujets sociaux formés aux disciplines de l'esprit les plus diverses, accessibles aujourd'hui à l'intelligence humaine, afin d'en faire des citoyens ouverts sur le monde et capables d'en intégrer toute la complexité, ce qui, à la limite, constitue le seul véritable antidote à l'atomisation sociale et à l'uniformisation culturelle qui conduisent à l'impuissance et, finalement, à la dégénérescence. Comme en témoigne actuellement, partout au monde, la méconnaissance des jeunes de leur langue maternelle qui se manifeste par un vocabulaire qui se raréfie de plus en plus, une incapacité croissante de s'exprimer par écrit, une impuissance patente à raisonner, une disparition quasi totale de la curiosité intellectuelle et une inaptitude chronique au débat. Il s'agit donc, de toute urgence, de former des citoyens qui, grâce à la maîtrise d'une bonne culture générale, pourront intégrer les intelligibilités partielles propo-

sées par les savoirs spécialisés, des citoyens aptes à l'action sociale et à la communication politique, capables de résister aux modèles imposés par les fabricateurs de consensus mentaux qui, à travers ordinateurs, satellites et autres puissants moyens de communication, envahissent tout le champ intellectuel et l'espace public par une pensée exclusivement technicienne, asociale, apolitique qui tue la communication. Pour survivre et s'épanouir, la société québécoise doit enraciner la révolution technologique dans la langue française et les symboles de sa culture, en favorisant la création intellectuelle tant scientifique que philosophique, tant technique qu'artistique. Car, c'est dans l'expression multipliée à l'infini de notre imaginaire collectif que réside l'avenir de notre société, de notre culture et de notre langue qui ne saurait exister l'une sans l'autre. Puisqu'en effet, comme l'écrit Michel Freitag : « La culture, c'est la synthèse de toute l'expérience humaine d'une société dans l'intégration et l'harmonisation de ses diverses expressions à travers les médiations d'une langue commune. »

Cette nécessaire affirmation de notre identité ne nous appartient néanmoins pas en propre. Elle s'inscrit dans l'exigence commune à tous les peuples et à toutes les nations, face à la menace d'homogénéisation de l'actuelle civilisation mondiale, d'une différenciation vitale des cultures. Affirmer notre identité ne saurait donc, d'aucune manière, signifier un quelconque repliement sur nous-mêmes. Au contraire, nous ne saurons remplir cette exigence qu'en nous ouvrant totalement au monde, qu'en développant des relations d'échange et de réciprocité, non seulement avec la France et les autres pays de langue française, mais avec tous ceux avec lesquels nous nous reconnaîtrons des aspirations et des intérêts communs. Plus nous nous ouvrirons aux cultures étrangères et plus elles s'ouvriront à la nôtre, plus nous enrichirons notre mutuel pouvoir de création. Cette exigence d'ouverture au monde est désormais ce qui fonde l'accession du peuple québécois à l'indépendance nationale. Elle est même ce qui l'oblige.

Vivre demain en français au Québec, c'est nous donner aujourd'hui un pays. Avant que les forces d'oubli qui s'abattent maintenant sur notre société et sur l'humanité ne submergent entièrement notre jeunesse.

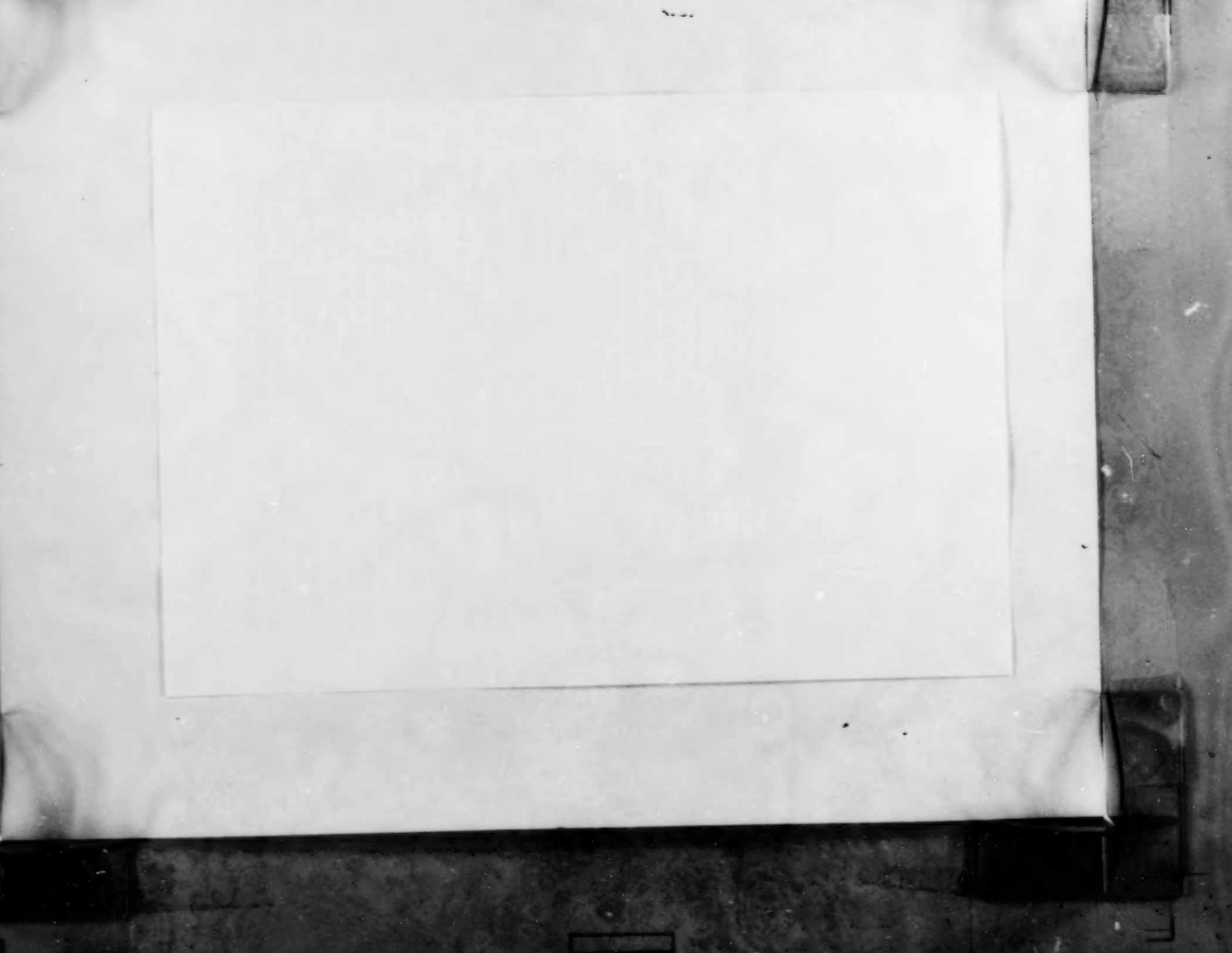

Courts-circuits

Andrée FORTIN

Andrée Fortin est née à Québec en 1953. Après ses études en mathématiques et en sociologie, elle devient membre, en 1979, du comité de rédaction de la revue *Possibles*, participe activement aux travaux de l'Association des éditeurs de périodiques culturels québécois et mène parallèlement une recherche-action sur le mouvement alternatif québécois et l'autogestion, sous les auspices de l'IQRC. Depuis 1982, elle enseigne la sociologie à l'Université Laval, tout en continuant d'apporter sa collaboration aux comités de rédaction de *Nuit Blanche* d'*Intervention* et aux Éditions Pantoute.

« J'ai pour matrie la terre, et Kébèk est mon point d'attache à la matrie terrestre. »

Paul Chamberland, *Terre souveraine*

Ce n'est pas pour rien qu'on parle souvent du « fait français » en Amérique plutôt que des francophones... la langue n'est que la pointe de l'iceberg culturel. Réfléchir sur l'avenir de la langue au Québec, c'est nécessairement réfléchir globalement sur le Québec et son avenir. L'avenir... un graffiti sur le mur en face de chez-moi proclame *no future*. *No future-at-all and the bomb*? ou *no future in the way we used to think about future*? Mais l'inscription est apparue un matin pluvieux sans qu'on ait aperçu dans la nuit celui ou celle qui l'avait apporté là. La réponse est en nous.

L'avenir; s'agit-il de la survie de la langue française ou de sa vie? Distinction fondamentale! La survie est-elle une vie? Comme la survie des espèces en voie de disparition dans les zoos... La vie ne se réduit pas à l'existence, à une simple présence. La vie est projet, devenir. La vie dans les prisons est-elle une vie? La vie dans les réserves indiennes est-elle une vie? La vie dans les usines est-elle une vie? La vie quadrillée par l'État, le totalitarisme technocratique est-elle une vie? Au-delà de la liberté-égalité-fraternité il s'agit d'autonomie, de pensée bien sûr, mais aussi et surtout d'action.

En fait, la survie de la langue française n'est plus menacée... à moyen terme, depuis la Loi 101. Et puis, la réélection du Parti québécois après le référendum a montré clairement aux « anglais » que le vote de 76 était plus qu'un rejet des libéraux, plus qu'un accident historique et correspondait à une volonté d'affirmation des Québécois. Affirmation qui n'allait pas jusqu'au

désir d'indépendance politique, mais qui tenait à être prise au sérieux et respectée. Cela, les différents groupes ethniques l'ont bien compris. À Montréal l'enjeu était crucial, même si dans le reste de la belle province, où le français est largement majoritaire, cela ne semblait pas évident. Au lendemain du 20 mai 80, plusieurs, à Montréal, avaient soudain oublié le français qu'ils avaient appris depuis 76 et étaient (re?) devenus arrogants face aux Canadiens français catholiques. Avec la réélection du PQ, ceux-là ont compris que « c'était sérieux » et il est redevenu possible d'acheter sa pinte de lait en français chez le dépanneur grec, portuguais ou chinois du coin. Cela est acquis désormais. Mais vivre en français, est-ce que cela se résume à recevoir sa monnaie en français quand on fait ses emplettes?

Un exemple troublant est celui des Indiens d'Amérique du Nord, parqués dans leurs réserves, rongés par l'alcoolisme; le suicide est la principale cause de mortalité chez leurs jeunes. Ils n'ont pas perdu leur langue ni leur culture. Les anthropologues s'en donnent à cœur joie. Cependant ils sont animés par le sentiment de l'urgence... En effet, dans les réserves, si on parle encore la langue des ancêtres, ce qu'on a perdu, c'est l'espoir, le sens de la vie. Et si d'aventure ils le retrouvaient, comme certains dissidents ou traditionnalistes, ils n'auraient plus que faire des anthropologues, représentants de l'ordre colonial et fossoyeurs de cultures. Ceux-ci s'intéressent à la vie culturelle des Indiens, mais ce qu'ils inscrivent dans leurs carnets, c'est son acte de décès. La culture amérindienne s'est arrêtée, figée avec l'arrivée des Blancs. Coupés de ce qui marquait le sens (signification autant que direction) de leur insertion dans la nature, bloqués dans leur devenir, ils reproduisent la vie d'autrefois sans arriver à y intégrer les éléments d'aujourd'hui. Ils n'ont plus de marge de manœuvre pour inventer une société.

Une société n'**est** jamais, elle **devient**; constamment remodelée par les agirs et les désirs de ceux qui la composent. Elle résiste souvent aux projections, aux prévisions des économistes et statisticiens. Nulle équation, nul ordinateur n'avait prévu mai 68, « l'imagination au pouvoir » ni Solidarité en Pologne. Cela n'était pas dans les sondages ni les chiffres, mais dans la tête des gens, dans un projet et non dans les projections. **L'avenir... un projet.**

* * *

Même si nous ne sommes pas les derniers Indiens d'Amérique du Nord, et bien que le Québec n'ait pas son statut particulier de... réserve, la folklorisation-fossilisation nous guette. À force de nous sentir attaqués par l'anglais et l'*American way of life*, et de fouiller nos racines pour y retrouver notre identité nous risquons de nous retrouver piégés. Piégés dans un passé qui ne nous ressemble plus, dans lequel nous ne nous reconnaissons plus. En 84, si on me donne le choix entre les jeans et l'étoffe du pays, je préfère

les jeans, mais ce n'est pas faute d'être Québécoise. Il faut prendre garde à poser le choix entre un Québec authentique mais figé dans ses vieilles pierres, étouffant sous ses pelisses et ceintures fléchées (pensons au scandale de la Place Royale à Québec, restaurée à l'image de ce qu'elle était au XVIII[e] siècle, mais vidée de ses habitants, de sa vie de quartier) et une Amérique du Nord informatisée, avec déjà un pied sur la lune! Si le Québec n'arrive pas à se définir au présent et ne se donne pas un projet, qui voudra y vivre à part quelques conservateurs de musée, restaurateurs d'oeuvres anciennes et pourvoyeurs qui pourront également servir de concierges pour nos grands barrages? Entre un Québec au passé et une Amérique au présent, plusieurs choisiront l'Amérique et on ne saurait leur en vouloir.

Bien sûr, le Québec n'est pas que passé. Mais depuis le milieu des années 70, par réaction de défense, on a mis la priorité à la revalorisation du patrimoine. C'est une étape importante dans notre affirmation de connaître nos origines et d'en être fier (et puis les touristes aiment ça, ils se font photographier sur les remparts de Québec à côté des vieux canons... Dire que Frontenac voulait répondre aux anglais par la bouche de ses canons et que maintenant ils se pâment sur les mêmes canons!). Mais revaloriser le patrimoine, c'est seulement la moitié d'une politique d'identité culturelle, l'autre partie — la meilleure défense c'est l'attaque — c'est d'encourager les créateurs dans l'exploration de voies nouvelles, là où nous ne nous reconnaîtrons pas tout à fait non plus. Il s'agit de bâtir le patrimoine de ceux qui viendront après nous. D'ailleurs nos ancêtres n'ont jamais voulu ni pensé bâtir un patrimoine au sens où nous l'entendons aujourd'hui: composant avec le climat, leur bagage culturel et la rencontre avec les Amérindiens, ils ont inventé une façon de vivre, d'habiter le territoire, de s'habiller, de manger, dans laquelle ceux « des vieux pays » ne se reconnaissaient pas. Déjà Montcalm passait pour un « maudit Français » au yeux des canayens. S'ils avaient voulu préserver tel quel l'héritage français, ceux-ci n'auraient même pas survécu pendant deux ou trois générations. La vie culturelle — comme la vie biologique — doit être réinventée, réalimentée à chaque moment. La vie du français en Amérique ne dépend pas que des politiques gouvernementales: celles-ci, tout au plus peuvent servir de balises, de garanties, à l'intérieur desquelles les gens doivent faire l'histoire, prendre le pouvoir réel. Il importe d'inventer le Québec, pas seulement de le « bâtir » selon les plans importés d'ailleurs; et pour le faire, bien sûr, il faut utiliser comme matériau notre histoire et notre folklore, mais sans avoir peur d'en sortir. Notre folklore, justement, doit beaucoup à la musique celtique, à des influences irlandaises, écossaises ou bretonnes, ce qui ne fait pas très « Île de France » à ce que je sache, mais, qui en nierait la « nature » québécoise?

Il faut être prudent avant de se prononcer sur le caractère (oublions la « nature » pour le moment) québécois — ou non — des formes culturelles

actuelles. Il y a eu un temps pour la Bolduc, un pour Charlebois; mais mon grand-père, scandalisé, fermait la radio à chaque fois qu'il entendait la Bolduc; Charlebois en 69, avec l'*ostidcho* avait séduit les jeunes et choqué leurs parents; maintenant tout ça fait plus ou moins partie de notre folklore... Il ne faut pas s'attendre à ce que les moins de 20 ans écoutent uniquement Charlebois, les Séguin ou Corbeau. Attention! je ne plaide pas ici pour l'absorption passive de la culture américaine ou européenne; ce dont je parle c'est du bricolage d'une culture vivante à partir d'éléments divers. **Un braconnage culturel.**

* * *

Le fétichisme du patrimoine n'est pas que la seule menace qui plane sur l'avenir du « fait français » au Québec. Deux autres phénomènes compromettent gravement l'avenir: la dénatalité et l'impérialisme culturel.

La dénatalité ne touche pas que le Québec. Tout l'Occident est concerné. Ce n'est tout de même pas une raison pour ne pas y penser sérieusement. La natalité est devenu un sujet quasi tabou, réservé aux infâmes réactionnaires chauvins — *male chauvinist pigs* — depuis la montée du féminisme. La revanche des berceaux est bel et bien terminée. Plus question de familles de dix enfants et plus, et même rarement rencontre-t-on des familles de plus de deux enfants... Deux enfants, voici ce qui semble la nouvelle norme; les couples qui en ont trois ou plus se font qualifier par les voisins et les amis de grosse famille! Cela ne serait pas grave si, à ce taux, le Québec ne survivait même plus! En effet, l'indice synthétique de fécondité des Québécoises, (le nombre moyen d'enfants qu'une femme est susceptible d'avoir dans sa vie) oscille, depuis 1970, entre 1,7 et 1,8[1]; or, il doit atteindre 2,1 pour que la population se maintienne, c'est-à-dire pour que le nombre d'habitants reste le même une génération plus tard. Actuellement, comme le nombre de femmes en âge d'avoir des enfants augmente encore — ultime retombée de la revanche des berceaux — cela ne se fait toujours pas sentir. Mais à 1,8 enfant par femme en moyenne, à partir de l'an 2000, le taux d'accroissement de la population québécoise devient négatif [2]; c'est-à-dire que la population diminue, le nombre des morts dépassant celui des naissances. À quoi bon noircir des pages et des pages sur l'avenir du français au Québec. Plus d'enfants, plus de Québec, plus de français. Tout est dit. Plutôt que disserter, mieux vaut retourner se coucher.

Nous n'avons plus d'enfants. Nous ne sommes pas les seuls. En Allemagne de l'Ouest, l'indice synthétique de fécondité est de 1,5. Dans cinquante ans, il n'y aura plus d'Allemands! À mesure que le temps passe, il y a de moins en moins de femmes en âge d'avoir des enfants. La population vieillit. Pour empêcher la chute démographique, il faudrait que chaque femme en âge d'avoir des enfants en ait plusieurs, presque dix...

Une société qui ne se reproduit plus, qui ne se survit pas, n'a certainement pas de projet collectif. Est-ce le signe de la décadence de l'Occident qui cède la place aux Asiatiques, Africains et Latino-Américains? Dans ce contexte de dénatalité, les polémiques sur la croissance zéro, apparaissent aussi futiles que les disputes des Lilliputiens sur le fait de casser les œufs à la coque sur le petit bout ou le gros bout. Cette décroissance numérique absolue de l'Occident est-elle le reflet d'un échec, de la morosité d'une civilisation essoufflée de sa course millénaire vers le progrès? On semble arriver au bout de la piste et on se retrouve finalement au même point qu'au départ. Ce n'était pas la spirale du progrès dont avaient rêvé les socialistes scientifiques du XIX[e] siècle, mais un cercle vicieux. C'est seulement aujourd'hui qu'on le réalise.

Et les écoles se vident. On les convertit en coops d'habitation, bientôt en centres d'accueils pour personnes âgées. J'ai longtemps habité le quartier grec de Montréal; le matin à l'heure où les mères — plus souvent que les pères — vont conduire les enfants à l'école, on voyait souvent une femme enceinte, tenant un tout petit par la main alors qu'un autre partait en courant rejoindre ses amis dans la cour de l'école. Les seuls qui ont encore un projet sont-ils les immigrants? Chose certaine, à quoi bon des enfants si on n'a pas de projet à leur transmettre; à quoi bon parler de changement social si on n'a pas d'enfants.

...Fin du rêve du progrès. Fermeture de l'Iron Ore à Shefferville et du dépanneur du coin... rêvé à cet enfant que nous n'aurons pas, à sa chaleur ronde, à sa bouche chercheuse, à ses yeux blonds...

Et puis, même les rares enfants que nous avons, comment les aimons-nous? Comme ils sont peu nombreux, ils deviennent un bien rare au sens économique du terme. On investit en eux dollards et espoirs, et ils doivent, tant bien que mal, répondre aux attentes de leurs parents, rentabiliser l'investissement. Comme si ça n'était pas assez, ils sont soumis à des pressions fortes et multilatérales, objets de chantage dans les séparations et divorces. On les entasse, quelques milliers à la fois dans des écoles sans fenêtres. À la maison on les plante devant un appareil TV. On les écarte de la vie et de ses circuits, on les confine à un ghetto, à leur groupe d'âge. Ensuite on ne leur fait plus de place sur la marché du travail, qui prend de plus en plus des allures de gérontocratie sur laquelle veillent sereinement les syndicats. Triste constat.

Une société qui n'aime pas les enfants, ses enfants, ne s'aime pas elle-même. À la morosité générale de l'Occident en crise, se superpose celle des Québécois qui se sentent de plus en plus isolés en Amérique du Nord. Au moment où j'écris ces lignes, la maison de sondages CROP vient d'inventer les *francogènes*, ceux dont les ancêtres étaient francophones, dont la langue maternelle n'est pas le français mais qui restent sympathiques au fait fran-

çais. Avant on les appelait assimilés, tout bêtement! La notion de « francogène » ne fait que technocratiser toute l'affaire (comme l'Office des droits de la personne qui rebaptise « personnes itinérantes » les clochards, « minorités visibles » les Noirs, Jaunes ou Rouges) sans apporter l'ombre d'une solution. Et puis ce recours au « gènes » ne refoule-t-il pas le français dans la nature, sous-entendu l'anglais dans la culture, comme on l'a fait aux femmes en faisant l'apologie de la nature féminine d'une part et de la culture technique d'autre part, étant entendu qu'il s'agit-là de deux domaines parfaitement étanches l'un à l'autre? Francogènes? Ben Voyons! Des assimilés. Plus de Français en Louisiane, sauf quelques vieux. De moins en moins d'Acadiens. Et nous?

Au chapitre de l'assimilation et de la morosité, il faut parler d'un autre mal qui ronge le cœur des Québécois, gruge leur projet et leur enlève peut-être encore davantage l'envie de faire des enfants, et j'ai nommé : l'impérialisme culturel, « la conquête des esprits » selon la très juste et très triste formule de Yves Eudes[3]. On était déjà plus ou moins habitué au cinéma et à la musique de nos voisins du Sud, et voilà que la télévision prend une expansion folle avec le câble et les soucoupes. On ne plaisante plus; c'est bien autre chose que les traductions d'émissions américaines à l'heure de pointe à Radio-Canada ou Télé-Métropole dont il s'agit. Désormais, les postes américains que nous pouvons visionner ne se comptent plus à l'unité mais par dizaines. N'est-il pas totalement dérisoire de chercher à s'affirmer culturellement dans un tel contexte? Les dés sont pipés.

Mais l'impérialisme culturel, c'est bien plus que le nombre d'émissions de TV ou de films américains qui nous sont offerts. L'impérialisme a d'autres pièges plus subtils, à part aussi les bons cowboys et les méchants Indiens, fussent-ils intergalactiques, comme dans *Star Wars* où les preux chevaliers courent délivrer la princesse captive... Ce qu'il faut réaliser, c'est qu'il est inutile même d'assayer de concurrencer nos voisins du Sud sur ce terrain. Un film comme *les Plouffe* qui a coûté 5 millions de dollards, nécessite un effort financier si considérable pour une société de notre taille qu'il compromet pour un ou deux ans le reste de la production cinématographique québécoise. Viser les standards d'excellence « internationaux » est suicidaire pour nous. C'est la même chose, en musique. Combien de groupes québécois peuvent investir plusieurs dizaines de milliers de dollards pour la production d'un disque?

Et même si on refuse ces critères et qu'on essaie de se faire notre place à nous, d'inventer notre style, comme ceux de l'ONF qui sont passés maîtres dans l'art du documentaire (Perreault le magnifique, l'insupportable, qui fait un poème d'un documentaire — *Le Règne du jour* — ou un roman — *La Bête lumineuse* — ou un manifeste — *Un Royaume vous attend*), on est encore piégé! Réclamer des heures d'antennes quand il y a des dizaines de canaux?

S'entêter bénévolement dans des radios communautaires « cassées » à qui le CRTC interdit la publicité quand les radiodiffuseurs privés regorgent de moyens techniques et financiers? Creuser ce dossier c'est se convaincre de la réalité du génocide culturel. Dans un article intitulé « Combien Télé Métropole a-t-il diffusé de films canadiens en 1980 et nommez-les[4]? », Serge Roy montrait que les catégories du CRTC pour la musique diffusée à la radio concernaient essentiellement la musique « des autres » puisque 100% de celle diffusée par Radio-Canada AM française tombait dans une seule et même catégorie!

Bref, il est inutile et dérisoire d'essayer de combattre la culture américaine sur son propre terrain. Il n'y a pas de place pour nous dans ces codes, normes, ou catégories.

D'ailleurs, au point de vue stratégique, il est reconnu que se placer sur le terrain de l'autre, c'est jouer perdant! Il faut amener l'autre sur notre terrain. Il ne s'agit pas de livrer la guerre à l'impérialisme culturel américain, mais de mener contre lui une **guérilla culturelle**[5].

* * *

Maintenant, concrètement, quel espace nous reste-il pour cette guérilla? Quelle marge de manœuvre, quel espace de rupture et d'affirmation? L'assimilation s'accélère avec la dénatalité et l'impérialisme culturel. Reste-t-il encore une vie pour le français? La crise frappe dur. Ce ne sont pas que les porte-monnaie et les berceaux qui sont vides, l'imagination a perdu le pouvoir. Le seul projet de société qu'on nous propose dans les milieux « officiels », c'est le virage technologique. Mais s'agit-il vraiment de projet social ou n'est-ce qu'un nouveau secteur de marketing? Comme la télévision dans les années 50, qui avait ouvert de nouveaux marchés, les ordinateurs et divers gadgets électroniques vont relancer l'industrie et le capitalisme en crise. Il n'y a d'ailleurs pas de débat sur ce virage technologique: on n'a pas vraiment le choix de le faire ou non, la discussion porte sur des modalités ou des stratégies d'implantation de la micro-informatique, pas sur sa nécessité ou sa pertinence réelle. Cela ressemble davantage à un battage publicitaire qu'à un débat public.

Et puis qu'est-ce que cela va changer **vraiment** dans nos vies? Bien sûr des choses vont changer; le téléphone et la télévision avaient également changé des choses... Mais cela n'a rien révolutionné en termes de rapports sociaux. Attention au déterminisme en dernière instance qui associe la société féodale au moulin à vent, le capitalisme à la machine à vapeur, le socialisme ou capitalisme monopoliste à l'électricité... et quoi encore à l'informatique? Certains se voient déjà dans le village Planétaire, d'autres, à l'approche de 1984, craignent *Big Brother*...

Le virage technologique... pourquoi pas? Mais il ne faut pas se leurrer sur les conséquences de ce virage, qui risquent de se résumer à une meilleure intégration continentale. Un projet de société, par définition, n'a rien à voir avec une innovation technologique, si révolutionnaire soit-elle. Un projet social, c'est ce qui a le pouvoir de mobiliser les gens, c'est ce qui donne sens et espoir à la communauté; cela oriente des actions, des actions tournées vers l'avenir et pas seulement des réactions défensives.

À part l'informatique, on pourrait mentionner quelques autres contre-exemples de projet social, qu'on essaie parfois de nous faire passer pour tel. Ainsi la conservation du patrimoine; cela peut constituer un élément parmi plusieurs d'un projet global, mais on ne saurait s'y tenir. C'est un processus implosif, caractérisant les gérontocraties essoufflées: on ne peut vivre dans le passé tout le temps, vite on se retrouve dans un cimetière...

Un autre bon contre-exemple de projet de société est celui d'un discours qui serait uniquement revendicateur. Le projet n'est pas dans le dire, il est dans le faire; il n'est pas contre — les boss par exemple — il est pour — les travailleurs —; pas contre les « Anglais » mais pour les Canadiens français catholiques; pas contre les hommes, mais pour les femmes. Le projet, latent dans le discours, émerge seulement quand on sort des revendications et qu'on passe à l'action — ou du moins à des propositions d'actions.

Mais nous sommes tous morcelés dans nos appartenances. Femme, écologiste, travailleuse... comment concilier ces identités, ces solidarités? Qu'est-ce qui passe en premier: lutte des classes ou lutte des sexes? l'écosystème ou la nation? Tant qu'on raisonne en ces termes, on demeure piégés. La seule façon d'éviter la schizophrénie, c'est de court-circuiter le système des catégories, **refaire l'unité** dans nos vies, nos projets.

* * *

« J'ai planté un chêne au bout de mon champ,
perderais-je ma peine,
perderais-je mon temps? »

Gilles VIGNEAULT

Il faut refaire l'unité au-delà de tout ce qui nous happe, des solidarités qui nous grugent au lieu de nous unir, qui sapent notre base commune au lieu de la consolider.

Le projet ne saurait se réduire à additionner les droits des femmes à ceux des hommes, plus ceux des travailleurs, plus ceux des chômeurs, plus les nationalistes, plus les internationalistes, plus les autochtones, plus les immigrants, plus les urbains, plus les ruraux, plus les adultes, plus les enfants. Quelle comptabilité déchirante! Quelle cacophonie! On ne sait plus où donner de la tête ni du cœur, quelle pétition signer, à quelle réunion assister, à quel fond souscrire.

Bardés de macarons, l'agenda gonflé et le porte-monnaie léger... « est-ce ainsi que les hommes vivent? » est-ce ainsi que se fera le Québec? L'activisme risque fort de se perdre en un mouvement brownien, simple bruit de fond, sur un fond sonore d'arcades, d'imprimantes et de télévisions.

Ne suis-je pas en train de blasphémer; comment peut-on oser repenser ainsi tout le courant « progressiste »? Mais vers quel « progrès » se dirige-t-il justement? Ce n'est pas la légitimité des luttes que je questionne, mais leur direction, leur morcellement. Qu'est-ce que cela reflète? Une société à refaire de *a* à *z*? Avant même de chercher ce qui les relie toutes, réfléchissons à leur fondement même; les fronts de luttes ne recoupent-ils pas des divisions en termes de juridictions des différents ministères ou des services de ces ministères? On est jeune jusqu'à 30 ans d'après le bien-être social (demandez à quelqu'un de 17 ans, ce qu'il pense des 30 ans...), selon l'ancienne loi des coopératives (amendée en 83) une coop était soit à fin sociale, soit à fin économique, comme si on pouvait dissocier les deux! On connaît aussi les difficultés de ceux qui, comme au JAL ont voulu se définir en fonction d'eux-mêmes et non pas des catégories gouvernementales: ils n'étaient tout simplement pas admissibles aux subventions de l'État, ce qui dans le contexte économique actuel est suicidaire, alors que même les multinationales sont largement subventionnées pour venir s'établir chez nous.

Cependant, il faut, et le plus vite possible, dissocier toutes ces luttes de l'État. Tant que l'État demeure l'interlocuteur privilégié des groupes populaires ou syndicaux on reste piégés dans une logique de revendication et on n'arrive jamais au temps de l'action. Et s'il est une lutte qu'il importe de dissocier de l'État, c'est bien « La question nationale », surtout en cette morosité post-référendaire et post-décrets qui a cours actuellement. L'État peut au plus fournir des balises, comme la Loi 101, mais jamais il ne pourra remplir l'espace entre ces balises; il ne peut forcer les gens à parler français, forcer les écrivains à écrire, ni les chanteurs à composer... encore moins les gens à avoir envie de faire des enfants.

Depuis la Révolution tranquille, on avait placé beaucoup d'espoirs dans l'État. Il devait nous permettre collectivement de prendre en charge l'éducation, la santé, la culture, et qui sait, l'économie. Vingt ans plus tard on réalise que cela n'était qu'illusion et qu'on est passé de Charybde en Scylla; des mains de l'Église à celle de l'État, la situation n'a pas vraiment changé: confier les affaires sociales et culturelles à une classe de technocrates ou de religieux, ce n'est pas se les approprier collectivement. L'amertume de Pierre Maheu dans *Parti Pris* ou celle de Robert Laplante dans *Possibles*, tournées vers des cibles différentes (respectivement l'Église et l'État), se rejoignent étrangement. Court-circuit historique? Tous deux participent au courant nationaliste, mais de 20 ans en 20 ans, de revue en revue, ne s'essouffle-t-il pas?

Chose certaine, le nationalisme « traditionnel » ne survivra pas au référendum, aux décrets, à la logique des réformes technocratiques, à la fragmentation des justes causes. Chaque conjoncture appelle sa stratégie; miser sur l'État pour se donner une force, un espace sur l'échiquier politique et économique nord-américain, avait un sens en 50, en 60, en 70...

Mais à l'époque du Village planétaire communicationnel, alors que les États nationaux semblent dépassés par les stratégies des multinationales qui déjouent toutes les juridictions, toutes les frontières, toutes les analyses classiques; alors que les pluies acides qui grugent nos lacs et nos jardins empruntent d'étranges routes de contrebande, n'y rencontrant nul douanier, pas plus que les retombées radioactives arrivant du Pacifique ou de quelque île lointaine et dans lesquelles nous baignons tous... quelle stratégie adopter? **Que faire**, comme dirait l'autre?

À mesure que le nationalisme s'essouffle et décrète, que le syndicalisme se bureaucratise et se « classe moyennise », que les femmes s'institutionnalisent en leur Conseil du statut, que les jeunes se font organiser en Sommet, que les gens dans les régions essaient de consolider les quelques miettes qu'ils ont arrachées aux technocrates, un seul mouvement social émerge de cette crise qui en est une d'énergie autant qu'économique, d'énergie humaine autant que de kilowatts. Ce mouvement qui surnage et articule un projet, c'est **le mouvement écologiste**. Et curieusement, il est nationaliste.

* * *

Plutôt que de s'acharner à ramasser les miettes du projet péquiste qui s'est effrité d'étapes en étapes, mieux vaut quitter l'État, quitter le PQ et la SSJB, et chercher le point de vue global qui donnera un sens aux mille et une luttes qui nous sollicitent. À l'heure actuelle, les seuls qui tentent une vision globale de la société, qui réfléchissent en termes de projet collectif, sont les écologistes. Bien sûr ils n'ont pas de banière commune, ne se sont pas dotés d'un « cheuf » comme on les aime tant au Québec; mais ils ne cherchent ni l'un ni l'autre. Ce n'est pas l'unité ni l'unanimité qu'ils visent, mais la coalition qu'ils veulent construire...

Affirmer, comme je l'ai fait plus haut, que le mouvement écologiste est nationaliste risque d'en faire bondir plusieurs, même à l'intérieur du mouvement — s'agit-il d'une déviation perverse de l'écologisme québécois, contaminé par la question nationale, comme tout ce qui bouge au Québec? Au contraire, ce nationalisme est inscrit au cœur même de l'écologie; il s'agit cependant d'un nationalisme différent de celui du PQ, où plusieurs des vieux de la vieille de la révolution tranquille ne se reconnaissent pas, se sentent mal à l'aise, tout comme les tenants du nationalisme duplessiste ou cité libriste ne se reconnaissaient pas dans le R.I.N., ni dans *Parti Pris*. Fini le rêve de

la modernisation, l'époque du rattrapage économique, comme l'exemple de Shefferville nous le rappelle cruellement.

Pour plusieurs donc, le mouvement écologiste est suspect d'internationalisme et même d'élitisme. Allons-y voir de plus près. Il est arrivé au Québec presque sans qu'on s'en aperçoive dans les milieux progressistes, porté par des anglophones, alors que toutes les énergies du côté français étaient canalisées soit par le féminisme, soit par la coalition péquiste. Les « Anglais », même solidaires du projet nationaliste, ont choisi un autre créneau d'intervention où ils avaient plus de marge de manœuvre que d'être l'anglais de service parmi des militants nationalistes. Pour eux, une fois qu'ils avaient appris le français, réalisé que Montréal était bel et bien leur ville et qu'il se sentaient aussi mal à l'aise à Toronto et Vancouver que s'ils étaient nés rue Berri, il s'agissait de s'impliquer à un autre niveau, laissant la politique provinciale et fédérale aux francophones; ils se sont impliqués au niveau municipal, dans les dossiers concernant la vie quotidienne. Ils ont été nombreux à l'origine des mouvements comme la STOP-SVP (Society to Overcome Pollution, Société pour vaincre la pollution), le Monde à bicyclette, les coops d'aliments naturels, le RCM (Rassemblement des citoyens de Montréal) et Sauvons Montréal, où les ont rejoint au fil des années 70 de plus en plus de francophones jusqu'à constituer la majorité des membres. Et qui sont-ils ceux qui les ont rejoint? Des « jeunes » pour la plupart, des gens qui ont voté « oui », mais déçus par l'institutionnalisation du Parti québécois qui a bien changé entre ses débuts (68-73...) alors qu'il était un mouvement social drainant cégepiens comme syndicalistes, et son passage au pouvoir (76...).

Il a alors dû faire maints compromis électoralistes ou administratifs, peu du goût des radicaux, de ceux qui voyaient dans l'indépendance un moyen d'accéder ensuite au socialisme autogestionnaire et qui ne voulaient surtout pas reproduire dans un Québec indépendant, l'*american way of life* en français.

Mais l'écologie, par définition, se doit de dépasser le niveau local pour arriver à une vision planétaire, d'où l'accusation d'internationalisme — donc de non-nationalisme — souvent portée contre ses tenants. Mais ne serait-ce pas aller trop vite? Les « vrais » internationalistes, les groupes de gauche de tout acabit, eux, ne s'y sont pas trompés et se sont montrés férocement allergiques au discours écologiste, le taxant — insulte suprême — de petit bourgeois. Encore bercés par le rêve du progrès, pour eux faire la révolution c'est simplement nationaliser ou socialiser les industries, fussent-elles polluantes comme à Rouyn ou génératrices de maladies industrielles telle que l'amiantose. Le souci écologiste en serait un d'enfant gâté qui refuse de se salir les mains. Il faut mettre fin à la domination de l'homme par l'homme et, pour donner travail, gîte et couvert à chacun, poursuivre l'exploitation de la nature. Cependant, l'expérience du socialisme a montré que la gestion étatique était bien autre chose que l'appropriation collective. C'est ainsi qu'on

parle de plus en plus d'autogestion; et s'il y a une chose à laquelle les autogestionnaires sont allergiques, c'est bien le centralisme, quand bien même il serait démocratique. L'autogestion implique que ce sont les personnes concernées qui prennent les décisions en fonction des spécificités locales, des ressources naturelles et humaines locales. Voilà qui rejoint l'écologie.

Écologie, décentralisation, autogestion, voilà qui rime ensemble, du moins théoriquement, conceptuellement, comme l'a montré il y a quelques années déjà l'économiste Jacques Attali[6].

Autre raison qui rend l'écologie suspecte aux yeux des socialistes classiques, c'est **qu'écologie bien ordonnée commence par soi-même**, c'est-à-dire qu'on est soucieux non seulement de la qualité de l'environnement, mais aussi de la qualité de vie quotidienne; on cherche la cohérence entre ces niveaux. Une technologie douce, si elle veut mériter vraiment cet objectif, doit l'être non seulement pour l'environnement « naturel » mais aussi pour l'environnement social.

« Écologie bien ordonnée commence par soi-même ». Il s'agit donc de mettre l'accent sur la personne, sur chaque personne retrouvée derrière sa classe sociale. Cette attention portée à chacun éloigne-t-elle du projet social global? Au contraire! On ne peut voir individuellement, isolément, à la qualité de sa vie quand les missiles *cruise* et les pluies acides voguent au-dessus de nos têtes. Autrefois, l'épée de Damoclès menaçait une seule tête à la fois; désormais, la menace pend sur une seule terre.

De l'individu au planétaire... comment raccorder les bouts? Pour la communauté, la collectivité. Ici la communauté, c'est le Québec... Et les écologistes prônent la (relative) auto-suffisance alimentaire, l'autosuffisance énergétique, l'autoconstruction. Il s'agit de « se nourrir en québécois' », de se défaire de l'emprise des multinationales agro-alimentaires qui ont réalisé l'intégration verticale, des campagnes aux supermarchés; de construire nos habitations avec nos propres plans et nos propres matériaux, selon nos particularités climatiques au lieu d'importer des plans de bungalow du sud des USA ou de faire de la construction un immense « mécano » où on joue avec des modules préfabriqués encore par des mutinationales.

Le mouvement écologiste ne s'en prend pas aux « Anglais » mais aux multinationales; comme le nationalisme d'autrefois, il déplore l'absence de contrôle des Québécois sur leur développement. Le mot clé dans les deux cas est **autonomie.** Autonomie des personnes, des communautés, des régions, et pourquoi pas du Québec.

* * *

Actuellement, on assiste à la structuration du mouvement écologiste québécois, qui se fait en dehors de l'État et de ses appareils, sous forme de réseau

et non pas de fédération ni de pyramide. Bien que parti des grands centres et surtout de Montréal, comme on le disait plus haut, le mouvement s'est rapidement implanté dans toutes les régions du Québec — les cercles de jeunes naturalistes et les clubs 4-H d'une part, la contre-culture d'autre part ayant préparé le terrain et sensibilisé déjà une partie de la population, des jeunes, surtout aux questions de l'environnement. Depuis le début des années 80 on commence à se donner des lieux de rendez-vous, des points de ralliement regroupant les groupes des différentes régions, par exemple à travers le *Rézo* des coops d'aliments naturels, le *Rézo* écologiste, ou sur une base régionale comme au Saguenay et au Lac-Saint-Jean, ou encore sur une base ponctuelle, par exemple pour des manifestations contre les pluies acides ou pour la paix.

Cette structuration, cette rencontre des groupes ne se fait pas selon les schèmes habituels. On est à mille milles du centralisme démocratique des groupes de gauche ou même des fédérations de caisses populaires. Il ne s'agit pas de se rallier explicitement à une doctrine commune, mais plutôt de former des coalitions de groupes et d'organismes autonomes, implantés chacun dans leur milieu. On compte davantage sur la base que sur la coordination générale. L'écologie prône le respect de l'environnement local et de ses spécificités; logiquement, le mouvement s'organise de façon décentralisée, autogérée.

En effet, on ne saurait être écologiste dans l'absolu. Si on veut rendre la planète un peu plus vivable, sans perdre de vue l'ensemble, il faut bien commencer quelque part, il faut se brancher. C'est ce que Chamberland proclamait dans *Terre Souveraine*, essai lancé juste avant le référendum[8]. Le nationalisme n'est pas nécessairement passéiste ou rétrograde comme prétendent certains adeptes de l'*American way of life*.

Nous avons besoin d'une autonomie, d'une marge de manœuvre réelle pour « soigner » notre environnement malade, nos rivières brunes de purin ou rouges de mercure, nos forêts grugées par l'acidité des pluies; il faut un contrôle local réel de l'industrie et des décisions sur les priorités, sur le développement. L'écologie implique une fragmentation des empires en des communautés autonomes. Mais autonomes ne signifie pas autarciques, pas plus que contrôle local n'est synonyme de *small is beautiful*. Communautés autonomes, oui; mais trop petites, non; à 5 000 on ne peut pas être autonomes, on est trop dépendants! Il y a un seuil critique en-dessous duquel une communauté ne peut faire vivre des poètes, comédiens, des radios ou des TV communautaires; il faut penser en termes de régions, trouver une façon de brancher entre elles différentes communautés, pas seulement par l'intermédiaire de réseaux téléphoniques ou informatiques, mais aussi politiques.

Et puis, pour intervenir au nivau international, cela prend une autonomie intérieure. Autonomie ne veut donc pas dire non plus isolement; si on veut

planétariser les débats, attaquer les problèmes globalement, on ne peut pas sauter par-dessus les spécificités locales.

* * *

Le mouvement écologiste a d'autres cartes dans sa manche; obligé de par sa « nature » même de se structurer en dehors de l'État et des appareils, il ne peut être aussi facilement récupéré que d'autres mouvements; ainsi, il ne suffit pas d'engager un peu partout « l'écolo de service » pour faire avancer la cause, alors que cette stratégie a su à la fois contenter et d'une certaine façon récupérer le mouvement féministe ou les minorités ethniques.

Le souci écologique implique un véritable changement de mentalité, « une nouvelle façon de concevoir le monde"; cela ne peut se décréter seulement par l'État; celui-ci peut tout au plus fournir des balises facilitant l'application des principes écologistes, mais il ne peut forcer le changement.

La logique d'affrontement qui est celle du mouvement syndical, érigé en appareil au même titre que l'État auquel il s'oppose, illustre à merveille que des changements profonds ne peuvent venir de ces organismes géants, coupés de leur base.

Le mouvement écologiste ne se contente pas de revendiquer, il a un projet. Il en parle de plus en plus explicitement. Ainsi l'ensemble des coops d'aliments naturels s'est rencontré pour la première fois au printemps 83 sous le thème « Vers un projet social rézo ». Et quel est-il ce projet? Celui d'une société « démocratique, écologiste où chacun se prend en mains »; d'une planète plus habitable pour nous-mêmes ainsi que pour les générations futures, ce qui ne veut pas dire qu'il s'agisse de se sacrifier pour l'avenir, mais plutôt d'y penser; c'est un souci de conserver les acquis pour ceux qui nous suivront. C'est le projet de conquérir une plus grande autonomie sans que cela ait quoi que ce soit à voir avec la xénophobie, au contraire, puisqu'il s'agit d'établir des réseaux de communication et d'intervention au niveau planétaire. C'est un réseau qui entend se structurer par la base, sans miser sur l'État. Qui dit mieux?

* * *

L'avenir du Québec et du français est lié au projet que se donneront les Québécois. Comment mesurer l'ampleur réelle du mouvement écologiste? Les habitudes alimentaires changent lentement mais sûrement. Partout à la TV et dans les journaux on parle de pluies acides et de démilitarisation, de qualité de vie. Pour une fois, on peut espérer que l'écoute des mass-médias aura un effet bénéfique sur les jeunes, leur inculquant, non pas l'*American way of life*, mais le souci écologique, aux heures de pointe s'il vous plaît

(exemple: les magnifiques reportages du commandant Cousteau)! Et puis il acquiert de plus en plus une visibilité, non seulement à travers les médias ou la politique traditionnelle, mais aussi dans la vie quotidienne; on voit apparaître au cœur des villes des dépôts de papier journal, des jardins communautaires.

Sinon, pourquoi s'acharner à faire ici en français ce que nos voisins du sud font déjà en anglais, et bien mieux que nous avec nos 6 millions d'habitants et nos moyens financiers dérisoires. De plus, l'*American way of life*, c'est le *melting pot*, l'assimilation. Si nous ne nous donnons pas au plus vite un projet collectif centré sur nous même et ouvert au reste du monde, nous ne survivrons pas longtemps.

Notes

1. Suzanne Messier, *Chiffres en mains*, Conseil du statut de la femme, 1981.
2. Hervé Gauthier, *Évolution démographique du Québec*, coll. Études et Recherches, OPDQ, 1977.
3. Yves Eudes, *La conquête des esprits*, Maspéro, Paris, 1982.
4. Dans *Possibles*, vol. 6, nos 3-4, 1982, pp. 51-61.
5. Guy Durand, *Intervention*, n° 17, Québec, 82.
6. Jacques Attali, *La Parole et l'Outil*, PUF, 1975.
7. Selon le titre d'une chronique dans le *Journal du rézo* coopératif d'alimentation saine du Kébek.
8. À l'*Hexagone*, 1980.
9. Ce que j'avais eu l'occasion de développer dans *Possibles*, vol. 4, nos 3-4, pp. 179-191.

Le Québec français, espace et durée

André GAULIN

André Gaulin est professeur de littérature québécoise à l'Université Laval et membre actif de l'Association québécoise des professeurs de français dont il a été président de 1970 à 1972. En 1970, il a été également co-président fondateur du « Mouvement Québec français ». Il est l'auteur de plus de deux cents articles sur la littérature québécoise et il participe comme responsable du genre poésie au *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*.

« Si toutefois vous entendez la voix du Québec — ce pays du dedans de vous qui veut naître — écoutez, écoutez enfin le cri de votre cœur ».

(la voix posthume de MESNAUD).

« Elles n'avaient rien de miraculeux ces voix ; chacun de nous en entend de semblables lorsqu'il s'isole et se recueille assez pour laisser loin derrière lui le tumulte mesquin de la vie journalière ».

(*Maria Chapdelaine*).

« On attendait un jour ensoleillé sur un pays devenu nôtre, et voilà qu'on retombe gros Jean comme devant dans la nuit sombre et humide, dans le brouillard qui reste accroché comme une gaze molle parmi les arbres de nos maisons, brouillard stupide, stupides deux fois nos raisonnements pour un pays nôtre une fois pour toute, jamais on l'aura, on s'y laisse tout de même aller... on se contente des pets de singes, quand aux carrefours de nos vies deux voies s'ouvraient à notre générosité, et que l'une d'elles pouvait être choisie, on choisissait celle des pets, ça allait jusqu'à Londres la senteur de nos pets, ». Bruno Samson, *Une histoire sans nom en pièces détachées toutes ineffables et autobiographiques*, l'Aurore, 1975.

Avertissement

On jugera peut-être mon essai partisan. Je l'admettrai le tout premier. Je prends parti pour un pays français qui s'appelle le Québec. Je n'ai qu'une petite prétention: je suis, nous sommes un peuple. Un petit peuple, si l'on veut, mais pas dans le sens méprisant, réducteur et colonisé des partisans — eux aussi! — du « non » au référendum du 20 mai 1980 — (« Je me souviens »!).

Je suis passé, quant à moi, à côté de la Révolution tranquille. Je n'ai jamais été riniste, ni « effelquois » selon l'expression de Jacques Ferron. Bien au contraire, j'étais frère des Écoles chrétiennes alors, et content de l'être, professeur dans une institution qui a « débouté » avec d'autres (le Mont Saint-Louis, à Montréal — F.E.C. —, le collège d'Alma — Maristes —, Jonquière et Sherbrooke — d'où les frères du Sacré-Coeur, les fondateurs, furent évincés, etc.) le terrorisme de l'enseignement clérical. C'était l'Académie de Québec qui a donné un Clément Lockquell, un Philippe Sylvain, un Cyrille-Antonio Deshaies, un frère Palasis — qui fonda la faculté de commerce à Québec. J'ai appris tôt à être méprisé, un mépris subtil, plein de sous-entendus stupides. Au moins, passant pour clérical à cause d'une soutane, j'étais près du peuple, — ne nous appelait-on pas les « corneilles » — même à l'Académie que fréquentaient tant d'étudiants renvoyés des collèges classiques. Ces derniers avaient gardé cette capacité de révolte qui fait qu'un homme n'est pas un chien couchant.

Ils refusaient l'aseptisation totale. Je me suis mis en questionnement de moi-même, frère enseignant par hasard, et « Canadien français » de naissance. J'aimais la terre de Québec, ovoïde comme l'Île d'Orléans de mes dimanches d'enfance. Qui étions-nous donc comme témoins de Dieu et de la terre pour qu'un étudiant puisse me dire très respectueusement, un jour: « T'aurais du bon sens, Conrad, si t'avais pas la foi! ». Savait-il qu'il fut une sirène pour Ulysse ensoutané, c'est-à-dire l'appel de cet au-delà d'un social qui toujours sollicite l'ordre établi. Quel Dieu, quelle foi, quelle terre, quelle vie? « L'essentiel c'est le ciel, ce n'est pas le français. On peut se sauver en joual. Dès lors... » écrivait le frère Untel à qui on ne le pardonna pas, dans le clergé québécois, même si le Cardinal Léger, plus ouvert, essaya de sauver les meubles. L'un des meubles, c'était le supérieur du frère Untel, Louis Grégoire, que l'on expédia comme une valise à Rome, puis aux États-Unis. Un lynchage comme devait en connaître un, le père Bradet, dominicain, de la revue *Maintenant*.

Je témoigne d'une blessure d'être. Religieux laïc — et non clerc, on a tellement confondu cela dans une Église ultra-cléricale et ultramontaine, — je me laïcisai tout à fait, en 1966, vraiment pauvre pour la première fois — « et de mon nom et de ma vie » comme dit Paul Chamberland dans l'*Afficheur hurle*. J'avais trente ans et j'étais non solvable. Je n'avais civilement ni expérience, ni état de service! « Avco Finance » m'avança sept cents dollars à 45% d'intérêts environ. Bien sûr, ma famille me fut d'un grand secours. Ma mère, belle croyante, a toujours eu un sens inné de la liberté.

Rempli de diplômes, « l'ignorantin » devint professeur de littérature québécoise (on disait encore « canadienne »). Hélas, ce n'était surtout pas à l'Université Laval que j'avais pu pousser bien loin ces études. C'était souvent des « étrangers » qui les enseignaient, témoignant ainsi de leur intérêt pour

ces études et de l'absence du nôtre. Henri Tuchmaier me fit découvrir la dimension imaginaire de l'échec canadien-français. Clément Lockquell qui me fut un grand confrère m'ouvrait sa bibliothèque fort riche. C'était l'époque — les années 60 — où *Le Soleil* avait une chronique littéraire digne de ce nom.

J'enseignai à l'École normale Laval, une véritable école d'État, laïque. Le directeur des études, Jean Rioux, y poussait les études québécoises. Ce milieu centenaire avait une haute tradition du respect de la langue française, associée chez les plus anciens, à ce que Pierre Baillargeon a appelé le « nationalisme catholique ». En faisant mon nouveau métier de professeur de littérature québécoise — j'avais auparavant enseigné au primaire, au secondaire, au collégial, le français, l'histoire, le latin, et bien sûr la religion! — au niveau universitaire de la formation des maîtres, je découvris un imaginaire collectif qui écrasait tout un peuple comme une chape de plomb. Je rattrapai les années perdues. Je devins, par conviction professionnelle, un ardent militant pour un Québec laïc, français et indépendant. J'ai écrit en grande partie le *Livre noir*, sous-titré: *de l'impossibilité presque totale d'enseigner le français au Québec*. Comme président de l'Association québécoise des professeurs de français (1970-1972), j'ai été l'un des huit co-présidents fondateurs du « Mouvement Québec français » à côté d'un lutteur insigne: François-Albert Angers. J'ai participé pendant douze ans avec des égaux, à la lancée de la revue *Québec français*. Mes auteurs de sujet de thèses de maîtrise et de doctorat ont été des défenseurs du statut laïc et français du Québec: André Langevin et Pierre Baillargeon.

Entretemps, dans l'opération de réforme scolaire de la « révolution tranquille », les écoles professionnelles de l'État étaient détruites au même titre que les collèges classiques: écoles de métiers, écoles techniques, etc. Les Écoles normales étaient du nombre: au nom d'idées généreuses, l'on confondait formation universitaire des maîtres — déjà amorcée dans les écoles d'État à Québec, Trois-Rivières et Montréal — et formation sur des campus universitaires. Ainsi l'Université Laval avec son *Deo juvente, haud pluribus impar*, y trouvant son profit et sa pâture, mangeait l'École normale Laval qui visait plus modestement — on reconnaît là le mouvement de l'Institut canadien — à « Rendre le peuple meilleur ». Curieusement, la Centrale des instituteurs catholiques (aujourd'hui C.E.Q.), dirigée alors par Raymond Laliberté, donnait son aval. Une tradition pédagogique laïque centenaire disparaissait avec l'opération « table rase »! Les grandes écoles d'État étaient basculées au même titre que les petites écoles normales, rurales et trop nombreuses.

Cette désintégration d'un patrimoine pédagogique m'amena à faire du syndicalisme. Je devins président du syndicat de l'École normale Laval, rattaché à la Fédération nationale des enseignants québécois de la C.S.N. Certains hauts fonctionnaires du M.É.Q. ne s'étaient pas gênés pour nous discréditer

en public — nous étions plus de soixante-dix professeurs d'une moyenne d'âge de trente ans et un peu plus. Quelqu'un dit même de nous, à nos étudiants alors associés, que nous étions passéistes, de mentalité du XIX[e] siècle. En un sens, c'était vrai dans la mesure où nous avions un rattachement profond avec la pensée des patriotes de 1837-1838. Mais la même personne soutint mordicus, au moment de la négociation du passage de nombreux professeurs à l'Université Laval, que nous étions un corps professoral hors pair, compétent, et dont l'expérience palliait l'absence de doctorat. Nous exigeâmes pourtant un complément d'études que nous obtînmes. Cette lutte syndicale m'amena à découvrir et à aimer Montréal. J'y trouvais, tout étonné, moi, le Québécois à l'abri de ses remparts historiques, une ville du « choc des langues », selon l'expression de Guy Bouthillier. J'y subis souvent l'humiliation. Ainsi, par exemple, quand j'allais manger avec mes pairs dans des endroits pratiquant l'unilinguisme anglais où les gens de Montréal se contentaient de « barbouiller » les menus. Je comprenais mal pourquoi nous n'allions pas ailleurs. J'allais souvent déjeuner aussi dans un petit restaurant, à l'angle de la rue Saint-Denis et de la rue Sainte-Catherine. J'avais commencé à fréquenter la rue Saint-Denis par un beau poème de Brault et l'imaginaire de Pierre Baillargeon. Je demandais un œuf, du pain grillé, du café... La serveuse se rendait à l'extrémité du comptoir et « callait » son « ordre » en langue anglaise. J'étais époustouflé de ce rituel touchant et dérisoire.

Je devins professeur de littérature québécoise à l'Université Laval. Dois-je le dire ici? J'y fus encore marginalisé: nous devions — tout un groupe de chercheurs — souvent nous battre, à divers niveaux, pour imposer nos lettres comme partie d'un domaine scientifique. Il nous fut souvent demandé — le passé simple convient-il? — comment on pouvait être chercheur en littérature? D'ailleurs, encore aujourd'hui, pour beaucoup de nos concitoyens, nos lettres restent totalement inconnues. Aux funérailles d'Hubert Aquin, beaucoup s'indignèrent de n'y pas voir de députés ou de ministres du Parti québécois. Moi, j'y cherchais du regard des doyens de facultés de lettres ou des recteurs! (Et les funérailles de Robert-Lionel Séguin?). Aujourd'hui, chercheur au *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, il m'arrive encore de constater que nos lettres ont parfois un meilleur accueil à l'étranger qu'ici. Même si les écrivains et spécialistes québécois grandissent en nombre et en qualité.

Pourquoi ce long « avertissement », mot qui veut garder son sens littéraire plutôt que moral? Parce qu'ainsi que je le disais, j'ai voulu, à mes risques et périls, témoigner d'une blessure qui nous appartient à tous en propre: d'avoir tant mérité de nous-mêmes dans notre longue naissance et de ne pas encore croire en notre avenir. Un jour, j'ai demandé à Gaston Miron quels étaient ses vers les plus beaux, les plus essentiels. Il m'avait répondu, généreusement, comme il peut le faire:

« un jour, j'aurai dit oui à ma naissance
j'aurai du froment dans les yeux
je m'avancerai sur un sol, ému, ébloui
par la pureté de bête que soulève la neige
un homme reviendra
d'en dehors du monde ».

Oui, démêlerons-nous le long écheveau de notre Histoire? Quitterons-nous enfin le néant du non-lieu politique? Retrouverons-nous le temps futur et le temps présent, le passé simple et décomposé nous ayant habités jusqu'au délire? D'ailleurs, cet émouvant poème cité par Miron n'a-t-il pas pour titre : « Pour mon rapatriement »? Le nôtre. Pas celui de tous les Trudeaus (ou x!) traducteurs. Nous croirons-nous donc toujours coupables de vouloir penser et vivre l'Amérique en français? Avec Gatien Lapointe, tiendrons-nous « le pari de ne pas mourir »?

Prolégomènes

S'il n'y avait pas de langue, le Québec tel qu'on le connaît n'existerait pas. En resterait peut-être l'appellation comme l'on parle du « French Quarter » de Nouvelle-Orléans. Pourtant à la Nouvelle-Orléans, il y avait aussi la langue. Bien sûr, point n'est question d'affirmer qu'une langue ne peut pas disparaître. La langue française en Amérique du Nord, on le sait, subit quotidiennement les forces de son empêchement. Le français résiste d'autant mieux, comme n'importe quelle langue, qu'il peut compter sur le nombre de celles et ceux qui le parlent — on peut comparer à ce titre le Manitoba et l'Acadie. Si nous étions douze millions de parlant français au Québec — ce que nous serions, environ, si le Québec avait pu retenir tous les descendants des 10 000 immigrants initiaux venus de France — nous aurions déjà une autre capacité de résistance. Churchill ne disait-il pas, justement, qu'en démocratie trois éléments importaient : le nombre, le nombre et le nombre? Déjà, à cet égard, en Anglo-Saxonnie américaine, nous passons pour une minorité, une minorité ethnique. Pour cette Amérique du Nord, majoritairement anglaise — on va souvent jusqu'à oublier le Mexique qui est pourtant partie prenante de ce pan de continent — l'ethnie ne représente qu'une valeur folklorique sur laquelle on table sporadiquement pour mieux faire oublier que cette langue anglaise agrippe tout le terrain (l'aigle rapace?). On ignore souvent, par exemple, qu'aux États-Unis l'allemand a failli devenir langue des États, au moment de l'indépendance. Tout aussi bien que les opposants à une législation linguistique pour le Québec ignorent que l'on a imposé l'anglais, par loi, dans plus de vingt États de ce pays « melting-pot ». On aurait pu tout aussi bien, et plus sainement, chez nos voisins du Sud, obtenir une fédération d'États où auraient prévalu l'allemand, l'espagnol, l'anglais, le français. Mais la langue coloniale de rattachement politique l'a emporté.

Il en est ainsi du Canada. Non pas le Canada de Jacques-Cartier et de Champlain — cette ancienne colonie française — mais ce *Dominion of Canada*

de 1867, encore plus vicié, d'ailleurs, dans sa version de 1981. Normalement, comme aux États-Unis, la langue anglaise devait l'emporter dans ce pays rattaché à Londres depuis 1763. Sauf chez certains groupes francophones, l'assimilation par la noyade devait réussir comme chez les voisins étatsuniens. À peu de chose près, le Canada se compare aux États-Unis: pays constitué d'apports ethniques divers — où le groupe anglais à peine majoritaire, s'il l'est — a imposé sa langue en vertu de son rattachement politique à l'Angleterre — pays qui lui-même a jadis imposé sa langue, par voie linguistique, à un moment où le français était devenu langue de la Cour. (Qui se rappelle aussi que les premiers rois du nom de George étaient hanovriens? En possédant parfaitement l'anglais, George III a eu plus d'influence réelle que son père et son grand-père). Personne, sauf les myopes et les naïfs, ne se fait d'illusion sur le pseudo-multiculturalisme canadien. Le multiculturalisme a l'avantage de farder l'assimilation générale des ethnies en faveur de l'unilinguisme anglais. Le gouvernement canadien se fait la belle jambe à l'occasion de ses recensements: il donne à croire à ses citoyens qu'ils sont Polonais, Italiens, Chinois et francophones — que dire des francogènes, ces morts ressuscités? — pour mieux « intégrer » ses groupes cibles dans le grand conglomérat *coast-to-coast*.

À ce titre, les francophones du Québec comprennent mal que les Canadiens de l'Ouest ou les Néo-Canadiens de Toronto ou de Calgary considèrent « les Canadiens-d'origine-francophone » comme une minorité. Et sous couvert d'accepter la Charte de la langue française, la plupart des anglophones de Montréal — considérés comme minoritaires par beaucoup de Québécois — se considèrent eux-mêmes comme *Canadians* et majoritaires, estiment que les francophones du Québec sont une minorité, au même titre que les autres minorités. La notion des deux peuples fondateurs, présente dans l'accord-compromis de 1867, n'existe plus, en fait, que pour les Commissions d'enquête et dans la tête des fédéralistes à la manière du curé Lemoignan (qui a dit « non » et bat sa coulpe) ou de Mme Solange Chaput-Rolland. Utopie généreuse, altière mais nuage évanescent vite effacé au Parlement d'Ottawa. Autrement, comment expliquer la nouvelle Constitution du Canada? On pouvait toujours parler, à propos de 1867, d'un mini-consensus entre bourgeois-politiciens de deux « races »! Mais la deuxième Constitution, elle, n'a ni Déclaration préalable, ni place pour un peuple autre que celui qui parle l'anglais. (De sorte qu'il n'y a pas de peuple canadien mais une mosaïque hybride d'ethnies). Dans un pays soi-disant de deux langues officielles, il faut aux francophones hors du Québec la justification du nombre par voie juridique pour avoir droit à un semblant d'égalité. Bien sûr, le Secrétariat de l'État fédéral pourra toujours soutenir monétairement l'action d'un Georges Forest au Manitoba, ce qui le justifiera d'accorder des centaines de milliers de dollars aux anglophones de Montréal — Alliance-Québec y compris — pour contrer la

Loi 101. Et pendant qu'en 1979, la Cour suprême du Canada déclarait inconstitutionnelle une loi manitobaine *de 1890* abolissant les droits du français dans cette province, la même Cour, qui « penche toujours du même bord » comme la Tour de Pise, décrétait inconstitutionnelle la Loi 101 votée, elle, *en 1977*. Deux poids et la démesure!

Ce qui est encore plus infâme dans tout cela, c'est que la nouvelle Constitution du Canada enrôle d'office le Québec dans sa nouvelle entente. Contre son gré: le Canada-camisole-de-force. On peut toujours crier que le Québec du Parti québécois a laissé tomber son droit de veto, jetant ainsi de la poudre aux yeux des citoyens. La cité libre du Québec à la manière forte du Canada anglais — bien servi par la collaboration de Pierre-Elliot Trudeau et associés — c'est la liberté de se fondre dans le grand tout. Rien de changé depuis Lord Durham: nous n'aurons de place au soleil qu'à la condition de rentrer dans l'ombre. Ne deviendrons-nous pas digérés par une « race » supérieure et conquérante? La force, l'arrogance, le chantage et une Charte des droits votée dans un pays étranger sous prétexte que le Parlement d'Ottawa est trop réactionnaire.

La fin supposée du colonialisme par le renforcement de ce même colonialisme, la Reine restant souveraine de ce Canada libéral et anglais. Dans toutes ces manigances qui s'enfilent à perte de mémoire d'hommes, comment s'y reconnaître? Le simple citoyen, citoyen simple accaparé par le dur quotidien, n'a pas le temps de fignoler les nuances historiques. Quand un Pierre-Elliot Trudeau, comme en dictature, rapatrie unilatéralement la Constitution, il laisse dire à Jean Chrétien, qu'après plus de cinquante années de blocage systématique des provinces, la décision autoritaire — et anticonstitutionnelle — reste la seule porte de sortie politique. Cette grossièreté historique passe comme un argument de frappe. Dans un peuple où la culture politique est récente, peu enracinée sinon dans un sentiment obscur et têtu de résistance, la lassitude donne la voie au train anglais! Le citoyen plus féru d'histoire, lui, sait pertinemment que le seul Québec fait obstacle depuis toujours à un rapatriement sans partage préalable des pouvoirs politiques. Tout un vieux contentieux se trouve ainsi remis au jour qui touche les fondements mêmes de l'existence du collectif québécois comme peuple.

Il semblera peut-être à la lectrice, au lecteur, que cet essai sur les conditions de vie du français au Québec s'égare. Et pourtant, non, si ce qui est en cause touche les fondements mêmes d'une langue. Une langue reste en relation étroite avec une terre, un territoire, lieu de son expression, espace de sa durée. À quoi attribuer la survivance étonnante du français dans la « province » de Québec, sinon à la cohésion minimale de son expression culturelle rendue possible par l'espace territorial. Il y aurait, à cet égard, une longue réflexion à faire.

Au risque de rappeler des faits connus, il vaut mieux étayer les jalons de cette réflexion.

Séquence un :

Le Canada de Jacques Cartier et de Champlain

Le Canada fut d'abord essentiellement une colonie française. Il s'y établit, pendant deux siècles environ, seulement quelques 10 000 émigrants français — obligatoirement catholiques. Cette colonie, formée d'arrivants venant de plusieurs provinces de la France des XVII[e] et XVIII[e] siècles unifia, plus de cent ans avant le pays métropolitain lui-même, la langue sur son territoire: évidemment, la langue du roi, c'est-à-dire la langue d'Île-de-France, siège de l'administration coloniale.

Ce Canada, ou pays de Nouvelle-France, prend un visage sociogéographique précis, du moins dans sa section la plus habitée, la mieux protégée, la vallée du Saint-Laurent. Ce fleuve chanté par des poètes aussi divers que Moïse-Joseph Marsile, Antonio Desjardins ou Gatien Lapointe constitue la matrice d'une civilisation française majeure appelée canadienne, puis canadienne-française et enfin québécoise (voir là-dessus le remarquable essai de Jean Bouthillette, *le Canadien-français et son double*). À eux trois, ces poètes récapitulent trois phases de notre Histoire. Avec *les Laurentiades*, ces huit mille vers du Clerc de Saint-Viateur, vivant avec beaucoup des siens aux États-Unis, constituent une sorte d'investissement d'un territoire perdu. Le recueil datant de 1925 — l'auteur a alors soixante-dix-neuf ans! — traduit à la fois la fidélité du clergé catholique pour une langue natale, l'ambiguïté de son discours canadien-français fait d'élans patriotiques et de conservatisme castrateur, et son idéalisme théocratique. (Nous y reviendrons).

Quant aux *Crépuscules* d'Antonio Desjardins (livre paru à Hull, en 1924), ils sont aussi inconnus que l'est demeuré l'auteur jusqu'à la parution du tome II du *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, en 1980. Ce fait en dit long sur un excellent poète surréaliste demeuré longtemps inconnu avec un Jean-Aubert Loranger, un Jean Charbonneau, un Marcel Dugas, etc., le clergé catholique étant à la source de cette méconnaissance — nous y reviendrons aussi. Enfin l'*Ode au Saint-Laurent* de Gatien Lapointe, tout nouveau au plan formel, appartient **à une thématique littéraire** déjà présente chez François-Xavier Garneau, poète, ou Octave Crémazie. En contrepartie d'un discours fédéraliste présentant le Québec comme entouré d'une muraille de Chine, le beau recueil fait vivre un fleuve en ses pulsions quotidiennes, la marée lui apportant le monde, et le monde retrouvant par elle un pays neuf, Québec inventé:

> « Québec rose et gris au milieu du fleuve
> Chaque route jette en toi un reflet du monde
> Et chaque paquebot un écho de la mer (...)
> C'est le fleuve qui revient d'océan chaque soir
> Et c'est l'océan qui tremble dans chaque regard ».

Cette vallée du Saint-Laurent qui remonte dans ce premier Canada jusqu'au Niagara — Marsile s'en est souvenu — possède son arbre symbolique particulier, l'érable. Dans le discours canadien-français de la période 1840-1960, ce territoire où pousse « sur le bord du grand fleuve » (Notre-Dame du Canada), « le fleuve géant » (chant patriotique du XIX^e^ siècle « Ô Canada » de Callixa Lavallée) l'érable symbolique, on l'appellera *Laurentie*. Qui ne se rappelle avec nostalgie cette chanson (presqu'un sermon de prêtre et un chant de femme, pour parodier Louis Hémon) de l'abbé Gadbois: « Quand notre Laurentie se glisse dans la nuit », sorte de nuit symbolique où le pays politique est devenu « la famille à genoux (...) Au pied de la croix noire »?

Le beau savant Marie-Victorin qui, tout en participant de l'ultramontanisme de son groupe religieux, sut garder ses distances de poète et de penseur — comme un Lionel Groulx, un Félix-Antoine Savard, un Camille Roy — a insisté l'un des premiers sur cette symbolique laurentienne. N'a-t-il pas écrit les *Récits laurentiens* et les *Croquis laurentiens*? Dans ce deuxième livre, l'auteur prend pied sur le mont Beloeil — comme Jean Charbonneau prenait pied et retraite sur le Mont Royal — devenu observatoire et bastion d'où l'on peut voir « comme sur la page ouverte d'un gigantesque atlas, toute une vaste portion de la Laurentie ». Le botaniste précède presque les poètes quand les ormes — ces arbres aujourd'hui menacés — lui apparaissent comme des sentinelles et des bergers. Mais cet auteur appartient déjà à l'une des époques les plus écrasées de notre histoire, le début de ce siècle: « la Chanson des liards » de la fin de ses *Croquis* traduisant l'attachement passéiste et fatigué de l'âme canadienne-française. Même l'orme, dans son texte « la Chanson des ormes », devient, comme son peuple, ambivalent, « arbre-roi se faisant volontiers histrion, s'appropriant tantôt la carrure du chêne, tantôt la déliquescence un peu mièvre du bouleau ».

À partir de cette symbolique, l'on comprendra pourtant toute l'ambiguïté d'une opération politique comme le référendum, des gens devant comprendre pourquoi ils devaient renoncer à toutes choses volées par l'Autre: un nom, le Canada, que leur donnent encore beaucoup d'Européens et que se donnent encore plusieurs vieilles gens se disant « Canayens »; deux symboles majeurs, la feuille d'érable de l'unifolié (devenu « flag » de l'Autre) et le Castor; un hymne national (« Ô Canada ») qui n'a toujours pas été remplacé.

Ce cadre géopolitique du premier Canada ne saurait être complet sans cette double alternance du territoire habité: l'espace défini et l'espace nordique indéfini. On peut bien traduire l'espace défini, qui saute aux yeux à vol d'avion, par le régime seigneurial. L'Européen reste toujours frappé par le damier symétrique des terres saintlaurentiennes. Plus que la paroisse catholique, qui n'est qu'un lieu plus précis de l'espace seigneurial, le régime lui-même, d'esprit tellement français par sa précision, son architecture de la ligne droite, a présidé, en tant que cadre géographique, à la naissance d'un peuple.

On oublie souvent que la Nouvelle-France ou le premier Canada comptait 210 seigneuries, en 1760, presque toutes attenantes au fleuve Saint-Laurent et au Richelieu. Environ 60 000 habitants les peuplaient alors, esseulés dans les maisons de bois et de pierres: onze seigneuries seulement comprenaient soit un village (moins de trente feux), soit un bourg (plus de trente feux). À partir d'une langue commune à tous se développe une culture matérielle, populaire, artisanale... et une civilisation où le langage occupait une grande part dans un pays de silence et de causerie. A-t-on déjà noté cette admirable précision de Vigneault dans sa chanson « Les gens de mon pays », où les acteurs parlent d'abord « pour s'entendre » avant de « parler pour parler »?

Quant à l'espace indéfini, c'est-à-dire plus susceptible d'échapper aux contrôles tatillons de l'intendant et des curés, il apparaît comme un point de fuite permanent et accessible. C'est la forêt surtout, l'Ouest et le Nord, le pays du coureur des bois. L'Ouest sera perdu sous le régime anglais. Ne restera que le Nord qui continuera de signifier la liberté en dehors des contraintes sociales ou politiques. Voilà pourquoi la montagne, hors-les-clôtures de Josime, deviendra essentielle et symbolique pour Menaud (*Menaud Maître-Draveur*) et pourquoi aussi, de la ville montréalaise où il subit l'oppression des siens, le poète Miron invoquera les Laurentides « montagnes râpées du Nord », ce Nord, cette Nord aussi, rivière de son enfance:

> « que vais-je devenir dans ma force fracassée
> ma force noire du bout de mes montagnes
> pour te voir à jamais je déporte mon regard
> je me tiens aux écoutes des sirènes
> dans la longue nuit effilée du clocher de Saint-Jacques ».
>
> « La Marche à l'Amour ».

Enfin, le régime français voit naître une colonie française — la fleur de lys, les couleurs blanche et bleue, symboles royaux en terre américaine. Au fil des ans, de génération en génération, un peuple finit par s'inventer dans le silence « ovifère ». Ce peuple altier, rieur, « de gaîté franche » selon l'expression nelligannienne, se démarque de la France. L'alliance d'une langue — celle de la France — et d'un paysage — celui de l'Amérique saintlaurentienne — a marqué un collectif. Les hivers — et la conquête politique qui va suivre —, les espaces fous (Le pays « sans bon sens » de Pierre Perreault) vont façonner ce peuple pour longtemps. Des accidents de parcours vont prolonger jusqu'à nous l'occupation par l'étranger d'un territoire de langue natale française.

C'est pourquoi le 13 septembre 1759 va rester pour la mémoire québécoise une maldonne de l'Histoire. Plus de deux cent cinquante ans de colonisation achoppent. Pour une malheureuse petite bataille, dite des Plaines d'Abraham, menée par un vieux militaire français acceptant mal le point de vue « canadien » d'un Lévis ou d'un Vaudreuil qui se battent à l'indienne, ce sera la longue et difficile remontée vers la victoire. On pourrait presque établir

une mythologie québécoise de cette bataille des Plaines d'Abraham. Nous en est restée, contradictoirement, la nostalgie de la France qui à cent ans d'intervalle accueille tout autant triomphalement un navire (*La Capricieuse*, en 1855) qu'un général (de Gaulle, en 1967). Cette ferveur pour la mère patrie étonne souvent l'ancien colon anglais, espagnol, portugais devenu étatsunien, chilien, mexicain, colombien, brésilien. Elle est d'ailleurs directement proportionnelle avec les idées politiques de leurs supporteurs: il est facile de constater, par exemple, que les ultra-fédéralistes dénoncent très facilement la menace du colonialisme français. Pourquoi disent-ils, dans telle émission ouverte sur la venue d'un premier ministre du Gouvernement français (que ce soit un Raymond Barre ou un Pierre Mauroy), pourquoi quitterions-nous le giron d'Ottawa (qui n'est pas colonial, bien sûr) pour « retomber dans les pattes de la France »? Heureusement que ce simplisme des uns, souvent à moitié assimilés — penser anglais et le dire en français — trouve sa contrepartie dans l'attachement inaliénable des autres à toute une manière d'être au monde, de penser, de manger, de parler, de sentir.

Cet attachement au pays de Villon, de Rabelais, de Montaigne, de Molière, de Rousseau, d'Éluard, d'Aragon, de Satie, de Ravel, de Jeanne d'Arc, de Vincent de Paul, de Bresson, de Resnais... cet attachement à l'ancienne toponymie: Limoilou, Honfleur, Anjou, la Beauce, voire le Maine, qui fut en partie territorialement nôtre, cette fidélité à une langue parfois archaïque (et non sevrée par Malherbe) si bellement évoquée par Michèle Lalonde (*Défense et Illustration de la langue québécoise*), la presque complainte « À la claire fontaine » les redit:

> « Ils l'ont si bien redite aux échos des forêts,
> Cette chanson naïve où le rossignol chante,
> Sur la plus haute branche, une chanson touchante,
> Qu'elle se mêle à mes pensers les plus secrets. »
> (Alfred Desrochers, « Liminaire » d'*À l'ombre de l'Orford*).

Les Patriotes, dit-on, avaient fait de ce chant redit par un Samuel Chapdelaine, un René Chopin... leur hymne national. Cela est d'autant plus émouvant que la chanson ancienne devient un hymne d'amour à la France avec, en finale, sans amertume, le doux reproche:

> « J'ai perdu ma maîtresse, sans l'avoir mérité,
> Pour un bouquet de roses que je lui refusai. (...)
> Je voudrais que la rose fut encore au rosier,
> Et moi et ma maîtresse, dans les mêmes amitiés. »

Comment rechanter cela sans oublier le peu de vision d'avenir du Voltaire des « quelques arpents de neige »? La fortune de ce folklore mémorial trouve son antithèse dans un autre, devenu illustration de la dépossession: « Alouette, gentille alouette, / Alouette, je te plumerai ». On comprend mieux alors un Félix Leclerc, intercepté au pont de l'île (d'Orléans) en 1970, et écrivant ensuite son « Alouette en colère »!

Les dates 1759 et 1763 hypothéquaient tellement l'avenir du premier Canada, que devait se développer par la suite une sorte de mythification du Régime français lui-même. De quoi faire oublier que l'équivalent d'un éventuel « Boston tea party » aurait politiquement détaché la colonie de sa métropole-sur-Seine. Un profond sentiment d'abandon s'est développé ainsi dans l'imaginaire québécois. Le classique et courageux romancier, André Langevin, qui fut l'un des premiers à réclamer l'unilinguisme français dans un texte percutant, « Une langue humiliée », a particulièrement fait ressortir dans son œuvre, non pas seulement — selon Gérard Bessette — l'orphelinage mais encore l'orphelinisme, c'est-à-dire la conscience même d'être orphelin. Cette condition de blocage historique devait accentuer la symbolique même de l'hiver — Marcel Rioux en parle avec justesse dans *les Québécois*. On retrouve cela chez Alain Grandbois : « La Mort n'est qu'une toute petite chose glacée/Et qui n'a aucune sorte d'importance ». Constamment, au fil des ans et des décennies, grande est la tentation que connaît le curé Pierre Dupas du *Temps des hommes* (André Langevin, 1956) :

> « La mort était ce grand espace blanc qui se dilatait dans sa tête, le faux sommeil qui le tirait par derrière, la torpeur de tout son corps. La mort s'offrait, séduisante, facile, glacée. Il n'avait qu'à se laisser couler, à s'abandonner. La mort monterait de ses pieds, lentement et il ne sentirait rien qu'un bienfaisant engourdissement. Elle monterait avec son sang, goutte à goutte. Il pourrait même la regarder venir les yeux ouverts. Il pourrait se pencher au-dessus d'elle pour la voir progresser. Une mort blanche, tendre pacifiante ».

Cette mort blanche et froide est l'envers de l'attachement chaud à la matrice du Régime français. Nous le trouvons porté jusqu'à l'absolu dans l'œuvre d'Émile Nelligan. Certains critiques ont diagnostiqué chez lui une indifférence politique, parlant de son exotisme. En un sens, c'est exact. Mais par ailleurs, Nelligan, un des poètes qui a le plus influencé la désespérance canadienne-française tout en étant l'expression de celle-ci, a traduit le micro-espace « canadien », sa chaleur intérieure comme celle d'un utérus. Si l'on peut admirer chez lui le fait de s'être vécu l'un des premiers comme poète — jusque dans la folie comme le Menaud de Mgr Savard — il n'en faut pas moins lire sa fixation sur le monde de l'enfance. À ce titre, son poème « Jardin d'antan », que Gérard Bessette a longuement commenté, peut fort bien se percevoir, au-delà du drame personnel, comme une homologie du tragique collectif d'un pays entravé dans sa venue au monde. Cette concordance ne fait que mieux ressortir ce mot « gloire », du troisième sixain, mot français de l'Ancien Régime, s'il en est un, que le critique et romancier avouait ne pouvoir rattacher au sens :

> « Rien n'est plus doux aussi que de s'en revenir
> Comme après de longs ans d'absence,
> Que de s'en revenir
> Par le chemin du souvenir
> Fleuri de lys d'innocence,
> Au jardin de l'Enfance.
> Au jardin clos, scellé, dans le jardin muet
> D'où s'enfuirent les gaietés franches,
> Notre jardin muet (...) ».

En conclusion, ce Canada de Jacques Cartier et de Champlain — de Louis XIII, Louis XIV, Louis XV et Louis XVI — émerge essentiellement comme une colonie française et catholique. Française par le cœur — « nous avions apporté de France nos prières et nos chansons » rappelle la troisième voix de Maria (Chapdelaine) — par la langue du « roé », par le fonds médiéval, par l'architecture même de l'organisation matérielle, culturelle, économique et politique. Catholique aussi, en ce sens que les protestants — malheureusement, car ils n'en étaient pas moins Français et seraient venus plus nombreux — y étaient interdits de séjour. Mais il faut bien voir aussi que si le catholicisme forme une composante sociale du fait d'être Canadien, jamais l'Église de Nouvelle-France n'a pris le pas sur l'État gouvernemental.

Cette cohésion d'ensemble d'une colonie française et catholique qui devient, au fil des générations, un peuple et un pays est telle qu'elle reste essentiellement l'une des explications fondamentales à l'imperméabilité du territoire canadien dans sa partie civilisée. Il faut trouver là sans doute, jusqu'à l'apparition des moyens techniques de pénétration (radio, qui darde dans la tradition orale; télévision, qui véhicule par voie de traduction subtile, pernicieuse, un autre vécu), la raison essentielle de notre « pérennité ». C'est d'ailleurs pourquoi les Anglais n'ont généralement pas pénétré de l'intérieur le « système » canadien, même s'ils ont acheté plusieurs seigneuries. À preuve, ils s'isolent, s'installent plutôt en périphérie du régime seigneurial (Cantons-de-l'Est, Townships, Gaspésie, Westmount et West Island de Montréal, etc). Même minoritaires, ils ne s'intègrent pas (Québec du XX^{e} siècle, Arvida, Metis Beach). Il n'y a rien là, en soi, pour crier au scandale. Ce fait ne vient que confirmer que les Français et les Anglais ont des génies non pas tellement irréconciliables, mais fondés sur des valeurs différentes et donc irréductibles. Le monde matériel prend plus de place chez les seconds, les idées l'emportent souvent chez les premiers. Le « paraître » et le naturel des uns (architecture, aménagement) s'expriment différemment par l'« être » des autres (philosophie, rhétorique, alimentation). La comptabilité et le pragmatisme prévalent chez l'Anglais alors que l'idéologie et la logique l'emportent chez le Français. Deux forces prestigieuses, deux civilisations majeures, deux pots de fer, deux symboliques: le « bull dog » et le lion — astrologiquement le taureau et la vierge! L'un dénombre les siens en « bodies », l'autre en « âmes » ou habitants. Comme dit quelque part le grand romancier Jacques Ferron, deux cultures, deux bibliothèques inaliénables et ne pouvant cohabiter sur le même territoire. Idée majeure, éprouvée par l'Histoire ici et ailleurs, qui doit devenir, sans haine mais sans compromission, conviction politique.

Il apparaît que c'est en ce sens que doit porter l'éducation politique tellement fragile des nôtres. Le poids du Régime français, cet « éden d'or » (Nelligan) de l'enfance d'un peuple, même paradis perdu, reste tellement prégnant dans l'imaginaire, qu'il est souvent difficile de convaincre les nôtres que notre

langue et notre civilisation sont menacées. Depuis deux siècles qu'ils s'entendent répéter cela sans que le ciel ne leur soit tombé dessus. La subtilité assimilatrice contemporaine des moyens techniques d'invasion du territoire culturel et imaginaire échappe même à de nombreuses personnes dites cultivées (scolarisées). L'un des obstacles majeurs reste une rhétorique éculée. Comme il y a cette « Acadie du discours », (expression de Jean-Paul Hautecœur), il y a un Québec du discours. Ainsi que disait le poète Octave Crémazie dans une lettre à l'abbé Casgrain, la recette idéale pour remuer les cœurs (à laquelle il se refusait, défendant son significatif et macabre poème « La Promenade des trois morts ») consiste à faire rimer gloire avec victoire, France avec espérance. Il faut l'avouer, ce sont là de bien beaux mots qui firent même interdire publiquement un certain poème de l'auteur exilé. Le mot victoire, par exemple, à nous qui connaissons depuis des siècles l'échec historique de l'occupation politique du territoire. Le manifeste du F.L.Q. ne se terminait-il pas par « Nous vaincrons », temps futur interdit d'un verble interdit. Le chevalier De Lorimier, patriote pendu (Ah! cette rue de Montréal où l'on marche en sa mémoire), n'écrivait-il pas dans la dernière nuit de sa vie terrestre: « Notre malheur est dans l'irréussite. »? Le mot espérance, aussi, qu'utilise le poète Gilbert Langevin chanté par Pauline Julien:

> « Vienne vienne le temps des vivants (...)
> Notre espérance est un oiseau »

Et le mot France, par-dessus tout, qui émouvait tant Azarius Lacasse du roman de Gabrielle Roy; une France alors occupée, elle aussi:

> « Il s'échauffait peu à peu, un accent de lyrisme naturel, fruste, gonflait sa voix.
> — France, dit-il, est comme le soleil, pis comme les étoiles. À peut être loin, on peut l'avoir jamais vue, nous autres, Français, Français de France mais partis de France, on sait pas au juste ce que c'est, nous autres, France. Pas plus qu'on sait ce que c'est que le soleil pis les étoiles, hormis que ça jette de la lumière le jour pis la nuit. Pis la nuit... répéta-t-il.
> Il regarda en les retournant ses mains oisives, il les regarda avec cet étonnement qu'il semblait toujours éprouver à les voir si blanches, si inutiles, puis il les éleva soudain en un geste dramatique.
> — Si France périssait, déclara-t-il, ça serait comme qui dirait aussi pire pour le monde que si le soleil tombait.
> On fit silence. Tous ces hommes, même les plus durs, les plus taciturnes, aimaient la France. Il leur était resté à travers les siècles un mystérieux et tendre attachement pour leur pays d'origine, une clarté diffuse au fond de l'être, une vague nostalgie quotidienne qui trouvait rarement à s'exprimer mais qui tenait à eux comme leur foi tenace et comme leur langue encore naïvement belle. Mais d'entendre cette simple vérité énoncée par l'un d'eux les étonnait, les gênait même comme s'ils se fussent avisés soudain qu'ils s'étaient découverts les uns aux autres. » (*Bonheur d'Occasion*).

Cette France proclamée par Azarius n'a rien du complexe colonial. C'est la fleur de lys vivace dans la mémoire, l'ouverture sur la lumière et le soleil, source de toute vie. On retrouve cette même ferveur — où le soleil s'est fait vin — dans l'œuvre de Félix Leclerc. « L'Ancêtre », par exemple, s'affirme

tout autant comme chant d'universalisme terrestre que comme hymne au pays des origines mythiques.

Ce bref essai ne permet pas des nuances aussi nombreuses que souhaitées. Il s'avère évident pourtant que la bataille des Plaines d'Abraham, si petite et courte fut-elle, fait écran dans nos mémoires. Dans le but de passer sa Loi 63, Jean-Jacques Bertrand, alors premier ministre du Québec, élevait le ton et frappait de son poing sa table de travail en s'écriant devant ses députés récalcitrants (un Jérôme Proulx, un Antonio Flamand): « Nous avons perdu la bataille des Plaines d'Abraham! » À juste titre, le frère Untel écrivait, au début de la décennie soixante, dans ses *Insolences*, qui dépassèrent les 136 000 exemplaires:

> « Nous sommes une race servile. Nous avons eu les reins cassés, il y a deux siècles, et ça paraît ».

Cet échec historique demeure capital et le territoire québécois reste un territoire occupé. Il y a une lutte à finir entre le conquérant et nous. Nous sommes, selon l'expression du poète Paul Chamberland, « au pilori de l'anglais ». Quand on y regarde de plus près, l'histoire de l'Amérique du Nord a voulu évincer toute autre hégémonie que l'hégémonie anglaise. En prenant la peine de relire le rapport Durham, on comprend que l'Angleterre a voulu occuper tout le pan de continent comme si cela allait de soi, comme s'il lui revenait d'office. Contrairement à la France qui devait défendre ses frontières, l'insulaire Albion avait créée une flotte importante. Elle mettait dans la conquête nordique des crédits bien supérieurs à ceux de la France. Qu'on le veuille ou non, la France et l'Angleterre étaient des ennemis séculaires. Un folklore comme celui d'« Isabeau s'y promène » rappelle même l'occupation de la France par les Anglais. La Nouvelle-France aussi avait constamment dû se défendre contre les Anglais. Québec était déjà occupée sous Champlain. Puis souvent menacée, par Kirke ou Walker. En 1713, l'Acadie et la Baie d'Hudson succombaient avec le traité d'Utrecht. L'Acadie, d'ailleurs, était plus qu'une partie de territoire: c'était une colonie à part, avec son esprit et son gouvernement particuliers. (Faut-il le rappeler, au même titre que les Québécois et près d'eux, les Acadiens sont un peuple dont l'histoire douloureuse, les difficultés spécifiques et le nombre rendent la longue naissance encore plus difficile).

La guerre de Sept Ans, elle-même, prenait sa cause dans les colonies — ce qui n'était pas le cas des guerres précédentes, n'affectant que subséquemment les filiales des mères-patries. L'immense empire français faisait écran à l'expansion des colonies « étatsuniennes ». C'était le choc de deux pays européens en territoire américain, une lutte à finir. On sait le reste. Montcalm avait le mot pour mourir: « Je meurs content, je ne verrai pas les Anglais dans Québec ». (Jeanne d'Arc à qui ses juges demandaient la question piégée, à savoir si Dieu aimait ou détestait les Anglais, répondait qu'elle l'ignorait mais qu'elle savait qu'Il les voulait hors de France. Pauvre de nous

qui sommes toujours soumis à la question!). Si Montcalm n'allait pas voir les Anglais dans Québec, les survivants, eux, allait les y voir s'installer, **comme chez eux**. Et pour longtemps.

Séquence deux :

Le Canada de Jacques Cartier et de Champlain occupé par les Anglais

En soi, le Canada, soumis par les armes, devait s'assimiler. Ce n'est pas la faute des Anglais s'il n'en fut pas ainsi. Ils prirent, pour ainsi dire, tous les postes. Grâce au Serment du Test qui forçait les colons catholiques à apostasier, ils pouvaient, avec aisance, occuper ceux de l'administration, du commerce, de l'industrie. Les terres elles-mêmes furent menacées. Une lutte — épistolaire surtout —, s'engagea entre le Roi d'Angleterre et Chartier de Lotbinière, contre certains marchands-pirates.

Mais, sauf à Québec, la seule grande ville du Canada à cette époque (environ 8 000 habitants), personne ne s'apercevait de ce qui se passait. Ce devait être comme de persuader aujourd'hui les citoyens de Berthier-sur-Mer qu'ils sont menacés d'assimilation. Pourtant, comme plusieurs historiens l'ont souligné, une société se trouve décapitée. Ne restent plus, des anciennes structures, que les curés et les seigneurs. C'est déjà beaucoup puisque plusieurs seigneurs seront élus à la première Chambre d'Assemblée (1791). Quant aux curés, ils vivent eux-mêmes dans le giron seigneurial protecteur, la paroisse n'en étant, nous le disions, qu'un développement « canonique ». On peut leur reconnaître, dans notre Histoire, un rôle bénéfique. Comme disait quelqu'un: « L'Église m'a fait trop de bien pour que j'en dise du mal ». Il y a pourtant aussi, du mal a en dire. Le pape Léon XIII, pour sa part, affirmait que l'Église n'avait pas besoin du mensonge pour s'affirmer dans l'Histoire. Déjà, on peut rappeler qu'au moment de la Révolution française, l'évêque de Québec fait chanter le *Te Deum*, puisque la France révolutionnaire persécute l'Église (entendez la classe sociale des clercs qui veut garder ses privilèges), pour remercier, en quelque sorte, Dieu d'avoir dorénavant « obédience » de l'Angleterre. Nous reviendrons sur cet aspect capital.

Il reste donc que le Régime anglais plonge réellement le Canada dans une crise profonde. Le pays est privé de trois champs d'exercice — administration, commerce, industrie — sans lesquels il devient vite colonisé. C'est là la découverte de Menaud (*Menaud maître-draveur*), dans l'imaginaire québécois: lui qui aime la forêt et son investissement créateur se rend compte qu'elle ne lui appartient plus. Le voilà qui se fait relire, comme pour mettre un baume sur une plaie vive, le roman de Louis Hémon: « Autour de nous des étrangers sont venus, qu'il nous plaît d'appeler les barbares; ils ont pris

presque tout le pouvoir; ils ont acquis presque tout l'argent; ». Mais le curé Félix-Antoine Savard restreint le sens du « autour de nous »; c'est beaucoup plus proche que dans le roman *Maria Chapdelaine*, c'est la montagne voisine, ce qui échappe aux clôtures de tous les Josimes.

Jean-Charles Harvey, l'auteur des *Demi-civilisés* (roman de dénonciation morale) et de *Pourquoi je suis antiséparatiste* (parti pris fédéraliste) n'y voit goutte et accuse, dans *le Jour* — le premier journal de ce nom — le prêtre de racisme, profonde blessure faite au poète. Pourtant, ce que l'auteur charlevoisien traduit c'est — cent cinquante ans plus tard — l'écroulement du monde économique et politique du régime français. Ce tohu-bohu, ce vide vertigineux, André Langevin le rend fort bien dans les premières pages d'un roman de la forêt, *le Temps des hommes* (1956):

> « Avant de tirer le rideau Yolande regarda la route. Rien, ni personne. La neige avait cessé. Restait un espace blanc, morne, lourd où se confondaient les maisons, les arbres, la route. »

Se trouvent ainsi décrits magnifiquement l'*Hiver de force* (Réjean Ducharme), la vision « jardin de givre » (Nelligan), le vertige intérieur et le désarroi (Miron parle de « déréliction »), d'un monde. Mais le texte du *Temps des hommes* se poursuit ainsi:

> « Seules les longues cheminées de la papeterie, de l'autre côté de la rivière, conservaient une silhouette dans le paysage privé d'ombres. Quelque part du côté de la ville, un chasse-neige labourait le silence. »

Ainsi donc, dans le champ vague de la non-identité, la ville prend, seule, visage. Et ne nous y trompons pas, car l'ultramontanisme a assez dénié ce mode de peuplement urbain. Cette ville appartient à l'autre avec des pans de territoires concédés aux « investisseurs » ainsi que le révèle, plus loin, le récit: « Toutes deux, la rivière et la route, comme la ville entière d'ailleurs étaient le fief de la *Scott Power and Paper Company* ». C'est Scottsville, comme c'était Maklin dans *Poussière sur la ville*, le roman précédent de Langevin (1953). Les drames de ces romans, — on peut y voir, comme dit Lucien Goldman, des homologies de structure entre l'imaginaire et le vécu collectif—, « Ce sont les conditions subies sans espoir/de la quotidienne altérité/(...) (la) tristesse/ontologique/la souffrance d'être un autre » (Gaston Miron, « Notes sur le non-poème et le poème »).

D'ailleurs, ce roman du *Temps des hommes*, ces hommes qui ne se rejoignent pas et s'entretuent, met initialement et essentiellement en scène en les rendant passives, deux femmes du nom de Yolande et Marthe. Yolande, par exemple, celle qui inaugure le roman du drame intérieur, du micro-espace fermé, de l'emmurement multiplié de chacun, (Avant de tirer le rideau), le ferme aussi sur l'échec de la dernière phrase du livre: « Yolande avait mal dans sa chair de femme ». Triplement dépossédée, comme appartenant à un collectif qui l'était lui-même, relai malgré elle d'une religion vorace (la mère Plouffe d'*Au pied de la pente douce*, Rose-Anna Lacasse de *Bonheur d'Oc-*

casion, Francine Perreault des *Chambres de bois*, etc.), réduite à une fonction biologique de procréation (ne l'appelait-on pas « sa mère »?), la femme québécoise reste aussi typologique de « la belle province », dénomination coloniale donnée par l'Autre. « Sois belle, et tais-toi ». Notez, d'ailleurs, qu'à mesure que s'amenuise le pouvoir québécois — suites du référendum, « Canada Bill », attaques contre la Loi 101 — le Québec est passé d'« État » (sous le Johnson d'« Égalité ou indépendance ») à « pays » jusqu'en 1980, pour redevenir, dans le langage — Radio-Canada, par exemple — « province »; et très récemment, « belle province ».

Le début du Régime anglais constitue donc un temps fort de la lutte contre l'Anglais. « L'Acte de Québec » (1774), revendiqué par les nôtres et donné par George III qui craignait l'appui des Canadiens aux supporteurs du *Boston tea party*, s'avère une première grande victoire. Les lois civiles françaises sont redonnées, le Serment du Test aboli — mais c'est déjà trop tard! — le territoire étriqué de 1763 est élargi du côté de l'Outaouais et des colonies anglaises du Sud, mais surtout, selon l'esprit du texte, une reconnaissance du fait français sur une terre donnée est acquise.

Ceci, contesté par certaines interprétations d'historiens, se confirme avec l'Acte constitutionnel (1791). Même renforcés par les Loyalistes (des ultra-britanniques, ne l'oublions pas), les Anglais ne se sentent pas chez eux sur le territoire du Québec. Le roi, qui les a fort mécontentés, en 1774, leur accorde donc, en rognant même sur la vallée « laurentienne » du Québec, leur propre pays, le « Upper Canada ». En un sens, c'est pourtant une autre victoire, puisque chaque Canada — et notons-le bien pour toute l'Histoire qui va suivre, il y en a deux, le Canada étant marqué du pluriel pour la première fois — aura dorénavant son Parlement. Des parlements tronqués, bien sûr, avec Chambres hautes non élues, nanties d'un pouvoir discrétionnaire, qui conduiront à des insurrections sur les deux territoires.

Les choses auraient pu en rester là, le pays anglais se construire à côté du pays « laurentien », français et déjà plus que bi-séculaire. Tout au contraire. Les marchands anglais veillent à leurs intérêts. La typologie de la lutte historique apparaît déjà. La Chambre basse, à majorité française, débattra dès la première session, une question préalable: quelle langue parlera-t-on dans ce Parlement? Et comme si cela ne suffisait pas, pendant que les députés francophones, largement majoritaires et représentant un peuple réduit à la seule agriculture, veulent voter une loi les concernant, les députés anglophones réclament deux nouvelles prisons: à Québec et à Montréal!

Les anglophones du Bas-Canada qui peuvent compter sur le gouverneur anglais (nommé) et les membres de la Chambre haute (nommés) se considèrent, en conquérants, chez eux. Les domestiques n'ont qu'à se bien tenir, parler la vraie langue du pays et servir de main d'œuvre à bon marché dans les villes, où ils commencent à venir en plus grand nombre au tournant du

XIX^e siècle. Davantage. Plus qu'une relation de conquérants/conquis, c'est un choc de civilisation et de culture qui les oppose. Même Durham, qui n'avait pas l'acrimonie de plusieurs de ses compatriotes, traduit cet antagonisme des visions du monde dans son Rapport. Il nous décrits comme figés dans le temps, un peu vétustes. On peut bien admettre que la condition d'un peuple « désarmé » (Nelligan) entrave profondément son devenir, surtout quand on le dépossède de son économie, de son industrie, de son administration; il n'en reste pas moins que l'enquêteur royal exprime, à son insu, des préjugés favorables aux siens: la supériorité relative de sa « race », et surtout le fait que l'Amérique du Nord ait toujours été fondamentalement l'apanage exclusif des Anglo-Saxons. Espagnols ou Français y auraient donc erré? Même aujourd'hui, des gens — ne s'appellent-ils pas « les Américains » — accaparent pour eux seuls une dénomination commune à plusieurs? Ainsi donc, l'Acte constitutionnel nous inscrits d'ores et déjà dans un scénario dont nous pensions être sortis en faisant déboucher la Révolution tranquille sur l'indépendance ou la création de Canadas associés.

Retenons cependant que le Parlement du Bas-Canada constitue le premier atout majeur de notre lutte historique. Au premier plan, il a l'avantage de nous donner des représentants politiques élus, qui avaient fait défaut de 1763 à 1791. Cela est d'autant plus important que le gouvernement supérieur est anglophone et étranger. Ces représentants nôtres ont l'avantage de dissocier politique et religion, alors que les clercs de la période transitoire — entre la Conquête et l'Acte constitutionnel — risquaient de nous plonger dans une théocratie.

C'est d'ailleurs ici que notre Histoire devient douloureuse et ambiguë. On a généralement décidé de n'en point parler. Et pourtant, ne le faisant pas, nous risquons de nous considérer comme un peuple velléitaire. Car si l'Église a beaucoup fait pour le collectif québécois, il n'est pas sûr que son rôle soit aussi reluisant qu'on a voulu le laisser croire. Point n'est question de renier notre appartenance sociologique, voire anthropologique, à l'Église catholique. Mais laquelle? L'Église plutôt gallicane du début du Régime français ou l'Église si institutionnellement appauvrie de l'ultramontanisme du XIX^e siècle? Nous y reviendrons.

La connaissance de la période de l'Acte constitutionnel (jusqu'à l'Union de 1840) importe donc beaucoup à notre Histoire. Politiquement, nous l'avons vu, nous y trouvons le canevas essentiel — et répété *ad nauseam* — de notre lutte de peuple sous l'Occupation anglaise. Nos pères n'ont pas accepté la Conquête. (Et, davantage, nos mères dont nous avons gardé la langue). Grâce à un Parlement, si imparfait fut-il, comme le demi-État québécois d'aujourd'hui, ils ont vite compris le fonctionnement bipartite anglais et l'ont utilisé à leur profit. Sans fanatisme, plusieurs des nôtres défendent les intérêts culturels et agricoles de celles et ceux qu'ils représentent, domaines où ils ont été con-

finés par la Conquête. Ils réalisent vite qu'ils doivent asseoir plus largement, économiquement et politiquement, les bases de leur tradition historique. Ils constatent du même coup qu'ils sont véritablement traités en subordonnés.

Déjà, le régime parlementaire du Bas-Canada a illustré le cul-de-sac du pays français sous l'occupation anglaise. Dans un tel état de choses, « parler français (resterait toujours) une forme d'extrémisme » pour reprendre une formule à l'essayiste André Langevin. (À cet effet, peut-on trouver raisonnement plus absurde que celui de Pierre-Elliot Trudeau qui affirme que le Québec français est mieux protégé par Ottawa que par Québec?).

Aussi n'est-il pas étonnant que les pères de notre parlementarisme se soient vite butés à leur empêchement de peuple, ainsi vassalisés. L'Histoire peut témoigner de leur modération, de leur esprit d'accommodement. Mais, rapidement, ces parlementaires se forment dans un parti de patriotes. Quelle est-elle cette notion de patrie sinon l'occupation d'un temps et d'un espace donnés selon un code linguistique. Comme l'écologie, la géopolitique a son fonctionnement propre. On ne peut vivre indéfiniment contre nature. Les réducteurs historiques du peuple québécois — ce « petit peuple », ce « ghetto », cette « muraille de Chine »! — ont toujours dénoncé un « ultranationalisme » pour mieux imposer le leur. Tous les peuples colonisés savent cela: l'important étant de les convaincre qu'ils sont coupables d'être au monde, de parler telle langue, de se dire d'une terre qui est leur premier point d'appui sur une planète. Les Patriotes aussi l'ont appris à leurs dépens. En limogeant la Chambre élue, les gouverneurs voulaient les faires passer pour illégitimes, extrémistes, responsables des difficultés économiques. On le dira aussi de tous ceux qui, dans la suite pénible de notre Histoire, après 1840, manifesteront leur volonté d'égalité et en appelleront à la dignité humaine.

Plus d'un siècle plus tard, Gaston Miron a transcrit, en y traduisant les stigmates de nos avatars historiques, la condition bloquée, coloniale, de son peuple conquis. Ce texte de notre Memmi québécois vaut bien une citation. Parlant de la dualité linguistique des siens, de cette condition qui lui est faite — et aussi « cette mort que je me donne » dira Paul Chamberland — le poète emprisonné par Ottawa, en 1970, affirme qu'on a détruit en lui

> « jusqu'à la racine l'instinct même du mot français. Je sais, comme une bête dans son instinct de conservation que je suis l'objet d'un processus d'assimilation, comme homme collectif, par la voie légaliste (le statu quo structurel) et démocratique (le rouleau compresseur majoritaire). Je parle de ce qui me regarde, le langage, ma fonction sociale comme poète, à partir d'un code commun à un peuple. Je dis que la langue est le fondement même de l'existence d'un peuple, parce qu'elle réfléchit la totalité de sa culture en signe, en signifié, en signifiance. Je dis que je suis atteint dans mon âme, mon être, je dis que l'altérité pèse sur nous comme un glacier qui fond sur nous, qui nous déstructure, nous englue, nous dilue. Je dis que cette atteinte est la dernière phase d'une dépossession de soi comme être, ce qui suppose qu'elle a été précédée par l'aliénation du politique et de l'économique. Accepter ceci c'est me rendre complice de l'aliénation de mon âme de peuple, de sa disparition en l'altérité. Je dis que la dispari-

crime contre l'humanité, car c'est priver celle-ci d'une manifestation différenciée d'elle-même. Je dis que personne n'a le droit d'entraver la libération d'un peuple qui a pris conscience de lui-même et de son historicité ».

(« Notes sur le non-poème et le poème »).

On comprend mieux, en relisant un texte aussi frappé et puissant, pourquoi monsieur Trudeau a intérêt à affirmer que les poètes du Québec devraient apprendre à écrire plutôt que de faire de la politique! Même si les poètes québécois sont de plus en plus appréciés à l'étranger, l'a-t-on seulement entendu, une seule fois, citer l'un d'eux?

Les Patriotes ont compris que l'indépendance politique de leur pays reste la voie normale pour assurer son épanouissement culturel, économique et social. Ils se butent irréductiblement à l'autocratisme du Conseil exécutif, (majoritairement anglophone) et non élu, qui refuse des centaines de lois votées à la Chambre, Chambre que le gouverneur, allié de Londres, prenait sur lui de dissoudre à volonté. Certains historiens vont jusqu'à prétendre que plusieurs opposants anglais ont favorisé l'affrontement en menant l'appareil « démocratique » bas-canadien dans un cul-de-sac. On connaît le reste: la révolte armée plus ou moins improvisée, certains rhétoriqueurs et politiciens fuyant aux États-Unis, le désaveu du clergé par voie d'excommunication et l'implacable écrasement de Colborne. Dans l'écrasement moral et politique qui devait suivre, la mémoire même de ceux qui s'insurgèrent fut ternie. Les Patriotes n'étaient pas du tout des extrémistes!

Il n'empêche que la période qui devait suivre — 1840-1960 — ne serait que l'expression d'un peuple oblitéré dans l'Histoire. Plus d'un siècle de gel (le long hiver) et d'immobilisme — on récupère, même à contre-sens, et encore aujourd'hui, le « rien ne doit changer » de Louis Hémon — vont figer une Histoire dans un non-temps et un non-lieu politiques. Le césaro-papisme va s'implanter. Tout reprendra, contradictoirement d'abord sous Duplessis, puis avec la Révolution tranquille. Mais c'est le 15 novembre 1976 surtout, avec l'élection du Parti québécois, que la vacance d'un peuple dans l'Histoire prend politiquement fin. François-Albert Angers avait raison d'affirmer, lors de l'élection de 1973 — on insistait alors sur les seuls six députés élus par 30% de la population — que pour la première fois depuis le parti des Patriotes, un parti politique qui prônait l'indépendance du Québec redevenait enfin l'opposition officielle du Conquérant. Pourquoi notre sort collectif a-t-il connu une aussi longue attente? Pourquoi avons-nous en quelque sorte stagné dans les limbes de la vie politique? Pourquoi, Canadiens encore au plein sens du terme, avons-nous été dualisés, devenus « Canadiens-français » (avec le trait d'union comme dans « aigre-doux » et « Clair-obscur » pour reprendre le Pierre Baillargeon du roman *La Neige et le Feu*)? C'est ici qu'il importe de nous rendre collectivement justice et de montrer combien l'Église, comme *Institution*, a fait dévier notre venue au monde en tant que peuple libre.

Séquence trois :

Le Canada de Cartier et de Champlain radié par le Canada uni (1840) et le « Dominion of Canada » (1867)

« Quand il était mort, dit le cardinal, au moins nous le gardions sous la main », Jacques Ferron, *Le Ciel de Québec*.

Avec l'excommunication des Patriotes par Mgr Lartigue, l'Église du Québec participait au déraillement historique d'un peuple. Non pas que l'excommunication en soi ait été le facteur unique de l'échec historique du Parlement du Bas-Canada. Elle indique plutôt, avec d'autres causes dont certaines ont été soulignées plus haut, le profond désaccord idéologique entre les Patriotes et le haut Clergé (ce haut Clergé n'inclut pas l'un ou l'autre curé sympathisant à la cause indépendantiste, en 1837-1838). L'imaginaire québécois fournit même un bel exemple, dans *les Plouffe*, d'un curé Folbèche ne comprenant plus le sermon du Cardinal de Québec, devenu pro-conscriptionniste. Ce désaccord touchait essentiellement à certaines idées des Patriotes sur l'instruction obligatoire (qui ne le sera qu'en 1943), gratuite (qui le deviendra en 1964 — sauf au niveau universitaire), sur la séparation de l'Église et de l'État (qui n'a pas encore eu lieu juridiquement). Autrement rien ne laisse croire, qu'en soi, l'Église était contre l'indépendance. Car, cette Église, historiquement, avait aussi subi les séquelles de la Conquête. D'autant plus tragiquement pour elle que l'évêque de Québec — le seul jusqu'en 1837 — était mort en 1760. Or, le conquérant dit « anti-papiste » était, pour des raisons nationalistes antérieures (le « schisme » d'Henri VIII, en 1535) — on a peu insisté là-dessus — d'allégeance protestante.

Dans son livre « *les Évêques de Québec* » (1889), Mgr Henri Têtu appuie sur le fait qu'en prêchant le respect des lois et la soumission à l'autorité établie, les évêques du Régime anglais ont gagné la bienveillance du conquérant envers « leur » peuple. Il leur a fallu jouer d'astuce. Mrg Briand, le premier évêque nommé en 1766 après une vacance de six ans du siège épiscopal, n'avait-il pas séjourné en Angleterre? N'avait-il pas aussi excommunié des supporteurs des colonies anglaises voisines révoltées, en juin 1776? Cinq récalcitrants avaient été enterrés dans un champ de Saint-Michel de Bellechasse; Louis Fréchette le rappellera dans son poème « les Excommuniés ». On pourrait multiplier les exemples.

Croyant se porter à la défense des évêques du Régime anglais, monseigneur Têtu ajoute même que ces pasteurs avaient acquis pour l'Église, en hégémonie anglaise, plus de liberté qu'au temps des rois de France. S'affrontent, sous ces lignes, gallicanisme et ultramontanisme. L'Église « canadienne » qui avait joué un rôle subsidiaire de 1760 à 1791 va donc bénéficier de la défaillance des structures de l'État pour envahir le domaine civil qui ne rele-

vait pas d'elle. L'affrontement idéologique de la fin de la durée de l'Acte constitutionnel en témoigne. Il y a eu un glissement de pouvoirs, normalement dévolus à l'État dans une société civile, en faveur du clergé catholique.

Cela d'autant plus que l'Église européenne et française du XIX[e] siècle est généralement vue comme une force du conservatisme. On n'ignore pas le jugement de Karl Marx qui la considérait comme « l'opium du peuple » dans une société libérale et capitaliste. (Je sais, je sais, Roger Garaudy, alors communiste militant, déniera ce jugement temporel sous Jean XXIII. Je ne fais pas acte anticlérical, j'esaie de voir clair dans notre Histoire et son achoppement.) Cette Église boude le progrès (Grégoire XVI ne voit-il pas le chemin de fer comme une invention du diable?), oppose science et religion (le *Syllabus* de Pie IX, en 1864) et lutte contre l'unification de l'Italie (allant jusqu'à lever une armée, les Zouaves pontificaux). C'est encore une Église théologiquement exsangue.

Ce brassage idéologique connaît ses répercussions sur les bords du Saint-Laurent. On affirme trop facilement qu'il y a eu, ici, retard sur les idées de l'Europe. Lamennais a ses disciples à Saint-Hyacinthe. Les hommes politiques du début du XIX[e] siècle épousent souvent les idéaux généreux des révolutions française et « étatsunienne ». Les idées font leur chemin. Paris reste toujours, pour la colonie occupée, une capitale intellectuelle importante. Les mouvements littéraires et d'idées eux-mêmes arrivent ici. Le romantisme et le réalisme, par exemple, marquent certains écrivains non entravés par l'ultramontanisme. Il faut voir Crémazie, par exemple, s'opposer à son critique Norbert Thibault, resté un adepte attardé du classicisme:

> « Toute cette guerre que l'on fait au réalisme est absurde. Qu'est-ce donc que ce monstre qui fait bondir tant de braves gens? C'est le « 89 » de la littérature qui devrait nécessairement suivre le « 89 » de la politique ».
>
> (Lettre du 29 janvier 1867 à l'abbé Casgrain).

À partir de l'Acte d'Union (échec si vivement ressenti et combattu incomparablement par l'historien François-Xavier Garneau), l'Église, profitant à nouveau d'une vacance parlementaire, va s'accaparer un pouvoir idéologique démesuré et assassin des consciences. Le long passage de l'évêque Ignace Bourget, en particulier, successeur de Mgr Lartigue, va installer presque une police religieuse. Comment nommer autrement ce pouvoir abusif que s'arroge alors l'Église. La lutte toute particulière faite à l'Institut canadien — et le ridicule procès de l'« Affaire Guibord » — témoignent de la volonté de plusieurs clercs, à tout le moins, d'écraser la « gauche » canadienne-française.

Sous le prétexte de s'opposer à la circulation de livres à l'index à la bibliothèque de l'Institut et malgré les accommodements fort raisonnables suggérés par celui-ci, l'évêque de Montréal en particulier s'acharne contre la circulation même des idées. L'Église franchit alors le pas qui la rendait encore défendable.

À partir de 1840, le territoire québécois va devenir, de plus en plus, une sorte de macro-communauté religieuse. Outre les cinquante communautés de religieuses que l'on trouve déjà en 1850, il faut ajouter, en l'espace d'un peu plus de dix ans, la création de trois nouveaux diocèses. Le seul véritable lien gardé avec la France, par ce clergé, c'est celui d'une participation à l'idéologie ultramontaine. De nombreux religieux sont appelés de la mère-patrie par l'évêque de Montréal et ils auront vite fait de supplanter, dans les écoles, les professeurs laïcs, alors nombreux au XIX[e] siècle. Des prédicateurs tels que Mgr de Forbin-Janson, par exemple, viendront aussi prêcher des retraites et des campagnes de tempérance accaparant ainsi beaucoup d'énergie.

La littérature elle-même sera habilement contrôlée. Le roman est un genre qui devient suspect, le théâtre continue d'être tenu en laisse. Pour dénoncer ce cléricalisme obscur, il ne se trouvera bientôt plus qu'un Arthur Buies pendant les années 60, et il apparaît à ses contemporains comme un exalté. D'ailleurs, pour éviter que sa *Lanterne* ait quelque influence, ne va-t-on pas jusqu'à en acheter tous les exemplaires? La première romancière Félicité Angers, qui écrit sous un pseudonyme (Laure Conan) sera détournée de sa vocation de romancière psychologique. L'abbé Casgrain, le grand pontife des lettres, à Québec, lui suggérera le roman historique. Commence alors la rhétorique de l'impuissance canadienne-française. Même le roman, que Henri Tuchmaier a appelé « roman de la fidélité » ne traduit plus que la thèse terrienne, agriculturiste. Chose étonnante, ce roman soumis à une idéologie, transgresse le réel. Comment expliquer autrement que les familles de l'imaginaire romanesque n'aient qu'un ou deux fils dont l'un meurt en ville et l'autre trahit — entendez quitte la terre pour la ville ou les États-Unis. Et si d'aventure il revient, c'est pour retrouver « la terre paternelle » achetée par l'Anglais, la reprendre grâce aux sous de l'enfant prodigue(!), se marier, être heureux et avoir beaucoup d'enfants. L'air de rien, cet imaginaire « se traîne dans l'agonie de tous » (Gaston Miron).

Une certaine résistance des créateurs s'affirme bien. Celle d'un Nelligan qui se réfugie dans la folie, celle d'un Albert Laberge qui publie sous le manteau (*La Scouine* dénonce les « exploités de la glèbe ») et que Mgr Camille Roy traitera de pornographe, celle de plusieurs poètes du tournant du XX[e] siècle (Marcel Dugas, Jean-Aubert Loranger, ...) qui ne trouveront pas preneurs et qu'on traitera d'« exotiques » ou de « parisianistes ». Cette dernière épithète est particulièrement cocasse et montre jusqu'à quel point un certain clergé qui passe pour avoir sauvé le français l'avait au contraire coupé de ses racines vives. Les sceptiques pourront relire *Marie-Calumet* (1904), de Rodolphe Girard — un roman simple pétant de bonne santé, comme le soulignera le préfacier Jean Richepin — ou les *Demi-Civilisés* (1934) — roman de mœurs —, le premier condamné par l'archevêché de Montréal et le deuxième par l'archevêché de Québec! On essaiera le même scénario avec les *Insolences*

du frère Untel, en 1960, mais l'auteur ne pouvait être désavoué aussi facilement. Seule la littérature religieuse et du terroir reçoivent le *cum permissu*. Du côté de la première, qui aurait pourtant dû donner ses fruits, il n'y a pas grand-chose qui vaille à part certains poètes (Rina Lasnier, Félix-Antoine Savard, Luc Perrier... qui sont d'ailleurs plus mystiques que religieux): aucun Bernanos, aucun Claudel, même pas un Mauriac si l'on excepte, en élargissant le genre, un Robert Élie ou un André Giroux. Les pages chrétiennes les plus remarquables restent encore celles de Marie-Victorin (*Croquis laurentiens*) ou de Jean-Paul Desbiens (*Sous le Soleil de la pitié*), deux « prolétaires de la sainte Église » pour reprendre une expression du frère Untel lui-même. Quant à la littérature du terroir, elle exprime particulièrement bien un monde fermé, perclus, lieu fréquent de la bondieuserie.

L'Église de la deuxième moitié du XIX[e] siècle s'approprie l'instruction et l'éducation des élites, et finit par occuper tout le champ de l'éducation. Au niveau primaire, les « collèges des frères » et « les couvents des sœurs » forment des générations qui finissent par confondre l'Histoire Sainte avec celle du Canada. En 1962, Solange et Michel Chalvin ont répertorié 23 manuels scolaires dans leur livre *Comment on abrutit nos enfants*. Ce cours primaire ne débouche sur rien et, n'eût été le travail de certaines communautés religieuses non cléricales d'hommes ou de femmes, le peuple n'aurait pu accéder à un « cours primaire supérieur » ou à des collèges féminins. L'accès à l'instruction supérieure n'est possible qu'aux gens fortunés ou aux détenteurs de vocation sacerdotales qui ont entendu « l'appel » de Dieu! Poussent alors nombreux les collèges classiques, dirigés surtout par le clergé séculier. Collèges de mentalité conservatrice où le programme scolaire stéréotypé et « classique » est entrelardé d'exercices de piété. Le Canada français tout entier, autant dans les écoles que dans les paroisses, ressemble à un immense orphelinat où suinte la piété. Faute de se faire prêtre, frère ou sœur, on reste laïc, c'est-à-dire qu'on se sauve comme on peut. La mariage reste un pis-aller nécessaire: comment ferait-on d'autres curés sans enfants?

L'imaginaire québécois des années 40 et 50 témoigne tout particulièrement d'un siècle et plus de rigueur morale. Une religion vorace occupe tout la vie civile et culturelle. L'espace canadien-français devient celui de la désespérance, celui où l'on ne croit plus au bonheur que pour les autres, à la vie que pour les autres, à l'amour que pour les autres. L'essentiel est ailleurs. La terre a un goût d'amertume et, heureusement, le ciel est au bout! Que devient une société civile et politique dans un tel cas? Cet univers marine dans l'échec. La mort trempe à toutes les sauces. On croira que j'exagère. Que l'on feuillette le *Manuel de la petite littérature québécoise* de Victor-Lévy Beaulieu. Que l'on relise plusieurs vers de Crémazie qui sont comme l'éloge de la mort — et que l'abbé Casgrain voyait comme une fantaisie.

Ceux qui ont dit de Nelligan qu'il n'était pas canadien-français auraient intérêt à le relire:

> « J'ai grandi dans le goût bizarre du tombeau,
> Plein du dédain de l'homme et des bruits de la terre, »
>
> (« Le Cercueil »).

Même morbidité chez Saint-Denys Garneau incapable de s'arracher à la mort qui le ronge, au mur qui l'enterre, à la dualité où il se cherche en chassé-croisé: cet univers canadien-français où se tourmentent encore Fabrice Navarrin (*Mon fils pourtant heureux* de Jean Simard), Philippe Boureil (*La Neige et le Feu* de Pierre Baillargeon), Jacques Langlet (*Au delà des visages* d'André Giroux), Jean Cherteffe (*Évadé de la nuit* d'André Langevin), Mathieu Normand (*Mathieu* de Françoise Loranger), Catherine (*Les Chambres de Bois* d'Anne Hébert), Élisabeth (*Il suffit d'un jour* de Robert Élie), etc. ressemble à un marais où les chemins se perdent. Le passé devient une valeur absolue, douloureuse. Le futur n'a pas d'avenir. Le présent n'existe pas:

> « Il y a des coupables précis. Nous ne sommes pas tous coupables de tant de souffrance sourde et minérale dans tous les yeux affairés, la même, grégaire. Nous ne sommes pas tous coupables d'une surdité aussi générale derrière les tympans, la même, grégaire. D'une honte et d'un mépris aussi généralement intériorisés dans le conditionnement, les mêmes, grégaires. Il y a des coupables. Connus et inconnus. En dehors, en dedans ».

Ce texte de Gaston Miron débouche, bien sûr, sur la première cause de ce mal d'être, la conquête, l'occupation, l'abnégation. Il évoque pourtant aussi cette « vie intérieure exclusivement », à laquelle l'absence du corps — quelle absurdité d'avoir un corps pour un Canadien-français! — a réduit chacun. L'échec, l'exil, le délire, la folie, autant d'avenues, autant d'impasses. Si « la gloire de Dieu, c'est l'homme en vie » (saint Irénée), Dieu ne devait pas être fier (comme dans le « Fernand » de Brel) de lire cet aveu pathétique:

> « J'ai la connaissance infime et séculaire de n'appartenir à rien. Je suis suspendu dans le coup de foudre permanent d'un arrêt de mon temps historique, c'est-à-dire d'un temps fait et vécu entre les hommes, qui m'échappe; je ne ressens plus qu'un temps biologique, dans ma pensée et dans mes veines. Les autres, je les perçois comme un agrégat. Et c'est ainsi depuis des générations que je me désintègre (...) ».
>
> (« Notes sur le non-poème et le poème » de Gaston Miron).

Bref, le peuple canadien-français et clérical, par delà les gouvernements politiques et en errance (comme en exil sur terre), flotte des plaines de l'Ouest à l'Acadie, des paroisses étatsuniennes à celles de la vallée du Saint-Laurent. C'est un peuple dont les ressorts sont doublement cassés par l'occupation politique et morale. Ses élites ont toutes été émoulues dans le même giron paternaliste et conformiste. Les plus beaux esprits ont été brisés, la force de caractère abolie (Voir le *David Sterne* de Marie-Claire Blais). Pierre Baillargeon ira jusqu'à écrire que nous avons payé de notre insignifiance la protection ecclésiastique. Aussi, l'ensemble de son œuvre qui traite de l'éducation est-elle forcément anticléricale puisque le clergé s'était emparé de tout l'enseignement, y compris de celui des universités.

Bien sûr, cet univers a beaucoup changé avec ce que l'on a appelé — traduisant notre peur des mots — la « Révolution tranquille ». La décennie soixante a connu l'effondrement du monolithisme québécois. L'Église a vu ses effectifs fondre et la religion, de sociologique et statique qu'elle avait été, a dû s'inventer une dynamique. Cela est tellement vrai que les évêques d'aujourd'hui sont eux-mêmes confrontés à leurs anciens croyants, comme c'est le cas pour leur position moderne sur la question de l'éducation sexuelle dans les écoles. C'est encore Pierre Baillargeon qui disait que si Duplessis était mort, ses électeurs vivaient toujours. Il en est ainsi pour les évêques et leurs « fidèles ».

Si j'ai cru utile de regarder froidement un aspect de notre vie collective que plusieurs tiennent à passer sous silence, c'est pour des raisons précises. Outre que je n'ignore pas l'apport remarquable de maints clercs — un Lionel Groulx, un Gustave Lamarche, un Félix-Antoine Savard, un Camille Roy — à resituer, en toute justice, en leur temps, j'ai voulu montrer un certain nombre de choses.

1° Que l'époque dite de « grande noirceur » attribuée au seul Maurice Duplessis remontait à 1840. Duplessis, dont le nationalisme de droite a quand même amorcé la reprise d'une lutte politique, savait qu'il ne pouvait gouverner, ainsi que lui faisait dire l'historien Lacoursière, sans tenir compte de l'entreprise privée et de la religion.

Cela a-t-il tellement changé? Depuis quelques années, il est d'usage d'afficher à l'entrée des villes ou villages une sorte de leitmotiv pour inviter les automobilistes à la prudence. Or, les deux séries de panneaux déposés par un ministère québécois, se lisaient ainsi ces dernières années (vous y mettrez le nom de village désiré!):

a) « Moi j'ralentis. Un accident, ça coûte trop à Sainte-Rose-du-Dégelis (libéralisme individuel).

b) « Bien se conduire pour mieux vivre à Saint-Gervais-et-Protais » (la tendance morale du message taillade même dans le sens linguistique).

2° Que la mentalité « canadienne-française » catholique ne se perd pas en criant quelques grands mots, fussent-ils beaux, comme « égalité », « indépendance », « liberté », « dignité ». Des études ont d'ailleurs montré qu'il y avait une relation directe entre ceux des nôtres qui avaient dit « non » — ce n'était pas forcément l'âge — et la non-scolarisation, la pratique religieuse mécanique. On peut bien trouver à redire sur celles et ceux qui chantaient « Envoyons d'l'avant nos gens » dans les comités du « non ». Ils ne le chantaient pas moins. L'important, c'est plutôt d'essayer de comprendre pourquoi certains des nôtres chantent « Notre-Dame du Canada », applaudissent Gilles Vigneault ou Félix Leclerc (qu'ils ne suivent pas) et arborent fièrement l'unifolié rouge. Pourquoi ils appuient la Loi 101

et vous appellent « boss » quand ils vous servent de l'essence, pourquoi ils sont tout à la fois anglophobes et francophobes!

Cela apparaît d'autant plus important de comprendre les mécanismes de la **décolonisation** — c'est plus qu'un mot — que nous risquerions autrement de nous en prendre à nous-mêmes, à notre irrésolution, comme si se blesser allait corriger la mutilation historique qui nous a été faite. Langue **châtiée** demandait Vigneault? Non, punie.

3° Que la réconciliation avec sa propre histoire suppose que nous en comprenions le fonctionnement. Il est loin d'être certain qu'il n'y ait pas beaucoup d'opportunisme dans notre silence. Plusieurs, d'ailleurs, n'ont-ils pas été des deux côtés de la barricade, à la fois clercs dans le « vieux Québec » et laïcs dans le « nouveau »?

Faute d'approfondir toutes les données de notre espace et de notre temps — c'est cela la culture —, nous risquons de céder aux modes, peu convaincus, au fond de nous-mêmes, des mouvements qui nous portent. Pourquoi, par exemple, le nationalisme québécois — je préfère, comme Miron, parler de « conscience nationale » — est-il de nouveau déserté?

Lassitude certes, **fatigue** canadienne-française, écœurement de recommencer toujours à rouler, comme Sisyphe, sa condition collective. Sentiment d'échec aussi, ce vieux chancre qui nous colle à la peau. Mais au fait, avons-nous vraiment échoué ou veut-on nous le faire croire?

Séquence quatre :

Épilogue

Aurons-nous l'argent pour la séquence quatre? Voilà la diversion. Car, nous n'avons peut-être pas échoué, du moins pas de la manière qu'on veut — d'Ottawa — nous le faire croire.

Pour le moment, Trudeau et son beau monde ont imposé leur visio « canadienne-française ». C'est lui, monsieur Trudeau, qui poursuit la visio cléricale du peuple messianique. Il s'imagine construire son pays bilingue en s'appuyant sur la seule loi. Avocat, il se croit prophète. Il est loin de sa cité libre. Ancien dénonciateur des clercs, il croit fonder légalement un pays sur le partage, la fraternité. Il parle comme un ancien curé et agit autocratiquement. Il passe par-dessus les gouvernements des provinces pour défendre sa conception libérale du bilinguisme individuel. Sa vision n'a pas de fondement dans le temps et l'espace. Il a même prétendu dans son livre le *Fédéralisme et la Société canadienne-française* que l'idéal eût été que les Canadiens-français fussent disséminés à travers le Canada. Son point d'appui a été Ottawa — comme capitale défendant le français — et non Québec. Il est resté Canadien français. Il se meurt d'un bout à l'autre du pays du « Canada Bill » parce

qu'il n'a aucun territoire d'appui, faisant fi du Québec. Il avait pourtant écrit: « nous nous emballons pour une superstructure légale sans même nous demander si elle peut fonctionner ». Il écrivait cela à propos du Québec, d'ailleurs (« Avant-propos »)!

Monsieur Trudeau s'est arrogé des pouvoirs qu'il dit avoir reçu par le « non » du 20 mai 1980. Alors, si son « non » voulait dire « oui », le « oui » ne l'a-t-il pas emporté? Comment peut-il ainsi trahir ses commettants (je dis trahir, en analysant le résultat. Je ne prétends pas qu'il n'est pas sincère, je ne dis pas qu'il est traître. Je n'ai pas ce pouvoir de jugement). Et le pire, c'est que le Canada (Canada anglais est un pléonasme) ne lui manifestera guère de sollicitude et le congédiera par voie électorale. Le Québec continuera-t-il de voter pour lui? Peut-être bien, à cause de cet inconscient/subconscient « canadien-français ». En attendant l'indépendance, il nous sera au moins possible de faire comptabiliser nos votes, à Ottawa, dans un parti de conscience nationale. Ce parti-là, ne dût-il prendre aucun siège, peut au moins manifester par voie des statistiques que près de 15% de gens ne votaient plus (ou annulaient leur vote), depuis belle lurette, aux élections fédérales.

Vous êtes péquiste, me dira-t-on? (Ça fait tellement bien de ne plus l'être!). Je suis un indépendantiste inconditionnel, **par voie démocratique**. Rien ne peut briser la détermination d'un peuple malgré sa sinueuse histoire. Nous ne serons pas le premier — ni le dernier — peuple colonisé à avoir droit au chapitre des voix nationales. Nous devrions réfléchir davantage là-dessus. S'il est vrai que le pouvoir use, ce n'est pas une raison de l'abandonner: ça fait partie du défi de vivre, de bien vieillir. Nous passons; les peuples demeurent. Nous sommes les générations du Québec possible. Je ne doute pas, écrivant cela, de la jeunesse qui monte, courageuse et inutilisée. Je veux seulement indiquer qu'il y a finalement du masochisme à vouloir prolonger la souffrance rentrée, si indicible d'un peuple:

« Nous les bâtards sans nom
les déracinés d'aucune terre
les boutonneux sans âge
les clochards nantis
les demi-révoltés confortables
(...)
Nous les sauvages cravatés
nous attendons depuis trois siècles pêle-mêle
la revanche de l'histoire
la fée de l'Occident
la fonte des glaciers ».

Ce beau texte de Jacques Brault, cette « Suite fraternelle » nous rappelle incessamment à ce que Paul Chamberland appelle « le devoir de la colère », « le défi de naître ». Naissons avant de pourrir dans le ventre de notre nuit. Si l'hiver nous a gardés dans le givre de la mémoire, le dégel a bleui notre vieux corps historique.

Je viens de remonter, péniblement je l'avoue, dans les artères de notre durée, autant dans la voie royale du Fleuve que dans l'allée des processions anciennes ou dans la « Catherine mal fardée » (Brault). On m'avait demandé un texte sur les conditions de vie du français au Québec et je n'en vois qu'une, essentielle : consacrer par l'indépendance politique notre durée et notre espace. Nous ne demandons pas l'immense territoire *coast to coast*, laissant cela aux néo-messianistes d'un fédéralisme vécu comme un assassinat progressif. Nous voulons vivre, sans acrimonie et sans vengeance, le Québec en français : « Je suis d'Amérique et de France » (Claude Gauthier). Je ne serai pas le premier à réfléchir sur le langage, sur son support politique (encore l'autre jour, rue Sainte-Catherine, je voyais écrit, à la porte d'un club de nuit « Danseuses continuelles »... les chanceuses!) ; d'autres l'ont fait remarquablement bien : les poètes français de la Pléiade, ceux de l'Hexagone à Montréal — les solides poètes Maurice Beaulieu, Gaston Miron... — Étienne Parent, Edmond de Nevers, Olivar Asselin, Jules Fournier, François-Albert Angers, Pierre Baillargeon, Viateur Beaupré, Jean-Paul Desbiens, Pierre Perrault, Jean-Marcel Paquette, Félix-Antoine Savard, Jean-Marc Léger, Gaston Laurion, Jacques Poisson, Pierre Vadeboncœur, Hélène Pelletier-Baillargeon, et... ma grand-mère des contes médiévaux et ma mère, toi, « au cou penché sur ton chagrin d'haleine / t qui perds gagne les mailles du temps à tes mains » (« Art poétique », Miron).

Je salue particulièrement, ici, le grand romancier de notre peuple toujours orphelin de lui-même, André Langevin. On n'a malheureusement pas rassemblé ses textes d'essayiste qui en font, dans la décennie soixante, un penseur laïc résolument moderne. Je cite, ici, un texte de 1964, toujours actuel tant que la Loi 101, qui nous tient lieu d'indépendance pour le moment, sera menacée et écorchée :

> « Nous ne pouvons ici continuer de penser par catégories. Le langage d'un peuple n'étant pas, comme chacun sait, le pur produit d'une culture de laboratoire, mais en quelque sorte le visage que l'histoire lui a façonné, la mesure de sa liberté et de sa puissance de création, force nous est de reconnaître que le nôtre témoigne d'une longue impuissance. L'Histoire a confié à l'économie un lent assassinat, un génocide culturel larvé qui opère sous le couvert d'une implacable tolérance et d'un culte glacé de la compétence. Si l'état de choses présent persiste, si rien ne freine les forces d'abâtardissement, si l'on s'abandonne au fatalisme historique — que pouvez-vous contre 200 millions d'anglophones? — cela deviendra demain une tare honteuse de parler français, un handicap tel qu'il sera déraisonnable de l'imposer à nos enfants. La question n'est plus de savoir si nous voulons vivre avec l'autre, mais si nous voulons vivre simplement. Les professeurs de réalisme auront beau prêcher que la seule compétence suffira à revaloriser le français, rien, si ce n'est une solution politique, n'arrêtera l'effritement culturel qui est en voie de faire de la masse des Canadiens français des prolétaires de l'esprit. Et la solution politique la moins radicale qui puisse avoir quelque efficacité consisterait à imposer l'unilinguisme français au Québec. Une telle mesure ne refoulerait certes pas la langue anglaise dans quelques foyers de Westmount, mais elle redonnerait à la langue française le minimum de dignité que nous sacrifions tous les jours par un aberrant esprit de tolérance. Si c'est cela faire montre de racisme, tous les peuples en sont cou-

pables qui exigent qu'on parle chez eux leur propre langue. Et les neuf autres provinces nous ont indiqué la voie il y a longtemps. Je vois mal qu'on puisse considérer comme du fanatisme le refus de se suicider».
(«Une langue humiliée», dans *Liberté*, 1964).

Je citerai encore Miron, un maître à penser, faisant, comme Hubert Aquin et tant d'autres, son texte mien: «J'écris ces choses avec fatigue, comme celui qui disait être *las de ce monde ancien*. (...) Dans l'incohérence qui me baigne de part en part, aux prises avec la confusion de mes vocables les plus familiers, en proie à la perversion sémantique à l'échelle de toute une langue. (...) Je l'écris pour mémoire. Comme étant transitoire. Je l'écris pour attester que CECI, le non-poème, a existé et existe encore; que CECI, le non-poème, est nié par qui nous savons, par qui l'histoire saura. Pour dire et donner voix au muet». On voudra peut-être me chercher des poux. Je suis pouilleux, empêché dans mon peuple, «sans cesse tourmenté dans (ce) peuple comme un idiot de village» (Brault). Individuellement, si, et c'est la tentation, nous pouvons réussir. Devenir ministre à Ottawa après avoir été «p'tit gars de Shawinigan»! Mais «je refuse un salut personnel et transfuge/je m'identifie depuis ma condition d'humilié/je le jure sur l'obscure respiration commune/je veux que les hommes sachent que nous savons» (toujours Miron, «Monologues de l'aliénation délirante»). Avoir son portrait dans l'album comme chante Gilles Vigneault («Timor La Peur») ou affirmer sa «solidaritude» (Robert Charlebois).

J'entends du fond de nous comme une litanie. Passent nos noms. Au bout de nos regards résiste encore le fleuve. Le cri de l'«Afficheur (qui) hurle» m'atteint toujours d'estoc et de taille:

«On m'a offert des visages
des contenances
des discours à tenir
et je fus tenté
les noms ne m'auraient pas manqué
j'aurais été ambassadeur du red ensign à Chypre ou en Malaisie
et au retour Mister Nobel-Pearson m'aurait tend les bras
mais je sentais dans mes chairs la décomposition de mille visages parents
je ne sentais grouiller qu'un seul non-visage à mes lèvres
à mes joues
à mes tempes
les milles grimaces pulvérisent jusqu'à mon regard
je suis un homme qui a honte d'être homme
je suis un homme à qui l'on refuse l'humanité
je suis un homme agressé dans chacun des miens
et qui ne tient pas de conduite sensée cohérente devant les hommes
tant qu'il n'aura pas réussi à effacer l'infâmie que c'est d'être
Canadien français.»

(Paul Chamberland)

Effacer cette infâmie qui perdure dans le «Canada Bill» suppose une détermination peu commune. Réussirons-nous, comme le printemps? (sûrement pas comme le printemps social de 1983!). Comme le disait François-Albert

Angers dans un texte de 1958: « Ce qu'on appelle la crise du nationalisme au Canada français est un fait sérieux et complexe, commandé par l'évolution rapide d'événements qui nous sont imposés de l'extérieur. (...) Mais s'il se révèle impossible de s'entendre sur le terrain des idéologies, faut-il pour cela refuser de travailler ensemble au salut de la patrie commune? » (Conférence « Pourquoi nous diviser » devant les « Amis du *Devoir* »!).

L'échec de la Loi 101, comme l'échec du Parti québécois — si imparfait fut-il — ce serait l'échec de la naissance d'un peuple. Car, pensons-y bien, entre les intellectuels québécois et le gouvernement actuel existe une homologie — je ne dis pas une symbiose — qui faisait dire à Baudelaire: « Hypocrite lecteur, mon semblable, mon frère ». L'échec des uns ne serait-il pas l'échec des autres, et leur échec commun, l'échec de tous?

> « Il est bien entendu que j'ai surmonté une fois pour toutes la tentation du perfectionnisme. Le perfectionnisme consiste à préférer le néant à l'imperfection; c'est un autre nom de l'angélisme. On n'a jamais les mains sales quand on n'a pas de mains. Disons encore que j'accepte lucidement de faire du provisoire. Mes textes ne sont pas des devoirs d'académiciens; mes textes sont des actions. Et toute action est plus ou moins sale; toute action est désespérante. On sait ça. »
> (Jean-Paul Desbiens, *Les Insolences du frère Untel*).

> « (...) Je me fais immédiatement comestible,
> immédiatement périssable.
> Dans la pratique de ma vie quotidienne
> je me fais didactique à tous les coins de rue
> je me fais politique dans ma revendication totalisante (...) »
> (Gaston Miron, *Notes sur le non-poème et le poème*).

Plus qu'un outil... une force historique instituante

Jacques GRAND'MAISON

Jacques Grand'Maison est né à Saint-Jérôme le 18 décembre 1931. Il est professeur titulaire à l'Université de Montréal. Depuis vingt-cinq ans, il a participé à de nombreux projets collectifs d'autodéveloppement: réforme scolaire, relance socio-économique, rénovation urbaine, nouvelles politiques sociales, etc. Auteur d'une trentaine d'ouvrages, il a suivi de très près l'évolution sociale, culturelle et politique du Québec. Jacques Grand'Maison est membre d'une équipe internationale qui oeuvre en recherche-développement. Ses travaux privilégient les aspects culturels de l'autodéveloppement.

« Le langage qu'un homme parle est un monde dans lequel il vit et agit; il lui appartient plus profondément, plus essentiellement que la terre et les choses qu'il nomme son pays ».

R. Guardini

I. Une question aussi personnelle que politique

D'entrée de jeu, je n'arrive pas à « animer » mes tableaux statistiques et mon équipement de prospective pour supputer notre avenir et celui de notre langue en terre d'Amérique. D'autres collaborateurs le feront beaucoup mieux que moi. Mais ce n'est pas la raison majeure de cette première mise en retrait. J'en suis au subjectif, à mon propre état de conscience sur la question, à mon avenir. Avec mauvaise conscience, bien sûr. Comment ramener la langue d'un peuple à des propos personnels plus ou moins assurés?

Ma citation de Guardini n'est pas innocente. J'y ai trouvé une légitimation pour passer au « je », après avoir tenté toutes sortes de démarches dites objectives. Telle une relecture attentive d'un fort dossier sur l'évolution historique de la langue chez nous, sur les débats et les combats récents, sur les politiques linguistiques en cours, sur les projections de tous ordres. Je comptabilisais les actifs et les passifs, les progrès et les reculs, avec un regard de plus en plus sombre. Pourquoi? La *crise* évidemment. Elle est partout. On ne parle que d'elle. Économique, sociale, politique, culturelle, morale, spirituelle,

elle retentit jusque dans ma fibre la plus intime. Trop d'échecs, sinon de déconvenues à la fois. Les divers cris qui la répercutent s'ignorent les uns les autres. Clameurs des jeunes, des femmes, des assistés sociaux, des chômeurs, des vieux, des minorités, etc. Le Québec français, dans un tel contexte, n'aurait-il d'avenir souverain que dans l'imaginaire de quelques poètes « pure laine » et d'une poignée d'indépendantistes irréductibles?

Mais où en suis-je moi-même? En matière de langue et de culture, la politique devient éminemment personnelle. Mais au fait, n'y a-t-il pas ici plus qu'une question politique? Ma langue, j'y tiens presque d'instinct. J'y tiens de mes fibres les plus coriaces jusqu'à la fine pointe de mon esprit. La langue, c'est un lieu premier de l'enracinement humain, une seconde nature, un mouvement d'âme et quoi encore. La langue, un simple outil? Allons donc! Il suffit de la conjuguer au personnel pour se rendre compte de la fausseté d'une telle réduction. La langue, objet d'un choix politique? Encore là, « je » me refuse de la soumettre au vote ou à quelque délibération du genre. Même des aphorismes comme « penser et vivre dans sa langue » nous font comprendre qu'une langue est à la fois une terre, une culture, une âme, une personne, une vie, un monde quoi! Mes amis italiens, grecs et espagnols de Montréal me le rappellent. Et j'aurais honte de penser à ma langue dans les mêmes termes, avec ses propres enracinements historiques et culturels! Qu'est-ce donc que ces plaidoyers qui dissocient langue et culture, au lieu de les distinguer? Mais il faut bien l'admettre: il y a des écoles francophones à Montréal où l'on retrouve plus de vingt ethnies avec leurs propres racines culturelles. Ce que je conteste, c'est qu'on veuille, dans ces plaidoyers, dissocier sans nuance et discernement la langue française de ce peuple historique qui est mien, en considérant comme insignifiant tout trait culturel spécifique. Qu'est-ce que cette éventuelle politique « hors contexte »? Il y aurait un contexte nord-américain, canadien, mais non québécois francophone. Eh oui! cette pseudo-logique nous amène à cette conséquence insoutenable. Cette langue française d'ici est d'un tronc historico-culturel qui doit, certes, beaucoup à l'ensemble du patrimoine multiculturel de la langue française, un tronc qui doit aussi s'ouvrir à d'autres greffes culturelles. Je ne conçois pas de politique linguistique d'avenir qui ne passe par cette racine maîtresse, cet arbre culturel, bien de **chez nous**.

Après avoir trop souvent et faussement noyé notre aventure historique dans l'éternel, l'intemporel, voici qu'il faudrait, sous un autre mode mais dans un même esprit, renvoyer notre langue à un je ne sais quoi d'universel qui n'a rien à envier aux aliénations d'hier. Cette version moderne de la « sublimation » ressemble trop à l'ancienne pour qu'on puisse y croire. Essayons d'aborder ce problème crucial pour l'avenir de la langue française chez nous, d'une façon moins cartésienne. Trop de nos débats virent au manichéisme: « joual » ou français international; langue contre culture spécifique; contrain-

tes législatives versus transactions pragmatiques ; vote majoritaire contre respect des minorités ; unilinguisme versus bilinguisme ; culture québécoise versus multiculturalisme.

Souvent, dans ce genre de débat en noir et blanc, nous, de cette souche historico-culturelle québécoise, nous en venons soit à durcir notre spécificité pour la rendre imperméable, soit à lui enlever toute force politique d'identification et d'affirmation.

Cette appartenance foncière, aimante, résolue ne m'incline pas, pour autant, à en tirer une pureté politique ou idéologique, ou une sorte de transcendance culturelle. Je sais trop bien la diversité et la relativité des chemins historiques. Cette fin du XX^e^ siècle en témoigne à rebours, par toutes ses versions barbares de l'intégrisme idéologique, racial ou religieux. Je n'ai plus l'absolu facile et je résiste à tout plaidoyer déterministe, fût-il cautionné par la science. Mais je suis en même temps conscient de la crise des appartenances, chez nous comme ailleurs, dans les sociétés dites libérales. Plus rien ne mérite une solide loyauté dans ces nouvelles modes psychologiques où l'individu et ses frileuses libertés n'ont aucun ancrage dans une quelconque appartenance soutenue et éprouvée. Allez donc parler de volonté politique à ces consciences de nulle part, qui n'ont que leur expérience immédiate comme seul repère de référence et d'engagement.

D'aucuns me diront que ces considérations ethico-philosophiques sont fort éloignées d'une politique fonctionnelle de la langue, pour reprendre ici une expression de *Cité libre* qui hante encore notre toute nouvelle technocratie. Mais que diable ! il faudra alors m'expliquer pourquoi les appartenances les plus vitales n'ont plus force d'entraînement, de dépassement. Est-ce seulement le lot de la génération *boff* ? Tout ce qui tient du long terme, des longues patiences, des longs apprentissages ne semble plus faire le poids avec la pulsion du moment et sa satisfaction immédiate. La crise de l'école et de la langue elle-même n'en est qu'un exemple parmi cent autres. Mais un exemple qui nous concerne particulièrement ici. Comment fonder, planifier un avenir de la langue sur des bases aussi fluides et précaires ?

Je pense au problème de l'écriture comme telle. C'est là une maîtrise qui ne s'acquiert que par un effort soutenu pendant de nombreuses années, effort sans cesse inachevé. En a-t-on mesuré les énormes enjeux ? L'écriture sera toujours quelque chose d'unique, d'irremplaçable, dans notre civilisation en tout cas. Peu d'apprentissages sont aussi importants pour se construire une solide structure intérieure, une pensée précise, un jugement affiné. L'écriture reste la grammaire de base de l'histoire de nos civilisations, de nos cultures, et pourquoi pas de l'esprit humain. Comment peut-on sous-estimer cette requête de base au nom des autres modes d'expression et de communication moderne ? Comme si ces dernières devaient effacer la première. L'écriture reste encore un des principaux canaux d'accès au patri-

moine historique des civilisations. Après vingt-cinq ans d'enseignement à l'université, je constate une évolution récente qui me scandalise profondément, à savoir la difficulté croissante d'écrire, ou même de lire un bouquin en entier avec une attention soutenue et un solide jugement critique. Souvent, une pauvre maîtrise de l'écriture et de sa démarche analytique de base en est la cause la plus évidente.

Ma vieille mère, avec son petit brevet élémentaire de neuf années scolaires, me signalait jadis des fautes « impardonnables » dans ma thèse de doctorat. Elle possédait le génie de la langue. Elle en était fière jusqu'à lui donner autant de poids que le pain quotidien. J'en ai retenu une des grandes leçons de ma vie: un peuple qui brade sa langue maternelle a-t-il un avenir? Je viens de terminer la correction des travaux de mes étudiants à l'université. Quelques étoiles plus brillantes, mieux « polies » que les nôtres à vingt ans. Mais une bonne moitié de copies où le rédacteur ne s'était même pas relu pour corriger ses erreurs grammaticales les plus élémentaires. Or, il s'agissait d'un dossier que l'étudiant avait construit tout au long d'un semestre consacré à la morale internationale. Des faits comme ceux-là sont niés, contournés, ou considérés comme insignifiants par certains plaidoyers qui, par esprit de contradiction ou autrement, lèvent le drapeau d'une révolution culturelle déjà entrée dans une société nouvelle. Société inédite au point de n'avoir rien en commun avec toute l'expérience historique d'ici. Culture inédite qui transcende la situation réelle d'une politique bloquée, d'un « joual » quotidien toujours en selle, d'un corporatisme prêt à vendre tous les acquis récents de notre identité pour défendre le maximum de ses intérêts professionnels.

Je serais donc d'une génération qui ne comprend plus rien, assise entre les mythes d'hier, les réformes déçues, et un nouveau mythe de la jeunesse (bien nord-américain, celui-là) où tout est déjà gagné, sans les longues épreuves du mûrissement. L'idéologie paradisiaque de Reich et de Marcuse a failli partout, sauf au Québec! Vertiges, colères et embarras de ma génération seraient sans fondements? Notre jeunesse aurait déjà tout trouvé, peu importe si elle est en chômage? Nous avançons encore à coup d'utopies. Moi, je ne marche plus à ce rythme là. Je préfère y aller pas à pas, pouce par pouce s'il le faut, dans le pays réel. J'aime mieux creuser le puits patiemment plutôt que de miser sur le torrent d'une seule saison. Il n'y a pas d'avenir dans ce qui n'a pas pris la peine de mûrir. C'est la condition première pour réinventer une logique, une pratique de vivant. Cela vaut pour la politique, mais encore plus pour la culture. Comme Vadeboncoeur et bien d'autres, je ne cèderai pas, face à cette pseudo-modernité superficielle qui ignore les requêtes de profondeur historique, culturelle, humaine, morale et spirituelle. L'avenir de notre langue n'y échappe pas, pas plus en tout cas, que les autres souverainetés à chèrement gagner.

Voilà ce qui m'habitait quand je parlais plus haut de mon sentiment au seuil de la question du Conseil de la langue française. Je ne pouvais me situer d'abord comme sociologue ou même comme militant politique d'un prochain tournoi électoral. Le sujet m'est trop intime pour ne pas le respirer au plus creux, au plus vif de ma conscience. Je ne puis ignorer, télescoper, ou transcender les graves contradictions qui hypothèquent nos visées politiques ou autres en matière de langue. Des hypothèques à lever à tout prix en mettant le temps, l'énergie, le courage nécessaires à une telle entreprise. J'en retiens quelques-unes.

Avons-nous fait le lien entre la pertinence de ce choix prioritaire et la qualité interne, « quotidienne » de notre langue elle-même?

— Bien des recherches pédagogiques ont montré qu'une langue « informe » bloque tous les autres apprentissages (voir les études de la C.E.C.M.).

— Une langue banalisée révèle la détérioration des réalités les plus vitales: le pain, le sexe, le rapport social, et surtout la dignité et le respect de soi.

— La langue est une des assises fondamentales de la structure de la personnalité et de la structure sociale, particulièrement aux chapitres du dialogue et du débat démocratique. Qu'en est-il de nos « performances » en ce domaine?

S'il est en partie vrai qu'on a la langue de sa situation économique et politique, il est aussi juste de dire que la langue est une force instituante importante pour la mise en personne d'un peuple et de sa société.

Avons-nous bien identifié et reconnu nos contradictions, sinon le peu de cohérence des comportements personnels et collectifs face aux liens qui trament l'ensemble d'une politique de la langue. N'avons-nous pas cru, par exemple, que la Loi 101 allait tracer son chemin par elle-même, quasi automatiquement, comme une sorte de rite magique, résidu de notre héritage religieux dans ce qu'il a de plus contestable. La magie « légale » qui se déploie à peu près dans tous les secteurs de notre vie collective me semble être une autre hypothèque qui grève l'avenir à **faire** par bien d'autres efforts, et bien d'autres entreprises. En ajoutant règles sur règles pour « renforcer » la loi, on s'enfonce dans la même logique unilatérale, abstruse, sans appuis vitaux dans des résolutions quotidiennes plus qualitatives et éprouvées. C'est ainsi que la critique obsessionnelle des « autres » et de notre mini-État sert d'alibi pour éviter d'ouvrir nos propres chemins jusqu'au bout de notre courage.

Encore ici, je rencontre des questions brûlantes sans cesse refoulées, même au nom de références idéologiques parfois les plus opposées: fédéralisme ou souverainisme, nationalisme conservateur ou socialiste. N'y-a-t-il pas, en deçà de ces « ismes », une interrogation peu élucidée: le peuple d'ici veut-il agir, lutter, vivre en fonction d'un avenir dont la langue et la culture françaises

seront des pièces majeures de son identité profonde? Cela précède, accompagne et dépasse l'aire formelle de l'échiquier des partis en présence, et même du statut politique comme tel. Mais la question ne s'arrête pas là. Dans quelle mesure peut-on forcer une décision du peuple en ce sens, s'il ne veut vraiment pas risquer pareil pari? Car c'en est un. Grave. Aux conséquences énormes dans ce continent unilingue et uniculturel dans son mode de vie et dans sa pratique de « consommation ».

Pour certains d'entre nous, l'enjeu est radical: être ou ne pas être. Mais pour combien des nôtres, en relation avec des références de vie tout autres, l'avenir en français est « pratiquement » secondaire. Leur apparaîtrait-il ainsi, s'ils le sentaient vraiment menacé? Suffirait-il alors de jouer la carte d'une prise de conscience conséquente, avec le spectre d'une « louisianisation » des francophones au Canada? Les *Cajuns* de l'avenir, quoi! Comment accorder ferme crédit à cette entreprise de simple conscientisation, quand on songe à l'assimilation en douce des minorités francophones hors Québec? « Mais enfin, nous sommes en majorité au Québec », m'objectera-t-on. Fédéralistes et souverainistes, dans des perspectives différentes, misent presque magiquement sur cette base numérique, même si elle ne cesse de se rétrécir en poids démographique et politique par rapport à l'ensemble canadien. Je pense qu'aucune mécanique institutionnelle ou politique ne pourra embrayer seule une telle décision historique. Malgré certains progrès indéniables dont on trouvera des traces dans ce dossier, je suis persuadé que ces questions de fond restent entières. Il vaut mieux y faire face, même si elles nous blessent. Elles ont au moins l'avantage de nous obliger à faire la vérité au fond de nous et dans le pays réel.

Je refuse d'écarter une seule de ces interrogations. Même celle du danger de céder à une sorte d'absolu culturel monolithique qui pourrait prêter flanc à certaines attitudes fanatiques, sinon « exclusives », de la part des Québécois dits « pure laine ». Nous n'habitons plus le même espace idéologique et même culturel. Pensons aux orientations qui se distinguent de l'héritage religieux, au pluralisme idéologique et politique, à la diversité culturelle qu'amènent les immigrants de langue française, et à la forte minorité de langue anglaise qui s'appuie sur l'immense continent nord-américain. Même si je me braque devant la mise en doute de la spécificité québécoise, de ses enracinements historiques propres, de ses aspirations originales, je dois me rendre à l'évidence d'une nécessaire redéfinition du nouveau contexte historique québécois. Ce qui ne m'empêche pas de tenir mordicus à mes racines particulières, à leurs nouvelles fécondités possibles, et à leur poids politique dans les prochains débats.

Mais au bilan, faut-il conclure qu'il ne nous reste que la langue comme seule caractéristique spécifique au Québec français à bâtir? Une certaine culture politique et historique éveille chez moi quelques cotes d'alerte. Le Polonais

Milosz dans *La pensée captive* (titre on ne peut plus évocateur!) révèle la tragédie des démocraties populaires de l'Est de l'Europe, toutes « russifiées » et n'ayant plus en propre que leurs langues particulières. L'impérialisme russe s'impose jusque dans les consciences. Ces peuples ont beau avoir une grande profondeur historique et culturelle, leur personnalité cède de plus en plus sous la pression énorme du rouleau compresseur qui écrase le terreau nourricier de leur langue maternelle. Douleur inguérissable d'une constante mise en question de leur être propre.

On me dira que la comparaison avec nous ne tient pas. Nous ne vivons pas en régime totalitaire. Nous sommes donc libres... « dans le pays le plus libre au monde », comme le clamaient les partisans du « non ». La majorité a voté en ce sens. Le peuple a le bon sens de son côté. Taisez-vous, acceptez le verdict, sinon on vous accusera de fascisme ou même de terrorisme politique ou intellectuel. Le pseudo-république de professeurs est terminée. Fini le cauchemar d'une utopie qui est devenue le pire écran de notre véritable situation: une province politiquement comme les autres, avec quelques traits folkloriques à protéger, avec la totale liberté de parler français entre nous. Pour le reste, il faut parler « anglais », sans l'obligation inverse, chez les anglophones, de parler français au Québec. Voilà notre réalité érigée en idéal historique.

C'est vrai, à bien y penser, l'unilinguisme, c'est étroit et même appauvrissant, pour les francophones comme pour les anglophones. Ne suis-je pas heureux et enrichi de parler plusieurs langues? Mais voilà le *hic*: massivement, sur ce continent, on pense le contraire. La langue française risque de n'y trouver aucune place, à plus ou moins long terme, même au Québec, si nous nous laissons aller au cours de l'histoire, sans forcer les portes d'un avenir mieux assuré, sans donner un véritable poids politique à notre différence. Comment le faire sans déranger qui que ce soit, sans mettre en cause la position simpliste de ceux qui s'en remettent exclusivement au fait que la langue anglaise soit devenue « mondiale », alors que la langue française régresse de toute part. Va-t-on se battre contre cette gigantesque réalité historique? Ne poursuivons-nous pas un objectif impossible? Quelles sont les chances de la Loi 101 en pareil contexte?

Que nous arrivera-t-il si, à cet énorme défi culturel et politique, nous ajoutons des contradictions incroyables qui grèvent notre crédibilité même à nos propres yeux? Telle cette prétention de poursuive en même temps l'objectif du meilleur système de sécurité en Amérique du Nord et cet autre de maintenir le standard de vie maximum des Américains, et cela dans un des États les plus mal en point économiquement sur ce continent.

Un État à peine né qu'on affaiblit de mille et une façons à gauche comme à droite, syndicalement et « libéralement ». Faut-il allonger la liste de ces absurdités pour enfin nous interroger sur notre prétendue sagesse collective? Quelles luttes linguistiques, au Québec, pourront nous faire avancer sur de tels sables mouvants?

Je réfléchis, tout haut, à ces choses avec mauvaise conscience. On me demande des réponses *ad hoc*, fonctionnelles, sur les structures, les mécanismes, les processus, les règles, les objectifs d'une politique d'avenir pour la langue française au Québec. Et je suis là à remettre tout en cause avec des questions plus ou moins insolubles qui se neutralisent les unes les autres au point d'inhiber toute velléité de foncer dans l'avenir, fût-ce à pas de tortue. Je soupçonne que nous sommes un bon nombre, arrêtés, comme cela, au seuil critique d'un tournant historique dont l'horizon semble bouché. Condamnés au pilotage à vue malgré un bel équipement sophistiqué à notre tableau de bord. Gênés aussi, et même honteux, d'accorder tant d'importance à un destin personnel et collectif dont les malheurs ne font pas le poids avec ceux de la planète ou même de notre civilisation.

Je préfère passer par le feu de cette conscience, de cette angoisse pour brûler bien des faux encombrements sur lesquels nous érigeons nos moindres désirs en droits fondamentaux. Nous entrons dans des temps difficiles et nous ne saurions vivre nos luttes et mener à bien et à bout nos nouveaux chantiers comme nous avons fait nos réformes superficielles de la Révolution tranquille. D'un programme à l'autre, d'un plan à l'autre, d'une utopie à l'autre sans jamais nous donner le temps et l'espace d'en mûrir une seule. L'avenir de la langue française ici n'échappera pas à l'exigence de profondes ressources humaines, culturelles, spirituelles, et disons le mot tabou: morales.

S'il est vrai que la langue d'un être humain, d'un peuple, touche directement ce qu'il a de plus intime, de plus intense, de plus substantiel, de plus spécifique en lui, je ne vois pas comment ce projet peut prendre place tout simplement à côté des autres, fût-ce celui de pouvoir se retirer d'un programme fédéral avec pleine compensation!

Je ne m'en vais pas, pour cela, sous-estimer les efforts systématiques de construction des étais institutionnels pour une politique linguistique pertinente, cohérente et efficace. Mais je crois qu'il est tout aussi important de préciser certaines conditions de base nécessaires à l'établissement et à l'avenir d'une telle politique. Voilà l'objet de cette seconde étape.

II. Axes pédagogiques d'un changement historique

Partie prenante de bien des réformes et projets collectifs, depuis vingt-cinq ans, je reste sidéré par la pauvreté de notre pédagogie du changement historique, en deçà de certains progrès indéniables mais fragiles, justement à cause de cette faiblesse. D'une réfome à l'autre, j'ai vu se répéter les mêmes erreurs « pédagogiques » : celle de la *tabula rasa* avec son mythe de la création *ex nihilo*; celle de la structure vertueuse par elle-même, et de la solution juridique, législative qui devait tout changer comme un *deus ex machina*; celle d'une fonction critique livrée à sa seule logique du tout ou rien, tout de suite; celle d'une modernité ramenée aux solutions faciles décontractées, alors que

les valeurs nouvelles et les nouveaux objectifs exigeaient, au contraire, un maximum de maturité. Et nous voilà en plein contexte de crise, affrontés à des défis qui appellent des investissements plus lourds et plus patients pour des résultats plus modestes.

Comme la vie, toute pratique sociale ou politique ne peut faire l'économie d'une seule de ses dimensions, de ses composantes. Voilà ce que je veux épeler, conjuguer, du moins dans ses conditions pédagogiques de base, conditions plus spécifiques d'une politique de la langue, bien sûr, conditions qu'on a séparées, tronquées ou opposées bêtement dans la plupart des réformes récentes. L'économie humaine de base d'une langue est déjà grosse de ces requêtes pédagogiques. Une langue, par exemple, ne saurait être réduite à la fonction d'un pur outil de communication. Une langue porte des façons particulières de se situer dans un nid écologique, dans une histoire, dans un ensemble de sensibilités et d'orientations culturelles; une langue incline à des modèles sociaux particuliers tout en y étant tributaire; une langue véhicule et souvent façonne des modes d'être, d'expression, de pensée, de rapport social, d'action. Du coup, c'est pointer la riche complexité d'une politique linguistique qui se doit d'avoir toutes ces cartes essentielles en main. Essayons de les conjuguer les unes aux autres.

Mémoire vivante et profondeur culturelle

« Pour une vaste partie de la population et pour une fraction plus grande de la jeunesse, l'humanité pensante n'a pas cinq ans, si elle les a » (P. Vadeboncœur). D'aucuns s'objecteront à ce noir constat en alléguant l'intérêt croissant pour l'histoire. Mais de quelle mémoire s'agit-il? Celle qui ravale la surface des monuments, sans l'âme, l'esprit qui les a édifiés, sans une véritable fréquentation de l'expérience humaine que chantent les pierres d'un souvenir vivant? Comment peut-on rejoindre cette expérience après avoir disqualifié toutes les traditions qui l'ont fait naître, vivre et grandir?

Une amie qui visitait l'Europe avec ses deux grands adolescents s'est retrouvée bouche bée devant leurs questions sur la signification des toiles, des fresques, des œuvres qui, pour la plupart, étaient d'inspiration chrétienne. Tenus à l'écart de toute culture religieuse, ses enfants lui reprochaient une telle censure. Censure qu'elle s'était imposée à elle-même au point de devenir incapable de décoder les signes et symboles les plus élémentaires de cette tradition maîtresse. Mémoire morte qui fermait l'accès à l'axe majeur de toute l'histoire occidentale. Il n'y a pas de mémoire vivante qui ne passe par les grandes traditions. On ne saurait goûter Ronsard, Montaigne, Molière sans un fort ancrage dans la tradition « classique ». Les romans de Jeanne Bourin n'intéressent que ceux qui ont une véritable conscience historique capable de saisir et d'apprécier les sensibilités, l'art de vivre d'une époque, en l'occurrence le Moyen Âge. Littérature, musique, philosophie, toutes se comprennent dans le lit des traditions historiques qui en sont la mémoire vivante.

Une langue qu'on croit vivante uniquement dans la « parlure » immédiate de son temps, se dégrade rapidement, faute de se nourrir au terreau nourricier de ses racines historiques. Voyez le caractère éphémère des modes culturelles qui se succèdent à un rythme échevelé. Dans un présent aussi fluide et éclaté, sans épaisseur culturelle, sans profondeur historique, on en vient à considérer l'avenir sous un mode aussi superficiel et aléatoire. Alors, la langue et la culture ne savent plus l'économie des grands courants qui entraînent de fortes motivations de dépassement. Les mots n'ont plus de densité, de poids et de prix. Lettres mortes dans une mare sans source et sans issue. Qu'est-ce à dire, si ce n'est l'importance de ressaisir, de renouveler, de réinventer les chemins d'une expérience historique pour redonner à la langue une mémoire vivante, sans pour cela retomber dans la nostalgie de « Notre maître le passé ».

On s'est remis un peu à l'histoire et à ses monuments, mais cela ne suffit pas pour une politique, une pédagogie et une philosophie de la mémoire vivante. De tels propos ne concernent pas seulement les priorités du ministère des Affaires culturelles, les orientations des programmes scolaires, mais aussi les attitudes de base de toute une génération qui ne saurait se contenter de giguer sa fierté à la fête de la Saint-Jean. La fierté d'être de langue et de culture française s'alimente à une vaste et riche expérience historique qu'on ne ressuscite pas en soi en tirant quelques résidus d'un folklore oublié. L'enjeu québécois déborde ses propres frontières. J'y reviendrai.

Mon insistance sur le développement d'une mémoire vivante se rattache plutôt à la profondeur culturelle que doit avoir notre politique linguistique. Je soupçonne même que l'amnésie historique est un révélateur, entre plusieurs, d'attitudes anti-intellectuelles, anti-scientifiques et même anti-éducation qui connaissent un certain regain chez nous. Il est vrai que nous avons connu une véritable explosion culturelle de talents au cours des deux dernières décennies. Mais combien sont vite tombés à plat, parce qu'ils ont été « bâclés », souvent au nom d'un populisme démagogique subventionné, sans discernement ni exigence, par l'État.

Quant à l'apprentissage de la langue, je me demande si on ne pourrait pas lui appliquer le sévère diagnostic qui va suivre: « Moi, j'ai toujours été à l'essai depuis mon enfance. Toutes les nouveautés me sont passées sur le corps sans qu'aucune n'ait eu le temps de mûrir. Pendant mon enfance, mes parents ont adopté, l'une après l'autre, toutes les théories psychologiques à la mode. À l'école, de la maternelle à l'université, c'était toujours un nouveau programme qu'on tentait. J'ai vécu en laboratoire. Au travail, depuis trois ans, c'est toujours la même instabilité. J'ai toujours été à l'essai... » Ce jeune me disait ces choses en tremblant, le doigt accusateur pointé sur ma génération.

Foin des plaidoyers — genre contre-culture — qui exalte la plasticité juvénile que devrait acquérir l'adulte d'ici, à l'image de la jeunesse qu'on dit toute heureuse de passer d'une expérience à l'autre, et toute disponible pour

« actualiser n'importe quelle culture », face à un monde des adultes, figé dans la sienne qui ne semble valoir strictement rien. Voilà le propos d'un des grands spécialistes de la culture chez nous! Cette idolâtrie de l'adolescence bloque toute à la fois la mémoire vivante, la profondeur culturelle, et l'estime de la maturité.

Sans ces qualités de base, toute politique d'affirmation de la langue et de la culture française manquera de souffle en cours de route. Les « signaux » envoyés par les diverses instances du gouvernement québécois vont dans tous les sens, un peu à l'image de cette culture juvénile que je viens d'évoquer. On passe d'une expérience à l'autre sans savoir très bien où se trouve le lit de notre orientation linguistique pour en comprendre les affluents. C'est ce qui arrive quand il n'y a plus que des jeux de surface où tout est à peu près d'égale valeur: l'affichage en français, la rentabilité électorale et la qualité de la langue, etc. Sans profondeur culturelle et historique, on amène difficilement à maturité même les entreprises qu'on proclame cruciales. Pour bien des nôtres, le vrai Québec est né en 1960... *ex nihilo*! Cela marque des comportements, des movivations des longues foulées d'avenir... n'est-ce pas? Nos nombreuses utopies ont besoin d'une bonne dose d'histoire, sinon elles s'éteignent dès qu'elles s'inscrivent dans une actualité sans aucune densité culturelle, morale et spirituelle.

Qu'on me comprenne bien, il ne s'agit pas de répéter l'histoire. On peut se battre avec elle, contre elle. Ce qui est tragique, c'est de l'ignorer. Alors, on n'a plus de vis-à-vis concret pour penser et le présent et l'avenir. Pourquoi faut-il tant insister, quand on sait que le génie d'une langue, d'une culture ne se comprend pas, ne s'assume pas, ne se relance pas à l'aune de quelques réformes-laboratoires, fussent-elles conçues dans un plan quinquennal! C'est le rythme le plus long qu'on a connu depuis vingt ans!

Identité et pluralisme culturel

Je m'empresse d'ajouter cette autre condition d'une politique d'avenir pour bien montrer que la mémoire vivante n'a rien d'un passéisme figé. Car l'expérience historique d'une langue exprime sa vitalité dans de nouvelles fécondités et aussi dans sa capacité d'animer une contemporanéité avec ses inédits prometteurs, ses nouvelles valeurs, ses aspirations propres, et aussi ses ruptures et ses formes de dépassement. Mais j'insiste: une langue se transmue, mais ne se recrée pas à partir de zéro. Comme l'histoire, on ne la réinvente pas à tous les tours d'horloge. Ce que j'ai dit de la mémoire, je le dis aussi de l'ouverture culturelle. Il ne faut pas confondre celle-ci avec une mentalité « passoire » qui accueille tout sans rien retenir, ni assimiler. Ce qu'on peut sacrifier à ces modes superficielles qui se repoussent les unes les autres comme autant de petites vagues évanescentes ne laissant aucune trace sur la plage historique de la culture! Qu'est-ce qu'un pluralisme d'orientations culturelles, ramené à un jeu d'opinions fluides, dont l'une des principales

gloires est le changement pour le changement, ou encore l'ajustement à la toute dernière vague? Il faudra mieux discerner ce qui mérite une place généreuse, ce qui porte un souffle prometteur de qualité. Pendant un bon moment, il suffisait de faire « québécois » pour être estimable et authentique. Heureusement, on se fait un peu plus exigeant en divers lieux et instances. Mais à peine...

Le pluralisme culturel ne doit pas être confondu, non plus, avec cette mentalité bien nord-américaine du « club social ou culturel » où l'on n'admet et ne fréquente que ses semblables ou ses pairs. Quelle politique historique pourrons-nous façonner ensemble particulièrement en matière linguistique, si notre univers culturel est une mosaïque de clubs qui s'ignorent, s'excluent, tout en réclamant leur liberté et leur autonomie maximale au nom du pluralisme, tout en pratiquant l'intolérance les uns par rapports aux autres, tout en refusant le moindre regard de l'État ou même de la collectivité comme telle. Drôle de pluralisme utilisé pour soi et tourné contre tous ceux qui ne pensent pas comme soi. Je sais que nous sortons, tout juste, d'une longue période de « monoculture » plus ou moins unanime qui ne nous a pas très bien préparés à la diversité culturelle, au débat idéologique, au conflit d'idées et d'options. Sur ce vieux fond monolithique renaissent souvent de nouvelles formes d'intolérance, de rigidité, de dogmatisme qui ne sont pas le lot exclusif des gens de droite!

Mais j'avoue préférer un rude débat d'orientations culturelles, même radicalement opposées, à cette pseudo-culture passoire, molle comme de la guimauve, d'une crédulité navrante face à n'importe quel message, d'un subjectivisme incommunicable, d'un culte de la nouveauté qui n'a de neuf que son caractère insolite. Allez donc, encore ici, tenter de fonder une politique de la langue, une dynamique historique d'affirmation linguistique et culturelle de tout un peuple sur une telle inconsistance.

J'ai dit, plus haut, que l'enjeu québécois, linguistique, culturel, politique, débordait nos frontières. Il faudra surmonter, à ce chapitre, nos ambivalences qui deviennent rapidement des contradictions plus ou moins inconscientes. On l'a vu dans des débats récents soit sur la spécificité québécoise, soit sur le recul mondial de la langue française face à la langue de « l'impérialisme américain ». Parlait-on des liens à tisser avec la France et l'ensemble de la francophonie qu'aussitôt des interlocuteurs, au nom de la « québécitude », voyaient dans ce plaidoyer une façon de nous noyer dans la mondialisation du problème. Inversement, tout discours sur la spécificité québécoise était taxé d'inclination au ghetto, à la fermeture sur soi, à la xénophobie. Ah! cet esprit de contradiction qui ne cesse de nous neutraliser, et de miner même des timides percées comme celle de la Loi 101. À la question de l'autre: *What does Quebec want*? certains des nôtres répètent l'équivalent sur notre propre terrain: « Qu'est-ce que la culture québécoise? » Comme s'ils ne vou-

laient, eux aussi, rien savoir de la réponse, sans avouer que toute réponse éventuelle n'a, au départ, quelle qu'elle fût, aucun poids important dans une vie où la seule chose importante est sa propre individualité. De plus, n'y aurait-il de choix, à l'horizon, qu'entre Léandre Bergeron ou Pierre Trudeau, qu'entre une québécitude ulcérée et le narcissisme d'un **moi** qui ne se connaît aucune appartenance signifiante et durable, autre qu'à lui-même.

Si la politique et même la science n'existent pas en soi, mais plutôt dans leurs singularités, à plus forte raison la culture et la langue elle-même, toujours tributaires d'une expérience historique particulière et des façons d'être originales qui l'accompagnent. Encore ici, le renvoi à l'insignifiance de notre expérience historique se prolonge dans les doutes sur notre identité culturelle. C'est une illusion radicale que de croire qu'une langue se promeut et se défend uniquement à partir d'elle-même; ce qui ne m'empêche pas de reconnaître ses dynamiques internes pour mettre en personne une culture, une politique, une société. Ces Bulgares de mes amis à qui il ne reste que la langue, m'alertent trop bien sur la tragédie d'une pareille situation. La langue risque de passer avec tout le reste de la « dépersonnalisation » d'un peuple.

Je plaiderai toujours pour une solidarité internationale, mais jamais sans les identités culturelles et politiques qui accompagnent le référentiel « national ». Je n'ai pas le goût de jouer ici sur les définitions de culture, de nation, de peuple. Nous sommes un petit peuple fragile dans ce vaste continent, et je ne vois pas comment nous pourrions avoir d'avenir sans un consensus minimal sur quelques politiques vitales pour nous développer et nous épanouir, et sans attachement profond à notre « sujet historique » particulier. Dire pareille chose, ce n'est pas absolutiser la québécitude et y enfermer toute notre aventure humaine avec ses diverses virtualités et libertés, avec ses passionnantes ouvertures aux autres langues et cultures, à l'ensemble du patrimoine humain.

Il nous faut assurer de meilleures assises à notre volonté de vivre, de penser et d'agir en français dans une culture qui approfondit sa personnalité, dans une communication interculturelle où l'autre et le soi sont de véritables **sujets** au sens personnel, politique et philosophique du terme. Tout cela, bien sûr, avec une pédagogie politique qui tienne compte d'un contexte canadien et nord-américain dont il serait utopique de s'abstraire. Je ne puis dénoncer l'unilinguisme absolu des autres, et vouloir le promouvoir pour nous-mêmes. C'est un autre leurre que de refuser certaines formes de bilinguisme ou de multilinguisme là où les exigences de respect, de démocratie, de communication, et de services « universels » s'imposent, sans compter un contexte économique que nous ne pouvons ignorer, au risque de payer de très lourdes factures. Je me méfie de notre tendance à tout codifier dans des législations aux mille et un règlements tatillons qui se substituent à une pédagogie de transaction plus accordée à la complexité et à la richesse de l'expérience humaine personnelle et collective. Il n'y a pas de politique et encore moins

de société sans une certaine pratique de compromis où s'exercent un jugement et un discernement adultes. Cela aussi fait partie de l'ouverture et du pluralisme culturel, s'ils ne sont pas de vains mots. À ce chapitre, le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) nous donne un bel exemple de pratique linguistique pertinente. Preuve que nous ne pouvons renvoyer constamment tout le paquet à Québec et à ses grands bureaux!

Maîtrise de la langue et fierté culturelle

Chez beaucoup de Québécois francophones, en deçà et par-delà les diverses options politiques, la langue demeure un lieu privilégié de leur appartenance et de leur identité. Tous les débats qui l'ont entourée ont révélé des sensibilités très vives qui explosent devant des refus, des menaces, des rejets réels ou « anticipés ». Je me souviens d'un débat très révélateur, au moment où le Bill 63 avait soulevé de fortes protestations collectives. Dans une assemblée d'ouvriers de ma ville, certains gauchistes s'en étaient pris à la pertinence du débat autour de la langue, en soutenant que le vrai et l'unique problème, c'était la bataille internationale contre l'impérialisme américain. La réponse des travailleurs fut aussi vive que lucide: « Dans tout ce qui nous entoure à l'usine, y compris le nom de nos outils, il n'y a rien en français. C'est par là qu'on se réveille. C'est absurde d'éteindre cette première mèche qui s'allume et qui commence à éclairer les autres problèmes ». En termes très simples, ces travailleurs signaient la justesse d'une des affirmations premières de notre peuple, et l'importance à accorder à une politique linguistique. Face aux échecs récents, au climat morose et affaissé des derniers temps, il ne faudrait pas perdre de vue cette première intuition qui ne doit pas faire passer au second plan nos efforts de revalorisation de la langue chez nous, comme si le dépassement de la crise économique devait prendre toute la place au point d'effacer toute préoccupation culturelle et linguistique. Ah! ces fausses oppositions manichéennes qui ont si facilement prise sur notre esprit latin. Les années 80 devront être des années de raccords dynamiques entre culture, économie et politique. Je ne m'en vais pas perdre de vue, pour cela, l'objet premier de ce dossier sur l'avenir de la langue française. C'est dans ce contexte de raccord que je voudrais d'abord signaler les dessous dramatiques de certaines situations « dégradées » dont nous sommes trop souvent complices. Je ne résiste pas à raconter ici une expérience récente qui m'a profondément secoué, mais qui montre aussi, par la négative, les raccords qu'une politique linguistique ne saurait ignorer.

J'avais été invité à un colloque sur l'autodéveloppement, organisé par des cégépiens et des universitaires de ma région. La rencontre eût lieu sur le riche campus d'une polyvalente entourée de chômeurs et d'assistés sociaux. Comme à l'accoutumée, les participants devaient réagir aux exposés de départ. J'y ai entendu certains propos totalement désarticulés qui manifestaient un mépris non déguisé pour tout effort intellectuel.

La seule cohérence qui, de temps en temps, émergeait de cette « parlure » brinquebalante était empruntée à des slogans publicitaires. Et je me disais avec effroi : « Ne nous reste-t-il que ces formules vides pour nous parler entre six millions ? » Y voir un simple problème de langage me semble une explication trop facile, ou en tout cas, trop restreinte. Pour ma part, je constate un éclatement mental, une confusion de l'esprit et du cœur qui croissent d'année en année.

Mon vieil optimisme têtu refit surface et me rassura un moment. Voici une génération montante marquée par de profonds changements culturels de tous ordres, en rupture même avec les sensibilités les plus fortes de leurs aînés, en quête d'une société nouvelle. Ces jeunes ont à construire leur langage, leur personnalité, leur pratique sociale. Ils ont peut-être besoin de « déconstruire » nos modèles, fût-ce à la hache.

Dans tant de foulées nouvelles, ne sommes-nous pas, nous aussi, en train de bâtir, à tâtons, d'autres paroles, d'autres pratiques de vie ? Des projets inédits de croissance personnelle, d'autodéveloppement collectif ou d'*entrepreneurship* original. Le pays bouge, malgré les apparences d'un dialogue social et politique déprimé.

Anne Hébert a-t-elle raison ? « Ce pays est à l'âge des premiers jours du monde. La vie ici est à découvrir et à nommer. Ce visage obscur que nous avons, ce cœur silencieux qui est le nôtre, tous ces paysages d'avant l'homme qui attendent d'être habités et possédés par nous, et cette parole confuse qui s'ébauche dans la nuit, tout cela appelle le jour et la lumière ».

J'ai beau cultiver pareille espérance... tous les jours, je me heurte à l'abaissement, à la suffocation du présent... je rencontre tant d'êtres éclatés jusque dans leurs dires les plus familiers. Même quand il s'agit des jugements à tenir sur le moindre problème courant. On bégaie sa vie, son cœur, son âme, avec tant de ratés de langage. À croire qu'il faut maintenant tout soumettre à la pratique de la thérapie. Même nos institutions sont en perpétuelle « analyse » dans des scénarios qui tournent en rond : commissions d'étude, colloques, « sessions pour se parler », etc.

Pendant ce temps, d'autres occupent le terrain, construisent, nous organisent et nous orientent. Et si après avoir fait, autour de la langue, une bataille symbolique et politique décisive et fondamentale, nous la livrons au mépris de l'intelligence de la pensée réfléchie, c'est le comble d'une incohérence historique incroyable. Si nous acceptons semblable dérive, nous n'aurons jamais de vraie société dans un sens ou dans l'autre. Pis encore, nous allons nous installer dans les fantasmes d'une nuit intérieure sans le moindre modèle intime pour guider une parole qui éclaire notre être et permet de communiquer avec les autres.

Au fond, elle était juste cette intention de fonder un autre destin dans une nouvelle dynamique éducative et politique de la langue. D'où le terrible

drame, le caractère suicidaire d'une génération qui la massacre comme un jouet d'enfant. Je viens d'une famille plus que modeste qui m'a appris inséparablement le poids humain des mots et celui du pain. En voyant certains intervenants « casser » la langue et disqualifier tout effort intellectuel, je les soupçonne d'avoir perdu tout autant le sens du pain. **Les réalités fondamentales de la vie: le pain, la parole, le sexe sont tellement interdépendantes que la dégradation de l'une entraîne celle des autres**. S'il est un lieu où se vérifie cette vérité profonde, c'est précisément chez ces gens du peuple qui ne peuvent se payer le luxe de mépriser la parole qui dit leur pain quotidien.

Même dans les milieux les moins bien lotis, les plus défaits, j'ai rarement rencontré des interlocuteurs qui refusaient l'effort de dire le plus clairement possible leur expérience, leur situation. La plupart y mettaient souvent leur dignité tout aussi bien que l'enjeu de leur pain.

Mais il y a plus. Bon gré mal gré, nous devons apprendre les divers langages qui se développent dans la cité pluraliste. Je sais le défi énorme. Pensons à la maîtrise des langages particuliers aux droits, aux aspirations féminines, aux requêtes écologiques, aux morales en conflit, à l'informatique, etc. Ces cris des jeunes dans la salle révélaient peut-être notre propre perplexité et la lourde tâche pédagogique de ces nombreux apprentissages. Mais davantage une certaine dégradation des réalités les plus humaines de la vie chez les adultes eux-mêmes.

Le massacre de la langue est donc un symptôme entre plusieurs. Il n'en demeure pas moins scandaleux en lui-même. Je n'arrive pas à exorciser ma colère, mon humiliation. Il y a si loin entre la fierté d'être de culture française et la profonde vulgarité de cet horrible « joual » cultivé artificiellement par toute une génération du « tsé, je veux dire... ben le monde icitte qu'est-ce qui pense?... Stie je vous comprends pas... y a rien là ». Je me disais: celui-là, qu'est-ce qu'il veut? Un *big mac* en français, tout mâché à l'avance? Le *fast word* qui dit toute la vie, tout le problème, toute la solution comme un slogan de manifestation, comme un message publicitaire. Non, non, non, vous ne m'aurez pas! J'aime trop la vie, ma langue et ma culture, j'aime trop Vigneault, ma grand-mère et ma grammaire pour troquer cette lumière contre votre nuit. Ce serait vous rendre un mauvais service que de devenir votre complice.

Toute politique d'avenir en matière linguistique devrait être sensible à ces interconnexions des pratiques fondamentales de la vie. On ne peut jouer sa langue comme la loterie, comme un tournoi électoral et quoi encore! Le traitement de la langue, de nos propres institutions, de la vie, de la sexualité, du pain, de notre environnement écologique, tient du même substrat culturel, moral et spirituel. Cette prise de conscience est trop rarement poursuivie au quotidien comme au politique. Il n'y a pas l'éducation d'un bord, et la *real politik* de l'autre. Relances culturelle, sociale, politique et économique sont

inséparables. Entre le globalisme abstrait et des politiques en pièces détachées, il doit bien y avoir des démarches pédagogiques progressives un peu plus organiques. Si nos discours n'ont pas plus de hauteur, de tonus, de vision, qu'en sera-t-il de nos pratiques nouvelles à instaurer? Il est temps de relever nos débats et nos combats « publics » à la mesure de nos aspirations. Quand il ne reste plus que le lieutenant gouverneur de la reine pour dénouer nos crises intérieures, quand on brade des acquis linguistiques chèrement gagnés après plus de cent ans de lutte de notre peuple, et cela pour des intérêts corporatistes, il faut se rendre compte qu'on a atteint une limite critique. Nous risquons ainsi de miner notre crédibilité à nos propres yeux, et aussi notre amour propre et notre confiance en nous-mêmes. Car, ne nous leurrons pas, c'est tout cela que véhiculent le présent et l'avenir de la langue française au Québec.

Pragmatisme et volonté politique

Dans les propos qui précèdent, je n'ai pas voulu jouer les éteignoirs à mon tour, mais nous inciter à plus de cohérence dans nos divers objectifs d'affirmation. Je sais trop bien la tentation de désespérance qui tenaille ma génération, et particulièrement sa branche progressiste. Cette crise en est une de maturité. Elle peut nous relancer avec des convictions à la fois plus réalistes et plus profondes, comme elle peut nous enfoncer dans un défaitisme de plus en plus cynique et stérile. Cette dernière attitude ne vaut pas mieux que certains plaidoyers juvéniles d'une révolution déjà acquise en germe et qui serait en train de se déployer aussi sûrement que le passage de la nuit à l'aube (autre version du messianisme).

Bon gré mal gré, il faudra mieux discerner les limites, les possibilités et les risques des politiques à poursuivre en matière de langue comme en d'autres domaines. N'y a-t-il qu'un scénario valable dans le tournant actuel? Par exemple, celui de choisir d'abord et uniquement la bataille de la souveraineté politique, quitte à remettre à plus tard les autres objectifs: réorientations socio-économiques, nouvelle réforme scolaire, autre régime de travail, révolution féminine, société alternative. Dans cette foulée, on dira qu'il n'y a pas de stratégie linguistique possible sans un Québec souverain qui seul serait capable de la fonder structurellement et politiquement.

À l'autre extrême du spectrum des scénarios à évaluer, on trouve les pragmatiques qui croient à la convergence éventuelle des diverses luttes, des divers mouvements sociaux qu'il faudrait d'abord laisser se déployer et mûrir avant de foncer dans le projet politique le plus difficile et le plus décisif. Par exemple, selon ce scénario on devrait mettre plus longtemps à l'épreuve la Loi 101 et voir dans la pratique, sur des terrains plus concrets et vérifiables, ce qu'elle signifie pour nous et pour les autres. Autrement, le grand symbole nationaliste du Québec français continuera d'être un écran qui mas-

que le pays réel ou à faire, dans la mesure où il prend toute la place. En politique, toute visée absolue, univoque, unilatérale, monopoliste ne peut être qu'abstraite et inefficace.

À voir certains débats, il n'y a de place que pour l'affrontement entre ces deux extrêmes: le **pur** face au **pragmatique**. Combat à finir entre le libéralisme nord-américain et le légalisme français. Ce genre de choix exclusif, hélas! nous fait retenir souvent ce qu'il y a de plus contestable dans chacune de ces deux références, dites à la fois foncières et ultimes.

J'ai essayé de montrer, dans ce texte, qu'une pédagogie pertinente, cohérente et efficace du changement historique est beaucoup plus complexe. Elle exige une synergie des diverses dimensions de la vie. Et toute politique particulière n'y échappe pas, y compris celle de la promotion de la langue. Ici comme ailleurs, nous nous devons d'encourager les dynamismes là où ils se trouvent. Mais en même temps, cela ne suffit pas, car pour atteindre le niveau politique, il faut développer le génie de l'ensemble et des ensembles. À ce chapitre, malgré certaines réussites de la Révolution tranquille, nous sommes encore peu efficaces au plan de l'agir collectif, de la concertation sociétaire. Nous avons sans doute une conscience plus aiguisée de notre condition de peuple distinct, mais qu'en est-il de nos comportements, de nos pratiques comme société? On me dira que cette capacité d'agir en société viendra de soi lorsque nous aurons un cadre politique bien à nous. Je crains ici une pensée magique qui ignore tant de faits et d'attitudes qui viennent de nous-mêmes et qui vont dans un sens plutôt anti-sociétaire. Voyez comment nous traitons nos propres institutions, comment l'idée même de société est souvent conçue d'une façon négative par rapport à l'autonomie des individus, de la vie privée et de nos nouvelles causes qui ont relayé les « clochers » d'hier. Nous opposons nos autonomies plutôt que de les féconder mutuellement. L'autonomie de la langue n'a d'avenir qu'en synergie avec les autres autonomies.

S'agit-il de priorités, de choix, notre orientation anti-sociétaire, sinon a-sociétaire ne s'y prête guère. Alors, on se rabat sur des libertés purement individuelles ou corporatistes. « Au fond, les Québécois ne veulent pas faire de choix », disent certains analystes, en se limitant souvent à ce constat, ou en évoquant quelques explications superficielles, tel que l'intérêt à jouer sur tous les tableaux à la fois: Ottawa, Québec, un peu de nationalisme, un peu de socialisme, un peu de religion, un peu de laïcité, un peu d'écologie, de féminisme, de pacifisme, de technologie. Un peu de tout, quoi! Quand on veut passer de ce touillage au grand dessein historique vraiment voulu, calculé, décidé et risqué, l'écart est décidément trop grand. Celui-ci ne saurait inspirer de solides pratiques politiques progressives qui font vraiment avancer les choses. J'ai voulu plutôt, dans un premier temps, préciser quelques conditions pédagogiques pour fonder ces politiques d'avenir, particulièrement au chapitre de la langue, mais toujours dans la perspective de mieux étayer et de faire émerger une véritable volonté politique la plus large et la plus profonde possible.

Le Québec et la micro-informatique: programmer ou être programmé

Louis-Philippe HÉBERT

Écrivain, né à Montréal en 1946, Louis-Philippe Hébert écrit depuis plus de quinze ans. Poète et prosateur, il s'est intéressé à toutes les formes de création littéraire: poésie, essai, nouvelle, théâtre. Il a touché également à tous les moyens d'expression mis à la disposition du créateur moderne: journalisme, télévision, radio, cinéma, audiovisuel et informatique. Il a publié des textes dans la plupart des revues littéraires québécoises, de *La Barre du jour* à *Voix et Images*, revue de l'Université du Québec. Il est fasciné par l'éventail des transformations du monde moderne et, depuis les cinq dernières années, il s'est concentré sur les aspects mécaniques et électroniques de notre civilisation. Il dirige à l'heure actuelle Logidisque, la première et seule maison d'édition de logiciels québécois.

La naissance de la micro-informatique a entraîné la banalisation de l'ordinateur. Ce qui n'était autrefois qu'un outil intellectuel, réservé à des tâches commandées par des sociétés et des organismes dont la puissance garantissait le sérieux, devenait tout à coup un gadget à la portée de tous. À la banalisation devait succéder la dépravation de ce dieu autrefois luxueux et inaccessible...

Ses nouveaux utilisateurs, en toute sauvagerie, l'ont vite transformé en un dieu païen. Ils se sont approprié l'ordinateur et ils en ont fait un accessoire de jeu, un moyen technique d'apprentissage, une calculatrice géante, un moyen de communication, un outil de création. Tout en faisant appel à ses services, ils lui conféraient une certaine autonomie; ils lui accordaient cette forme de liberté — liberté programmée — qu'on aimerait attribuer aux dieux: ils transformaient dans un même geste l'ordinateur en créateur, en joueur, en professeur, en comptable, en interlocuteur... Ils ne se cachaient pas d'espérer de l'automate qu'il soit supérieur à l'être humain.

Son fonctionnement, sa puissance, son potentiel, sa force secrète et ses caprices, ses sautes d'humeur — mis à nu! Exposé aux yeux de tous, à la portée de toutes les bourses, l'ordinateur lubrique s'offrait en vitrine pour le prix d'une montre-bracelet. Plus de scrupules!

Tout à coup, n'importe qui pouvait avoir accès à son fonctionnement interne (à ses puces), comme à son fonctionnement externe (à ses écrans et ses imprimés): il n'était plus nécessaire d'avoir recours à une équipe de spécialistes élevés depuis les années cinquante au rang de grands prêtres, jaloux de leur « langage divin » et soucieux de protéger la précieuse machine contre des assauts barbares.

Le moindre sauvage, le plus parfait inconnu, le plus complet ignorant, l'audacieux ou le timide, bref le commun des mortels pouvait s'adresser à ce dieu en parlant à la machine-jouet: l'ordinateur était entré dans les Arcades et, pour vingt-cinq sous, on venait de partout toucher à l'objet mythique.

Cette démocratisation soudaine de l'ordinateur survenait dans une société où les médias traditionnels montraient des signes d'essoufflement et de désaffection. Il devait en résulter, dans un premier temps, la naissance de véritables castes, disons plutôt des bandes rivales qui, si elles n'étaient pas toujours formées de « pirates », regroupaient les « délinquantes » de l'informatique. Car cette informatique, on ne l'apprenait pas à l'école, mais dans la rue et au restaurant du coin.

Or, c'est au contact de ces barbares que se régénère la culture d'un peuple.

* * *

À l'émergence d'un nouveau médium, correspond souvent une nouvelle ère de barbarie, provoquée par un double phénomène de rejet. Comme si toute expansion de la conscience (cette surconscience que permet le nouveau médium) devait créer un désir de retrouver une certaine forme de naïveté, de pureté originelle remontant à une époque « d'avant la connaissance », on assiste à des tentatives d'isolement, de colmatage.

Pour certains, l'information « en plus » est envahissante — elle est vite considérée comme information « en trop » et il y a rejet du nouveau médium; pour d'autres, seule la nouvelle information compte et il y a rejet de « l'ancienne culture ».

Cette nouvelle barbarie est souvent annoncée par une querelle des anciens et des modernes. Elle radicalise les positions quand elle ne place pas un séparateur entre les générations, instaurant une incapacité réciproque de décoder les messages. Car de nouveaux langages de communication génèrent de nouveaux contenus qui, en apparence, sont encore culturellement indéfinis. La culture n'arrive donc plus à y répondre, à les refuser ou les englober, par ses mécanismes traditionnels. On n'arrive plus à s'y reconnaître, littéralement.

Quand la micro-informatique a fait de l'informatique un nouveau médium, elle ne s'est guère trouvé de liens avec les œuvres du passé, qu'elles aient appartenu à l'informatique traditionnelle ou à l'art. En fait, la micro-informatique proposait une nouvelle forme d'art.

Dans une société dont les assises culturelles sont fragiles, l'apparition d'un nouveau médium peut mener à une dissociation des éléments progressistes et des éléments conservateurs. Il se produit un éclatement « sans éclats », une fragmentation discrète, qui ne peut même pas attirer l'attention par un silence inquiétant. Elle ne deviendra visible qu'au prix d'un affaiblissement des forces en présence: quand les premiers s'apercevront qu'ils n'ont pas de passé et les seconds, qu'ils n'ont pas de futur.

Si le nouveau médium n'est pas intégré rapidement par cette société, il est évident qu'il se créera une sorte d'état informatique dans l'État; les néo-barbares se regrouperont autour d'un état occulte dont la structure de pensée et de communication appartiendra à d'autres États plus « accueillants ». Cette appartenance se manifestera de manière invisible comme c'est le cas de toutes ces banques de données localisées hors du pays, propriétés officielles d'un autre État, et qui ne semblent déranger personne.

On a déjà comparé la micro-informatique à un cheval de Troie culturel. Pensons plutôt à une petite voiture téléguidée. Silencieuse. Efficace. Circulant sans crainte, sans risque, sur le territoire de l'autre, elle envahit le plan bien plus qu'elle n'envahit le terrain.

Évidemment, on peut attraper la petite voiture et tenter une simple correction de parcours. Voilà qui reste toujours séduisant: lutter contre les apparences! Se donner l'illusion du contrôle.

On pourrait se contenter, par exemple, de traduire les « messages qu'on voit apparaître sur l'écran » et les « modes d'emploi ». Ou confier aux Québécois cette mission, ce vieux rêve géographique, d'être les intermédiaires entre l'Europe et l'Amérique. Et pour y arriver, transformer le Québec en un immense bureau de traduction.

Mais tandis qu'on intervient pour écarter d'un geste de la main le véhicule encombrant et en changer la destination, ou pour simplement s'écarter de son passage, d'autres raffinent le système de commande à distance.

Les pôles barbarie-civilisation se renversent brutalement: les civilisés d'hier se mettent au service de ceux qui jouissent maintenant d'une nouvelle liberté. Liberté dont les civilisés n'ont pas voulu.

* * *

C'est un autre trait caractéristique d'un nouveau médium que celui de rassembler plusieurs autres médias, de les combiner, en leur ajoutant un élément inusité. Ainsi le cinéma « cannibalise » le théâtre, la musique, la photographie. La télévision emprunte à la radio et au cinéma. Et, phénomène observable à première vue, chaque nouveau médium semble faire le point sur les précédents et les détourner à son profit pour augmenter sa propre puissance.

Le nouveau médium informatique a cette propriété d'être incroyablement polyvalent; il déborde des usages établis, remet en question les médias traditionnels qu'il englobe lui aussi et déclasse: doté d'un synthétiseur pour la musique, branché à un téléviseur et à une imprimante pour l'image et pour le texte, couplé à un magnétoscope pour du cinéma à « choix multiples », relié au circuit téléphonique pour la communication à distance, l'ordinateur ajoute à toutes ces facultés celle de se laisser programmer et d'interagir avec l'utilisateur tout autant que de fonctionner sans son intervention.

Comme si l'intelligence artificielle, fût-elle même à ses début, représentait un élément révolutionnaire... c'est cet « élément de plus » qui crée une mutation médiatique.

Tous les médias s'y retrouvent et, par surcroît, ils sont domestiqués par un véritable gestionnaire de l'information, une intelligence prête à effectuer des recherches, à penser sur demande, à jouer avec vous.

C'est cet « élément en plus », perceptible au niveau de la programmation mais qui, aux yeux de l'utilisateur, reste transparent, articulant à l'aide de ficelles invisibles le décor, c'est cette « gestion interactive » qui est vraiment véhiculée; car voilà ce qui appartient en propre à l'informatique comme médium: une pensée active.

* * *

Partons d'une évidence: la vitalité d'une langue est fonction directe de son utilisation et de la vitalité de ses utilisateurs. Une langue morte: une langue qui n'est pas parlée, ou mieux encore une langue qui n'est plus pensée.

De même, une langue forcée de se taire « dans certaines circonstances », à qui il arrive d'être silencieuse « par obligation », condamnée parfois au mutisme « pour des raisons qu'on connaît », est une langue au territoire morcelé. Plus pathétique enfin, une langue qui refuse un médium, qui se limite à certains véhicules, joue dangereusement avec le silence, comme un enfant joue avec le feu.

La parole, dans ce contexte, dépasse le simple geste physique et parfois même n'en prend pas la forme: ni proférée, ni lisible, ni lue, la langue est « parlée » en autant qu'elle occupe sa place à l'intérieur des médias. Et ces médias deviennent tous plus ou moins électroniques: les éditeurs s'informatisent, les journaux et les agences de presse font de même, les horaires se synchronisent à l'ordinateur, la génération d'images et d'effets spéciaux passe par la machine binaire.

Ces médias sont, par définition, des multiplicateurs de la parole. Mais ils ne sauraient être des multiplicateurs neutres: de la page imprimée et reproduite à des milliers d'exemplaires (comme celle-ci) jusqu'au temps d'antenne, c'est du combat entre la langue et les médias qui « l'expriment » que naît la culture.

Combat entre le support et l'inscription, ici entre l'encre et le papier, là entre la machine et l'idée. C'est cette façon de faire avec la réalité, cette façon d'être qui devient cette différence d'être — différence « communiquée », communicative, reconnaissable et identifiable, même si elle cherche à se faire comprendre, prête aux concessions nécessaires à son partage.

La rapidité et la vigueur avec lesquelles une culture réagit et intègre de nouveaux moyens de communication (modes d'expression et outils de création) détermineront à très court terme le territoire réel qu'occupera cette culture. Et la notion de territoire géographique n'est ni référence ni frontière suffisantes; dans cet univers, le territoire physique n'est pas une réalité.

Une société qui n'aurait que peu ou pas de contrôle de ses moyens de communication, que ce soit même d'un seul d'entre eux, se priverait des multiplicateurs essentiels à sa survie. Une langue qui ne serait pas médiatisée, qui n'aurait pas de pénétration véritable dans les médias électroniques, est une langue condamnée. Condamnée non seulement à se mouler à la langue des autres mais aussi à se conformer à la culture des autres.

Ceci est d'autant plus vrai dans une société jeune — où le passé n'a pu agir comme multiplicateur « naturel »; où la population ne peut agir, par le nombre, comme multiplicateur « de masse »; où la puissance politique et économique n'agit pas non plus comme multiplicateur « de prestige » ou « de force » auprès d'autres nations.

* * *

Dans une société jeune, l'apparition d'un nouveau moyen de communication devrait créer spontanément une situation d'urgence.

D'une part, voilà une occasion unique de maîtriser une technique nouvelle, de se l'approprier, d'inventer les règles, d'agir en toute liberté parce que les jeux ne sont pas encore faits.

D'autre part, voilà encore une fois poindre le risque que cette « nouvelle culture » se définisse sans que « la société soit consultée », que cela se fasse à son insu, contre son gré, et qu'elle soit condamnée, là encore, à n'être que réceptrice de cet univers en gestation, touriste de ce nouveau territoire qui s'imagine sans elle, traductrice pour ses propres fins ou, illusoirement, pour remplir celles des autres, de ce nouveau texte, de cette nouvelle signalisation, qui s'écrit ailleurs, dans un espace mental qui ne lui est même pas interdit. Qui n'a pas de clichés, pas de traditions, pas d'élites. Pas encore... Cette société, d'autant plus qu'elle n'a pas l'alibi de l'éloignement historique ou social, se transformera en société de consommateurs dont les produits de consommation seront des objets culturels étrangers. S'interdisant un secteur de la communication, la langue elle-même accumulera toute une série de résidus, d'emprunts terminologiques, d'équivalences, d'approximations,

et n'utilisera plus finalement qu'un jargon enfantin, de moins en moins propice à la communication, pour reconnaître comme étranger ce médium et s'accommoder de son étrangeté: *on pourra loader le software dans les ram et faire runner le programme qui printera à l'écran pressez Y pour Oui.*

Mais comment décréter une urgence-média quand le propre d'un médium à sa naissance, c'est de s'affirmer « universel »? L'outil lui-même, au départ, ne peut être pris qu'hors-contexte. On reste fasciné par sa force de communication; ses capacités de transmettre et de traiter de l'information dépassent la science-fiction. Il n'y a qu'un pas à franchir pour affirmer tout de go: ce que l'outil produit est tout aussi universel que l'outil Comme si l'ensemble n'était pas tributaire d'une culture plus que d'une autre... pendant que ce que le médium véhicule et fait progresser, c'est justement la culture bien personnalisée d'une société.

L'argument de l'universalisme joue toujours en faveur de qui l'invoque: les producteurs extérieurs eux-mêmes qui prennent une avance de moins en moins rattrapable et les importateurs d'ici qui refilent à peu de frais une marchandise culturelle qu'ils n'ont pas à fabriquer, mais à traiter et à apprêter selon les goûts de la clientèle indigène. Derrière l'universaliste, cherchez l'impérialiste et sa dupe: l'opportuniste.

Et puis il y a toujours cette confusion qui s'empare des esprits les mieux intentionnés. Chaque nouvel objet — chaque invention — portera inévitablement un nom. Et, comme l'invention n'est jamais totalement inusitée, ou l'objet complètement inédit, le mot nouveau, emprunté ou constitué à même les ressources de la langue, sera souvent façonné par l'assemblage de mots anciens (bureau et informatique donneront bureautique) ou sera fabriqué selon les structures de création de mots (est matériel, ce qui relève de la matière — ce qui relève de la logique sera le logiciel), ou proviendra d'emprunts comme le « joystick ».

Il s'agit évidemment d'effectuer une transition lexicale et de le faire avec suffisamment d'assurance pour éviter la confusion entre « l'ancien » et « le moderne ». De là naît souvent une sorte de délire chez les détenteurs traditionnels du savoir, plus au fait des mots anciens — que le mot nouveau évoque — que du mot nouveau lui-même et de la réalité qu'il nomme; toute une série d'idées, de préjugés et d'aberrations, « littéraires » jaillissent de cette méconnaissance. Brouillard qui empêche de saisir l'objet; plus précisément brouillage. Quand il ne s'agit pas de parasites.

Ainsi, dans une posture de défense impertinente, on entendra parler du côté « borné » de l'ordinateur « qui ne peut réfléchir que selon un mode binaire » — binaire, c'est le mot qu'il faut retenir — et qui ne peut traiter des informations « subtiles ». D'autres, affectés par la manie de la rime, surpris devant l'abondance des suffixes « tique » parleront de civilisations « en tiques », le calembour l'emportant sur l'analyse.

* * *

Il est difficile, dans ces circonstances, de se concerter autour d'une intervention, mais il est tout aussi inconfortable de ne pas intervenir.

Comme il y a, en informatique, au moins trois niveaux de langue, trois langages, il pourra paraître suffisant d'agir sur un seul de ces langages pour faire illusion. Le plus visible de ces langages, bien entendu. Voilà une attitude réductrice qui pourra séduire ceux qui sont à la recherche de solutions de facilité.

D'autres seront fascinés par les relations diverses, immédiates ou éloignées, qu'il y a entre la langue et l'ordinateur. Plus particulièrement, pour l'instant du moins, ils seront fascinés par cette corrélation manifeste entre l'écriture et la programmation: le programme n'est-il pas le texte des ordres et instructions donnés à la machine?

Ils seront aussi étonnés par le peu de distance qu'il y a entre le clavier de la machine à écrire et le clavier de l'ordinateur, quand l'ordinateur n'est pas devenu, carrément, en mode de traitement de texte, une machine à écrire « intelligente ».

Plus tard viendra, après quelques expériences à peine, cette fascination d'avoir établi un dialogue avec la machine. De se retrouver tout à coup en conversation avec une autre forme d'intelligence. De mettre en marche des mécanismes intellectuels. D'actionner une « pensée active ».

Il suffira d'une courte initiation pour que même le moins réceptif des néophytes y découvre au moins deux langages: un langage de programmation et un langage de communication. En peu de temps, il ajoutera à sa connaissance du médium une notion nouvelle, qui tient à la fois de la structure de communication et de la structure de pensée; cette structure, elle aussi communiquée et condition de la communication, n'a pas seulement laissé des traces dans une œuvre... Cette structure est active; elle organise la communication et en fait partie. Elle constitue un troisième langage: le langage d'organisation. L'utilisateur, même le moins expérimenté, dispose donc de trois niveaux de langage, ou, si l'on veut, d'une langue à trois volets. Chacun de ces volets joue un rôle clé. Et peut-être le plus important est-il le plus difficilement perceptible, le plus indéfinissable...

Bien sûr, même s'il représente pour une large part l'originalité du nouveau médium, ce langage « d'organisation » existe dans les autres médias. On le sent présent dans toute œuvre de qualité. Mais il y est comme arrêté, encore vibrant mais figé. En théorie, il a atteint son apogée dans l'œuvre présentée et, comme ces bouteilles à remplissage unique, il ne doit servir qu'une seule fois. Le propre du médium informatique est de laisser actif ce langage, de le proposer comme une « troisième langue » à d'éventuels utilisateurs. En fait, les deux premiers langages — celui qui programme et celui qui communique — y sont assujettis, et c'est ce langage « ordinateur » qui domine.

Mais, voyons brièvement quels sont ces trois langages et quelles en sont les caractéristiques.

Le premier, c'est le langage de programmation. En résumé, il s'agit, à l'aide d'un vocabulaire plus ou moins limité et d'une syntaxe déterminée, de dire à la machine ce qu'il lui faut faire; ce qui revient, somme toute, en ce cas, à lui dire « comment penser ».

Le second, c'est le langage de communication avec l'utilisateur (qui peut aussi être une machine). Il indique à l'utilisateur « ce qui se passe », c'est-à-dire ce que le programme attend de lui, dans quel environnement (de travail ou de jeu, et cela ne sera pas toujours aussi précis) il se trouve; ce langage servira aussi à transmettre à l'usager les résultats ou les conséquences de ses interventions. Autrement dit: quelles données on attend de lui et ce qui en résulte une fois qu'elles ont été traitées.

Le troisième, bien que n'étant pas un langage en soi, du moins un langage aussi facilement identifiable que les deux premiers, n'en est pas moins le plus puissant: c'est ce qui crée la structure de communication entre l'utilisateur et la machine, sans quoi il n'y aurait pas de structure de pensée, pas d'organisation de l'information, pas de structure « ordinatrice ». C'est le plus subtil et le plus occulte des langages véhiculés par l'informatique. Le plus persuasif.

* * *

Pour le non-initié, qui fait appel à l'ordinateur à l'aide d'un programme, le premier langage — le langage de programmation — doit demeurer le plus transparent possible. Ce langage qu'a utilisé le programmeur pour communiquer à la machine ses directives ne doit pas intervenir et dérouter l'utilisateur en créant interférence entre le second et le troisième niveaux. Pour l'utilisateur « naïf », ce langage n'existe pas...

Mais pour celui qu'on initie justement à l'informatique, ce langage s'affirme d'emblée. Conçu dans une autre langue, reflétant les structures de pensée d'une autre langue et ses articulations, ce langage qui servira à l'apprentissage est étranger, fruit d'une « culture universelle », issu de la « langue des affaires » et de la « langue des communications »: l'anglais.

Cette machine ne parle pas ma langue; c'est le premier obstacle que rencontre notre société. Et c'est la première rebuffade. Il faudrait se donner aussitôt deux objectifs: fabriquer un « interprète électronique » pour me permettre de communiquer avec la machine dans ma langue, puis fabriquer un « langage de programmation » qui soit issu de ma langue, de ma façon de penser — qui donc prendra en charge cette tâche essentielle?

Il faut adapter la machine à l'homme, non l'homme à la machine. Plier la machine à la culture. Civiliser l'ordinateur. Une évidence. Mais de l'évidence à la réalité... Le non-initié n'en est pas là.

Ce que le non-initié percevra cependant, c'est la langue utilisée pour la communication entre le programme et lui. La langue d'entrée des données, la langue de sortie des résultats. La langue des menus, des guides, des messages d'erreur... Apparemment la partie la plus facile à traduire ou à adapter.

Ce serait vrai si ce volet n'était pas aussi intimement lié aux deux autres, s'il n'était pas limité et déterminé par les deux autres.

Ainsi, lorsqu'on traduit une phrase on ne fait pas que traduire les mots qui la composent; on doit aussi, souvent, en refaire la structure, les articulations. De la même manière, il ne suffit pas de traduire les « messages » d'un programme pour le franciser; il faudrait souvent en refaire la structure, le réécrire. Tâche considérable, tâche impossible quand on ne sait pas comment s'est faite la programmation, dans quel esprit, avec quelle structure de pensée.

Il est encore plus simple de créer soi-même ses propres outils, ses propres programmes, mais encore faut-il un certain nombre de conditions favorables qui encouragent la créativité d'un peuple. Ne nous faisons pas d'illusions: nous sommes présentement les premières victimes d'un véritable « dumping » culturel sur le plan de l'informatique.

Car l'enjeu dépasse la « langue d'affichage », ou la langue des modes d'emploi. Et on pourra toujours les traduire avec l'empressement qu'on sait. On pourra toujours, de même, ouvrir toutes grandes nos portes à la production française, comme nous l'avons fait dans le monde du livre, à notre détriment et avec la plus totale abnégation.

Que notre culture n'ait pas ses banques de données, qu'elle ne soit pas maître du traitement de ses informations, et que des citoyens (car c'est au niveau de l'individu que se joue la révolution informatique) ne puissent pas organiser eux-mêmes, dans leur langue, et selon leur structure de pensée, l'accès, la conservation et le traitement des informations, qu'ils acceptent ce sort comme étant le sort du traducteur, cela revient à dire qu'une société — qui n'y est nullement obligée! — se coupe volontairement de son environnement et décide d'y vivre « sans réfléchir » en prenant modèle sur un « autre » qu'elle singe sans chercher à le comprendre.

Ce troisième langage (celui qui organise la relation entre les deux premiers), ce troisième langage est certes le plus crucial. C'est par lui que passe l'imaginaire, c'est par lui que passe le véritable traitement des données. C'est le plus convaincant des trois langages. La structure véhiculée est d'autant plus persuasive qu'elle est obligatoirement partagée par l'« interlocuteur », par l'utilisateur qui est invité de manière interactive à y participer: à l'alimenter, à la questionner, à s'en servir comme d'un outil intellectuel.

* * *

Contrairement à ce qui se produit dans les autres médias, le « récepteur » n'est plus ici à l'écoute de l'« émetteur » et il ne cherche parfois même pas à entrer en communication avec lui. L'émetteur a fourni une structure autonome et participative : il n'y a communication (et encore d'un type bien particulier, puisqu'il s'agit avant tout d'une communication de forme, laissant au récepteur le soin d'y ajouter son propre contenu), il n'y a communication qu'en autant qu'on se sert du véhicule proposé (le programme) pour atteindre autre chose, sauf rare exception, une autre personne que le programmeur ou, très souvent, une machine, une banque de données. Ici, l'émetteur est absent ou présent par machine interposée, et c'est au récepteur que revient la tâche d'être actif.

Dans ce cadre, la communication rejoint les désirs avoués de l'art moderne : les œuvres sont des formes libres laissées à l'usage de celui qui veut en faire naître des objets. Mais cette liberté des formes a été programmée.

L'auteur fournit un instrument intellectuel, et la performance revient à l'utilisateur, à celui qui saura en jouer. L'auteur lui-même ne prétend pas à la performance idéale, même s'il connaît intimement la structure de l'outil. En fait les auteurs de systèmes de traitement de texte ne sont généralement pas des écrivains.

Le danger évident c'est de ne se servir que de la structure mentale des autres. De toujours devoir agir à l'intérieur d'un programme conçu pour d'autres ou que d'autres auront conçu pour nous. Et, pour reprendre l'exemple du système de traitement de texte, il faut craindre de toujours se retrouver en train d'écrire des textes en français à l'intérieur d'une mécanique prévue pour une autre langue, l'anglais, évidemment. Quel est cet effet de nivellement qui nous échappe?

* * *

Ce qu'il faut prévoir pour bientôt — sinon avoir déjà perçu — c'est non seulement une accumulation sans précédent d'informations, mais aussi d'informations apparemment contradictoires.

On se retrouve vite dans un véritable « bouillon de culture », au sens où l'information se développe à partir d'elle-même, de l'analyse qu'on lui fait subir, des extrapolations que l'on tente : il faudra inventer de nouveaux mécanismes intellectuels pour explorer cet univers où réalité et fiction seront confondues, où le passage de l'une à l'autre pourra sembler instantané. Le grand jeu d'aujourd'hui est un jeu de simulation.

Ce qui se trame actuellement, ce qui se programme, ce sont plusieurs types de « pensée active » qu'on pourra lancer dans « l'information » à titre de sonde exploratrice ou colonisatrice.

Car l'information s'offre comme un nouveau territoire à coloniser, un territoire démesuré, illimité. Le peuple qui n'aura pas sa « pensée informatique » sera aussi dépossédé qu'un peuple qui ne penserait jamais... Pour avoir voulu se préserver de la barbarie, il sera devenu lui-même plus primitif qu'un barbare.

Fragments de lettres à un ami sur les rapports de la langue et la culture

JEAN MARCEL

Jean Marcel est né à Montréal. Il est professeur titulaire de littérature du Moyen Âge à l'Université Laval et membre du Conseil de la langue française depuis 1978. Il est l'auteur, notamment, du *Joual de Troie* pour lequel il a reçu le prix France-Québec en 1974. Il a traduit des ouvrages anciens tels *Gilgamesh*, la *Chanson de Roland*, ainsi que *Tristan et Iseut* et l'*Anneau du Niebelung* de Wagner.

[...] En vérité, je dois t'avouer que je n'ai plus guère le cœur à traiter cette pénible question autrement que par le cœur. La dissertation savante, avec notes, citations et références, serait sans doute, en l'occurrence, d'une assez bonne utilité — loin de moi la tentation trop facile de donner dans le mépris actuel pour tout ce qui se présente dans les formes de la rigueur intellectuelle — il n'en reste pas moins que des résolutions de l'ordre de celles qui vont bientôt s'offrir à nous, quelque raison qu'on y mette, ne prendront toujours leurs plus inébranlables appuis que sur les convictions travaillées par les jeux de l'affectivité. Autant le savoir d'entrée de jeu. [...] On m'accusera, certes, de parti pris idéologique. Je répondrai que toute autre position, contraire ou intermédiaire, ne le serait pas moins et que, de toute façon, aucune option n'étant tout à fait innocente idéologiquement parlant, il vaut encore mieux le savoir tout de suite que l'ignorer toujours. La conscience que l'on peut avoir d'une chose n'ajoute sans doute rien à cette chose mais en rend parfois l'aspect un peu moins délinquant. [...]

[...] L'avenir du français : un grand thème à congrès, à colloques, à conciliabules ! Pourquoi pas à conclaves ? En réalité, ce que révèle la simple évocation de ce thème, c'est une grande inquiétude en même temps qu'une grande amertume. Les Danois savent d'instinct que si le danois vit (et il vivra) il ne sera jamais que la langue du Danemark. La langue danoise, en effet, n'a jamais été une langue internationale, et elle n'en demande pas tant. Il n'en va pas de même du français qui, il n'y a pas encore si longtemps, était répandu de façon prépondérante sur l'ensemble de la planète comme langue de maints usages, des arts à la diplomatie. Or, ce n'est un secret pour personne que

le français n'occupe plus cette position privilégiée, surtout depuis les lendemains de la Seconde Guerre mondiale: de là nous vient peut-être notre amertume, qui se transforme bientôt en inquiétude. Mais nous ne devons jamais perdre de vue que s'il n'a plus le premier rang dans le monde, il occupe à tout le moins le second — ce qui n'est déjà pas si mal, même si nous avons tendance, à cause de notre amertume précisément, à l'oublier. Le français est encore la première langue étrangère dans tous les pays de langue anglaise — l'espagnol n'ayant pris une certaine avance aux USA qu'à cause des ces « chicanos » du Sud qui, très souvent, à l'école, prennent l'espagnol (qui est déjà leur langue maternelle) comme langue « étrangère ». [...] Et puis, personne n'étant en mesure de prédire ce que sera l'avenir du monde en matière de langues (et du monde tout court), nous n'avons, devant cette incertitude, aucune raison sérieuse de baisser pavillon. Tant de langues depuis tant de siècles ont dû se succéder comme langues de grands empires! Le sumérien a survécu comme langue de l'empire assyrien pendant deux millénaires après avoir disparu comme langue maternelle d'une communauté; ce fut ensuite la grandiose carrière du grec et du latin, carrière qui ne prit fin qu'au siècle dernier, plus récemment si l'on tient compte de leur fonction liturgique en Orient et en Occident; puis le français du XI^e^ au XV^e^ siècle, relayé par l'italien au XV^e^ et XVI^e^ siècles, fonction qu'il partagea certain temps avec l'espagnol au cours du XVI^e^ siècle et une partie du XVII^e^; puis, à nouveau le français aux XVII^e^, XVIII^e^ et XIX^e^ siècles, cependant que se produisait la montée d'une langue jusque-là sans importance en Occident, l'anglais, qui faisait une première percée timide dans le commerce maritime au fur et à mesure que s'établissait un empire sur lequel, dit-on, « le soleil ne se couchait jamais ». Le soleil finit par s'y coucher quand même, mais l'empire qui allait bientôt naître après la Seconde Guerre mondiale parlait, par chance, la même langue que l'empire finissant, si bien que c'est encore celle-là qui s'avance jusqu'à nos rives. Et si l'on considère que cette histoire des langues d'empires s'écrit avec intermittences, des revers et trop d'aléas, l'on ne peut croire que l'avenir linguistique du monde soit scellé une fois pour toutes. Car voilà que des futurologues sérieux (ceux de l'UNESCO) nous annoncent que dans un siècle les trois grandes langues du monde seront l'arabe, le portugais et l'espagnol — deux parmi ces trois seront latines comme la nôtre; nous sommes sauvés! [...]

[...] À vrai dire, chacune des grandes langues de l'Occident ayant joué un certain rôle n'a véritablement été « internationale » que dans certains secteurs à la fois: l'allemand dans certaines disciplines scientifiques (et pas toutes) et la philosophie; l'italien dans les lettres et les arts du divertissement (théâtre, musique); l'espagnol dans le commerce et les affaires; le français dans la diplomatie et la politique, etc., — selon les circonstances et les forces en présence à un certain moment donné. C'est ainsi que l'allemand n'eut

aucune espèce d'influence au XVI[e] siècle, malgré la diffusion de l'imprimerie (qui fut allemande, comme tu le sais) et qui fut à peu près pour l'Occident de cette époque l'équivalent de ce qu'est l'informatique pour la planète entière de nos jours. Seulement, l'Allemagne du XVI[e] siècle n'avait encore aucune force politique, divisée en une « miettée » de royaumes et de principautés dont elle n'aura fait un empire qu'au siècle dernier, au moment où l'imprimerie avait cessé d'être une invention récente et ne pouvait plus guère se targuer d'être allemande. Peut-être en sera-t-il ainsi de l'informatique de demain. Tu vois en conséquence qu'il n'y a pas tant lieu de s'alarmer.

Comme l'avenir est par essence composé d'incertitudes, rien n'assure que le français ne reprendra pas un jour sa place prépondérante à la faveur de quelque événement considérable. Chose plutôt certaine: si l'humanité garde quelque souvenir de ce qui a été grand, la langue et la culture françaises auront toujours une place privilégiée dans la mémoire du monde. Mais il ne semble pas que la mémoire soit une vertu caractéristique de notre temps, ni de celui qui s'annonce. Aussi, sommes-nous sombres, comme tu peux le constater, à la fois avec et sans raison — dans l'immédiat, plutôt *sans*... ...]

[...] Il faut avouer que la problématique de l'avenir du français nous tombe dessus à un bien mauvais moment, en un temps où il est de plus en plus courant d'entendre parler sérieusement de véritable « crise des langues » — de toutes les langues, y compris les dominantes. Un livre récent, best-seller aux USA, consacré à la question linguistique chez nos voisins (eux aussi, donc?), porte en sous-titre: *Will America be the death of English?* C'est à te faire frémir, n'est-ce pas? Eh bien, de l'Oural aux Laurentides (et pas seulement pour le français, comme nous sommes « masochistement » portés à le croire), ce n'est que récriminations contre la façon dont on parle et écrit le polonais, l'allemand, l'anglais même, l'italien, etc. Quand on y regarde de plus près, comme il m'a été donné de le faire un peu en chacune de ces civilisations, on s'aperçoit que ce que l'on appelle la « crise des langues » n'est en réalité qu'un aspect d'une crise infiniment plus générale remettant en cause les fondements mêmes de la hiérarchie de toutes les valeurs sur lesquelles reposait notre monde depuis longtemps — la culture linguistique était une de ces valeurs.

Et puis, il faut tout de même admettre que ce ne sont pas tant les langues comme systèmes qui font l'objet de cette inquiétude, mais, quand on y voit de plus près, la pédagogie en tant qu'elle est responsable de la transmission des valeurs — c'est-à-dire, peut-être, l'enseignement tout court. La pédagogie, non pas comme truc ou technique d'enseignement mais comme philosophie générale de construction des valeurs (quelles que soient celles-ci), n'a pas suivi la révolution la plus considérable peut-être de notre temps: l'accès de plus en plus grand de populations de plus en plus nombreuses à l'éducation transmise par système. Malgré nos ordinateurs, malgré nos discours, malgré le déferlement de bricolages pédagogiques de plus en plus compliqués, nous

enseignons toujours comme si nous nous trouvions devant une classe de petits scribes en herbe sous la V^e^ dynastie des Pharaons d'Égypte.

Voilà par où, me semble-t-il, il importe de commencer à regarder si l'on entendait non pas **corriger** mais simplement **comprendre** la situation réelle — ce qui serait déjà une amorce de solution. [...]

* * *

[...] Le temps est venu, après cet exposé de faits que tout le monde peut vérifier dans n'importe quel livre d'histoire, d'en venir au fait. Ce n'est pas, comme on le pense communément, comme ça, en l'air, parce que tout le monde le dit, ce n'est pas en vertu de quelque disposition naturelle que l'anglais s'est imposé à la planète (encore que **sectorialement**, lui aussi, il faut le dire pour ne rien exagérer) — l'anglais est la langue d'un empire. Et un empire, par expérience plus que par définition, est le rouleau compresseur par excellence des obstacles que constituent les différences linguistiques dans l'expansion toujours plus poussée de l'empire. Rien pourtant dans le système particulier d'une langue, quelle qu'elle soit, ne la prédispose à dominer les autres — son « avance » croît avec la force de ceux qui la diffusent, puis de ceux qui estiment qu'il faut la diffuser pour être du côté de la force. Je sais qu'il y a là-dessus des préjugés à vaincre, d'autant plus difficiles que ce sont curieusement des préjugés d'intellectuels, de gauche autant que possible. J'en sais quelque chose pour les avoir partagés un temps, juste le temps de m'apercevoir qu'il s'agissait précisément de préjugés, qu'ils n'étaient pas le fruit de la réflexion, qu'ils me venaient par conséquent d'une autre tête que de la mienne et qu'il fallait en conséquence, esprit de contradiction, que je me mette à penser en sens contraire pour avoir la chance de voir briller quelque vérité neuve insoupçonnée. Ainsi, ce n'est nullement en raison de sa prétendue facilité ou adaptabilité que l'anglais s'est imposé comme idéal prestigieux dans toutes les têtes. Il ne le cède, de fait, en rien aux autres langues de l'Occident quant aux difficultés de son orthographe, par exemple, — il est même plutôt reconnu sur ce point que l'anglais en possède le coefficient le plus élevé, très loin devant le français, ou même que le polonais. Preuve, s'il en était besoin, qu'une langue internationale n'a cure, pour s'imposer, de toutes ces cotes de simplicité ou de facilité qu'on lui attribue... une fois qu'elle a réussi.

On dit aussi: quelle langue pratique que l'anglais! pas de déclinaison des substantifs, pas de masculin/féminin, à peine un singulier/pluriel, etc., etc. (Ce qui d'abord n'est pas tout à fait juste, mais rien n'y fait, on s'en convainc). Le russe, qui est une langue difficile, a des déclinaisons de substantifs, des modes verbaux à l'infini, des distinctions masculin/féminin à n'en plus finir, d'une subtilité à rendre fou — le russe ne s'en est pas moins imposé

à tous les pays où l'empire soviétique, précisément, domine. Le français n'est pas réputé facile non plus, ce qui ne l'a pas empêché d'être pendant quelques siècles la première langue internationale. En fait, ce type de « pré-jugés » est de ceux qui le plus souvent sont tournés par nous-mêmes contre nous-mêmes et qui nous desservent. S'en débarrasser est une tâche primordiale.

Aurélien Sauvageau a bien montré, dans l'un de ses ouvrages, que les « mérites » internes du français et de l'anglais s'équilibraient assez singulièrement et que ce ne saurait être par sa seule vertu de système linguistique que l'anglais domine. Il est avant tout la langue des USA qui sont pour notre monde, depuis 1945, la puissance militaire et industrielle que l'on sait. Il eut, en outre, l'heur d'être précédemment la langue d'un autre empire, celui de l'Angleterre. L'anglais s'est, pour ainsi dire, succédé à lui-même à travers deux énormes puissances — qui, comme toutes les puissances, passent... [...]

L'anglais, langue de la science? Plutôt: langue des scientifiques américains, lesquels ont pour assurer la propagation de leurs découvertes et inventions la puissance de leur gigantesque appareil de commerce et d'information. Ce n'est d'ailleurs un secret pour personne que les véritables découvertes scientifiques, parmi celles qui sont de quelque poids dans l'évolution de la science, le sont le plus souvent par des scientifiques européens installés aux USA et que parmi les nombreux prix Nobel dont s'enorgueillit ce pays, un pourcentage infime est de souche, ou même de formation, proprement américaines. Ceci dit, non pas pour dévaluer quoi que ce soit de ce qui se fait chez nos chers voisins, mais question de remettre les choses en leur véritable place pour ne pas en être obnubilé ou mystifié. [...]

Combien de ces préjugés inopportuns n'éviterions-nous pas sur les autres et sur nous-mêmes si nous savions seulement raisonner quelques heures correctement, avec l'aide de deux ou trois notions justes, sur la nature des langues et du langage. Nous apprendrions ainsi, à tout le moins, que ce n'est pas en vertu de prédispositions innées que l'anglais est la langue internationale du commerce et des affaires — et nous apprendrions du même coup que la nôtre, le wolof ou le bantou pourraient tout aussi bien faire l'affaire si seulement l'empire commercial et financier de notre temps était français, wolof ou bantou... [...]

[...] La question, d'ailleurs, d'une langue internationale pour la diffusion de la science pose un problème de taille où se joue l'avenir même de la science. On sait comment, historiquement, le latin a pu servir pendant des siècles de langue d'échange d'informations scientifiques entre les savants de l'Europe. Mais l'on sait aussi que les progrès réels de la science et, l'on peut dire, l'apparition même de la science sous sa forme moderne n'ont été rendus possibles que lorsque le latin a cessé d'être cette langue internationale au profit des langues vernaculaires de l'Europe. La science n'est pas nationale, tu n'as pas à me le démontrer. Mais elle s'incarne dans des lieux précis

en fonction très souvent de vieilles traditions culturelles propres à telle ou telle communauté nationale regroupée par une langue maternelle. Si une langue autre que la langue vernaculaire devient alors essentielle à sa pratique, il arrive que les savants se trouvent coupés de leur milieu, ou plutôt que leur milieu se trouve coupé d'eux par faute d'une information directe. La levée du latin comme langue de la science a eu pour conséquence que les savants, travaillant désormais dans la langue de leur communauté, l'ont informée et rendue disponible à la vocation scientifique. Ce n'est donc pas sans raison, d'ailleurs, si l'éclosion des sciences de type moderne date précisément de l'époque où l'on s'est mis à cultiver la science dans les langues vernaculaires et si cet événement considérable coïncide avec l'abandon du latin comme langue « internationale » de la science. Il en va exactement de même, constatons-le, pour notre époque. Une langue unique de diffusion de la science est un obstacle, non pas à la science elle-même, mais à la production scientifique des communautés qui doivent produire dans une autre langue que la leur. Les savants de ces communautés, publiant les résultats de leurs recherches en anglais, sont certes très utiles pour les USA mais ne le sont guère pour leur propre milieu, qui se trouve ainsi privé d'informations importantes pour l'avenir de la science au sein de leur communauté d'origine. [...] Inversement, de grandes découvertes médicales récentes, en Pologne et en France pour ce que j'en connais, ne sont pas disponibles aux autres communautés de la planète, du seul fait qu'elles ne sont pas américaines. On est loin, de toute manière, de la science prétenduement « objective et internationale », n'est-ce pas? [...]

* * *

[...] Les définitions, par définition, ne servent qu'à servir. Je pourrais t'aligner ici pour ton instruction et ta plus grande confusion les quelque quarante-cinq définitions diverses et divergentes que je me suis amusé à cueillir de la notion de « culture » chez les savants des sciences sociales, anthropologues, sociologues, ethnologues et autres desservants de la *logie*. Comme bien l'on pense, chacun met de l'avant la définition qui convient à son propos — et il n'y a rien là que de très irréprochable. Je n'en ferai donc pas moins. D'autant que par déformation de ma formation de philologue, je vais d'instinct à l'étymologie, qui nous enseigne tant de choses sur l'origine des choses, en ravivant parfois, en nous révélant le plus souvent les racines les plus secrètes non seulement des mots mais des choses mêmes. C'est ainsi qu'il m'a toujours plu qu'en français, comme en diverses autres langues du monde, le mot **culture** serve à désigner à la fois un certain fait assez abstrait de l'esprit et, du même mouvement, une opération on ne peut plus concrète touchant les rapports de l'homme avec la terre à laquelle il arrache sa subsistance. Par là, déjà, le mot nous indique une certaine direction, c'est-à-dire

un certain **sens**. Une terre ne peut être dite « cultivée » que si elle est « travaillée » et « entretenue » en vue d'un objectif précis, qui est le plus souvent la production des biens alimentaires ou de certains biens d'agrément, comme les roses ou le lilas. Il n'y aurait donc de **culture** que s'il y a **travail** et **entretien**. Une culture où n'interviendrait ni le travail ni l'entretien serait, à tout prendre, une contradiction dans les termes — ou une confusion dans les fermes — bref, ne serait pas une **culture**. La question n'est pas de savoir si les fraises « cultivées » sont meilleures ou pas (sans doute pas, d'ailleurs) que les fraises des champs « non-cultivées » — la question est de s'entendre sur les mots et de reconnaître que les fraises des champs ne sont pas le résultat d'un travail ou d'un entretien — ce qui ne les empêche nullement d'être des fraises. Mais la **culture** dans l'autre sens, elle, serait travail et entretien de quoi donc? Ici, permets que je m'arrête, pose le stylo, réfléchisse et réponde en reprenant le stylo: de la dimension **proprement temporelle** de la présence humaine à l'univers, d'une certaine permanence. De la même façon que la culture du blé nous informe (nous donne forme) par la production du pain qui nous alimente, ainsi la culture sert à nous informer sur (à donner forme à) notre actualité humaine. La culture, c'est l'information la plus générale possible qui nous permette de **lire** notre présence à un univers qui passe et sera fait demain d'une autre présence issue de la nôtre où nous serons, par culture, encore présents. Dans la culture il y a la **continuité**. C'est ce que nous disaient déjà le **travail** et l'**entretien** nécessaires à l'existence même de la culture.

La culture n'est pas une bibliothèque, une discothèque ou un musée (bien qu'une culture achevée ne se conçoive pas sans ces réservoirs), elle n'est pas dans un produit fini, elle est un **processus**, une **activité** mue par ce qu'il faut bien appeler l'esprit et que je nommerais mieux **conscience**. La culture est ce que j'en fais par travail et entretien, pour obtenir de quoi me situer sur la mer de l'existence — de même que la culture des pommes à Rougemont n'est pas dans la manne de fruits que j'achète en fin de saison, mais bien plus spécifiquement dans la somme de travail que les pomiculteurs ont investie dans l'entretien des vergers de Rougemont. [...] C'est une des marques de notre époque que de tenter de nous offrir la culture comme **produit** — nous pouvons consommer comme jamais peut-être dans l'histoire du monde, à condition, paradoxalement, que la consommation ne modifie en rien notre être-vivre. Notre « monde » (occidental et américain) ne tolèrerait pas que les productions de l'esprit lui échappent et se mettent soudain à vouloir modifier leur rapport à l'univers chez les consommateurs (un consommateur étant celui qui reste le même aussi longtemps qu'il y a du **produit**) — d'où ces produits de si peu de liberté que nous offre notre comptoir culturel courant, conçu pour stériliser beaucoup plus que pour nourrir la conscience.[...]

[...] C'est par défaut de langage, me semble-t-il, que l'on dit d'une personne qu'elle est « cultivée » — ce n'est pas elle qui l'est mais bien plutôt les quelques choses qu'elle entretient. La culture, si elle s'appuie nécessairement sur un minimum de **savoir**, ne réside nullement dans les choses que l'on sait: elle n'agit qu'en rendant possible chez tout être **qui sait** une disponibilité, une grâce, qui le retient, notamment, de croire qu'il faille tout recommencer à chaque génération. La découverte de l'Amérique et le calcul différentiel sont des certitudes acquises : je n'aurai plus à les refaire, et le fait même de le savoir me permet d'aller à la découverte d'autres mondes. [...]

[...] Rien dans la structure même d'une langue ne la prédispose nécessairement à exceller dans telle activité plutôt que dans telle autre. Combien de fois n'auras-tu pas entendu affirmer avec la plus grande assurance que la langue allemande était ainsi construite qu'elle a produit la plus importante lignée de philosophes que l'Occident ait connue ? En fait, la philosophie allemande n'est pas issue d'une autre cause que du **culte** de la philosophie, entretenu dans les universités allemandes depuis le Moyen Âge. Une telle tradition a fini par donner l'excellence qui se manifeste dans la longue généalogie des philosophes allemands, de Kant à Heidegger. Voilà bien l'illustration parfaite d'un fait de culture, d'un entretien soutenu d'une certaine activité. — Si bien que lorsque nous évoquons l'Allemagne, nous pensons d'abord à ses philosophes (ou à sa musique qui lui est venue par la même voie d'un entretien non moins intense que celui de la philosophie). La langue allemande n'a eu tout au plus qu'à s'adapter à cette activité par un développement soutenu de ses capacités à exprimer d'une façon terminologiquement adéquate les pensées les plus abstraites. Mais c'est errer, pour le moins, gravement, que de croire que ces pensées étaient d'avance déposées dans les catégories grammaticales de la langue allemande — ou plutôt : si elles l'étaient, tant soit peu, c'était de la façon dont elles le sont dans toutes les langues, sans exception, c'est-à-dire dans la **faculté** même de langage commune, alors — que je sache — à tous les hommes, fussent-ils nés en Allemagne, fussent-ils nés au Basutoland. Si l'on ne s'accorde pas à cette dernière évidence, on finit par concéder à la langue un pouvoir qu'elle ne peut avoir. Après tout, elle n'est que le véhicule, non le chargement même, elle n'est que la voie d'un message, non ce message, lequel naît d'un assemblage spécifique qui est activité de l'esprit, non de la phonologie. Je n'ignore pas tout à fait que cette question des rapports entre une langue et une culture est délicate et constitue un objet sérieux de litige entre diverses écoles linguistique ou de philosophie du langage. Je n'en ai pas moins le droit de prendre partie. Voilà qui est fait, au mieux d'un raisonnement, élémentaire certes, mais qui n'offre pas moins l'avantage de naître d'une déjà assez longue observation des faits de langue et des faits de culture. J'en exigerais tout autant, tu penses bien, de toute autre argumentation qui se présenterait là-contre. [...]

[...] Si donc la langue a quelque rapport avec la culture, c'est en tant qu'elle est la première et radicale voie d'expression, de diffusion et de conservation de ce qui a pu se dire, se penser, se réfléchir, se sentir et s'éprouver dans cette langue donnée. C'est sans doute aussi la raison pour laquelle une culture porte le nom de la langue qui lui sert de véhicule: non pas en raison d'un lien nécessaire, mais d'un lien, pour ainsi dire, accidentel. La spécificité d'une culture ne doit rien à sa langue **en tant que langue** mais en tant que **transport** de sa mémoire, c'est-à-dire de son être même. [...]

[...] La culture française, c'est plus que la seule culture élaborée sur un territoire donné — c'est tout ce à quoi la langue française donne accès: à Dostoïevski, aux *Mille et une nuits*, à Shakespeare, à Goethe, à Dante, à Cervantès, bref à tout ce patrimoine d'humanité singulière qui, traduit, n'en devient pas moins partie intégrante de la culture dont la langue ne fait que dessiner les frontières en termes de réseau de diffusion. Je ne connaîtrai jamais de la culture russe (à moins d'y avoir accès directement par la connaissance approfondie de la langue russe) que ce à quoi la traduction en français me livrera accès. C'est ainsi que les cultures conçues comme les plus « proches » en esprit d'une autre culture sont toujours celles qui ont été les plus traduites — la proximité ou l'éloignement géographique ne jouant qu'un rôle très faible dans ce type de relations entre cultures.

Qu'est-ce donc, en définitive, que la langue française? C'est ce par quoi j'exerce un droit à l'héritage non seulement de tout ce qui a été produit dans cette langue (ce qui n'est déjà pas mal, merci), mais aussi à l'essentiel de l'héritage de l'humanité qui y a été versé par contamination, contact ou traduction. Cela est immense. Cela est un empire qui couvre tous les âges de l'humanité historique et recouvre la quasi totalité des terres de la planète. Pourquoi m'en priverais-je? Pourquoi me désisterais-je de cet héritage, l'un des plus riches que l'on puisse recevoir?

Trois ou quatre autres langues, tout au plus, dans le monde actuel pourraient m'offrir pareille quantité et pareille qualité de richesses culturelles. Il s'agit là d'un privilège considérable dont nous, Québécois, avons bien peu abusé, me semble-t-il, et dont nous nous sommes à peine prévalu. Quoi donc! nous avons à portée de la main, par ce réseau extraordinaire d'information qu'est la langue, une culture unique dans l'histoire de l'humanité, et nous serions les seuls, semble-t-il, à la dédaigner? Par quelle aberration le Québec serait-il donc le seul pays au monde où se ferait jour une hostilité à l'égard de la culture que sa langue propre met à sa disposition, et généreusement? Il est pourtant plus mal placé que quiconque pour ce faire — car c'est l'avenir même de sa langue qui se joue dans ce refus, dans cette **inconscience**. Un jeune Américain sortant de son *high school* en sait davantage sur le rôle de la France dans l'histoire de l'Occident qu'un cégépien québécois. Un écrivain américain a souvent lu plus d'auteurs français que la plupart de nos

écrivains québécois; un éditorialiste de New York est souvent mieux au fait de la politique et de la société françaises que ne l'est la quasi totalité de nos éditorialistes. Avec le résultat qu'une de nos éditorialistes pouvait tout récemment affirmer qu'elle préférait se frotter à la « culture » des 80 000 habitants de l'île de la Dominique (île des Caraïbes, au cas où tu ne le saurais pas) plutôt qu'à celle de la France. Évidemment, c'est moins compremettant pour les allégeances qu'on lui soupçonne. Enfin, libre à Madame! Mais son choix n'en indique pas moins la petitesse de ses vues, la constipation de sa volonté de culture, l'étroitesse de ses visées, bref le renfrognement d'une vieille bigote pour qui la France représente encore la capitale de l'athéisme et du péché — héritage de curaille, s'il en fut! [...]

[...] Ce n'est peut-être pas la culture qui nous manque le plus mais le **sens** de la culture — autrement dit: la conscience réfléchie de l'usage que l'on peut en faire. [...]

* * *

[...] Si donc la totalité d'une culture peut être définie comme un vaste et complexe réseau d'information couvrant non seulement une surface (géographique) mais plongeant aussi dans la dimension temporelle (l'histoire), c'est uniquement dans la mesure où la langue est le seul et unique instrument créateur de ce réseau. La culture se trouve ainsi délimitée, territorialisée, agrandie, historicisée en quelque sorte par la langue. Et c'est, à mon avis, par ce seul biais, et non en vertu de qualités ou de complicités internes, qu'une langue peut être considérée comme soudée à une culture. Tu peux en tirer toi-même les conséquences. [...]

[...] Se vouloir à tout prix de culture américaine mais de langue française demeure, et pour longtemps, une contradiction dans les termes qui finira bien par étouffer cette fameuse « identité » que nous cherchons à nous donner depuis des années, sans trop y parvenir. Quel avantage, veux-tu bien me dire, soutirer de cet écartèlement? Devant cette ambivalence dont bien peu semblent se rendre compte ou mesurer la réelle portée pour l'avenir, le choix est pourtant clair. Je ne vois aucun avenir très glorieux dans l'avantage que représenterait pour nous le vain désir de n'être toujours que des sous-californiens, des ramasseurs de miettes technologiques, des éternels tenanciers de capharnaüm à bric-à-brac pédagogique livré par *dumping* lorsqu'il est devenu inutilisable ou simplement caduc ailleurs. Mais je reconnais fort bien que l'on puisse choisir de le devenir tout à fait, une fois pour toutes et pour de bon: il n'y a pas mille moyens pour ce faire, il n'y en a qu'un — qui résulte d'ailleurs de ce qui a déjà été dit plus haut des rapports de langue et culture. Il suffit de se brancher sur le réseau d'information de la culture américaine par le truchement du seul instrument qui permette d'être informé directement

et à temps complet: la langue qui véhicule cette culture, l'anglais. Du même coup et par voie de conséquence, il nous faudra tout de même avoir la lucidité d'abdiquer tous nos droits sur les spécificités que nous nous sommes créées à l'intérieur des frontières tracées par notre langue: notre régime politique, nos institutions culturelles de toutes natures (système d'enseignement, littérature, etc.), notre tradition syndicale, notre type d'économie et, tout à la fin, pour être enfin logique, nos frontières territoriales elles-mêmes. Il ne nous restera plus dès lors, une fois prise cette décision, qu'à nous appliquer à nous fondre dans le grand tout — qui en vaut bien d'autres, je ne le nie pas.

On peut aussi choisir l'autre voie de l'alternative, c'est-à-dire de porter jusqu'à leurs ultimes limites les conséquences culturelles du réseau d'information mis à notre disposition par la langue que nous parlons déjà depuis toujours. Sauver celle-ci, c'est aussi sauver la culture dont elle est (à la lettre) historiquement responsable. Par atavisme, parce que nous en avons déjà presque pris la timide habitude, parce que je ne voudrais tout de même pas avoir appartenu à un groupe humain qui aura résisté pendant deux siècles pour finir aussi lamentablement dans un consentement fou à l'abolition de soi, j'aurais plutôt tendance à choisir cette seconde voie — qui devrait en fait être la première. Mais sait-on jamais, nous détenons déjà assez de championnats en absurdités historiques — une de plus, une de moins, qu'y fera-t-on? Pour l'instant nous avons tristement l'air d'une paire de tranches de pain à sandwich qui attend sa viande. Nous nous donnons une *Charte de la langue française* pour « protéger notre langue », mais nous ne donnons à celle-ci aucun moyen efficace de créer sa propre dynamique d'exploration et d'invention culturelle — moyen qui eût consisté en une politique corollaire, conséquente et adéquate. Nous faisons du français la langue de l'enseignement pour tous (enfin, presque tous), mais du même coup nos enfants apprennent à lire à l'école dans des anthologies de « sélections » du *Reader's Digest* — crois-le ou non, je l'ai vu, de mes yeux, vu...

Et nous continuons à importer à pleins charrois des régimes pédagogiques conçus dans une autre culture, pour de tout autres fins et besoins que les nôtres — nous sommes d'ailleurs en train d'en crever! Devrons-nous toujours vivre, par notre faute, en parents pauvres et sous-développés du seul réseau d'information que notre langue met pour ainsi dire gratuitement à notre disposition? Quand donc allons-nous enfin consentir à nous accepter nous-mêmes pour ce que nous sommes dans nos origines? [...] Il nous faudrait pour cela avoir le courage d'une **originalité radicale** — et cette originalité ne peut se trouver que dans l'exploration totale de nos origines culturelles — tu auras bien noté combien les mots d'**originalité** et d'**origine** se renvoient l'un à l'autre... [...]

[...] À vrai dire, dans l'état pour le moins lamentable de notre pensée sur la culture (je ne dis même pas d'une **politique de la culture**), nous devrions désespérer de tout. Pourtant, quelque chose de secret en moi et qui n'est pas moi-même, que je n'identifie pas bien, peut-être la voix innombrable de ceux qui ont laissé leurs traces en moi, qui est aussi sans doute l'espoir têtu de la vie même, une voix prend la force et la peine de s'insurger et m'intime, pour quelques temps encore, de croire encore.

* * *

Le pas gagné

Jean LAROSE

Jean Larose est né à Salaberry-de-Valleyfield en 1948. Depuis 1979, il enseigne la littérature à l'Université de Montréal. Il a publié *Le Mythe de Nelligan* (1981) et fait partie des comités de rédaction des revues *Liberté* et *Gravida*.

Quoi de plus sûr, dans l'histoire des Français d'Amérique, que la langue en péril? Cette crainte nous a tenu, elle nous tient toujours, et nous fait tenir ensemble. Pour tenir, il fallut se durcir; voire, pour certains, se fermer, se murer. Contre la menace de ces innombrables **autres**, saxons et assimilés, nous en sommes venus parfois à nous tenir contre **l'autre**, et à craindre toutes les différences: de race, de culture, de religion; de la sexualité, de l'inconscient, de l'écriture, du génie, etc. Toutes les différences censurées sous nos grandes et petites noirceurs de naguère et d'aujourd'hui, ces vitalités dont l'accueil avec la révolution tranquille aurait mis le Québec au monde moderne. Un tel glissement, depuis la lutte contre les autres, légitime et nécessaire, à un refus de l'autre ainsi défini, menace sans cesse de régression le mouvement québécois. On peut même tenir cette confusion pour son point faible.

Les anglophones ont su discerner cette faiblesse structurelle de l'affirmation québécoise et ils l'exploitent dans leur campagne incessante contre la Charte de la langue française. Ils tentent de se poser en exclus, et jouent les persécutés; ils se serrent les uns contre les autres en chantant *We shall overcome*! Eux dont l'existence nord-américaine ignore en permanence toute réelle différence linguistique et culturelle, les voilà qui découvrent depuis 1976 les vertus du dialogue, les beautés de l'égalité et de la « compréhension mutuelle », mais c'est pour nous accuser d'y manquer et d'être « fermés à l'autre », et pour rétablir avec notre culpabilité leur hégémonie menacée. Or, ce n'est pas par hasard que lutter pour sa langue rend vulnérable au reproche d'être « fermé à la différence », même si en réalité cette langue constitue elle-même la différence menacée de refoulement. Car « fermé à la différence », cela revient en définitive à l'accusation de ne pas être dans le coup — moderne. Par quelle aberration du raisonnement peut-on accuser les Québécois d'être « fermés à l'autre d'une manière non-moderne », eux qui représentent précisément cet « autre » et cette « différence » en Amérique du Nord?

Il semble parfois qu'entre la langue et la marche moderne existe un antagonisme, moderne lui-même: la langue se débat toujours contre la perte de soi, la marche moderne a fait de la perte et de la défection-de-soi son moteur perpétuel. Évidemment, avant de pouvoir raisonner sur de telles prémisses, il faudrait répondre à plusieurs questions: qu'est-ce que la langue? que signifie « moderne », dont le sens se retourne toujours d'une manière elle-même moderne? Questions immenses... mais n'est-ce pas le privilège de l'essai (un genre moderne) d'aborder aux immenses régions sans le souci du savoir absolu? De l'audace, donc, et marchons!

Depuis le langage, depuis la naissance de la pensée qui s'ensuivit, la culture s'invente autour du sentiment d'une perte à combler, une perte qui touche l'essentiel et qui s'aggrave, au lieu de se raccommoder, avec la prolifération des signes dressés à cet effet. D'aussi loin qu'on s'y prenne, l'intuition d'une tare essentielle a miné le langage articulé, à la fois pour son incapacité d'exprimer l'essentiel, et pour son infidélité à soi-même, c'est-à-dire son impuissance à se reproduire parfaitement. Un des plus vieux écrits connus, un fragment d'os de la Chine du second millénaire, s'alarme déjà: « les jeunes ne parlent plus la langue d'autrefois ». Toujours la langue fuit.

Mais faut-il traquer le problème québécois jusqu'à la Création? Ne peut-on déjà passer au Déluge? Parce que le Verbe fut au commencement, faut-il jusque-là nous ausculter? La question se pose plutôt: pourquoi les cultures se racontent-elles à partir du Verbe? et quelle différence entre se raconter la Loi comme histoire de la Langue, et contraindre l'histoire par une loi sur la langue?

Je saute donc quelques époques et m'arrête au XVI[e] siècle, à la leçon d'une culture morte folle dans le piège moderne: celle de l'empire mexicain, abattu en un peu moins de deux ans par une poignée d'Espagnols.

Disciplinée sans repos par d'implacables divinités, la société aztèque s'était épanouie dans son armée, chargée d'exploiter l'empire et d'alimenter en victimes d'insatiables autels. Nombreuse, courageuse, aguerrie, cette armée aurait dû écraser Cortés et sa bande de pillards chrétiens. Pour expliquer l'aberration militaire, les historiens abondent en hypothèses, toutes vraies mais toutes insuffisantes: débilité de l'empereur Moctezuma, dissensions des Mexicains et ressentiment des nations vassales contre la tyrannie aztèque, supériorité technique des intrus (armes, chevaux, bateaux), guerre « bactériologique », etc. Cela ne suffit pas à expliquer la défaite, aux mains de quelques centaines d'audacieux, d'une armée de plusieurs cent mille. Les textes mexicains contiennent une réponse qu'on a négligée, et qui éclaire en tous cas la paralysie de Moctezuma, mélancolique devant Cortés, taciturne devant ses capitaines réclamant l'ordre d'agir. Les textes racontent qu'après le débarquement barbare, la parole des dieux ne s'est plus faite entendre; un silence de fin du monde refroidit les temples, les idoles ne chuchotent plus à l'oreille du prêtre — striant leur défection de faveurs mourantes. « Ils demandèrent

aux dieux de leur accorder leurs appuis et la victoire contre les Espagnols et leurs autres ennemis. Mais il devait être trop tard parce qu'ils n'eurent plus de réponse dans leurs oracles; alors ils tinrent les dieux pour muets ou pour morts ». (Duran)

De la même manière que les Aztèques arrachaient les cœurs de leurs victimes sacrificielles, la victoire espagnole aurait été arrachée par une certaine torsion du Signe aztèque. Des apparences, des scènes, des symboles, des signes, Cortés aurait su jouer magistralement. On doit dire: « machiavéliquement », d'après le nom de son contemporain, pour nous devenu emblématique d'un nouveau cynisme moderne. Qu'est-ce en effet que *Le Prince*, sinon l'application à l'économie politique de la liberté moderne par rapport aux signes? Vérité, équité, crainte de Dieu importent peu en réalité; un prince régnera bien pourvu qu'il sache manier les signes. C'est l'art incroyant de manœuvrer les croyants; l'équivalent, dans les ordres du symbolique et de l'économie politique, du capitalisme qui se dégage au XVI^e^ siècle de l'improductive morale chrétienne. Le chevalier courtois s'était senti lié jusqu'à la mort par sa parole d'honneur. Le conquistador ne mourait pas pour si peu. Après la conquête du Mexique, le mot aztèque pour « menteur » devient « espagnol » ou « chrétien ». Et nos Indiens du Nord, il pourront aussi en raconter de belles.

À l'adresse de l'ennemi, Cortés sème donc « machiavéliquement » des messages contradictoires, des traces désorientantes. À la différence des Aztèques, collés à leur Signe, c'est-à-dire impuissants à considérer Cortés autrement qu'à travers leur propre système symbolique, le conquistador devine l'ordre aztèque, ses forces, ses failles, ses nuits. Et surtout, il devine que les Mexicains sont empêtrés dans des croyances, des dogmes, des parures, des sincérités trop lourdes pour l'action; qu'ils ne peuvent, comme lui, calculer des messages ou des gestes pour sidérer l'autre et brouiller sa lecture des événements. Cortés peut, en Occidental moderne déjà, concevoir la différence d'une autre culture, évidemment pas pour la « rencontrer », mais pour en surprendre les naïvetés, la tromper par des rébus symboliques, l'infiltrer par ses roueries militaires, et la détruire. Tout l'art du conquistador, en plus d'une inépuisable, toute moderne et toute occidentale audace, consiste à multiplier par cent ses atouts militaires en les muant en symboles; ses canons en foudres, ses chevaux en dragons, lui-même en dieu revenant. Juste assez pour le « posséder », il s'intéresse à l'altérité de l'autre, et comprend que l'autre dans sa croyance ne peut pas concevoir sa liberté d'Européen par rapport aux signes. En effet, prisonniers d'un Signe despotique, les Aztèques étaient demeurés croyants au sens antique du terme, en un sens qui pour un moderne signifie « antiquité », esprit dépassé, dévouement sans raison, dépense immodérée, dictature théocratique non rentable, empêchement au progrès, suprématie du spirituel sur le culturel, et du culturel sur l'économie, etc. Plus anciens que nos Anciens gréco-romains, les Aztèques ne « s'arrangeaient » avec l'in-

conscient qu'au prix d'une soumission sanglante au Signe chargé de les en garder — d'en garder le Signe. En comparaison, et malgré les crucifix gravés sur ses canons, Cortés est athée, sans foi ni loi. Avec son Signe, il peut s'arranger. Son Dieu a l'esprit moderne; il s'intéresse à la fin et le laisse libre des moyens. Et la fin est inscrite très noble dans le cœur du Conquistador, très loin dans le fond.

Aujourd'hui nous pouvons lire la conquête du Mexique comme une rencontre des Temps Modernes et de l'Antiquité. À ce titre, elle éclaire la nature de la marche moderne, qui n'est jamais une rencontre mais une « dévoration ». Et puisque la question de cet essai s'adresse aux chances du français québécois « dans l'avenir », c'est-à-dire dans une époque de modernisation sans repos, le sort aztèque peut donner à penser. Il enseigne que la modernisation est justement le processus par lequel une culture est réduite à l'état d'antiquité; comment l'ordre ancien devient imaginaire, une folie, une parure, par l'épreuve d'un autre ordre symbolique moins symbolique. Ou moins « symboliste », pourrait-on dire, plus « réel », plus libre par rapport à l'empire du Signe. Plus une société serait liée au registre du symbolique (où la langue occupe la première place), et plus sa marche moderne serait difficile? On remarque, en tous cas, que Cortés n'a pu réussir sa guerre énigmatique que parce que les Aztèques avaient réservé à la loi, aux signes, à la langue la première place, démesurée, folle — antique. Non seulement dans les rapports familiaux et les obligations religieuses, mais dans l'organisation sociale, administrative et politique, la hiérarchie et les usages militaires, et jusque dans les moindres faits et gestes de la vie, la société aztèque s'était soumise à un quadrillage « totalitaire » de lois, de règles et de prescriptions prophétiques. Cette société semble avoir eu l'ambition d'une culture à laquelle rien ne puisse échapper, et surtout que la culture ne puisse s'échapper elle-même. Un signe pour chaque chose et chaque chose sous son signe.

L'angoisse aztèque devant « l'autre » avait dressé des habitudes de paroles scellées comme des tombeaux. Là comme ailleurs, « à l'origine était le Verbe », et le Verbe fait chair, sacrifié et mangé. Parmi les nations mexicaines, les Aztèques se désignaient: « gens qui parlent et s'expliquent clairement ». Comme celui de notre « dictateur » antique, le titre d'empereur signifie en nahuatl « celui qui possède la parole ». Apprendre aux enfants le bon parler nahuatl est la première préoccupation des parents, parce que bien parler est la clé de toute situation sociale. On doit bien articuler, parler clairement, posément, en ne haletant, ni ne gémissant, ni ne grognant. Soigner les phrases, adoucir les paroles et la voix, cette éducation se dispense dans des écoles spéciales, où les futurs prêtres, juges et dignitaires royaux sont préparés. « Ceux qui ne parlaient pas bien, on les piquait avec des épines de maguey ». Plus strictement encore, les écoliers doivent retenir par cœur des *huehuetlatolli*, discours rituels appropriés aux diverses circonstances de la vie. Formulés avec soin et transmis par les ancêtres, ces discours stéréoty-

pés serviront en temps et lieux prescrits, sans aucune variation individuelle. Tendue vers un idéal de codification sans reste de la parole, la culture aztèque semble avoir voulu interdire à l'individu de « prendre » la parole, bannir toute parole qui ne soit pas citation. On dirait une extension impériale, dans tous les sens du terme, de l'ordre totémique. Clore le monde et le temps, conjurer par la tyrannie du Signe la défection congénitale du Signe; onze mille victimes en un jour, soixante mille sacrifiés pour un couronnement, le recours quotidien à la Passion sanglante d'hommes, de femmes, d'enfants qu'on ouvre, écœure, écorche, dévore; ces cœurs offerts battants à l'appétit du Soleil; à quelle épuisante constance dans la dépense du sang les Aztèques s'étaient-ils enchaînés contre la dérive du Signe! Et quelle fatigue, peut-être. On peut dire: pour se maintenir comme culture, pour empêcher la fin. La fin de quoi? La fin elle-même, le pas moderne. Tout ce qui ne travaille pas avec cette fin, s'épuise à ne pas voir la fin. On peut l'entendre de plusieurs manières. N'a-t-on pas défini l'Occident comme la seule civilisation où la fin sert de moteur perpétuel? Et qu'est-ce donc que l'époque moderne de notre Occident, sinon la dissémination des Cortés partout victorieux, partout le commencement de la fin pour les cultures?

L'Occident, ou l'époque moderne depuis la haute antiquité, est le nom de la longue fin du Signe et de la naissance de ce sujet ingénieux que l'interminable désertion des dieux exile parmi ses outils; une manière d'échapper à la fin en se faisant fin, de parer à la perte de la foi en se disant athée, d'en finir avec Dieu en se réveillant Homme, d'échapper au Signe en se faisant Père, et en se soumettant Père soi-même au commencement de la fin. Aussi, « fondé » sur le démantèlement de sa foi, l'Occident ne peut-il que se trouver « en avance » sur les autres, et leur transmettre cette fin et cette course vers « l'avant ».

À la pointe de la marche et du pouvoir modernes, on sait ne plus être la dupe des symboles, et que la foi, l'amour, la sincérité, la parole et l'honneur ne sont que des mots; il suffit de savoir les dire. Par le signe tu vaincras, à condition de ne pas y croire. De traiter le signe comme un signe seulement. Officiellement, les idéologies, les morales, les religions occidentales contredisent cet ordre réel de la traite des signes, en condamnent l'usage cynique et reprennent sans relâche les antiques professions de foi. Mais la pratique de l'Occident témoigne assez que l'on n'y croit plus depuis longtemps, ou du moins que ceux qui forment la pointe occidentale n'avancent qu'à la condition de ne croire à rien et de croître toujours moins dupes. Que les signes sont vides et qu'on peut en jouer pour manœuvrer les êtres qui sont pris dans leur corps ou subjugés par la croyance: pauvres, Noirs, femmes, enfants, mères, chiens, Québécois-à-leur-tour-de-se-faire-parler-d'amour... cela demeure le secret à découvrir, toujours à redécouvrir. On ne l'enseigne pas comme tel. Et il est bon de l'oublier, en notre Occident voilé. Et quand les peuples expulsent le « civilisateur » occidental ils sont tentés de restaurer l'an-

tique croyance, le Signe pré-occidental. Ils peuvent toujours essayer. Les ayatollas peuvent grimacer pour chasser les satans. On ne se relève pas de l'Occident. On se relève Occidental. Pris à la gorge par la fin du monde, Rimbaud terminait: « Mes derniers regrets détalent... Il faut être absolument moderne. Points de cantiques: tenir le pas gagné ». À cette interminable fin, ne pas prêter la main, c'est s'exposer à être bientôt doublé, bientôt victime d'un double retard. Mais comment s'inscrire gagnant dans la course contre soi? Que le combat soit toujours tenu pas gagné? Mais alors, en quel père fonder la langue qui nous gardera, et du coup moderne, et dans le coup moderne?

* * *

Un essai sur la langue québécoise qui commence par un long détour aztèque, cela témoigne assez de la fatigue québécoise. Les Québécois sont fatigués du « Québec ». À cela personne n'échappe. Surtout pas l'intellectuel. On dirait qu'il n'y a plus de sensibilité québécoise pour s'affliger du drame québécois. Comme si la faculté de ressentir la perte se perdait. Comme si l'on devenait plus taciturne avec les progrès du mal. Comme si « le Québec », depuis 1960, avait été précisément le nom de cette sensibilité au Québec, en train de se perdre. Vient-il bientôt ce temps d'oubli décidé, sans souci de langue, où personne ne trouvera plus à se rappeler, comme je le fais maintenant, que nous sommes en train d'oublier? Pour certains déjà, déplorer la perte ne signifie plus rien. Ils marchent vers le soir avec un air entendu. Naître peut bien coûter la vie au Québec. Sa plainte nous fatigue tous maintenant. Mais comment se tenir, hors cette plainte et cette fatigue, puisque crainte et plainte de perdre la langue nous font tenir ensemble depuis si longtemps?

La naissance du Québec moderne a coïncidé avec la plus grande menace contre l'existence canadienne-française, et contre sa langue, liée pour son malheur à nos traditions. Sur le coup, la naissance moderne s'est vécue moins comme un écart, un arrachement, un commencement de la fin, que comme une libération. Le peuple qui changeait ne s'est pas senti mourir, pas non plus senti entrer, pour toujours, dans la fin de ce qui commençait. Au contraire, comme dans les nombreux *revivals* qui se produisent partout au choc moderne de l'Occident (le nom même de la chute — *occidere* — hors de soi), notre décomposition culturelle s'est voilée d'abord d'une belle profusion de ce qu'elle achevait. La nouvelle culture n'a pas moins rassemblé, recueilli et réactivé les signes tribaux qu'elle ne les a mis en révolution. La crise de notre naissance nous a fait décoller, mais aussitôt coller ensemble contre la crise. Hors d'un monde arriéré, le Canadien français a senti parfois ne pouvoir avancer d'un pas sans reculer d'autant; la marche moderne put même sembler incompatible avec le Canada français, non qu'il eût sa marche propre, mais plutôt que toute marche paraissait lui être étrangère. Puis « le Qué-

bec » a été cette hésitation entre regretter et détaler. Enfin, c'est à cette hésitation pénible que le Parti québécois a tenté de mettre fin. Mais on ne peut pas en finir avec la fin, pas comme ça. Ainsi, lors du référendum, on a tenté de précipiter notre crise culturelle vers une restauration des valeurs immuables, revues et corrigées. Faute de relancer la lutte populaire (il la craint), le gouvernement dut manipuler, mais comme autant de symboles vidés de leur sens militant, les slogans et la culture de lutte des années 60 et 70. Ce qui revenait, entre la chèvre de la révolution et le choux de la tranquillité, au bon vieux nationalisme canadien-français, essentiellement **conservateur**. Aux yeux d'un peuple maintenant gagné à la nécessité du changement moderne, rien de plus facile alors pour M. Trudeau (malgré son incompétence économique et son autoritarisme antidémocratique de vrai notable canadien-français) que de paraître le pôle moderne en lutte contre un nationalisme régressif. Il aurait pourtant été facile d'atteindre M. Trudeau et de le détruire dans l'esprit du peuple québécois: tout son talent se borne à parler à chacun dans son accent, depuis une immobilité empreinte de gravité (l'air de grandeur noble que pas un chef québécois n'ose emprunter); provoqué à bas de son socle, il bascule dans le clownisme, l'énigme facile dont il nourrit sa légende. Que monsieur Trudeau soit toujours l'inévitable Waterloo du Parti québécois révèle assez quels esprits prémodernes, englués dans les postulats de la sincérité et de l'adéquation à soi-même, dirigent la lutte indépendantiste.

Le soin de lutter pour la vie du français québécois repose entre les mêmes mains. Pour caractériser l'action du gouvernement, il faut rappeler l'état des luttes québécoises au moment de sa première élection. Peut-être déjà la terreur d'Octobre et les mesures de guerre avaient-elles eu raison d'une bonne partie des forces militantes? Quoi qu'il en soit, le 15 novembre a sonné la fin de la lutte des Québécois français. Cela, du moins, paraît tel aujourd'hui. Le législateur remplace alors le militant, le manifestant, peut-être aussi le chanteur et le poète. Au contraire de cette attitude d'apaisement, les forces antifrançaises et antiquébécoises du Canada refusent dans les faits, dès 1976, la légitimité de l'élection par le peuple du Québec d'un gouvernement souverainiste — refusent d'en tenir compte comme d'un pas moderne. Par le biais de la police fédérale, elles avaient infiltré, détourné et précipité vers un aventurisme suicidaire les mouvements radicaux des années 60. En 1976, la lutte devient le fait non plus de la police mais de toute la société civile. Pendant que les Québécois français, effrayés déjà de leur audace aux élections, se retirent devant leur écran de télévision; alors que les journalistes francophones adoptent naïvement une attitude de réserve, voire d'« objectivité critique » face au nouveau gouvernement, les forces antiquébécoises déclenchent une lutte systématique: la presse anglaise, sans même plus se soucier des apparences de l'objectivité, s'installe dans une attitude de combat moderne, allant de la mauvaise foi au terrorisme idéologique (sondages Goldfarb de l'automne 77), de l'amalgame (péquisme égale nazisme, racisme, fascisme,

gaullisme, etc.) à la diffamation; des organisations nouvelles jaillissent du sol stérile de la conscience politique canadienne, soi-disant « pour l'unité canadienne », en réalité contre le mouvement québécois; des géants économiques prononcent régulièrement la condamnation du Québec; etc. Au lieu de souligner la gravité de ces menaces, le gouvernement dit aux Québécois qu'ils sont beaux, qu'ils sont forts. Eux ne sont pas gênés. Ils aiment ça. Leur marche suspendue, ils attendent des lois. À partir de là, on pourrait faire l'histoire du septennat péquiste en termes de naïveté juridiste. Comme si l'on avait cru pouvoir promulguer par décret la maturité nationale.

Pour assurer la force du français québécois, suffit-il d'une loi? Non, tous en conviendront, même à Québec. Il n'empêche que, dans les faits, l'adoption de la Charte de la langue française s'est substituée aux luttes contre l'hégémonisme anglais. Au sens strict, le juridisme définit « l'attitude de quelqu'un qui s'en tient à la lettre des lois ». (Robert) Dans le cas de la Loi 101, le juridisme consiste d'abord à croire dans le pouvoir transformateur de la loi elle-même, ensuite à penser que les situations qu'elle veut corriger épuisent les dangers qui menacent notre langue. En opérant un clivage entre le dedans et le dehors du groupe français, la loi dirige tous les soupçons vers le dehors, elle détourne l'attention de la lâcheté linguistique à l'intérieur de la nation.

La parole ne relève pas couramment de la loi, mais de la norme. Dans les magasins de Montréal où l'on me parle seulement anglais (la devanture est française), ce n'est pas la loi qui s'applique, mais la norme. Que je résiste au marchand et poursuive la conversation en français, je sentirai une pression normalisatrice — à laquelle je pourrais bien céder, si je souhaite le moindrement faire aboutir les choses. Car la pression normalisatrice ne me pousse pas vers la **langue** anglaise (à cela il est facile de s'opposer) mais vers un « no language's land », une attitude moderne de « communication », pratique, économique, etc. Partout où « la langue n'a pas d'importance », l'anglais s'impose. Le pas moderne, on l'a dit, gagne par une déposition globale du symbolique. Évidemment, je peux sortir carrément du repaire anglophone, magasiner ailleurs; ou invoquer la Charte, en appeler au Parlement, brandir le Sceau Royal... Dans les deux cas, ma vengeance reconnaît implicitement l'impuissance de la loi contre la norme. Et dans le contexte de fronde contre l'État qui règne depuis Reagan, je transforme mon oppresseur en « individu » brimé par la loi « totalitaire »; cela pourrait même lui susciter des défenseurs jusque chez ses clients français. Je peux aussi pousser plus loin, porter plainte, entamer un procès, que je gagnerai peut-être... si la loi n'a pas été déclarée inconstitutionnelle. Car celui qui vit par la loi périra par la loi. Le plus grave, c'est qu'à cause de la loi, je me serai cru dispensé de l'essentiel: parler français avec une telle force, une telle assurance, ou même avec assez d'agressivité pour que la norme change de langue. Quoi qu'il en soit, quand je sortirai du magasin, la ville sera là, autour de moi, et anglaise partout où paraissent la puissance et la richesse.

La Charte est essentielle, et encore trop timide. Mais il ne faut pas y « croire »; elle demeurera sans grand effet sur l'immense champ de la parole, à moins d'une décision vivante de lutte. Or le juridisme ne crée pas une incitation à la lutte, mais à l'entente bonhomme où se réfugie volontiers le colonisé dans l'âme. Cela le dispense de se déchirer contre l'Anglais qu'il admire et dont il voudrait être aimé. M. Lévesque l'avait dit, au moment du débat sur la loi: il est humiliant pour un peuple d'avoir à légiférer pour protéger sa langue. Entrons un instant dans la logique de cet énoncé. S'il est humiliant de confier à la loi la garde de sa langue, c'est qu'elle devrait pouvoir s'en passer, « normalement », comme on dit au PQ. Cela signifie qu'on demande à la loi de faire se substituer la norme française à la norme anglaise dans les milieux dominants et modernes. Alors pourquoi se contenter de légiférer, contre des réalités qui échappent à la loi? Et pourquoi s'en prendre seulement aux « autres »? Dans l'esprit du gouvernement, une réponse positive au référendum et l'épanouissement subséquent de la société québécoise française, devaient évidemment rendre ces questions sans objet. C'est pourquoi le juridisme du gouvernement doit être critiqué non seulement dans sa manière de traiter la langue, mais comme attitude globale devant la crise québécoise.

Car un des traits de l'effronterie moderne est la complète dévaluation de la loi, aujourd'hui dépourvue de toute autorité morale. Chacun considère, et d'autant plus qu'il a l'esprit moderne, qu'il possède au fond le droit de faire ce que la loi interdit. On s'en vante même. Il est communément admis que « ce qui n'est pas permis, c'est de se faire prendre ». Chacun s'estime lésé par la loi et la norme s'établit souvent contre elle. Faire confiance à la loi pour faire vivre le français ou pour agir de quelque manière contre la colonisation culturelle, c'est s'accrocher à « ce qui devrait être parce que c'est écrit dans la loi », au lieu de lutter contre ce qui est réellement; c'est surinvestir le Signe (juridique et linguistique), alors qu'il faudrait lancer une action pour le garder vivant dans l'époque de sa défection. Le juridisme qui gagne actuellement tous les grands acteurs de la scène publique révèle un refus toujours plus apeuré de considérer la crise du Québec comme une crise québécoise, une crise de la vie, de l'espoir, des raisons d'être là — une crise **politique** interne, pas causée par d'autres pour l'essentiel, mais par une peur d'avancer entérinée dès 76 par le gouvernement. Peur d'avancer, d'imaginer, d'oser: peur de **parler**. À mesure que le réel lui échappe d'avantage, que le Québec se fait plumer, le gouvernement devient toujours plus juridiste; au lieu de modifier la réalité, il change la loi. Ainsi, pour soulager son budget, il n'a pas proposé aux travailleurs publics un projet transformateur, une innovation critique. Voilà qui aurait été de la culture moderne! Il a décrété des lois contraignantes. Puis réprimé avec d'autres lois la résistance aux premières. Quant à la réplique syndicale, rien n'illustre mieux la fatigue québécoise, la régression du militantisme au juridisme. Après la retraite des troupes (au bord des larmes), l'exécutif du Front commun a capitulé,

puis confié à des avocats la lutte des travailleurs. Le champ de bataille est devenu constitutionnel. En cette dernière affaire, d'ailleurs, le juridisme éclaire sordidement l'immaturité politique qui l'inspire toujours, puisque la tactique syndicale a consisté à s'attaquer, sans aucun discernement des enjeux, à la langue française.

En effet, le gouvernement québécois en accord avec la Charte de la langue française, et fidèle à sa position de refus de la Constitution adoptée contre le Québec par l'ensemble des autres provinces et par le gouvernement fédéral en 1981, promulgue ses lois et décrets en français seulement. La stratégie syndicale revenait à reconnaître implicitement cette constitution et à concéder au gouvernement fédéral le droit d'assujettir au bilinguisme l'Assemblée nationale. Cela revenait donc aussi à désavouer la Charte de la langue française. N'a-t-on pas été jusqu'à prier Ottawa d'user de son « pouvoir de désaveu »! Jusqu'à brûler le drapeau québécois en chantant *Ô Canada*! C'était confondre délibérément le Parti québécois avec l'État et avec la nation. D'ailleurs, le recours à l'argument juridique est toujours un aveu d'immaturité politique et historique. Pensons aussi à la bataille du Québec pour son droit de veto, jusqu'en Cour suprême. Hélas, il fallait mobiliser la nation, non un bataillon d'avocats. Je plaisante, bien entendu, le PQ n'a jamais seulement tenté de mobiliser les immenses ressources populaires du Québec. Même pas au référendum, où il a donné l'exemple le plus ridicule peut-être de son juridisme, en tentant d'obtenir, en pleine guerre, une injonction contre la propagande frauduleuse d'Ottawa, sans oser lui-même répondre à la guerre par la guerre.

Si au moins cette confiance désuète dans le Signe s'accompagnait d'une prédilection pour la langue forte, la pensée, l'éducation, la culture. Bien au contraire! Susciter la lecture, l'instruction, la critique? Diffuser l'histoire, l'économie politique? Former la conscience indépendantiste? Le PQ a eu peur du peuple, et d'en être débordé, dès que la formidable fête qui l'éleva au gouvernement lui eut permis d'en mesurer les penchants excessifs.

Va pour des chansons. Mais faire penser, c'est délicat, compliqué, inefficace, pas rentable, dangereux peut-être. La culture se développe avec la fécondité politique, et vice-versa, jusqu'à un certain point. Pas étonnant que, tout comme ses prédécesseurs, ce gouvernement issu d'un parti d'intellectuels se méfie des intellectuels.

* * *

Des étudiants en lettres à l'université se plaignent d'avoir à structurer leurs travaux, et demandent l'autorisation de n'utiliser qu'une écriture « poétique », une versification libre, un style « vécu », une forme « moderne ». On s'aperçoit ensuite que c'est parce qu'ils ne peuvent écrire la prose courante.

On a pu lire dernièrement l'essai politique d'un poète déjà classique dans les cercles de la « nouvelle écriture ». On a découvert qu'il ignore l'écriture en prose (et qu'il ne s'en aperçoit pas), maîtrise mal la syntaxe, prend souvent ce qui est clair dans sa tête pour ce qui est marqué sur son papier. Il n'est pas le seul.

De quelle modernité peut-il s'agir, chez des nouveaux scripteurs, quand la poésie, peut-être vraiment géniale à sa manière pulsionnelle, est d'abord un évitement de la loi, un droit de veto ou un statut particulier, une anté-prose pré-logique, non un dépassement de la platitude prosaïque par une maîtrise supérieure. *Baby-talk* veut se faire passer pour *genius talk*.

« Bof... à quoi sert de connaître à fond cette langue étrangère, le français de France. Le français québécois va comme ça lui vient, sauvage et subversif, vivant et vigoureux, il outrepasse heureusement les règles désuètes, etc. » Voilà la réponse à mes remarques précédentes, d'une bonne partie de nos professeurs de français. On a tout dit sur cette manière de « penser » ; on l'a dénoncée, déconstruite, on a démasqué la métaphysique de son soi-disant matérialisme. Il n'empêche qu'elle représente toujours l'idéologie de nombreux enseignants au sujet de la langue, de la culture et de la pensée très élaborées, parfois même au sujet de l'instruction en général. Le mépris des études avancées (dénégation face au doctorat, par exemple) et du « bon parler » ne sont pas le fait des paysans ou des ouvriers, mais d'intellectuels « arrêtés » dans leurs études supérieures, et retournés contre le savoir et la culture en un geste de veto qui confère une autorité sans plus attendre. L'autorité du savoir s'acquiert péniblement et à la longue ; l'autorité contre le savoir s'obtient d'un coup, par décision érective du sujet et par autoconstitution de son « vécu » en régime de statut particulier.

De nombreux intellectuels, professeurs en littérature, en philosophie ou en sciences humaines, refuseraient tout simplement de se présenter comme des intellectuels ; ils en seraient insultés, avec un rire fuyant. L'attitude envers la langue et son strict enseignement va de pair. De la langue provient la pensée ; dénigrer (je ne dis pas « déconstruire ») l'autorité de l'intellectuel, refuser d'assumer sa tâche critique, c'est aussi refuser l'exigence d'une langue très articulée et de son pénible apprentissage écrit, et s'en remettre à l'oral, à l'expression, au sens, à l'idéologie, à l'ombre occulte des mots. Il faut rappeler que cette attitude répond à une ambiance idéologique générale en Amérique du Nord. Malheureusement, au Québec, cette impulsion anti-intellectuelle et contre la langue écrite s'est traduite dans les politiques pédagogiques d'apprentissage du français! On ne dira jamais assez à quel point ces politiques sont en contradiction avec les objectifs de la Loi 101 ; à quel point elles défont dans les jeunes esprits la base de ce que la Charte tente péniblement d'assurer. Or ces progressistes instruits, aujourd'hui chargés d'enseigner la jeunesse, ces adolescents tout-puissants des années soixante (aujourd'hui dans une trentaine déconfite), ces intellectuels anti-intellectuels,

ces autorités constituées contre l'autorité du savoir, formaient encore récemment le noyau indépendantiste des partisans péquistes. Et, à ce titre, la base indéfectible des lois nationalistes, et notamment de la Charte de la langue française. Quand on sait la place des intellectuels au PQ, doit-on conclure que la bouderie dénégative qui mine la langue française chez les intellectuels québécois, forme aussi l'idéologie des auteurs de la Charte? Ne citons, comme exemple récent, que le projet de supprimer les deux années de philosophie du programme collégial général, sous prétexte de « lutter contre l'élitisme ». Comme si nos élites avaient jamais philosophé! Que voilà du beau populisme culturel, un double mépris, à la fois du peuple et de la culture.

Certains diront que la contradiction entre la Charte et les politiques (anti) pédagogiques s'explique par le fait que le pouvoir craint la diffusion de cette ressource efficace pour la pensée critique, le français moderne; que le nationalisme veut toujours s'appuyer sur une langue « aztèque », pétrie de ressemblance et close d'identité; que le français porte un dialogue permanent avec sa propre fin, qu'il défait et dé-limite toutes frontières entre le même et l'autre, qu'il est une langue qui jamais ne « nous ressemblera », etc. On l'entend beaucoup, à Montréal, en ce moment, dans les milieux formés à la « modernité », cette critique de la métaphysique du nationalisme, qui entache toute idée de « retrouvailles », de recueillement de soi, de récollection, de restauration. Malgré qu'il ne s'agisse souvent que d'une manière intelligente (« nouveau philosophe ») de se dégager de la solidarité nationale, il faut reconnaître qu'elle touche juste et explique pourquoi les Québécois protègent leur langue par une loi, tout en la malmenant eux-mêmes; pourquoi on a l'impression que le français, décrété par la loi langue nationale, les Québécois eux-mêmes ne l'ont pas décidément adopté.

Il faut se représenter la Loi 101 comme procédant d'un esprit des Lumières péquiste. Tout Québécois naît bon et indépendantiste. Le Canada le déforme. De bonnes lois ranimeront la nature française et lui permettront de s'épanouir en irriguant la conscience politique. Le juridisme du Parti québécois rappelle l'optimisme pédagogique des Philosophes du XVIII[e] siècle. Malheureusement, le Québécois ne se trouve pas dans la situation simple d'un germe de nature française qu'un peu de déchiffrage alentour remettrait dans sa croissance spontanée. Car chaque Québécois porte en soi-même la possibilité d'une négation et d'un oubli complet du français. Et il faut bien avouer que la conception dont procède la Charte ne correspond pas du tout à notre autre identité, l'américaine, dont on ne semble pas savoir quoi faire dans cette histoire de langue. Bien sûr, la vision de l'Histoire, le projet d'un Peuple en Progrès appartiennent aussi à l'époque moderne, à la plus généreuse, à la plus admirable époque moderne, celle des Lumières précisément, et de tous les projets optimistes d'un Signe nouveau dégagé des vieux jougs. Mais dans quel contexte tentons-nous d'accrocher notre langue (et nous-mêmes) au Signe libérateur!

Les U.S.A., la forme historique extrême de la défection moderne, ont depuis toujours commencé à s'éloigner des Lumières qui inspirent leur Constitution fondatrice. Au point que cette Constitution généreuse a paru souvent nuire au développement américain « naturel », d'une puissance croissant sans souci éthique. C'est pourquoi il ne sert à rien de rappeler aux Américains leur propre « révolution », ni de leur citer les belles phrases de leur constitution, comme l'a fait René Lévesque à New-York, peu après son élection. Bien des émissaires de nations en lutte ont tenté de cette manière d'obtenir la sympathie des Américains pour la lutte révolutionnaire dans leur pays. Les Américains puissants, ceux qui compient, ne s'y laissent jamais incliner. Dans sa pratique, l'Amérique, comme toute la progéniture anglo-saxonne, n'attache aucune valeur à la « différence » pour elle-même, et elle renie comme émanée d'un collectivisme non-américain la moindre contrainte d'un plan fraternel global des rapports entre les nations.

La contradiction peut travailler les Américains à l'intérieur, c'est leur modernité; hors des U.S.A., elle n'entrave pas la marche américaine (sauf quand l'écho intérieur en est devenu trop gênant). « Démocratiques », les Américains préfèrent dans leur empire des dictatures stables et demeurent là insensibles aux idéaux qui les gouvernent chez eux. Même quand il n'est qu'un idéal pour des élites lointaines, le développement « à l'américaine » s'accommode mal de limites et de règles; la force compte seule, et les idéaux, les principes, les lois ne sont que des obstacles à renverser ou à contourner.

Que peut donc espérer la langue d'un Québec américain, économiquement faible et politiquement dépendant? La prospérité des années 50 à 80 avait permis de croire le français québécois sorti de son isolement par rapport à l'économie capitaliste majeure, et devenu un compagnon viable dans l'économie nord-américaine. La crise récente a rappelé qu'en cas de naufrage, le mousse québécois était le premier mangé sur le radeau canadien. Comment dans ces périls tenir le pas moderne, demeurer l'associé du mouvement qui nous mange? La question traverse le corps de toute nation (et de tout individu) jetée hors du coup. Hors du coup qui la met hors du coup. Les U.S.A. par exemple sont dans le coup qu'ils se portent. Le colonisé, lui, se le fait porter, le coup moderne. Et c'est toujours un coup de langue autant qu'un coup d'argent.

Si la Charte du français procède d'une manière « française », d'une conception vaguement héritée des Lumières et de son « despotisme éclairé », c'est parce que les Québécois ne dégagent pas assez de puissance pour inspirer aux allophones le « goût » de parler québécois. Peut-être parce que nous ne sommes pas assez américains, malgré tout ce que nous disons. Car il faut bien savoir que dans l'Amérique forte et sans merci que nous nous souhaitons, il n'y a pas de respect ou de statut particulier pour la différence en elle-même. Ce n'est pas à la France qu'il faut demander la force du salut. La langue française pas encore adoptée par les Québécois, elle serait fran-

çaise par ses ressources, mais avec une dégaine américaine, une vitalité cruelle. Nous sommes dans le piège de toujours comparer la langue indigente que nous parlons à la forte langue de France, alors qu'il faut concevoir la gueule que pourrait avoir notre français s'il était vraiment d'Amérique, c'est-à-dire un peu moins inquiet de ne pas faire de peine aux autres, un peu plus bête et puissant. Le reste viendrait ensuite. À ne considérer par exemple que les mass-médias américains, on découvre que la langue n'y est pas limitée à son niveau le plus pauvre, que l'on peut souvent y entendre une parole américaine pensée, articulée, de laquelle se dégagent une force, une culture et une autorité (semblable à cette arrogance que les Québécois réprouvent chez les Français). Une telle force et une telle maîtrise américaines ne s'entendent pas plus sur nos ondes que la force et la maîtrise françaises. Nos meilleurs journalistes ne dépouillent jamais la livrée servile; même les femmes n'y arrivent pas, sans le père, et s'empêtrent dans leurs lapsus. On dirait que ce n'est pas leur voix qui parle.

Peut-être n'est-il pas encore possible de parler le français québécois d'une manière nette et publique, majeure, sans la gaffe motrice. Sans la défection savante, l'art de présenter sa tare comme une astuce, un supplément moderne même assez subversif.

Les Français devraient peut-être nous regarder comme la pythie prophéthique de leur propre sort? Dans le peloton de tête des nations s'américanisant, nous sommes les premiers à recevoir le coup, mais pas à y entrer. Nous oscillons encore, sur un seuil, pas sûr d'entrer dans cette fin moderne ou d'y être happés. Notre projet des Lumières se heurte toujours à notre tentation américaine de la Loi du plus libre. Il y a même des jours où l'on se demande en quel sol positif de désir une législation comme la Charte de la langue française peut prétendre s'enraciner. Nous inclinons à la représentation que nous en renvoient les autres, au nom de leur Amérique: une loi borneuse et bornée. Au nom de notre Amérique, imposons-nous sans remords, avec le sourire, avec de belles phrases même, mais sans céder d'un pouce. On en rencontre certains, convaincus que notre résistance au viol est un abus de pouvoir. Soyons durs pour ceux qui menacent nos intérêts, nous serons enfin Américains.

À moins de maîtriser et de diriger sa propre fin, sa propre chute hors-de-soi dans la marche moderne, une nation paraît condamnée à la subir, à se la faire infliger précisément comme fin. Combien de temps la langue française pourra-t-elle vivre dans un Québec encore plus faible? Peut-être sortira-t-on de la « crise » plus forts et plus riches, mieux industrialisés et tout décidés à former des légions de savants, de penseurs, de critiques sociaux, de réformateurs des mœurs, d'enseignants pour former l'intelligence politique du peuple...

Il est probable que je délire et que ce que je pense s'évanouira avec mon jour. J'ai le sentiment de mon antique cécité, par exemple quand je traverse

le hall des Hautes Études commerciales, vers mes classes de littérature. Peut-être n'est-ce encore que le trait québécois retourné contre soi.

Plus je suis aveugle et mieux je nous vois parmi les nations, celle-là qui ne connaît ni la guerre, ni la mort, ni la haine, ni la solennité, qui n'a réussi ni le Père ni la Loi. Une chance. Un trou. Notre langue: un *baby-talk* pas encore américain, livré à la tyrannie de la mimique et du sens, une clownerie plus volontiers grossière qu'agressive. Nous passons vite aux poings dans un accrochage, tout de suite acculés par faiblesse au corps-à-corps, tout de suite à bout des mots turbulents qui interposent un heurt symbolique. Hélas, d'où nous viendra le père qui nous apprendra aussi à parler droit, afin que nous sachions enfin de quel droit chemin nous délirons génialement? Et passions du registre du symptôme à celui de l'œuvre? Car nous sommes allés dans nos régressions bientôt aussi loin que possible. Desrochers, Deschamps, Sol, Plume, et des pavillons entiers de Paul et Paul; la parole des amériques incompatibles qui nous travaillent, cette élocution formée aux trous psychotiques de notre dislocation, ces voix comme des hoquets, toutes nationales d'horreur et de niaiserie honteuse — il y faut un peu de travail encore en plus, peut-être? Pour la mettre en oeuvres, en symboles, en rencontres, cette effrayante ironie rhinocéros, capable d'un détachement jusqu'au x^{e} degré pour dire la défection moderne du sens, et de telle manière que dans ces bouches, la vraie voix se perde parmi les autres.

Le prix qu'il faut payer

Lise NOËL

Lise Noël est professeur d'histoire au collège Bois-de-Boulogne depuis 1972. Sa thèse de doctorat, qui portait sur l'Inquisition médiévale, l'a amenée à s'intéresser particulièrement aux phénomènes d'intolérance, comme l'indique le titre de la chronique qu'elle rédige maintenant pour *Liberté*. Depuis 1976, ses contributions épisodiques aux revues *Possibles* et *Critère*, ainsi qu'au journal *Le Devoir*, où elle écrit désormais une chronique, la tiennent cependant près des autres problèmes de la société contemporaine qu'elle s'efforce de mettre en perspective historique.

« Une langue, c'est un dialecte qui s'est doté un jour d'une armée, d'une flotte et d'un commerce extérieur », lançait, pour mieux souligner l'influence des facteurs extra-linguistiques sur le rayonnement d'une langue, l'universitaire André Belleau au congrès *Langue et Société* l'année dernière.

La place qu'occupera cette langue parmi les autres langues dépendra, à son tour, des rapports de force qui s'établiront entre leur armée et leur commerce extérieur respectifs. C'est ainsi que la puissance économique et militaire des États-Unis a permis à l'anglais de devenir la langue de la communication universelle : celle des affaires et de la diplomatie, mais aussi celle de la recherche et de la culture populaire.

Pour n'être pas étranger à l'importance internationale d'une langue, le poids du nombre joue un rôle moindre. Bien que le chinois soit la langue la plus parlée de la planète, son influence n'en demeure pas moins circonscrite, et ce sont plutôt les Chinois qui se mettent à l'apprentissage de l'anglais. Par contre, l'arrivée aux États-Unis de quinze millions d'hispanophones, en provenance de l'Amérique latine, soulève des problèmes linguistiques certains dans des villes comme New York, Miami ou Los Angeles. Bien qu'elle ne compromette pas la situation prédominante de l'anglais et que l'influence de ce dernier soit plutôt en voie de se répandre au Mexique, l'impact est suffisamment sérieux pour qu'on ait dû songer à enseigner leur langue aux immigrants dans les écoles.

La position des Ontariens en la matière est particulièrement intéressante, qui traduit la réaction d'un groupe à la fois dominant et dominé. La même

ministre de l'Éducation, Mme Bette Stephenson, qui craint de « balkaniser » le système scolaire en permettant un enseignement de leur langue aux étudiants néo-canadiens, enjoint de remplacer un dictionnaire américain en usage dans un cours provincial d'anglais, par un dictionnaire canadien au coût trois fois plus élevé. De dire la ministre: *"Some things are sacrosanct, and... that includes the letter 'u' in words like colour and harbour... I absolutely refuse to call the letter 'zed' a 'zee'... and the first syllable in lieutenant is pronounced 'lef', not 'loo'"*.

Forts d'un passé glorieux et partenaires privilégiés des États-Unis, les Britanniques paraissent moins soucieux de purisme, dont l'idiome est pourtant pénétré de plus en plus par l'américain. C'est dans un vocabulaire *mid Atlantic* que les agences Reuter et Associated Press s'adressent désormais à des publics communs, enlevant ainsi de son piquant à la boutade qui a longtemps voulu les deux cultures anglo-saxonnes « séparées par la même langue ».

Si l'inverse semble aussi vrai et qu'il arrive que des peuples partagent la même culture sans nécessairement parler la même langue, il n'en reste pas moins que la vitalité de la première peut compter pour beaucoup dans la capacité de rayonnement de la seconde. L'admiration des patriciens romains pour les Grecs n'a-t-elle pas survécu à la guerre, les conquérants se flattant de s'exprimer dans la langue des vaincus et choisissant parmi ces derniers, les précepteurs de leurs fils?

Le français et la France

C'est pour des raisons culturelles que le prestige du français demeure grand. Bien qu'utilisé comme langue maternelle ou véhiculaire par 3 pour cent seulement des habitants de la planète, ce dernier serait, d'après l'Institut de recherches sur l'avenir du français, la langue qui se répand le plus vite dans le monde, avec le portugais. Le magazine américain *Newsweek* le considère encore comme le seul obstacle à l'expansion de l'anglais.

Un obstacle de moins en moins insurmontable, disent pourtant certains. L'analyse d'André Fontaine qui attribue, dans le journal *Le Monde*, le repli du français au déclin actuel de la littérature de son pays, rejoint celle du *Wall Street Journal*, qu'agace l'anti-américanisme d'un Jack Lang trop peu préoccupé de l'absence de ses compatriotes dans les arts visuels contemporains et parmi les romanciers importants de ces vingt dernières années, Michel Tournier excepté.

Le *New York Times* reproche encore sa « mentalité d'assiégé » à une civilisation qui aurait longtemps représenté la fine fleur de la culture. Et, en effet, il suffit de lire *Le Monde* pour constater chez les intellectuels français de toutes tendances, l'impression très vive d'une menace que ferait planer sur leur culture la culture « anglo-saxonne ». Menace que seraient sans doute étonnés

d'incarner les sexagénaires aisés qui vont couler leurs dernières années dans le Midi ou les touristes inoffensifs, antithèse de l'*ugly American*, qui continuent de vouer un culte émerveillé au pays de la « sophistication ». Les critiques de la *New York Review of Books* n'échappent pas à cette fascination, qui n'osent dénoncer trop sévèrement chez leurs collègues d'outre-Atlantique, les raccourcis théoriques qu'ils s'interdisent pourtant eux-mêmes comme empiristes convaincus.

La rivalité trouble que nourrit une exaspération mêlée d'admiration transparaît encore dans les querelles proprement linguistiques. Qu'ils aient été de droite ou de gauche, les gouvernements français de ces dernières années ont, en effet, cru devoir mener la lutte à un franglais envahissant. Mais, outre qu'elle trahit la vulnérabilité du français, cette offensive a pour effet d'entretenir l'impression d'une souplesse **intrinsèque** présumée de l'anglais qui ne craindrait pas, lui, d'absorber des expressions françaises. Aussi, forts de la bonne conscience que donne la défense d'un grand principe soutenu depuis une position de force, les Américains prétendent-ils voir dans cet échange une source d'enrichissement et proposent-ils à leurs contradicteurs de négocier la ... « détente ».

Le Québec, un cas particulier

Provoquant des inquiétudes en France même, la situation du français apparaîtra d'autant plus précaire au Québec. Davantage que la proximité immédiate des États-Unis, son isolement crée un problème. Placé au carrefour de la moitié latine et de la moitié anglophone de l'Amérique, le Québec aurait pu espérer tirer profit de l'équilibre d'influences contraires, au lieu de la pression unilatérale à laquelle sa position excentrique soumettra toujours une population déjà numériquement faible.

Son cas est en ce sens exceptionnel et ne s'apparente qu'en partie à celui de la Belgique ou de la Suisse, dont les groupes ethniques qui les composent peuvent s'appuyer sur des nations géographiquement proches. De façon générale, la multiplicité des peuples européens a d'ailleurs permis à beaucoup d'entre eux de conserver une langue qu'ils étaient souvent seuls à parler. La suggestion qui est parfois faite d'enseigner systématiquement plusieurs langues à côté de l'anglais dans les écoles québécoises, vise justement à reproduire un équilibre vectoriel de ce type.

Par le fait du nombre restreint d'habitants et de l'isolement à la périphérie de populations linguistiquement homogènes, la situation du Québec se comparerait plutôt à celle d'Israël. Mais, outre que la dureté des conditions de vie et la nécessité de livrer longtemps bataille pour parvenir à subsister, ont trempé la détermination du peuple juif, la précarité même de son sort a valu à ce dernier une aide massive de l'Amérique qui a fini par renverser

les rôles à son profit. Les enjeux ne sont pas identiques au Québec, où la question de la survivance ne se pose pas en termes physiques et dont l'entêtement de la majorité de ses habitants à parler français apparaîtrait plutôt comme un anomalie.

D'autre part, loin de pouvoir retourner la situation en leur faveur, les francophones d'Amérique n'ont même pas été en mesure d'accompagner les pays latins et anglo-saxons du continent sur la voie de l'émancipation politique.

Aussi le français parlé au Québec en est-il venu à se ressentir de l'influence néfaste d'une langue dominante sur lui. La réaction de mépris ou de condescendance qu'il a suscitée chez les autres, a reflété le statut inférieur de ceux qui l'utilisaient. L'insistance des Anglo-Canadiens à apprendre le *Parisian French* en constitue un exemple, ainsi que la tendance des Français à moquer, au-delà même des anglicismes, l'accent local, l'imprécision du langage ou la mollesse de la prononciation.

L'hispano-américain présente pourtant des caractéristiques semblables vis-à-vis du castillan, comme le fait aussi la langue parlée aux États-Unis par rapport à l'anglais des *Home Counties*. Mais le poids démographique des pays du Nouveau Monde, de même que leur importance politique et économique, ont contribué à faire respecter internationalement une façon de parler qui n'était plus tout à fait celle des anciennes métropoles.

Ces dernières n'en ont pas moins gardé longtemps un prestige culturel immense qui leur a permis de pallier les contrecoups du déclin et de maintenir leur influence sur les colonies d'antan. Mais même sur ce plan l'équilibre a fini par se rétablir, la richesse de la littérature hispano-américaine, par exemple, ne faisant plus de doute. Il est aussi maintenant possible à un Jason Robards de jouer du Shakespeare aux côtés d'un John Gielgud, sans avoir à adopter ne serait-ce que l'accent *mid Atlantic* auquel s'astreignaient les générations antérieures d'acteurs américains.

Dépourvu de toute force économique ou politique déterminante, et handicapé par une faiblesse numérique dont sa situation géographique accentue les effets, le Québec doit relever des défis différents de ceux qu'ont connus les autres pays d'Amérique. Laissé pour compte par une mère patrie qui ne lui avait même pas donné le temps de s'émanciper d'elle, il est passé de la tutelle d'une métropole étrangère à la subordination à une colonie de cette dernière, avant de glisser dans une dépendance dorée envers une puissance mondiale qui devait finir par les convoiter toutes. Pas davantage donc que celui des populations sudistes qui étaient, elles aussi, sorties perdantes d'une guerre, son parler n'a-t-il inspiré de respect dans le milieu environnant.

Bien qu'il ne soit pas sûr que l'accession à l'indépendance suffise pour perpétuer indéfiniment la survivance du français en Amérique, du moins l'accroissement relatif de l'importance politique du Québec que rendrait possible une concentration des pouvoirs, ainsi que le sentiment de confiance en ses

moyens que donnerait à la collectivité francophone la décision d'assumer enfin des risques, contribueraient-ils à l'essor de la langue française à moyen terme.

Usage du français et vie économique

Dans l'immédiat, le problème national demeure surtout une hypothèque à lever sur l'avenir du Québec. Au dire du président de la Banque de Montréal, par exemple, la thèse de la souveraineté constitue un handicap pour l'économie de la région, qui, à l'instar de « toutes les grandes questions non résolues », représente un facteur d'incertitude. Et, en effet, malgré la prétention de plusieurs (pas tous des fédéralistes, d'ailleurs) à voir dans le NON référendaire une prise de position définitive, le doute que continue de faire planer un mouvement indépendantiste, pourtant compromis, ne pourra vraiment être levé que dans l'actualisation même de son projet.

Tant que l'ambiguïté subsistera, les différents débats se dérouleront sous le signe de la confusion. Cela est particulièrement vrai en matière linguistique. Affirmant que la culture et la langue françaises sont maintenant bien protégées au Québec, le même président de la Banque de Montréal ne voyait-il pas l'inconséquence qu'il y avait de sa part, à réclamer **en anglais** (M. William Mulholland est unilingue) qu'on amende la Loi 101 pour permettre aux immigrants de pays anglophones de fréquenter l'école anglaise?

Car les pressions iront en s'accentuant dans le sens d'un « assouplissement » de la Charte de la langue française. Et les avocats d'un tel changement auront beau jeu d'invoquer les contraintes posées par la situation économique pour y parvenir. « Ce sont les emplois qui ont besoin de protection », lançait encore M. Mulholland à l'auditoire réceptif de la Chambre de commerce de Montréal.

À l'instar de plusieurs intervenants du monde des affaires au congrès *Langue et Société* tenu en novembre 1982, le président du Centre de linguistique de l'entreprise et vice-président de Northern Telecom poursuivait, bien qu'avec plus de nuances, dans la voie tracée par le banquier anglophone. De dire M. André Boutin: « La francisation n'est pas un facteur de développement économique, même pour une PME francophone en pleine expansion ». Selon lui, il faut savoir reconnaître que, parmi des facteurs tels que le vieillissement structurel, le déplacement des marchés et la faiblesse du secteur secondaire, les dépenses supplémentaires qu'occasionne la francisation, affectent négativement la capacité concurrentielle de l'économie québécoise. Ces dépenses inciteraient, en outre, les entreprises à vocation canadienne et internationale, à déplacer leurs centres de décision dans un environnement plus propice à l'usage de l'anglais.

Que la francisation soit « une question de bon sens », comme l'a compris Steinberg, et qu'elle coûte en réalité fort peu, au dire de l'Office de la langue

française, elle n'en reste pas moins perçue dans certains milieux comme étant socialement injustifiable et économiquement néfaste. L'impression qu'elle projette ou que ses adversaires s'efforcent de créer autour d'elle, risque de rendre la francisation ultimement coûteuse dans les faits.

La plupart des lettres qu'adressent au *Devoir* ses quelques lecteurs anglophones, sont non seulement porteuses de dénonciations du caractère « totalitaire » de la Loi 101 ou d'une volonté présumée d'« anéantissement de la collectivité anglaise », mais aussi du « chaos économique » et de « la grande saignée de talents » que son application aurait engendrés.

L'idée que se font les Ontariens de la Charte de la langue française s'apparente à cette vision d'apocalypse. De l'aveu même du secrétaire de presse de M. William Davis, les médias de la province voisine en ont systématiquement altéré l'image: « N'importe quel Ontarien vous dira que c'est une loi terrible, une loi anti-anglais, que cette loi donne à l'anglais un statut illégal dans la province de Québec ».

Il n'est pas rare que la récession économique elle-même soit attribuée à la Loi 101. À l'instar du vice-président de la compagnie Québec-Cartier, des représentants de secteurs mous ou aussi traditionnellement vulnérables que les industries textile ou minière, en tiennent davantage compte que des facteurs internationaux dans leurs essais d'explication de la crise. L'évidence même de l'impact de celle-ci sur un Québec pourtant demeuré dans le giron canadien « pour sa sécurité et sa prospérité », n'incite pas davantage les adversaires de la Loi 101 à faire la part du fédéralisme dans le marasme économique dont il est victime.

Fortement éprouvée par le chômage, la population franco-québécoise aurait elle-même plutôt tendance à chercher refuge dans le système actuel qu'à le remettre en question. Voyant déjà dans la tension entre Québec et Ottawa plus l'effet d'une querelle constitutionnelle abstraite que d'une lutte constante pour la survie, il n'y a pas de raison pour qu'elle ne croie pas devoir aussi sacrifier aux exigences de la reprise économique, les instruments qu'elle s'était donnés pour défendre sa langue et sa culture. L'histoire l'a habituée à ces choix radicaux, ses gouvernements les plus nationalistes n'ayant pas hésité, par exemple, à payer le tribut d'une dépendance quasi totale envers les capitaux étrangers pour endiguer le fléau de l'émigration.

Tout autant que la législation linguistique, à laquelle il est d'ailleurs systématiquement associé, le fardeau fiscal trop lourd des Québecois suscite la critique. Seule administration à défendre les intérêts d'une population à majorité francophone en Amérique du Nord, le Gouvernement du Québec doit remplir des obligations supplémentaires, auxquelles ne font pas face les autorités provinciales du reste du Canada. La virulence des conflits avec Ottawa et la volonté d'occuper le plus de secteurs de pouvoir possibles, ne s'expliquent pas autrement. Outre qu'il faille payer la note de ces querelles constantes

de juridiction, le dédoublement fréquent des structures doit être financé par des impôts accrus. Impôts calculés de façon significative sur deux formulaires distincts...

Le problème s'accentuera avec le temps, le champ des responsabilités propres des gouvernements ne correspondant pas à leur assiette de revenus respective. En plus d'un système fiscal fédéral qui, de l'avis même du président de la Bourse de Montréal, M. Pierre Lortie, pénalise déjà le contribuable québécois en privilégiant le versement en espèces au détriment du transfert de points d'impôt, il faut compter, depuis novembre 1981, avec le rejet du principe de la compensation financière en matière de relations fédérales-provinciales.

Imposée, justement, pour pouvoir financer le développement de mécanismes nécessaires au maintien des caractéristiques spécifiques de la société québécoise, la charge fiscale plus élevée qui pèse sur elle risque finalement de faire boomerang. Se déclarant prêt, par exemple, à soutenir un enseignement post-secondaire auquel ses trop nombreux engagements contraignent le gouvernement provincial de couper les fonds, le pouvoir central n'exige-t-il pas en retour le droit d'imprimer de « grands objectifs nationaux » à un système d'éducation qui échappe toutefois nettement à sa juridiction?

Le Québec fait donc les frais à la lois de l'incertitude créée par la possibilité d'une indépendance à laquelle il s'est pourtant refusé jusqu'ici, et de prétentions politiques dont seule cette dernière aurait pu lui donner les moyens. L'École nationale d'administration publique constatait déjà en 1978 le phénomène du chevauchement de 73 pour cent des programmes du gouvernement québécois par ceux du fédéral; récemment encore, le politicologue Daniel Latouche n'identifiait pas moins de 33 services auxquels gagnerait financièrement à renoncer une province qui ne peut plus, dans les circonstances actuelles, aspirer au statut d'État.

La solitude d'une minorité

Le fait que la lutte contre la Loi 101 se soit intensifiée depuis deux ans, n'est pas un hasard. Ramené au rang de « province comme les autres » par la Loi constitutionnelle de 1981, non seulement le Québec ne peut-il plus prétendre au titre de défenseur privilégié du fait français en Amérique, mais encore se voit-il contester le droit à un unilinguisme officiel jugé incompatible avec l'appartenance canadienne.

Les anglophones n'entendent, en effet, la coexistence de groupes différents au Québec, que dans l'application d'un bilinguisme généralisé. Le modèle belge ou suisse de communautés pratiquant des unilinguismes parallèles sur des territoires distincts, leur est étranger. D'un côté, conscients des rapports de force, ils jouent la Charte canadienne des droits et libertés contre la Charte

de la langue française; trouvant d'autre part avantage à les ignorer, ils citeront en exemple les quelques concessions tardives faites par le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et éventuellement le Manitoba, à des minorités francophones souvent moribondes.

Il n'est pas jusqu'aux Franco-Québécois eux-mêmes qui ne recommencent à se définir comme « Canadiens français » de la « province » de Québec, et qui ne considèrent « national » que ce qui s'étend d'un océan à l'autre. Le gouvernement québécois actuel ne peut d'ailleurs que confirmer les parties en présence dans cette approche pancanadienne, qui propose systématiquement l'Ontario comme modèle à suivre. Orientation doublement pernicieuse, car elle place en outre la population devant un dilemme insoluble: tout en encourageant celle-ci à conserver sa langue, on ne tient pas compte, dans des calculs qu'on voudrait calqués sur ceux de la province voisine, des coûts structurels qu'entraîne le fait même de vivre en français sur un continent massivement anglophone.

La commission Laurendeau-Dunton était pourtant déjà avertie de ce phénomène, il y a quinze ans. Et M. Léon Dion signalait encore récemment l'existence de ces frais supplémentaires dans le domaine particulier de l'éducation. Il y a de l'inconséquence à mener une politique de promotion du français, tout en taxant de productivité moindre une communauté professorale que désavantagent un bassin plus restreint de scientifiques et d'instruments académiques, ainsi que l'utilisation obligée de l'anglais comme *lingua franca* de la recherche.

Outre les pratiques culpabilisantes des leaders ministériels, la population doit maintenant compter avec les réflexes d'aliénation de responsables syndicaux qui n'hésitent pas à réclamer l'intervention du « grand frère » d'Ottawa contre la « république de bananes québécoise » ou à contester devant les tribunaux la constitutionnalité de lois rédigées uniquement en français.

Du violent conflit qui a opposé les premiers et les seconds à l'hiver 1983, les fameuses « forces vives » du Québec sont sorties divisées contre elles-mêmes. Il est même d'anciens alliés du parti gouvernemental qui souhaitent rendre la monnaie de sa pièce à ce dernier, en bafouant à travers lui des convictions qu'ils partageaient ensemble hier.

La perspective de reprendre une lutte commune pour l'identité collective sourit d'autant moins que les défis d'une situation économique pitoyable apparaissent plus pressants. Car on a rarement réussi à associer la défense des intérêts économiques, dans la mentalité québécoise, à celle d'une spécificité culturelle ou linguistique conçue à tort comme base privilégiée de la problématique nationale. Aussi l'impression a-t-elle fini par s'accréditer d'un choix nécessaire à faire en fin de compte entre ces deux ordres de la réalité. Les embardées tactiques du parti ministériel n'en facilitent pas la synthèse, qui, au nom de la même conjoncture économique compromise, taxent un jour

d'irresponsabilité ceux qui continuent à faire valoir l'idée d'indépendance, et décident le lendemain de prendre celle-ci comme thème de la prochaine élection provinciale.

En plus de compliquer la relance d'un débat plus que jamais enlisé dans la confusion des enjeux, la situation économique a pour effet de diviser à leur tour les générations. Moquant des « révolutionnaires tranquilles » qui semblent se refuser à partager la place, les plus jeunes n'éprouvent sans doute qu'un intérêt mitigé pour des préoccupations devenues à leurs yeux traditionnelles.

Car ce sont bien des adultes qui glosent sur la qualité de la langue écrite et parlée par une génération qu'indifférent apparemment les questions de principe en matière linguistique. Justifiés ou non, les cris d'alarme ne sont d'ailleurs pas lancés qu'au Québec: blâmant la civilisation de l'image et certaines méthodes particulières d'enseignement, des spécialistes américains et canadiens-anglais croient aussi devoir déplorer la difficulté qu'auraient les étudiants anglophones à s'exprimer dans leur langue maternelle.

Parce qu'il reflète les conditions d'existence mêmes du groupe, ce problème est toujours perçu comme plus grave au Québec. Autant qu'à l'incapacité des jeunes de parler et d'écrire correctement le français, le vent de pessimisme qui soufflait sur le congrès *Langue et Société* n'était-il pas dû à la conviction d'entrer dans une « période critique » sur les plans constitutionnel et social?

D'aucuns souhaitent réagir et replacer la situation présente dans une perspective moins immédiate. Et peut-être, en effet, l'état de démobilisation actuel n'est-il que temporaire; sans doute encore, doit-on se rappeler des époques antérieures aussi sombres qui avaient été suivies d'autres, plus stimulantes. Mais il demeure que les choses ont changé et que le temps presse: le Québec français n'est heureusement plus cette société homogène que protégeait un isolement artificiel. D'autre part, avec l'accélération de l'histoire, les délais et les erreurs collectives sont plus vite fatals. Et que l'évolution se précipite ne fait guère de doute: si l'on en croit Yvan Illich, cinquante langues par année ont pu mourir sur une courte période de deux décades, soit la moitié de celles qu'on parlait encore en 1950. Pour n'être pas en elle-même aussi vulnérable, la langue française telle que parlée en Amérique du Nord pourrait bien le devenir. En pareil contexte, le sens de l'opportunité s'avère plus politique que celui de la persévérance.

Un handicap culturel

Rien n'assure toutefois que la question nationale puisse susciter, dans un avenir rapproché, autant de ferveur qu'auparavant. Outre la fatigue d'une longue lutte, le doute s'est avec raison installé sur le bien-fondé d'un engage-

ment qui monopolise les énergies au détriment d'autres causes. Le vide est d'ailleurs immense en cas d'échec : « Comme bien d'autres, je n'avais plus envie de rien après le référendum », a pu dire Gilles Vigneault. Faisant une constatation analogue, Fernand Dansereau se demandait aussi dans quelle mesure les combats politiques n'avaient pas empêché les cinéastes de sa génération de faire face à l'exigence d'être des artistes.

Mais indépendamment du problème controversé de la responsabilité sociale des artistes et des écrivains, il reste que ces derniers sont particulièrement sensibles aux conditions dans lesquelles évolue la langue qu'ils utilisent pour créer. Selon le mot d'André Belleau, les Franco-Québécois n'ont pas tant besoin de parler français, qu'ils ont besoin du français pour parler. À plus forte raison est-ce le cas des artistes et des écrivains, qui n'auront, pour la plupart, que le choix de s'engager. Tout le monde n'est pas Vladimir Nabokov ou Joseph Conrad.

Pris au piège de leur langue, certains ne savent dans quelle mesure l'œuvre s'est confondue dialectiquement avec la lutte ou lui a été tout simplement sacrifiée. Et, de même que le reste de la population franco-québécoise jouit d'une mobilité moindre sur le marché du travail nord-américain, les artistes et les écrivains locaux ne peuvent-ils espérer que rarement rejoindre le public majoritaire du continent.

En matière de culture, les producteurs québécois n'obtiennent souvent que des miettes, comme le démontrent, par exemple, les ententes établies avec eux par une industrie torontoise de la télévision payante, elle-même branchée sur Hollywood.

Marginaux dans la production, les francophones ne représentent qu'un marché secondaire en tant que consommateurs. À Montréal, sur les quinze canaux du câble à programmation régulière (ceux des petites annonces et de la télévision communautaire étant exceptés), huit sont de langue anglaise et sept de langue française. Le réseau d'État aura mis du temps à offrir à leur intention une émission d'affaires publiques du calibre de *The Journal* et c'est en anglais qu'ils auront eu accès à « la » culture, telle que la présentait *C Channel*. Quant aux budgets de production de *Premier Choix*, ils n'atteignent évidemment pas le niveau de ceux de *First Choice* ; les abonnés francophones doivent, en outre, assumer les frais du bilinguisme, ces deux canaux étant vendus séparément par la compagnie.

Force est de constater qu'au-delà du refus ou de l'impuissance des organismes fédéraux (Radio-Canada, CRTC...) à en corriger les effets, ce sont les lois du marché qui imposent à un bassin de population restreint, le handicap de la marginalisation et des coûts plus élevés. Des désavantages analogues affectent d'ailleurs les consommateurs de langue française dans le domaine du livre et celui du film.

Le problème risque encore de s'accentuer avec la diffusion, au Québec, de cette autre technologie révolutionnaire qu'est l'informatique. Parce que son déploiement menace de déboucher sur un système international de régulation sociale et parce que l'ordinateur est essentiellement anglophone, il n'est pas impensable que l'informatique puisse provoquer une mutation de la culture et pénétrer au cœur même du langage. La partie se joue donc sur une scène beaucoup plus vaste que celle du seul Québec.

La France a perçu l'enjeu depuis longtemps. Aussi les prétentions du président de son Centre mondial de l'informatique, Jean-Jacques Servan-Schreiber, d'équiper les villages de la planète de milliers de micro-ordinateurs, ne laissent-elles pas d'inquiéter les autres pays, dont les États-Unis eux-mêmes. Tandis que le gouvernement Reagan déplore l'« exode » des scientifiques de son pays vers la France (*sic*) et que les multinationales américaines accusent cette dernière de vouloir faire mousser les ventes de sa propre industrie informatique, le créateur (américain) du langage Logo, Simon Paypert, doit quitter le Centre mondial pour protester contre la décision de Servan-Schreiber de rapprocher celui-ci du ministère français des Communications...

Que la France se donne les moyens d'« inventer le nouveau cerveau du monde », comme le veut un titre du *Nouvel Observateur*, cela ne peut que contribuer à renforcer la position du Québec en matière de développement de l'informatique. Mais le défi demeurera toujours plus grand pour lui. Déjà désavantagé par son retard technologique, il devra, pour assurer le maintien d'un univers symbolique spécifique, fabriquer des logiciels qui lui coûteront nécessairement plus cher, sans pouvoir pour autant atteindre à la production massive que génère le marché nord-américain.

Dans les cas où, comme cela arrive parfois, les firmes des États-Unis n'auront pas préféré négocier les droits de traduction en espagnol, les francophones pourront toujours se satisfaire de documents repris de l'anglais. L'habitude de cette pratique a déjà été adoptée dans plusieurs autres secteurs d'activités, le volume des traductions s'accroissant considérablement depuis quelques années.

Mis à part les dangers que font courir à la qualité de la langue des amateurs trop nombreux ou des spécialistes pressés d'effectuer le travail au meilleur coût possible, le risque est grand que la traduction ne finisse par se substituer à la création et ne conduise à l'acculturation. Loin de faciliter des échanges bilingues entre égaux, elle s'impose de plus en plus, au dire du professeur Paul Horguelin, comme l'instrument institutionnalisé de la communication, à ce « peuple de traducteurs » que sont devenus les Franco-Québécois.

Les difficultés, auxquelles le fait de s'exprimer en français sur le territoire nord-américain soumet une population restreinte et sans grand pouvoir, apparaissent donc multiples et constantes.

Les plus optimistes préféreront, sans doute, voir dans les obstacles un défi. Plutôt que de déplorer une différence qui isole sur un continent anglophone, ils tireront prétexte de celle-ci pour souhaiter jeter un pont entre l'Europe et l'Amérique. Au lieu encore de se cantonner dans le second rôle de traducteurs perpétuels, ils prétendront à la fonction d'interprètes virtuoses de deux grandes cultures.

Ils tourneront même les difficultés à leur avantage. Loin d'envier aux Canadiens anglais le fait de parler avec les Américains une langue commune, le français leur semblera la plus sûre garantie d'une identité moins diffuse. Et à ceux qu'inquiéterait enfin l'impuissance dévolue aux sociétés trop petites, ils répondront qu'elles peuvent aussi être plus humaines... et que *small is beautiful*.

D'autres se demanderont avec raison si l'enjeu en vaut le... coût. Coût économique, psychologique et culturel qui tient au fait même d'être différent, mais aussi coût de la résistance permanente qu'il faut mener pour préserver cette différence. Le problème se pose d'ailleurs aux autres groupes dominés et, dans presque tous les cas, le choix de la position à adopter ne porte que sur le second type de coût.

Il est difficile, en effet, de changer de sexe et impossible, bien qu'on puisse en atténuer les effets, de revenir sur son âge ou sur un handicap physique. Si, par contre, l'accession à une classe sociale supérieure et l'assimilation à un autre groupe ethnique ou linguistique soulèvent des obstacles moins irréductibles, celles-ci demeurent plus souvent le fait d'individus ou de communautés restreintes que d'un peuple entier.

La masse des Québécois francophones est donc prise au piège de la langue qu'elle parle et, comme telle, ne peut délibérément en changer. Non que l'extinction d'un parler ou d'une culture représente une telle catastrophe à l'échelle de l'histoire: s'ils aiment bien se réclamer de leurs ancêtres gaulois, les Français ne s'en expriment pas moins dans une langue plus proche de celle de leurs conquérants romains; et c'est carrément celle des Anglo-Saxons qu'ont fini par adopter des Irlandais qui se sont finalement émancipés de leur tutelle politique. Il n'est pas jusqu'à l'américain dont certains ne prédisent déjà que son expansion même le conduira à un éclatement semblable à celui qu'a connu le latin.

Mais si le souvenir ou la perspective lointaine de la mort d'une langue est une chose, être des générations qui subissent quotidiennement son déclin en est une autre. L'acharnement que mettent à survivre des minorités hors-Québec agonisantes, est en ce sens particulièrement émouvant. Mais, bien qu'elle ne puisse pas davantage que ces dernières mettre un terme aux pressions qui l'affectent, il y a encore trop de vie dans la collectivité franco-québécoise pour qu'elle ne tente d'y opposer une réaction égale.

Aussi est-ce plutôt la qualité de son existence actuelle qui est en jeu que cette existence même. Trop robuste encore pour disparaître, il lui faut s'employer à réduire les effets immédiats du handicap que lui impose le fait de s'exprimer dans une langue minoritaire: ce faisant cependant, elle entretient toujours aussi grande la vigueur même qui la condamnait à résister au départ. Les pressions qu'elle subit deviendraient-elles irrésistibles, la force relative qui continuerait à être la sienne, contribuerait encore à prolonger son agonie.

L'équilibre qui résulte de cette fuite en avant est de toute évidence précaire, et rien n'assure qu'il puisse durer indéfiniment. Mais si, pas davantage que pour les autres sociétés, il n'est en son pouvoir de prévoir l'avenir ou de doser l'intensité des forces extérieures qui pèseront sur elle, la communauté francophone du Québec n'en conserve pas moins à chaque étape, le choix des moyens qu'elle adoptera pour essayer de les contrer.

La première question qu'elle doit se poser aujourd'hui est donc de savoir si ceux qu'elle s'est donnés jusqu'ici sont appropriés...

Vivre son triangle: les nouveaux chemins de la communication

Madeleine OUELLETTE-MICHALSKA

Romancière, essayiste, critique littéraire et journaliste, Madeleine Ouellette-Michalska signe des chroniques dans le *Le Devoir* depuis 1979. Elle a préparé plusieurs documentaires pour le réseau FM de Radio-Canada, publié des reportages dans *L'Actualité*, *Châtelaine*, *Perspective*, et anime un atelier de création littéraire à l'Université de Montréal. À la suite d'un essai remarqué, *L'échappée des discours de l'Oeil*, elle vient de publier un sixième roman aux éditions Québec/Amérique, *La maison Trestler ou le 8e jour d'Amérique*.

« *Speak white* disent les anglophones. Ce qui ne rendra pas les Québécois plus noirs ni plus rouges. ».
Edouard GLISSANT.

On a souvent souligné, à propos de groupes sociaux accusant une discontinuité historique due à une occupation territoriale ou à l'émigration, que leur langue et leur projet collectif devaient assumer une double défi. Fréquenter deux mémoires: celle d'avant et celle d'après; habiter deux imaginaires: l'ailleurs mythique et l'environnement quotidien.

C'est le cas du Québec. Détaché du milieu d'origine par la poussée colonisatrice des XVIe et XVIIe siècles, il a dû promouvoir ce que l'on pourrait appeler **l'état de résistance** face, dans un premier temps, à l'occupation anglaise et, dans un second, à l'impérialisme américain qui devait bientôt faire sentir ses effets.

Et pourtant, vivant dans cette communauté, écrivant dans cette fêlure collective aux rebondissements intimes dont les seuils se font sentir dès qu'interviennent les notions d'identité et d'altérité, je ne peux m'empêcher de croire que l'ailleurs et l'avant désignés par l'Histoire occultent un temps et un lieu infiniment plus vastes que ceux qui furent institutionnalisés, et dont nos lapsus et nos silences traduisent l'effacement sinon la perte.

Un français menacé et menaçant

À l'intérieur de ce triangle appelé Québec, qui a hérité des civilisations française et judéo-chrétienne l'art d'élaborer des structures mentales aux connotations manichéistes, je ressens un malaise. Je nous sais hantés par la présence du tiers exclu: l'Inuit, l'Amérindienne. Et cela oriente la nécessité de poser de façon tragique, ou même ambiguë, la question de l'avenir de la langue. Dans le rapport de force qui oppose le français à l'anglais, enjeu dont nous pourrions devenir les otages et que l'on tend à produire comme seule problématique totalisante — et parfois totalitaire — dans la saisie de notre destin collectif, je perçois une inconscience — parfois même une mauvaise foi — qui incite à interroger l'institutionnalisation de la mémoire et de l'Histoire par la langue.

Enfant, j'ai trouvé peu de femmes dans mes livres d'histoire et de géographie, et je doute que les autochtones aient trouvé leur propre visage dans les manuels d'apprentissage créés à leur usage et à leur francisation. Adulte, j'entends encore certains tenants de l'humanisme célibataire nous entretenir d'une vision prométhéenne de l'univers où le salut et la mort du village planétaire pourraient advenir par l'Homme. Entendons par là l'Homme universel, prototype de la communauté des vivants et des vivantes, entité générique capable de tous les meurtres, de tous les simulacres, de toutes les assomptions et de tous les héroïsmes pour sauver un principe.

Du plus loin que je remonte dans l'imaginaire, du plus haut que je touche la représentation symbolique de ce que nous avons été et aurions pu être, il me manque toujours des pans d'histoire. Bien sûr, celui nettement accusé, et relativement proche, dont nous dépouillèrent les Anglais ou que nous cédâmes progressivement à l'hégémonie américaine. Mais se fait également sentir l'absence de ce qui a existé jadis de primordial et n'a jamais été nommé par la langue, divulgué par ses codes, intégré à ses réalisations socioculturelles.

Me manquent donc autant les deux cents ans d'histoire grugés par l'expansion anglo-saxonne que les millénaires ravis aux nomades, mutants, sous-minoritaires, femmes, sauvages de tous ordres sédentarisés par le savoir et les discours qui les parquèrent dans les réserves des sous-produits culturels. La réserve du silence. Ces groupes, marginalisés à des degrés divers, furent exclus des archives, propositions et récits colligés dans ce que certains appellent, fort judicieusement, *les sciences de l'Homme*, sans saisir la déclaration de propriété et la relation de cause à effet sous-jacentes à ces deux termes. En effet, les sciences élaborés par l'Homme, doté d'une majuscule, qui présida à la structuration du mode occidental, désignait le sujet blanc, mâle, possédant suffisamment de biens et de mots pour énoncer des droits, des avoirs, un projet communautaire dans une langue et un appareil conceptuel aptes à en illustrer le fonctionnement et à en favoriser l'expansion et la durée.

Dans ces lieux de savoir et de pouvoir constitués dans la langue, et en partie par la langue, on cherche donc en vain la représentation passée et présente d'une expérience humaine exprimant l'agir total des communautés. Si bien que, face à cette tradition de non-représentation de la marge à l'intérieur des vocables, lexiques et discours dominants, j'avoue craindre autant la langue française que pour la langue française. Ici comme à l'intérieur de la francophonie blanche, j'ai souvent l'impression que nous parlons toujours du centre, hors de la fraction ex/centrique de réel que nous feignons d'ignorer — ou que nous tentons d'absorber par des stratégies de récupération souvent aussi maladroites qu'ostentatoires ou frauduleuses.

Pour toutes ces raisons, je crois donc que le français est, au Québec, à la fois menacé et menaçant. À la fois triomphant et déchu. À la fois en situation d'émergence et en voie d'extinction.

Un impérialisme de seconde main

La crise actuelle du sens qui affecte notre civilisation, c'est-à-dire la remise en question des finalités et causalités orientant nos pratiques mentales, langagières et comportementales, dévoilent des lieux de pensée qui ont favorisé la dualité corps/esprit, matière/concept, modernité/primitivisme, etc.

Cette logique de la répartition binaire nous fit placer le monde sauvage à côté du monde civilisé, le monde de la nature à côté du monde des signes, l'univers prométhéen au-dessus des contes de fée. Mais à la suite de glissements et de contaminations qui se sont effectués entre ces divers ordres, il devient difficile, sinon utopique, de masquer ou même de poursuivre le processus de compartimentation hiérarchisante, et discriminatoire, fonctionnant selon les paradigmes

nation/tribu
grande puissance/pays satellite
groupes économiquement forts/groupes économiquement faibles
monde blanc/monde de couleur
communauté des hommes/communauté des femmes
nous d'abord/les autres ensuite
etc.

Pour le Québec, vivre la francophonie signifie d'abord adhérer aux contours géographiques affichés sur l'atlas. La géométrie du triangle impose l'intégration du trois, c'est-à-dire la mise en rapport du plus fort et du plus faible à l'intérieur même de la tierce partie. Non plus seulement l'exclusif « nous et les Anglais », l'un et l'autre camp tentant d'absorber les allophones de différentes souches, mais l'ouverture aux autochtones à qui nous avons imposé la dualité de nos choix politiques et l'univocité de nos modes de vie.

Réduits nous-mêmes par le centre parisien à n'être que l'une des régions possibles de la francophonie, c'est-à-dire l'une des franges extra-territoriales aptes à refléter l'essort d'une grande puissance actuellement menacée par l'impérialisme américain, nous nous sommes taillé des zones périphériques qui reproduisent le système originel. Soucieux de régner sur plus aliéné et plus démuni que nous, nous avons découpé des réserves dans l'espace géo-culturel de peuples archaïques qui avaient, avant notre arrivée sur les bords du Saint-Laurent, des langues vivantes, des coutumes, des traditions, des structures socio-politiques. L'opération était facile. Nous disposions d'outils puissants et efficaces.

On n'hérite pas d'Aristote, de Louis XIV, de Saint-Thomas d'Aquin, de la philosophie grecque et de l'histoire de France sans croire à l'universel, à ses dogmes et à ses cultes dont le dernier, le culte du moi, n'est que le travesti anthropomorphique affadi du culte des dieux et du culte des rois. Ce souci d'universalité, nous nous ferions plus tard un devoir de l'imposer aux sauvages qui n'en avaient cure. Car la propriété première de l'universel, catégorie mentale créée par l'Homme disposant du contrôle de la production et de l'échange des biens, des mots et des corps à l'intérieur et à l'extérieur de sphères d'influence précise, est de croître et de se multiplier. Mais cette éligibilité de l'Homme universel, c'est-à-dire cette aptitude à s'imposer aux entités excentriques satellisées par la contrainte militaire, économique, ou celle, plus subtile, de la contamination idéologique et linguistique, soulève à l'heure actuelle de nombreuses questions. En voici quelques-unes.

L'universel tient-il sa réputation d'excellence au fait que les autres **arrivent** à se reconnaître, ou **doivent** se reconnaître dans l'étalonnage des catégories et valeurs proposées? Quels sont les conditions et aboutissements de son élaboration et de son expansion? Se refère-t-il aux croyances, théories, faits de langue **communicables**, ou désigne-t-il les productions culturelles disposant du **pouvoir d'être communiquées** par l'infrastructure économique, administrative, juridique, technique, militaire, qui les soutient? Existerait-il sans l'impérialisme économique qui paraît préexister à l'impérialisme conceptuel qui en est l'expression sublimée?

Pourquoi également laisse-t-on aux grandes puissances le soin de définir les critères de légitimation, ses prérequis, et pourquoi dans le concept de mondialisme qui lui fait écho, ce qui est qualifié de mondial est-il soit européen, soit américain? Ici même, pourquoi le manifeste des petites cultures et des territoires imaginaires de la culture dont on nous entretient, exclue-t-il les Amérindiens et les Inuit? Et enfin, dans un domaine plus restreint mais tout de même assez représentatif, pourquoi les anthologies littéraires francophones donnent-elles si souvent cent Blancs pour un Noir et une femme pour dix hommes, en prenant soin d'exhiber les traits ethnographiques qui réduisent l'auteur et son oeuvre à leur fonctionnalité: une cause politique et non

une problématique ou un thème, un pays et non un roman, un paysage et non un milieu humain, un sexe et non une écrivaine.

Soulever ces questions, c'est admettre qu'à l'intérieur des réseaux de convergences établis par une civilisation, le Québec puisse être, pour le meilleur ou pour le pire, le microcosme où se dénouent quelques-uns des paragidmes du « français universel » et de son rapport à la différence: couleur de peau, accents, variations d'intonations et de thèmes, silences et lapsus qui donnent à la langue sa juste mesure et son juste lexique.

Un lapsus significatif

En ce qui nous concerne, un lapsus ne cesse d'étonner. Les intellectuels de la génération de *Parti Pris* se voulaient nègres blancs d'Amérique. La pensée féministe s'est parfois identifiée à l'ostracisme des Juifs. Mais l'imaginaire québécois a toujours répugné à endosser de l'indien ou du sauvage.

Hors les coquetteries psychanalitiques ou sémiologiques qui incitent à revendiquer un peu de sang rouge suite à l'affaiblissement de l'identité québécoise, à son éradication de la généalogie française, ou à son impossible insertion dans le grand tout américain, par dépit amoureux, piètre mesure compensatoire, nous serions noirs (après tout, le racisme est américain), ou juifs (l'antisionisme a eu cours dans la vieille France). Mais jamais, au grand jamais, nous ne serions des sauvages. À l'école primaire, n'avons-nous pas appris à les abattre et à les mépriser par le mousquet de Dollard des Ormeaux et l'iconographie du scalpel?

Le bon sauvage qui fit rêver Rousseau, Châteaubriand, Lafitau, et tous ceux qui surent se ménager une distance suffisante — la distance de l'exotisme — entre le mythe et la réalité, nous demeura étranger. Pour nous, cette catégorie de pensée était impensable. La proximité territoriale interdisait un tel délire onirique. Et cette mise en image du refoulé s'avérait d'autant plus improbable que le mouvement de colonisation dans lequel s'était insérée la découverte de l'Amérique — et implicitement celle du Canada et du Québec — avait choisi l'Ouest comme plus court chemin pour aboutir à l'Est, la route des Indes. Comme tous les mal aimés, dès l'origine l'Amérindien fut pris pour quelqu'un d'autre. Le Nord, trouvé par accident, allait désigner le lieu d'une méprise, acte manqué, dont les autochtones feraient plus tard les frais. Et l'Amérique, découverte par hasard, celui d'un malentendu dont nous assumerions notre part.

Cela indiquait la suite.

Pour que les visages occultés ne hantent pas notre trajectoire, nous prendrions soin de biffer ce qui, de l'origine sauvage, pourrait brouiller les traces que nous souhaitions laisser sur ce continent. L'Histoire est un projet culturel inversé. Du passé, elle retient les dates, découvertes, faits et guerres permet-

tant d'être actuels, et elle supprime le reste. Les autochtones sont ce reste que nous ne pouvons reporter en haut de la colonne d'addition de **notre état de résistance** lorsque nous citons la défaite des Plaines d'Abraham de 1760, la révolte des patriotes de 1837 ou les mesures de guerre de 1970.

Les Amérindiens, peuples commerçants et guerriers, ne se laisseraient pas oublier aussi aisément que les Inuit. Nous les déposséderions de leur origine, et du même coup de leur parole, afin de consolider la nôtre déjà passablement ambigüe et problématique. Mais le rapt d'une parole, comme celui d'un corps, exige toujours le rapt d'une mémoire, la suppression du temps et de l'espace nécessaires à son déploiement et à son exercice. Suivrait la confiscation des territoires autochtones, dont la Baie James est un cas exemplaire, et leur découpage en lieux captifs qui instituait la réserve comme lieu géographique et catégorie mentale.

Les restrictions mentales des autochtones seraient proportionnelles aux restrictions spatio-temporelles imposées.

Réduire l'espace sauvage et en fixer les limites, c'était comprimer le temps, le détacher de l'avant et de l'après qui lui conféraient un sens. Or, le premier sens indispensable à l'acte de parole, comme à tout acte de création et de communication, est celui de la mouvance et de l'indétermination qui se joue entre deux pôles: la connaissance de l'efficacité du passé et l'anticipation d'au moins quelques futurs possibles. Autrement, il n'y a que silence ou répétition. Autrement, il n'y a que des langues atones ou des langues bien pendues.

Les ratés du refoulé sauvage

Le refoulé des langues se construit sur le modèle dominant/dominé. La première instance dit *tais-toi*, tandis que la seconde tente d'introduire une parole inattendue, et donc irrecevable, ou renonce à parler.

Mais le symbolisme qui tisse le langage et l'ensemble de la représentation sociale — des carnets de chèques, en passant par le contrat de travail ou le choix d'un drapeau — se greffe à la fois sur l'historique, le rationnel et le naturel. Refoulons l'une de ces trois composantes et nous voyons surgir, dans les interstices qui séparent la langue du vécu, des excroissances qui interpellent à leur façon le rapport au monde, au corps, à la pensée. Il n'y a jamais eu autant de secrétaires, de femmes de lettres, de PDG et de citoyens ordinaires hurlant, pleurant, criant « maman » dans une séance de *primal*, de *rebirth*, de psychanalyse ou de bio-énergie, que depuis l'apparition des montres au quartz qui ne laissent plus sauter une seconde dans le déroulement du temps.

Le temps, façon privilégiée de structurer le rapport à la violence à partir du contrôle d'un espace mental circonscrit dans un espace territorial, est à la fois matière première du pouvoir et son obstacle. Le temps des horloges et des calendriers que nous avons substitué au temps sauvage, aux cycles

naturels du corps, des saisons, des marées, à la progression astrale, fait des ratés. Plus le corps social comprime le corps biologique, et plus les corps de langage doivent s'aménager des lieux de défoulement gestuel ou discursif pour libérer le cri du refoulé. Plus l'on refoule de fusionnel et d'archaïque, plus la langue en souffre.

Examinons un peu combien de mots inuit ou amérindiens sont passés dans notre langue, voyons l'obstination des grammairiens de la vieille école à faire triompher le masculin sur le féminin, le parisien sur l'algérien, et le montréalais sur le trifluvien, et nous aurons une juste représentation du refoulé régional, sexuel, sauvage, qui a dû se chercher des exutoires pour parer à la chute de l'identité dans la mort de l'autre ou la mort de soi par la violence ou toute forme de biffage à caractère schizophrénique. D'entendre l'ex-théoricien Jacques Lacan répéter « Je suis celui que je suis », de le voir situer la parole tierce du côté du discours plutôt que du côté d'une troisième personne, nous en apprenait long sur l'incapacité d'écoute, sur certaines aberrations de la pratique d'amour et de partage en Occident.

À Paris, à la fin d'une conférence que je donnais l'an dernier sur le thème *Littérature québécoise: réalisme ou utopie*, j'aperçus une main levée sitôt les derniers mots prononcés. Un homme d'une quarantaine d'années avouait: « J'ai essayé de prendre des notes, mais c'est difficile. Vous ne faites pas de démonstration logique à la façon cartésienne. Vous juxtaposez, et j'ai remarqué que c'est toujours comme ça avec les Québécois. » On avait moins entendu une parole qu'écouté un pays (*les Québécois*). Moins capté les informations données que la récurrence d'une durée historique fixe (*toujours*). Moins perçu l'exposé d'une personne singulière que la violation du fétichisme d'une méthode de pensée (*à la façon cartésienne*).

On projetait un passé consommé sur un présent en devenir. On attendait la suite d'une « prédictibilité » instituée qui annulait d'avance toute parole, toute durée, toute signification. J'étais le Québec parlant à Paris, un archétype qui barrait l'entendement et supprimait la progression du temps. J'étais la bouche collective gobant l'incertitude singulière qui, seule, eut pu réintroduire la trajectoire du sens et la direction du temps.

Des langues en situation

Utiliser la même langue ne signifie pas nécessairement que l'on parle le même code. On a tendance à déduire des arguments, des lois, des principes, quand la pensée suit le cours linéaire de l'Histoire. À l'opposé, on juxtapose des structures langagières, sociales, mentales, artisanales, quand il manque des chaînons à sa trame généalogique. L'art de la courtepointe ne pouvait naître ailleurs qu'en Amérique. Toute langue est concomitante de l'Histoire qui la crée et s'en sert comme véhicule pour foncer vers l'avenir, s'étaler dans le présent ou remonter vers le passé.

Lorsque je parle, c'est-à-dire lorsque, à l'intérieur de telle ou telle situation, je suis en état de communication, on m'entend autant à partir de ce que je tais qu'à partir de ce que j'affirme. Mon identification spatio-temporelle ré/raisonne souvent plus fort que moi. Elle me devance et m'énonce avant même que je n'aie ouvert la bouche: statut social, sexe, appartenance politique, profil économique, historique, religieux, ethnographique.

Parler, c'est moins se faire entendre que permettre à l'autre de s'écouter penser à travers nos mots. Moins aligner des phrases que produire des références culturelles, des catégories de pensée, des évocations, des peurs, des souvenirs ou des prémonitions. Parler est affaire de réactualisation et de situation. Plus une personne a accumulé de codes, de références, et plus elle risque de s'absenter face à l'autre, les systèmes acquis pouvant fonctionner en vase clos. De même, plus son statut social est élevé, et plus elle sera tentée de rester sourde à ce qui se passe autour d'elle.

À propos des systèmes langagiers, tout linguiste le moindrement sensible aux concepts d'agents, de projection, d'action et d'interaction mis en lumière par la linguistique moderne, sait ce qu'il fallut d'outrecuidance — ou de mégalomanie — pour lancer l'expression **le génie de la langue française**. Comme si les langues pouvaient ou devaient avoir du génie. Comme si le génie parlait par la bouche de qui ose y prétendre.

Le signe linguistique, à prime abord humble, transparent, peut devenir opaque ou même arrogant à l'usage, chargé des situations sociales, projections mentales, implications historiques et références culturelles qui l'imprègnent. Il se présente rarement seul. En lui et derrière lui se profilent les notions de minorités, de multilinguisme, de territoire proche ou étranger, de pays pauvre ou riche, blanc ou noir, rouge ou jaune, chrétien, animiste ou bouddhiste. À Paris, mon interlocuteur projetait sur moi le visage indifférencié du mot *Québécois*, de la même façon que nous englobons la totalité des autochtones dans l'archétype *Inuk, Indien, sauvage*.

A-t-on déjà entendu parler un Cri, un Algonquin, un Montagnais ou un Naskapi? Cette amnésie n'est pas fortuite. On parle et on entend à partir du temps et du lieu qui conditionne l'échange verbal lié aux autres formes d'échange. On parle de telle manière parce que la langue est structurée de telle façon, mais aussi parce que l'on vise tel effet de pouvoir, d'adhésion, de rencontre, de communication. Et l'on écoute ou l'on fait taire l'autre pour les mêmes raisons.

Les étapes de la communication

En examinant l'histoire, on trouve les modes de communication suivants. Tout d'abord, la communication orale s'effectuant à portée de voix, dans les civilisations du troc et du corps à corps où les représentants du pou-

voir sont visibles et président eux-mêmes à l'exercice de la loi et des rituels collectifs. Plus tard, la communication écrite exercée par émissaires, lancée dans les civilisations de l'économie marchande où les biens et l'argent frappé à l'effigie du prince, chef ou monarque, circulent en même temps que les théologies et philosophies de l'ailleurs qui justifient, par le recours à la transcendance, l'ordre social et ses croyances. Ensuite, dans ce prolongement, l'imprimé qui élargit l'aire de diffusion des messages, et leur degré d'abstraction, à mesure que s'accroît la distance entre les producteurs de biens et leurs gestionnaires, entre le pouvoir et ses sujets, entre les dieux et les humains.

Enfin, au dernier stade, la communication électronique où la trace du message évacue le support texturé — de la peau, lieu d'inscription des premiers messages, à la tablette d'argile, au parchemin, à l'ardoise et à la feuille, pour se brancher sur la galaxie Marconi et l'informatique. Le pouvoir est alors devenu si anonyme, l'immédiateté si envahissante et le corps si fonctionnel ou même inutile en raison de la primauté de la machine dans l'accomplissement du travail, l'organisation sociale et la programmation générale de l'activité humaine, que les messages ne forment plus qu'un fond sonore appelant une masse toujours plus grande de stimuli, d'informations et de codes qui s'annulent mutuellement. La télévision montrant 6 000 morts et annonçant la fin du monde pour demain émeut-elle plus que la décapsulation d'une bouteille de bière ou de détergent dans une annonce publicitaire?

À ce dernier stade de communication, l'altérité intervient peu. La langue commune vise davantage l'interaction des messages que celle des sujets subjugués par la prégnance du moyen de communication qui s'approprie et impose, en quelques secondes, un espace mental, culturel, spatio-temporel, qu'il fallut des siècles ou même des millénaires à construire. Au petit écran, rien de plus universel qu'un travelling sur le bombardement d'Hiroshima, ou les aménagements du complexe LG2 de la Baie James, tant s'y étale la violence imposée à la nature pour parfaire le progrès technique consolidant des stratégies induisant un rapport de force qui menace, de façon moins spectaculaire, tout acte de communication.

Nous pouvons voir qu'au cours de l'évolution des moyens de communication, l'écart s'est accentué entre le mot et la voix, la langue et la parole, le pouvoir et ses représentants, le code et ses usagers. De la gestion des individus et des messages, on est passé à la gestion des signes et des images, faisant basculer du côté des résidus archaïques ou des régionalismes périmés ce qui résistait à la surimpression technique: le corps, sa participation charnelle à l'émission de voix ou à la réception du message. Par ailleurs, parallèlement à cette évolution, les différents savoirs élaboraient des systèmes d'analyse et de codification du réel qui passèrent progressivement de l'examen de la nature des choses à leur classification. Un esprit cultivé devenait

alors celui qui parlait bien, c'est-à-dire celui qui savait manier les catégories mentales désignant ce qui ne se touchait plus, et repérer la nomenclature des cases où la réalité se décomposait en fragments agençables et contrôlables.

Le langage, qui assure l'équilibre de toute forme d'échange, a endossé une part de cette fonction de désignation et de dénombrement. Codifié par les savoirs et les pouvoirs, il a participé à l'élaboration du sens, à la qualification du réel et à l'établissement des catégories mentales justifiant la place des choses et des êtres, leur usage, leur rapport au temps et à l'espace transmissible par le discours. Mais cette logique d'abstraction et de classification en est une de séparation et d'exclusion.

Le progrès scientifique n'est envisageable que si l'on consent à fermer les yeux sur l'ensemble du réel pour en examiner les parties. Nul accroissement méthodique du savoir n'eut en effet été possible sans le refoulement du fusionnel (dont les évidences intimes, spontanées, annulent la distanciation avec l'autre — chose ou personne —) qui permet de dire **je doute de l'autre** ou **je pense, donc je suis**.

Mais exclure, c'était écarter la part de réel sauvage irréductible aux classifications. C'était ostraciser ceux et celles qui gardaient partie liée avec la nature dans l'usage, l'entretien ou la reproduction des corps. La langue traduisait cet échec et cette falsification. Elle endossait les règles de concordances grammaticales, symboliques, lexicales, édictées dans l'ensemble du champ social. Elle travestissait d'universalisme des partis pris ethnocentristes et sexistes.

Nous avons intégré à nos lexiques les mots indiens et inuit favorisant la représentation folklorique et la situation ahistorique concédée aux autochtones — igloo, babiche, toboggan, mocassin, etc. —, mais rien de leur organisation sociale et de leur gestion communautaire n'est passé dans notre langue. Un peu de la même façon, on a chanté pendant des siècles une féminité de carte postale, mais il fallut bien des palabres, congrès et campagnes électorales pour oser dire « Madame la ministre » (celle qui peut changer le pouvoir) ou « l'écrivaine X, Y ou Z » (celle qui peut changer les signes).

Un tournant capital

La crise du sens que nous traversons actuellement, cet ébranlement de nos solidarités politiques et de nos évidences conceptuelles traduit une déstabilisation générale de l'ordre symbolique sur lequel était fondé la civilisation occidentale dont fait partie la culture québécoise. Ceci marque un tournant capital dans l'histoire de l'humanité. Nous venons de vivre deux millénaires sur la logique de la séparation. Deux millénaires affichant l'exclusion de la différence, l'opposition du rationnel et du symbiotique. Il faudra bientôt trouver des points de convergence entre ces deux univers que nous avons isolés à

des fins méthodologiques ou pragmatiques. Il faudra réunir ces deux moitiés de la pensée qui ont signé le fractionnement du monde. D'un côté, la pensée déductive, mathématique, discursive qui tente de faire coïncider l'univers et ses transcriptions abstraites. De l'autre, la pensée intuitive et rassemblante, liée aux cycles naturels du corps, du sang, du cosmos, qui propose la fusion d'énergies réunificatrices.

Cette crise de fin de siècle dépasse largement la problématique du triangle québécois. Mais elle interpelle de façon percutante, aussi bien dans nos textes de lois que dans la langue et le vécu privé et social, le sort fait à la différence et à l'altérité. Nos sociétés modernes, construites sur le refoulement du fusionnel, voient resurgir un refoulé qui exige le réaménagement des rapports nature/culture, universel/singulier, langue/identité. La configuration socio-politique de la décennie 80 laisse croire, entre autres profils prévisionnels, que l'interrogation du refoulé nous sera bientôt faite de vive voix, tant par le Tiers-Monde que par la génération montante. Ce refoulé sauvage, émanant de pulsions et de tensions marginalisées, nous rappellera que l'universel a cessé de convaincre et de susciter l'adhésion.

Les minorités ethniques et sexuelles, de concert avec certains groupes d'âge, cherchent présentement une langue de fusion et de participation pour énoncer le monde. Elles tentent de retrouver le lien archaïque à la nature, ce temps et cet espace intégrateurs pouvant préserver de l'anéantissement le désir de vivre une vie pleine et l'envie de parler une langue commune au plus grand nombre des différences singulières. Nous nous plaignons de ne plus avoir de projet collectif. C'est peut-être que nous ne savons pas reconnaître ceux qui échappent à la tradition dans leur émergence et leur expression.

Si le Québec assumait pleinement son triangle, il se pourrait que le français cesse d'y être à la fois menacé et menaçant. Menacé en raison de la prévalence anglo-saxonne environnante. Menaçant parce qu'il a refusé le syncrétisme, dont l'histoire lui donnait l'occasion, pour imposer la langue et la loi du plus fort au tiers exclu.

La communication exige à la fois l'unité et l'altérité dans le partage des codes et l'unification des contraires. Une longue pratique de l'humanisme ethnocentriste et monosexuel nous a habitués à court-circuiter la différence au profit du Même. Mais cet ordre n'absorbe plus les déchets qui s'accumulent dans les marges: le sous-développement économique, culturel, interrelationnel des groupes sociaux marginalisés, l'usure des civilisations où l'amour a manqué. Engager le dialogue exige le détachement de ce qui n'est que soi. L'obcession de la similitude est rassurante pour l'identité, mais elle est appauvrissante car elle compromet l'altérité qui, seule, modifie en reconstruisant ailleurs et différemment la situation originelle de l'échange et du don.

Le choc de la rencontre, différé, refoulé dans les enclaves ethnologiques, sociales, sexuelles, ne pourra bientôt plus être évité. Il s'imposera par la vio-

lence de ses réclamations. Et nous devrons, en réponse à cet éclatement, à cette souffrance, trouver les gestes, les mots, réinventer la langue.

Depuis trois cents ans, nous avons beaucoup parlé, beaucoup protesté face au double anglophone qui n'était qu'une forme dualiste du même **nous**. Mais la différence va nous rejoindre. Mais le différent va toucher la moëlle de la langue. Seules les langues mortes s'accommodent des froids énoncés des dictionnaires et des grammaires. Le moment est venu d'écouter au plus lointain, de regarder au plus blessé, au plus ostracisé, et d'en investir nos écrits et nos paroles.

De cette écoute et de cette attention pourrait naître la capacité d'être entendu ailleurs. Car rien n'indique que l'**état de résistance**, qui paraît encore nourrir notre survivance, souffrirait de cet état de disponibilité.

Notre maître le passé?

Arthur TREMBLAY

Arthur Tremblay est né à Saint-Bruno en 1917. Après une carrière dans l'enseignement à l'Université Laval, il est nommé membre de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement en 1961. Il occupe ensuite les postes de sous-ministre à l'Éducation, de président-directeur général de l'Office de planification et de développement du Québec et de sous-ministre aux Affaires intergouvernementales. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages et de nombreux articles. Il a été nommé au Sénat en 1979.

Michel SPARER*: Monsieur le Sénateur, à la lumière de ce que vous avez observé depuis plusieurs décennies, comment voyez-vous l'avenir de la langue et de la culture françaises au Québec, en Amérique du Nord et en général?

Arthur TREMBLAY: Il ne me semble pas superflu d'évoquer, au point de départ, de quelle manière pouvait se poser, il y a trente ans et bien au-delà, le problème que le présent ouvrage veut explorer. Les interrogations sur l'avenir du français étaient fondamentalement les mêmes à diverses époques; cependant, les situations ou du moins les perceptions qu'on en avait étaient radicalement différentes de celles d'aujourd'hui.

Bien sûr, la volonté de survivre a toujours existé et la question que vous me posez était la même qui se posait au commencement de ce que nous appelons aujourd'hui le passé. Il y avait une volonté collective de demeurer francophone chez les 60 000 « Canadiens » qui se sont retrouvés après la conquête seuls avec eux-mêmes. Le plus grand nombre de ceux qui composaient l'élite, notamment la petite noblesse et l'administration françaises, sont retournés en France après la conquête, de sorte que les 60 000 « Canadiens » — c'était le nom que nous portions déjà à l'époque — avec leurs curés ont été placés dans une situation où la réponse qu'on peut donner à la question de l'existence d'une volonté de demeurer eux-mêmes, doit être nuancée. De façon consciente et claire, les « Canadiens » de l'époque ne se seraient peut-être pas posé explicitement la question si le conquérant lui-même n'avait pas créé une situation problématique en imposant ce qu'on a appelé le « serment du test » pour être admissible à une fonction quelconque de responsabilité

* Michel Sparer, agent de recherche au Conseil de la langue française, a réalisé cette entrevue.

dans l'administration nouvelle. Le « serment du test » exigeait une abjuration: il signifiait l'allégeance au Roi comme Chef de l'Église anglicane. Donc le problème s'est posé d'abord sur le plan de la foi pour les catholiques que nous étions.

Les 60 000 « Canadiens » et leurs curés ont dit non. Ils ont refusé le « serment du test » et, par voie de conséquence en quelque sorte, demeurant ce qu'ils étaient sur le plan de la foi, ils sont aussi demeurés ce qu'ils étaient sur le plan de la langue.

On est donc resté ce qu'on était par une sorte de volonté que je qualifierais de passive, sauf sous l'angle du refus du « serment du test »; ce refus véhiculé par le leadership du clergé est d'abord un refus d'abjuration, la conservation de la langue intervenant comme une sorte d'accompagnement. L'occupant anglophone s'est vite rendu compte cependant qu'il était peut-être maladroit de brimer ainsi une collectivité, d'autant plus qu'au sud, l'agitation était déjà commencée parmi les colonies américaines qui cherchaient à s'émanciper de la Métropole. Ce qu'on a appelé la Révolution américaine en 1775 ou 1776, était déjà en gestation, de sorte que pour au moins se donner plus de chances de conserver le soutien des « Canadiens » au nord du 45° parallèle, les Anglais ont commencé à faire des concessions en 1774. Ce qui a conduit finalement à l'instauration d'un régime parlementaire, en 1791, où la majorité canadienne se trouvait à obtenir une sorte de garantie qu'elle pourrait demeurer elle-même. Les choses ont continué à évoluer de cette manière, dans cette direction. Il serait trop long de relater toute cette histoire jusqu'à la Rébellion de 1837-1838, Rébellion qui a été écrasée de la manière que l'on sait et qui a eu pour conséquence, à la suite du rapport Durham, une reprise de la volonté d'assimilation de la part de ceux qui dominaient le pays. Cette évolution nous a amenés à l'Acte d'Union qui a duré une bonne vingtaine d'années et qui s'est révélé un échec. Avec la création de la Confédération et l'intégration de la province de « Québec » dans l'ensemble canadien, les Québécois ont eu vraiment le sentiment qu'ils avaient enfin, par la constitution elle-même, acquis la reconnaissance des droits qu'ils avaient toujours réclamés. Ils obtenaient des compétences dans toutes les matières qui, du point de vue du maintien du caractère propre à la collectivité québécoise, leur garantissaient l'« autogouvernement ».

Une longue période suit où l'on peut dire que les Canadiens français vivent une sorte de sentiment de sécurité sur le plan politique.

M.S.: La sécurité politique aide à la sécurité culturelle sans y suffire. Cette acquisition de la sécurité politique a-t-elle été accompagnée d'événements propres à favoriser un cheminement vers la sécurité culturelle et linguistique?

A.T.: Au tournant du siècle, la langue et la qualité de la langue sont devenus des thèmes de préoccupation active. En 1902, ce qui s'est appelé le Comité du bon parler français a été créé et dans le prolongement des études,

des discussions qui ont suivi, on a organisé le premier congrès de la langue française au Canada en 1912. C'est intéressant de voir comment, à l'époque, on percevait ce congrès comme des états généraux de tous les Français d'Amérique. Pourtant, comme la page couverture du rapport le dit, il s'agissait du premier congrès de la langue française au Canada. Effectivement, toutes les collectivités franco-américaines et les Acadiens y ont participé. C'est sur la lancée de ce congrès que toutes les campagnes du bon parler français ont été organisées dans les écoles avec la préoccupation de bonifier la langue que nous parlions, non pas exclusivement, ni même principalement la langue littéraire, mais surtout la langue orale, la langue courante. Cela nous conduit en 1937, au deuxième congrès de la langue française au Canada, au troisième congrès en 1952 et au quatrième congrès en 1957 qui s'est appelé le « Congrès de la refrancisation ». Cette expression même de « refrancisation » me semble révéler qu'un nouveau palier était atteint dans la prise de conscience et l'expression d'une volonté de survivance comme francophones. On se rendait compte, plus que jamais auparavant, que notre langue était menacée dans ses profondeurs mêmes, qu'il ne suffisait plus de corriger ponctuellement quelques anglicismes et que la relation fondamentale entre la langue et le contexte global où nous avions à vivre était en cause. Nous devenions conscients qu'un phénomène déterminant s'était produit dans la société elle-même. En moins de trois quarts de siècle nous étions passés d'une société paysanne et rurale à une société industrielle et urbaine, d'une société dont nous avions substantiellement la maîtrise à une société dont la maîtrise nous échappait pour l'essentiel.

Dans ce contexte, l'interrelation entre l'avenir de la langue et l'évolution de la société elle-même se présentait en des termes largement inédits dont nous commencions à peine à prendre conscience, comme je le soulignais dans un petit texte qu'en 1952 la *Revue des arts et des lettres* m'avait demandé. Notre langue d'usage, la langue de travail notamment, s'était conservée à peu près intégralement aussi longtemps que nous étions un peuple de paysans, c'est-à-dire un peuple adapté à ses conditions de travail traditionnelles, celles de la terre. Elle est devenue inadéquate pour traduire les gestes de l'action, les gestes du travail, au moment où nous avons été rapidement transposés dans un monde industriel et un monde urbain. Nos compatriotes anglophones, pour leur part, étaient venus avant nous dans ce monde et avaient donc créé le langage correspondant aux modes de travail et de vie qui s'instituaient. De sorte que nous avons été placés devant la nécessité d'emprunts considérables à une langue autre que la nôtre, pour des fins de gagne-pain en fonction de nouveaux styles de travail que la socialisation et la technologie nous imposaient. La prise de conscience du décalage entre notre langue d'origine paysanne et rurale et le nouveau contexte industriel et urbain dans lequel nous étions inscrits aura mis du temps à s'articuler et à déboucher sur une action concrète et décisive.

Au cours de la première moitié du XX^e^ siècle, les organismes qui ont été mis en place et que j'évoquais tantôt, les interventions qui se sont multipliées pour la sauvegarde de notre langue avaient une caractéristique commune: ils étaient ce qu'on appellerait aujourd'hui des « associations volontaires ». L'État québécois n'y était à peu près pas impliqué. Encore moins l'État fédéral. Si louables qu'ils aient été, les mouvements de refrancisation ne pouvaient suffire aussi longtemps que l'état lui-même n'interviendrait pas dans la partie. C'est ce qui s'est finalement produit lors de l'adoption des législations récentes: la Loi sur les langues officielles et la loi constitutionnelle de 1982 où le statut du français est maintenant clairement établi au palier fédéral; les lois 22 et 101, au palier québécois, où l'essentiel tient dans les dispositions relatives au français langue de travail.

Soulignons-le en passant, une problématique du même ordre en ce qui concerne la relation entre la langue et les conditions de vie est en train de prendre forme, depuis peu d'années, dans le cadre de ce que j'appellerais « l'explosion informatique ». Celle-ci n'atteint pas seulement le monde du travail; elle rejoint l'école et les familles avec les « ordinateurs personnels ». Une fois de plus la technologie parle la langue de son milieu d'origine et non pas la nôtre. Heureusement, il semble que nous soyons devenus conscients de la nécessité de l'urgence d'assimiler rapidement ce nouveau langage et de l'intégrer à nos propres schèmes linguistiques.

M.S. : Pour conclure sur la volonté de survivre, à partir de ce qu'on observe et de ce qui se fait actuellement, pensez-vous que cette volonté soit toujours aussi vive aujourd'hui chez les francophones du Québec et du Canada qu'elle l'était à l'époque?

A.T.: Je le crois. Si on posait la question, par exemple, à l'ensemble des francophones du Canada et même d'Amérique: est-ce que vous voulez, est-ce que vous tenez encore à demeurer ce que vous êtes? Je pense qu'ils répondraient oui unanimement au Québec et sans doute dans tout le Canada, peut-être dans une proportion significative dans certains états américains où l'on redécouvre en quelque sorte depuis quelques années les valeurs associées à ses origines francophones.

Pour répondre adéquatement à votre question cependant, il faudrait aller plus loin et tenter de rejoindre les schèmes mentaux qui sous-tendent la volonté de survivance comme collectivité et qui composent le sentiment d'appartenance à un groupe ayant son identité propre. L'appellation même par laquelle on se désigne collectivement, le nom collectif que l'on se donne me semble être révélateur et particulièrement significatif de tels cheminements. Or, il se trouve à cet égard, qu'un phénomène d'évolution dans le nom même que nous portons s'est produit, qu'il n'est peut-être pas indifférent de souligner. Au moment de la Conquête, nous étions déjà « Canadiens »; nous n'étions plus simplement des « Français ». Nous nous étions largement décolonisés

de la Métropole, psychologiquement en tout cas; les conflits entre Vaudreuil et Montcalm, par exemple — Vaudreuil était le premier gouverneur « canadien » — montrent bien qu'une distance s'était établie entre les métropolitains et les « Canadiens ». Une identité nouvelle s'était développée chez ceux que l'on appelait au début les « habitants » de la Nouvelle-France par opposition à ceux qui ne venaient ici que pour des raisons de fonction à titre d'intendant, d'administrateur ou de militaire. Les premiers étaient des gens qui ne venaient pas ici dans l'intention de retourner en France une fois leur mission terminée. Par opposition aux autres, ils se sont appelés les « habitants » : ils étaient venus ici pour y habiter, pour s'établir. Ces habitants sont devenus par la suite des « Canadiens » par opposition aux « métropolitains ». Après la Conquête, c'est par opposition aux Anglais qu'ils sont demeurés « Canadiens ». Les choses continuent comme ça presque jusqu'à la Confédération. Et c'est à partir de la Confédération même que commence à apparaître l'expression Canadien français. Chose curieuse, les Acadiens se sont toujours identifiés comme tels pendant que nous devenions « Canadiens » ou « Canadiens-français ». Cela s'explique sans doute par l'expérience collective et dramatique qu'ils ont vécue et qui est tout à fait exceptionnelle parmi les francophones d'Amérique. Donc nous demeurons « Canadiens » jusqu'à il y a un peu plus d'un siècle et nous commençons à devenir à partir de ce moment-là des Canadiens-français, les autres étant des Canadiens anglais. Mais les Canadiens anglais ont été plus anglais que canadiens pendant plusieurs générations, jusqu'aux dernières guerres où la conscience d'être Canadien plutôt que British s'est installée aussi chez nos compatriotes, les Canadiens anglais. Nous sommes Canadiens français, si je me réfère à ma propre génération, jusqu'à ce que dans les années 1960 nous devenions Québécois. Nous ne sommes devenus Québécois, pour ma génération, qu'à l'âge adulte, dans la quarantaine ou la cinquantaine. C'est une réalité psychologique qu'il ne faut pas oublier. Et cette mutation s'est produite dans le même temps où les minorités francophones à l'extérieur du Québec qui, sauf les Acadiens, se sont identifiées elles aussi comme canadiennes-françaises pendant longtemps, ont peu à peu cherché une identité, francophone sans doute, mais enrichie d'autre chose. Cette autre chose était de vivre un régime politique, économique et scolaire mis en place par les provinces en vertu des compétences que la Constitution leur octroyait, notamment en matière de droit civil. Pendant qu'au Québec nous gardions notre droit civil français, les autres provinces vivaient sous le régime du *Common Law*. C'est une hypothèse sans doute, et il faudrait l'analyser plus à fond, mais vivre pendant plusieurs générations sous un régime de *Common Law* par opposition à un régime de droit civil, crée, il me semble, des schèmes mentaux différents. L'ensemble des réalités qu'ils ont été appelés à vivre a construit peu à peu, dans les autres provinces, un sens de l'identité des francophones qui les a amenés à se définir, à se donner même un nom. C'est

ainsi qu'on a parlé de Franco-ontariens, de Franco-albertains et que des associations portant ces appellations se sont créées. Curieusement, dans la mesure où les francophones du Québec devenaient Québécois, les autres minorités se sont mises à se donner encore un nouveau nom. Elles sont maintenant regroupées dans une association qui s'appelle l'Association des francophones hors Québec, leur trait commun étant la francophonie, mais le « hors Québec » signifiant que collectivement elles vivent des situations dissemblables et ont probablement des mentalités différentes de celles du Québec. On dirait aujourd'hui des cultures différentes, même s'ils se reconnaissent tous comme francophones.

À propos de l'évolution des noms ou des appellations, il est intéresant de constater par exemple, qu'en 1951, dans un appel au public, le président du comité d'organisation du Congrès de la langue française de 1952, indique à quels groupes cette rencontre s'adresse et les identifie de la façon suivante: « Réunir tous les effectifs canadiens-français, acadiens, franco-américains et louisianais ». Ainsi, déjà en 1951 il y a quatre groupes qui composent la francophonie dans l'Amérique: les Canadiens français, les Acadiens, les Franco-américains et les Louisianais.

M.S.: Vous évoquez un changement de vocabulaire. Maintenant, on ne parle plus guère selon le registre que vous avez évoqué pour les années 50. On parle du Québec, on parle des Québécois et même, lorsqu'on parle de ceux qui ne sont pas au Québec, on les définit ou ils se définissent par exclusion, par rapport au Québec. On semble en définitive toujours ramener la problématique du français en Amérique du Nord à ce qui est québécois ou à ce qui n'est pas québécois.

A.T.: Il faut le souligner, à cette dichotomie qui oppose la « francophonie au Québec » et la « francophonie hors Québec » au Canada, s'est superposée, depuis une quinzaine d'année, une autre dimension qui a créé à l'intérieur même de la collectivité québécoise une autre dichotomie. Cette nouvelle dichotomie située d'emblée au palier politique oppose dans la perception que les Québécois ont d'eux-mêmes, ceux qui se définissent d'abord comme Canadiens et ceux qui se définissent d'abord comme Québécois dans leur appartenance à la fédération canadienne. Le débat auquel le référendum a donné lieu sur la souveraineté-association a mis les choses en relief comme jamais elles ne l'avaient été auparavant. Ce partage parfois dramatique s'est lui aussi traduit dans le langage. Ainsi un ministre québécois dans le contexte du débat référendaire et du débat sur le rapatriement de la Constitution s'identifiait comme « Canadien domicilié au Québec ». À quoi répondait un autre Québécois lui aussi engagé sur la scène politique fédérale: « Quant à moi je suis un Québécois en poste à Ottawa ».

M.S.: Au-delà du glissement de vocabulaire, pensez-vous qu'on peut voir une sorte de redéfinition ou de repli des francophones du Québec?

A.T. : D'une certaine façon, on peut dire que les Québécois, précisément parce qu'ils se définissent maintenant comme Québécois, se replient sur eux-mêmes. Je me demande toutefois s'il n'y a pas coïncidence entre deux phénomènes apparemment contradictoires: un phénomène de « condensation » pour les Québécois et de repli sur le Québec, mais en même temps une ouverture au monde qui s'est manifestée sur le plan international par la volonté de poursuivre à l'extérieur le prolongement des compétences de l'État québécois. Dans la même foulée, on constate l'émergence d'une conscience de l'ensemble de la francophonie nord-américaine, et je prendrai comme exemple ce qui se passe à l'intérieur de l'Association internationale des Parlementaires de langue française. Comme vous le savez, cette association regroupe des parlementaires de la francophonie mondiale. Or, au cours des dernières années, l'Association a constitué plusieurs sections au Canada en partie pour résoudre le problème du conflit chronique entre le fédéral et le Québec: il y a la section canadienne fédérale, mais aussi la section québécoise et la section des parlementaires d'autres provinces du Canada. Pour les États-Unis, d'autres sections sont en voie de formation ou existent déjà dans certains états américains, la section Louisianaise, par exemple. Toutes ces sections de la francophonie nord-américaine se réunissent annuellement lors d'une session régionale depuis quelques années. La chose vaut la peine d'être notée: c'est au palier des parlementaires que cette reprise de la perspective continentale s'effectue.

S'agissant du plan politique, peut-être faut-il aussi noter, au Québec, un certain manque d'intérêt pour les solidarités ou les complémentarités à établir entre la francophonie québécoise et la francophonie hors Québec. Il y a eu à cet égard des expressions malheureuses: on a entendu dire à Québec que la cause des francophones hors Québec était à peu près perdue, qu'il fallait concentrer ses efforts sur le salut de la francophonie québécoise. Il y a par contre, cette conception du Québec comme « foyer » de la francophonie au Canada et en Amérique. Or, foyer signifie rayonnement. Mais les francophones hors Québec ont plutôt eu l'impression que tout compte fait, en cas de conflit, les Québécois ou les autorités québécoises les sacrifieraient pour le salut du « foyer ». Ce foyer vivrait, mais laisserait plus ou moins à leur sort les francophones hors Québec. C'est peut-être cela qui explique qu'ils aient senti le besoin de se regrouper dans des associations globales et qu'ils se soient définis de cette façon: le Québec suivant sa voie, eux-mêmes se traçant une voie qui serait la leur.

M.S. : Quelle importance accordez-vous à l'évolution de la conscience religieuse dans les changements psycho-sociologiques dont vous parlez?

A.T. : Vous évoquez l'association de la langue et de la foi, le thème de « la langue gardienne de la foi » dont on a fait si largement usage au siècle précédent et dans la première moitié du siècle présent. Le texte d'appel au

public de 1951 que j'ai mentionné auparavant s'inspire manifestement de cette association. L'objet du congrès était de réunir tous les groupes dont on parlait tout à l'heure et dont la mission était de soutenir les intérêts matériels et spirituels de la « race » française au Canada et aux États-Unis, de défendre les droits de la langue, de conserver avec fidélité l'héritage des ancêtres particulièrement celui des traditions et de l'esprit français. À propos d'un objectif comme celui-là, on dit ceci: « Voilà donc l'objet de ce congrès, de cette ressaisie des forces vives autour de leur héritage culturel qui montre bien la conscience d'une menace pour asseoir ses lendemains sur des réalisations fécondes: ce sera partout le congrès de nos jeunesses. Oui! Il faut plus que jamais que la génération de la relève soit éprise du souci de continuité qui doit parachever et proliférer sur tout le continent la mission spirituelle des fondateurs, celle qui a conservé à nos âmes et à nos institutions leur État catholique et français ».

On ne peut pas dire plus clairement qu'en 1952 le Congrès de la langue française s'est tenu dans une perspective de mission à caractère catholique et français. Il se produisait cependant, au même moment à peu près dans la collectivité québécoise, je dirais dans l'ensemble du monde, une transformation très profonde de l'Église catholique elle-même, qui nous a amenés à Jean XXIII et à Vatican II. Pendant que les situations évoluaient sur le plan laïc apportant toutes les transformations que l'on connaît au sein de l'économie québécoise, du monde du travail, etc. il se produisait à un niveau plus profond, sur le plan religieux lui-même, des transformations considérables. Les moeurs religieuses se sont modifiées. L'Église a redéfini son rôle dans le monde. Elle avait assumé jusque là des fonctions de suppléance dans l'ordre du temporel dont elle sentait qu'elle devait se dégager pour se centrer sur sa mission spirituelle. Cette sorte de désengagement de l'Église se produisait en même temps que l'éveil d'une « société civile » plus consciente de ses responsabilités. Vous avez raison de souligner que l'avenir de la francophonie au Québec a commencé à se définir de plus en plus de façon laïque, ce qui explique peut-être que l'État lui-même a pris en charge le devenir francophone, comme on l'a déjà souligné très brièvement.

Cela s'est produit, pour la francophonie canadienne, à deux paliers. D'abord au palier fédéral avec les travaux de la Commission Laurendeau-Dunton. La problématique du français au Canada s'est formulée en des termes tels qu'une législation en est sortie. La Loi des langues officielles de 1969 est une loi fédérale qui institue le bilinguisme dans toutes les institutions fédérales. Cette législation, dont le sens à mon avis est extrêmement positif, a en quelque sorte consacré le caractère bilingue du Canada dans les institutions fédérales. Cette trajectoire amorcée en 1969 s'inscrit dans la même démarche qui plus tard donnera lieu aux dispositions relatives au bilinguisme du

Parlement fédéral et des institutions fédérales dans la Loi constitutionnelle de 1982. Jusque là c'était une législation fédérale; depuis la Constitution de 1982, c'est une disposition constitutionnelle qui impose le français comme langue officielle, détermine les obligations du fédéral d'avoir des services dans les deux langues, etc., mais avec des nuances selon les situations dans chaque province. On peut dire que sur le plan de la législation fédérale, le français est définitivement établi; d'une façon générale dans l'ensemble du Canada, ce fait-là est reconnu ou, plus exactement, on reconnaît maintenant comme un fait cette consécration constitutionnelle. Il n'y a plus dans la définition de notre problématique la nécessité de lutter contre une volonté d'assimilation. C'est certainement là un élément important de la problématique d'aujourd'hui. Il reste que notre avenir dépend de nous et de ce que nous en ferons sans menace formelle de la part d'un autre qui serait comme une sorte d'ennemi. C'est maintenant nous-mêmes qui pouvons devenir notre propre ennemi suivant la manière dont nous allons maintenir notre propre mouvement intérieur.

La volonté de survivance nous était, en quelque sorte, imposée par des actions de l'Autre qui voulait nous assimiler. C'est en nous-mêmes maintenant que nous avons à construire notre propre motivation.

M.S.: Pensez-vous que nous avons cette volonté en nous à un point tel que dans l'hypothèse d'une absence de menace d'assimilation, nous pourrions quand même trouver la force et l'inspiration qu'il nous faut pour « gérer » l'avenir de notre langue?

A.T.: Oui! Oui, du moins au niveau de la conscience abstraite. Le défi, il se trouve au palier des problèmes concrets. Par ailleurs, l'attachement sentimental qui s'exprimait dans des textes comme celui que nous avons cité a peut-être diminué. Heureusement, certaines conditions d'existence qui créaient de véritables problèmes, par exemple le fait que la langue de travail était largement anglicisée pour des secteurs considérables de notre collectivité, ont été traitées par les législations. Je répète ce que j'ai dit précédemment: dans la Loi 22 et la Loi 101, les dispositions relatives à la francisation de la langue de travail sont fondamentales. C'est là que se joue l'avenir, parce que de façon inéluctable le gagne-pain est la première préoccupation d'un individu et d'une collectivité. Peut-être est-ce moins vrai aujourd'hui compte tenu du développement du système du bien-être social: l'individu n'est pas toujours motivé à gagner sa vie puisqu'il est soutenu, parfois entretenu. Mais il reste que collectivement la langue de travail est la dimension fondamentale. Le jour où l'on pourra dire qu'au Québec le français est la langue normale de travail, une menace majeure de « défrancisation » aura disparu.

M.S.: D'après vous, sur quels objets devraient maintenant porter les efforts de promotion de la langue française?

A.T. : Il faudrait peut-être revenir à l'approche des premiers congrès de la langue française. Bien sûr, on n'y faisait pas allusion à la langue de travail ou très peu. Mais on se préoccupait de la « qualité de la langue », selon l'expression même de la Société du bon parler français. J'ai l'impression qu'il faut revenir à cette condition fondamentale de l'avenir du français, à ce que j'appellerais précisément la bonification de la langue. C'est peut-être à cet égard que se pose le problème clé : quelles sont les motivations à parler correctement? Quelle place les jeunes font-ils, dans leurs relations avec autrui, à la langue elle-même, au langage? À quelle sorte de langage ont-ils recours? Je ne suis pas le seul à poser le problème. Le *Devoir* de ce matin (début de l'automne 1983) publie un texte intitulé : « Le Conseil supérieur de l'éducation : les écoles donnent une formation de base déficiente surtout au plan de la langue ». Et le Conseil supérieur de l'éducation, dans son rapport pour la nouvelle année scolaire, a annoncé qu'il entreprendra une étude qui vise quatre objectifs : explorer en quels termes se pose la question de la formation fondamentale pour les jeunes et pour les adultes ; dégager les éléments essentiels d'une formation fondamentale qu'il faudrait promouvoir surtout au plan de la langue, illustrer concrètement comment les jeunes et les adultes manifestent ou ne manifestent pas qu'ils maîtrisent en fait les éléments essentiels de la formation fondamentale recherchée ; identifier enfin les principaux changements réalisés dans le sens désiré pour l'avenir. » Cette concentration sur la formation fondamentale, notamment sur la plan de la langue, correspond à la préoccupation que j'exprimais. Il s'agit là d'une sorte de loi du devenir des sociétés et des collectivités. L'école a un rôle majeur à jouer relativement à la valorisation de la langue parlée, de la langue véhicule de communication vivante, d'une langue parlée articulée. Cela s'apprend à l'école. C'était la même préoccupation en 1912 lors des congrès de la langue française où l'on s'interrogeait justement sur la qualité de notre parler ; pas le parler des livres, pas la langue littéraire, mais le parler canadien. On réalise même des études sur les canadianismes. Cette préoccupation s'est un peu perdue au cours des générations, et c'est pourquoi il me paraît si important qu'elle revienne à la surface aujourd'hui et qu'elle soit prise en charge de façon majeure par un organisme comme le Conseil supérieur de l'Éducation.

Mais quelle sorte de langue, parlée tout au moins, allons-nous valoriser? Il y a au-delà de vingt ans, le Frère Untel nous a appris que nous parlions « joual », l'expression étant précisément empruntée à la langue parlée et à la façon de prononcer le mot « cheval » que nous déformons pour en faire « joual ». On aurait pu croire que devant certaines dénonciations de la désarticulation du langage dont l'expression « joual » n'est que le révélateur, surtout celles du Frère Untel, il y aurait eu une sorte de choc de prise de conscience. Mais non, chose paradoxale, certains littérateurs ont en quelque sorte anobli le « joual » et l'ont porté au théâtre. Les « Belles-Soeurs » en sont un exemple.

Nous avions appris que nous « joualisions ». Ce stade de notre évolution est largement dépassé : maintenant nous « bellesoeurisons »! Qui plus est, nous en sommes fiers! Pourquoi pas? Comme il existe un anglais américain, pourquoi n'y aurait-il pas un jour, un français québécois dont les sources auraient été précisément le « joual » et la langue des « Belles-Soeurs » puisque cette langue nous définit et qu'elle donne à notre langue un caractère propre et original? Il est difficile de traiter de telles rêveries comme il conviendrait. Faut-il vraiment les prendre au sérieux? À tout événement, une grande collectivité, une collectivité aussi énorme que les États-Unis peut, quant à elle, créer une langue nouvelle qui se différencie de l'anglais. C'est un phénomène possible pour une collectivité de 250 millions qui détient le pouvoir que les États-Unis ont dans le monde. Lorsqu'on est six millions d'habitants, il vaut mieux choisir ses critères dans des normes plus classiques. Il me paraît risqué en tout cas d'anoblir le « joual » plutôt que de le corriger.

M.S. : Vous parliez de l'aspect constitutionnel au début de l'entretien. Le fait historique que le conquérant, avait, pour des raisons politiques, créé la province de Québec, afin de donner un cadre à la collectivité québécoise...

A.T. : Pas tout à fait. On peut difficilement parler encore de « conquérant » à l'époque de la Confédération. Ce que j'évoquais correspondait à une période bien antérieure à celle de la Confédération. Pour ce qui est de la Confédération elle-même, et de ses antécédents immédiats, sans doute y a-t-il eu reprise de la volonté d'assimilation à la suite de la rébellion de 1937-1938. Mais cette volonté a échoué de nouveau et elle a conduit de façon positive à la création de la Confédération canadienne qui consacre, en quelque sorte, l'avenir des francophones, du moins du principal foyer francophone au Canada par la création de la province de Québec avec toutes les possibilités d'autodétermination que la répartition des compétences constitutionnelles comporte notamment en ce qui concerne l'éducation et le droit civil. Ce n'était plus à ce moment-là une reconnaissance tactique de la part du monde extérieur à nous; c'était une reconnaissance de l'impossibilité de gouverner un Canada uni. D'ailleurs, il faudrait évoquer jusqu'à quel point certains types d'institutions sont demeurés diversifiés même dans le cadre de l'Acte d'Union. Il y avait deux systèmes d'éducation. Il n'y avait qu'un surintendant en titre, mais il y avait effectivement un surintendant pour le Haut Canada et un surintendant pour le Bas Canada; les deux systèmes fonctionnant en parallèle. C'était positif, si l'on peut dire, et cela a été perçu comme tel par les interlocuteurs du temps, car ils ont véritablement négocié avec McDonald un arrangement fédéral.

M.S. : Les arrangements de type fédératif intervenus entre McDonald et Cartier ont donné une autonomie au Québec dans certains domaines. Ces arrangements se sont faits entre les « Anglais » et les « Canadiens », c'est-à-dire qu'il y a eu négociation à cet égard. L'expérience constitutionnelle que

nous venons de vivre inscrit, pour sa part, des garanties d'ordre linguistique dans la Constitution, garanties de type abstrait et de type bilatéral. Ces dispositions constitutionnelles ne peuvent donc plus maintenant être négociées entre les Canadiens français et les Canadiens anglais. Elles doivent être négociées, pour une modification éventuelle, entre une province, le Québec et neuf autres provinces et le fédéral. Le Québec n'est plus qu'une province parmi d'autres; il ne peut plus espérer être à parité pour faire valoir une modification éventuelle de la Constitution. N'est-ce pas un recul par rapport à la négociation McDonald-Cartier? Le Québec n'a-t-il pas perdu là une bonne partie de son statut?

A.T.: Vous soulignez-là toute la question des « lendemains du rapatriement ». Comme on le constate de plus en plus, ce ne sont pas des « lendemains qui chantent ». La crise économique repousse les problèmes constitutionnels à l'arrière-plan; ils n'en sont pas résolus pour autant. Un jour ou l'autre il faudra y revenir. Mais, pour l'instant, dans le contexte où se place notre conversation, c'est la « Charte des droits et libertés » contenue dans la « Loi constitutionnelle de 1982 », plus précisément les dispositions de cette Charte relatives au « droit à l'instruction dans la langue de la minorité » qui nous intéressent directement et immédiatement. Nous nous en tiendrons donc à cela, c'est-à-dire en somme, à l'article 23 de la charte.

Cet article se lit comme suit:

« 23. (1) Les citoyens canadiens:
a) dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident,
b) qui ont reçu leur instruction, au niveau primaire, en français ou en anglais au Canada et qui résident dans une province où la langue dans laquelle ils ont reçu cette instruction est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province.
ont, dans l'un ou l'autre cas, le droit d'y faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans cette langue.
(2) Les citoyens canadiens dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction, au niveau primaire ou secondaire, en français ou en anglais au Canada ont le droit de faire instruire tous leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de cette instruction.
(3) Le droit reconnu aux citoyens canadiens par les paragraphes (1) et (2) de faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de la minorité francophone ou anglophone d'une province:
a) s'exerce partout dans la province où le nombre des enfants des citoyens qui ont ce droit est suffisant pour justifier à leur endroit la prestation sur les fonds publics, de l'instruction dans la langue de la minorité;
b) comprend, lorsque le nombre de ces enfants le justifie, le droit de les faire instruire dans des établissements d'enseignement de la minorité linguistique financés sur les fonds publics. »

À cet article 23 de portée générale, il faut ajouter l'article 59 qui ne s'applique qu'au Québec.

« 59. (1) L'alinéa 23 (1) a) entre en vigueur pour le Québec à la date fixée par proclamation de la Reine ou du gouverneur général sous le grand sceau du Canada.

2) La proclamation visée au paragraphe (1) ne peut être prise qu'après autorisation de l'assemblée législative ou du gouvernement du Québec.

3) Le présent article peut être abrogé à la date d'entrée en vigueur de l'alinéa 23 (1) a) pour le Québec, et la présente loi faire l'objet, dès cette abrogation, des modifications et changements de numérotation qui en découlent, par proclamation de la Reine ou du gouverneur général sous le grand sceau du Canada.

Ainsi dans l'application de l'article 23 de la Charte, le Québec jouit d'une manière de statut particulier: le critère de la langue maternelle des parents (la première langue apprise et encore comprise) ne sera pas utilisé aussi longtemps que l'Assemblée nationale ou le gouvernement n'en décideront pas autrement; ce sera plutôt le critère de la langue de leur instruction primaire au Canada qu'on y emploiera pour établir leur droit de faire instruire leurs enfants dans cette langue. Sur ce point, l'on a donc reconnu que la « Loi 101 » avait marqué un progrès incontestable par rapport à la « Loi 22 » et l'on n'a pas imposé au Québec de revenir au critère de la langue maternelle dont l'application avait posé tant de problèmes dans la mise en oeuvre de la « Loi 22 ». Pour ce qui est du reste de l'article 23, il a été purement et simplement imposé au Québec, notamment en ce qui concerne ce qu'on a appelé la « clause Canada » par oppositon à la « clause Québec »: alors que la Loi 101 exige que les parents aient reçu au *Québec* leur instruction dans la langue minoritaire, la Charte des droits étend à *l'ensemble du Canada* l'application de ce critère.

Comme bien d'autres, j'aurais préféré prendre le risque que cet article 23 ne soit pas imposé au Québec, pas plus qu'il ne l'avait été aux autres provinces signataires de l'Accord du 5 novembre 1981. Il faut d'ailleurs le noter, au moins une province n'a pas signé intégralement cet accord: précisément à propos de l'article 23, la province du Manitoba a signé sous réserve de confirmation ultérieure par la législature. J'aurais préféré et il eut été possible qu'il en soit ainsi pour le Québec. C'est d'ailleurs le sens d'un amendement que j'ai présenté au Sénat, élargissant à l'ensemble de l'article 23 le commencement de liberté de choix donné au gouvernement du Québec par l'article 59. D'après moi, les dispositions de l'article 59 auraient dû couvrir tous les éléments de l'article 23. Maintenant, en vertu de la décision de la Cour suprême qui a défini qu'il était constitutionnel de rapatrier la constitution avec un consensus suffisant des provinces — le consensus suffisant n'étant pas l'unanimité — il est devenu constitutionnel par l'accord du 5 novembre 1981, non seulement du point de vue strictement légal, mais du point de vue des conventions constitutionnelles, que l'article 23 et l'ensemble de la Charte soient inscrits dans la Constitution tels qu'ils sont. La nouvelle loi constitutionnelle est en vigueur depuis au-delà d'un an et demi. De ce fait, en vertu de l'article 23 des droits ont été acquis par des individus au Québec; ce qui me fait dire que l'article 23 et ses effets sont maintenant devenus irréversibles; il faut le prendre comme une réalité. En ne minimisant pas toutefois, que pour l'essentiel il s'agit rigoureusement d'une clause Canada. Les dispo-

sitions de la Loi 101 affectant les immigrants demeurent et, dans la mesure où elles visent à restreindre le grossissement progressif de la minorité anglophone grâce à l'immigration de non-francophones, les objectifs de la Loi 101 se trouvent atteints en bonne partie. Reste l'aspect « canadien » par rapport à l'aspect exclusivement « québécois » de l'application du critère de la langue d'instruction. Là-dessus, aussi longtemps que la séparation n'est pas réalisée, je pense qu'on a commis une erreur, dans la Loi 101, en retenant la clause Québec. Sur le fond de la question, je suis plutôt pour la clause Canada que pour la clause Québec à moins de considérer comme étant chose accomplie la séparation.

Cependant, quant au processus, je le répète, j'aurais préféré que le Québec adhère librement à la clause Canada. Il l'a refusé. J'aurais préféré qu'il garde la liberté de refuser et que la pression du milieu amène le gouvernement à changer lui-même la Loi 101 à cet égard, à la lumière précisément de l'article 23 et de l'article 59 élargi. Je pense que l'ensemble des Québécois partagent l'opinion que je viens d'exprimer. Sauf quelques extrémistes... Ce qui va arriver maintenant, c'est que les tribunaux vont imposer la clause Canada puisque c'est devenu constitutionnel. Mais encore une fois, c'est toute la dialectique de la procédure suivie à l'occasion du rapatriement qui est en cause, et on est maintenant devant des situations de fait qui sont devenues irréversibles.

M.S.: Quel sera, à votre avis, l'impact de l'article 23 sur l'avenir du français au Canada en dehors du Québec?

A.T.: Reconnaissons d'abord que l'article 23 comporte des garanties qui n'existaient pas auparavant. De régimes extrêmement variables d'une province à l'autre, de l'intolérance ou de la tolérance, de privilèges octroyés plus ou moins généreusement par législation ou autrement, les francophones sont ainsi passés à un régime de droit constitutionnel, donc inconstestable. Voilà pour le principe. Ces droits sont cependant assortis de conditions qui en restreignent les possiblités d'application: il est défini, par ailleurs, d'une manière telle que de sérieuses imprécisions demeurent quant à sa portée effective.

Premièrement, pour que le droit s'exerce, il faut que le nombre d'enfants le justifie. Quel sera ce nombre? Quels critères emploiera-t-on pour le déterminer? Des critères purement administratifs et financiers? Faudra-t-il alors que le coût par élève ne soit pas plus élevé dans le cas de la minorité que dans celui de la majorité? Dans cette hypothèse, le nombre requis devrait être particulièrement élevé et la minorité ne pourrait exercer son droit que dans les milieux où elle atteint une relative densité.

Deuxièmement, toujours sous réserve de la disposition concernant le nombre d'élèves, ce serait « dans des établissements de la minorité » que celle-ci pourrait faire instruire ses enfants. En l'occurrence, que signifie le mot « établissement »? Est-ce que cela veut simplement dire une classe française dans

une école anglophone? Il me semble qu'on peut difficilement parler d'un « établissement » pour une seule classe dans une école de 20 classes, par exemple.

Troisièmement, que signifie « de la minorité » dans l'expression « établissement de la minorité »? Cela a-t-il le même sens que dans l'expression correspondante « établissement de la majorité »? Faut-il donc comprendre que la minorité en aurait la responsabilité administrative et la gestion? Voilà autant de questions que la formulation de l'article 23 laisse en suspens. Celle-ci se prête à une multitude d'interprétations et c'est aux tribunaux qu'il appartiendra en fin de compte de leur donner des réponses équitables.

M.S.: Lors des débats devant le Comité mixte du Sénat et des Communes sur la constitution, c'est le fédéral qui s'est présenté comme le champion des minorités francophones. Dans la conjoncture présente, voyez-vous un rôle à jouer pour le Québec à l'endroit de ces minorités?

A.T.: À mon sens le Québec a un intérêt vital à l'avenir des minortités francophones à l'extérieur du Québec. Dans la perspective de l'avenir du français au Canada, il me semble que, comme Québécois, je dois appuyer la revendication des francophones hors Québec afin que l'interprétation donnée par les tribunaux ou même des précisions constitutionnelles, le cas échéant, favorisent le plus possible les minorités francophones dans les autres provinces.

Dans cette perspective, il est loin d'être indifférent que la Constitution ait transformé en dispositions constitutionnelles ce qui n'était que législation fédérale relative au bilinguisme des institutions fédérales. Il est loin d'être indifférent, non plus, que les minorités francophones détiennent une garantie avec l'article 23, sous réserve évidemment, comme on l'a souligné, d'une définition plus claire du mot « établissement de la minorité » et d'une détermination du « nombre qui le justifie ». Il me semble que c'est l'intérêt que le Québec porte à l'avenir des minorités hors Québec en Amérique qui donne le plus de chance au maintien de cette province comme « foyer » de la francophonie nord-américaine. Ce n'est pas en se repliant sur elle-même que la francophonie québécoise va garantir davantage son avenir. Il faut investir dans le soutien actif aux autres provinces, tout en respectant, il va de soi, leur compétence constitutionnelle. La compétence constitutionnelle que nous réclamons, il faut bien la reconnaître aux autres provinces. Tout en respectant la compétence des autres, on peut quand même agir par des actions de soutien aux revendications des minorités à l'extérieur du Québec. Je suis bien conscient que c'est délicat. Mais on a trouvé bien des manières par le passé, y compris l'idée des accords de réciprocité entre le Québec et les autres provinces, et il faudrait peut-être les reprendre en les adaptant au contexte présent. Et, pour ce qui est de la francophonie nord-américaine, je suis d'avis qu'il faudrait trouver un équivalent aux congrès de la langue française qui ont été tenus à trois ou quatre reprises depuis le début du siècle et dont on

dit même, dans les textes que j'évoquais, qu'ils étaient des sortes d'états généraux.

M.S.: Votre enthousiasme va-t-il jusqu'à investir dans la « francogénie »?

A.T.: Je n'irais pas jusqu'à parler des « francogènes » d'Amérique. Je ne vois pas la nécessité, pour assumer la diversité des phénomènes, d'une expression comme celle de « francogène » qui me rappelle étrangement l'expression qu'on employait à l'occasion du congrès de 1952 de la langue française: la « race » française en Amérique. Il y a là une sorte de retour à un langage « biologique » qui me paraît tout au moins contestable.

M.S.: Il est communément admis qu'au Canada la seule langue dont l'avenir soit en question est le français. Par ailleurs, vous avez dit que la Loi 101 avait assuré la minorité anglophone de sa langue d'enseignement et de la maîtrise de ses établissements scolaires. Pourquoi à votre avis ne s'est-on pas engagé à protéger de la même manière la minorité canadienne, les francophones? Pourquoi la constitution n'a-t-elle rien garanti au français au Québec, si ce n'est ce qui était déjà visé par la Loi sur les langues officielles?

A.T.: De deux choses l'une, ou bien le gouvernement fédéral agit dans le sens qui est implicite à votre question et assume la responsabilité de toute législation susceptible de mettre en cause l'avenir du français au Canada et à ce moment-là on va s'engager de façon presque inimaginable dans une multitude de champs de compétences provinciales, y compris celles du Québec; ou bien le fédéral se contente d'intervenir en gouvernement central dans les secteurs correspondant à ses compétences.

M.S.: Je parlais non pas de l'action fédérale, mais du projet de constitution dont chacun sait qu'il est l'œuvre du pouvoir fédéral.

A.T.: Oui. Mais le projet de constitution a établi pour la langue française au Canada des dispositions plus claires qu'avant dans le cas des institutions fédérales. L'article 23 est la seule disposition à propos de laquelle on peut dire que le fédéral a enclenché un processus pouvant être mis en cause par le Québec comme une intrusion dans un champ de compétence provinciale. J'ai moi-même combattu la manière dont le gouvernement actuellement au pouvoir à Ottawa a procédé; je l'ai combattu, parce que c'était d'abord un projet unilatéral de la part du gouvernement central qui prétendait avoir la compétence de le faire dans le cadre de l'opération de rapatriement. Je ne voudrais pas indûment politiser cette analyse, mais il faut bien dire ce qui a été, ce qui est arrivé: notre formation politique a combattu ce caractère unilatéral en soutenant la thèse qu'il fallait que les provinces donnent leur accord à cette opération. Ce que la Cour suprême a reconnu. Là où un débat pouvait s'engager sur le plan constitutionnel, ce n'était pas sur le principe que les provinces devaient être partie de ce qui serait convenu avant d'aller à Londres, c'est sur le fait que la Cour suprême a jugé que le consensus des

provinces n'était pas nécessairement ou obligatoirement l'unanimité des provinces. Là-dessus, le gouvernement québécois a passé à travers tous les stades de la contestation de cette définition de la convention constitutionnelle existante. La Cour suprême a toutefois conclu que l'unanimité n'était pas requise et que le Québec pouvait ne pas faire partie de cette majorité. L'unanimité n'était pas requise, mais il était possible d'imaginer que le Québec soit obligatoirement compris dans cette majorité. Ce sont des données à propos desquelles on n'a plus maintenant de liberté d'interprétation. À moins d'inscrire dans la Constitution que sur certains points le Québec doit être nécessairement d'accord, qu'il fasse partie de la majorité nécessaire pour amender la Constitution. L'avenir n'est peut-être pas fermé à cet égard. C'est toute la question du veto québecois.

Liste des publications du Conseil de la langue française

Dossiers du Conseil de la langue française

1. RÉDACTION DES LOIS, rendez-vous du droit et de la culture
(Michel Sparer et Wallace Schwab)

2. LANGAGE ET SYSTÈME DES LOIS, analyse critique du cadre législatif d'une institution administrative québécoise (projet MOREL : rapport final)
(Pierre Issalys)

3. LA SITUATION LINGUISTIQUE DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES, 1971-72 à 1978-79
(Claude St-Germain)

4. LE QUÉBEC ANGLOPHONE HORS DE LA RÉGION DE MONTRÉAL DANS LES ANNÉES SOIXANTE-DIX, évolution sociodémographique
(Gary Caldwell)

4.(a) ANGLOPHONE QUEBEC OUTSIDE OF THE MONTREAL AREA IN THE SEVENTIES, Sociodemographic evolution, Summary
(Gary Caldwell)

4.(b) LE QUÉBEC ANGLOPHONE HORS DE LA RÉGION DE MONTRÉAL DANS LES ANNÉES SOIXANTE-DIX, évolution sociodémographique, synthèse
(Gary Caldwell)

5. LE FRANÇAIS, LANGUE DES COMMERCES ET DES SERVICES PUBLICS. Le point de vue de la clientèle
(Sylvie Beauchamp-Achim, Pierre Bouchard)

6. ATTRIBUTS LINGUISTIQUES ET DISPARITÉS DE REVENU AU SEIN DE LA MAIN-D'OEUVRE HAUTEMENT QUALIFIÉE DU QUÉBEC
(Robert Lacroix, François Vaillancourt)

7. LES LOCUTIONS LATINES ET LE DROIT POSITIF QUÉBÉCOIS, nomenclature des usages de la jurisprudence
(Wallace Schwab, Roch Pagé)

8. LES REVENUS ET LA LANGUE AU QUÉBEC (1970-1978)
(Robert Lacroix, François Vaillancourt)

9. CONSCIENCE LINGUISTIQUE DES JEUNES QUÉBÉCOIS. TOME I
Influence de l'environnement linguistique chez les élèves francophones de niveau secondaire IV et V
(Édith Bédard, Daniel Monnier)

10. CONSCIENCE LINGUISTIQUE DES JEUNES QUÉBÉCOIS. TOME II
Influence de l'environnement linguistique chez les étudiants francophones de niveau collégial I et II
(Pierre Georgeault)

11. LE FRANÇAIS ET LES MÉDIAS. Les habitudes des Québécois
(Sylvie Beauchamp, Pierre Bouchard)

12. LES RÉPERCUSSIONS CULTURELLES DE L'INFORMATISATION AU QUÉBEC
(Jean Goulet)

13. CONSCIENCE LINGUISTIQUE DES JEUNES QUÉBÉCOIS. TOME III
Le fait français vécu par des élèves étudiant en anglais en 4e et 5e secondaire et en 1re et 2e collégial
(Uli Locher en collaboration avec Mélanie Lange et Pierre Georgeault)

14. CONSCIENCE LINGUISTIQUE DES JEUNES QUÉBÉCOIS. TOME IV
Étude comparative du vécu et de la perception du fait français dans des écoles françaises et anglaises
(Uli Locher en collaboration avec Mélanie Lange et Pierre Georgeault)

15. L'USAGE DU FRANÇAIS AU TRAVAIL
(Daniel Monnier)

16. DROIT, INFORMATIQUE ET TRADUCTION
L'expérience de la Communauté économique européenne
La puce et le dragon à sept langues
(Hélène Bauer-Bernet)

17. LES TROIS ÉTATS DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DU QUÉBEC
D'une société traduite à une société d'expression
(Jean-Claude Gémar)

18. LA LANGUE DE LA PUBLICITÉ DES CHAÎNES D'ALIMENTATION
Étude sur la qualité de la langue et sur l'implantation terminologique
(Jacques Maurais)

Liste des publications du Conseil de la langue française

Documentation du Conseil de la langue française

1. L'ÉMIGRATION DES QUÉBÉCOIS AUX ÉTATS-UNIS DE 1840 À 1930
(Yolande Lavoie)

2. LA POPULATION DU QUÉBEC, bibliographie démographique
(Louis Duchesne, Conrad Sabourin, Suzanne Messier)

3. Actes du colloque « LA QUALITÉ DE LA LANGUE APRÈS LA LOI 101 »
(Colligés par Édith Bédard)

4. JULES FOURNIER, biographie et textes choisis
(Alonzo Le Blanc)

5. LA SITUATION DÉMOLINGUISTIQUE ET LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE
(Textes colligés par Michel Amyot)

6. LA LÉGISLATION LINGUISTIQUE FÉDÉRALE
(Réjean M. Patry)

7. LES DROITS LINGUISTIQUES DES ACADIENS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
(Gérard I. Snow)

8. LE STATUT JURIDIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE EN FRANCE
(Me Richard Grau)

9. Actes du colloque « LES FRANÇAIS RÉGIONAUX »
(Colligés par Henriette Dupuis en collaboration avec Stéphane Tackels et Marguerite Montreuil)

10. LA SITUATION DE LA LANGUE FRANÇAISE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE
(Catherine Lengyel et Dominic Watson)

Actes du colloque international « L'AVENIR DU FRANÇAIS DANS LES PUBLICATIONS ET LES COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES »

11. Volume I : LES CONFÉRENCES ET LES COMMUNICATIONS
(Textes colligés par Gérard Lapointe)

12. Volume II : L'AVENIR DU FRANÇAIS DANS LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE. Un défi aux *chercheurs* francophones ou aux *francophones* chercheurs
(Maurice Mercier)

13. Volume III : Les études et les recherches sur l'avenir du français scientifique (partie I)

Le point de vue de chercheurs sur le français, langue scientifique (partie II)
(Textes colligés par Gérard Lapointe)

14. DOUZE ESSAIS SUR L'AVENIR DU FRANÇAIS AU QUÉBEC
(Louise Blanchard, Charles Castonguay, Andrée Ferretti, Andrée Fortin, André Gaulin, Jacques Grand'Maison, Louis-Philippe Hébert, Jean Marcel, Jean Larose, Lise Noël, Madeleine Ouellette-Michalska, Arthur Tremblay).

15. LE DROIT DES LANGUES EN SUISSE
(François Dessemontet)

Hors collections

LA QUALITÉ DE LA LANGUE, survol des préoccupations récentes
(Édith Bédard)

LANGAGE DU DROIT ET TRADUCTION
Essais de jurilinguistique
THE LANGUAGE OF THE LAW AND TRANSLATION
Essays on jurilinguistics
(Collectif réalisé sous la direction de Jean-Claude Gémar)
Publié en coédition avec Linguatech

LA NORME LINGUISTIQUE
(Collectif réalisé sous la direction de Édith Bédard et Jacques Maurais)
Publié avec la collaboration de la Direction générale des publications gouvernementales et des Éditions Le Robert

C'EST LA PREMIÈRE FOIS qu'on réunit des textes aussi substantiels sur l'avenir du français au Québec, sujet vital sur lequel toute la lumière doit être faite.

La réflexion sur les conditions de l'avenir du français au Québec est beaucoup moins avancée qu'on ne le croit généralement.

Le Conseil de la langue française est heureux de présenter au public les textes d'un certain nombre d'essayistes, écrivains, écrivants, les uns plus ou moins spécialisés, les autres sans spécialité particulière, sur l'avenir du français au Québec et les conditions de cet avenir.

Nous sollicitions une réflexion personnelle menée librement. Si nous avons promis quelque chose, c'est bien de respecter l'entière liberté des collaborateurs et d'assurer l'absence d'intervention de notre part.

Pierre VADEBONCOEUR

Des textes de:
Louise Blanchard
Charles Castonguay
Andrée Fortin
Andrée Ferretti
André Gaulin
Jacques Grand'Maison
Louis-Philippe Hébert
Jean Marcel
Jean Larose
Madeleine Ouellette-Michalska
Lise Noël
et une entrevue avec
le sénateur Arthur Tremblay

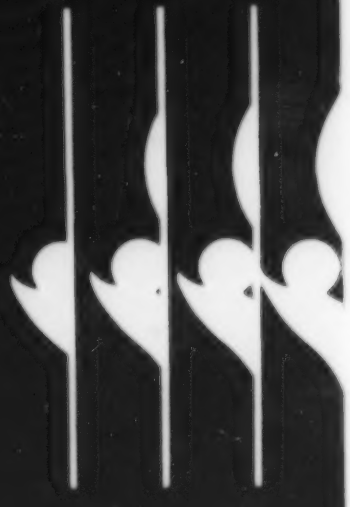

Conseil de
la langue
française